BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario 1 H H 81533
Sala Grande
Scansia 24 Palchetto 1
N.° d'ord.

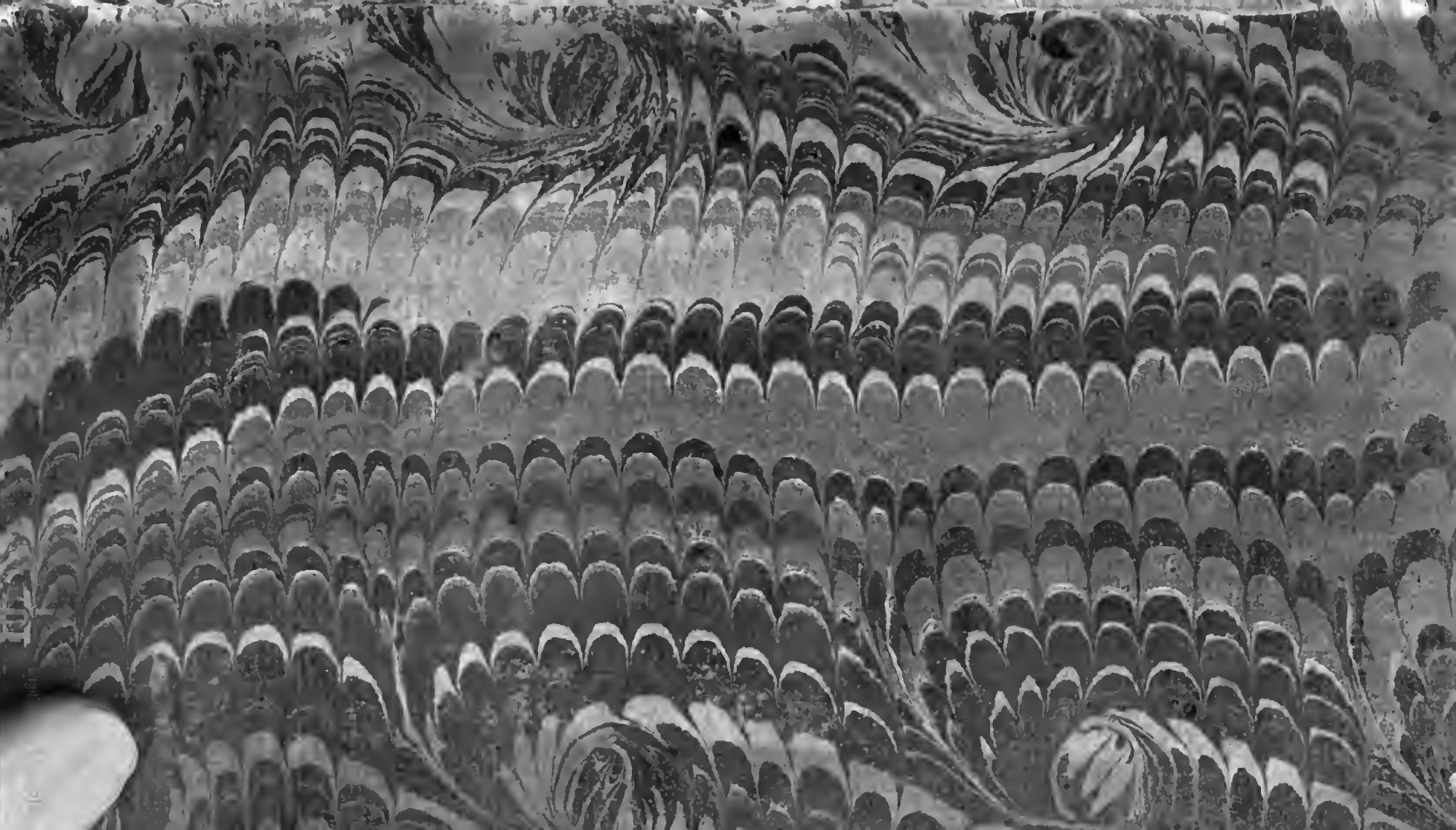

35. 3. 2.

Pal. of XXIV

HISTOIRE

GENERALE

DES VOYAGES.

TOME TRENTE-QUATRIE'ME.

58 15 79

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES,
OU
NOUVELLE COLLECTION
DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES

PAR MER ET PAR TERRE,

Qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes Langues de toutes les Nations connues :

CONTENANT

CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE ;

DE PLUS UTILE ET DE MIEUX AVERÉ DANS LES PAYS OU LES VOYAGEURS ONT PENETRÉ :

AVEC LES MŒURS DES HABITANS,

LA RELIGION, LES USAGES, ARTS, SCIENCES, COMMERCE, MANUFACTURES, &c.

POUR FORMER UN SYSTÊME COMPLET

d'Hiſtoire & de Géographie moderne, qui repréſente l'état actuel de toutes les Nations :

ENRICHI

DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

TOME TRENTE-QUATRIE'ME.

A PARIS,
Chez DIDOT, Libraire, Quai des Auguſtins, à la Bible d'or.

M. DCC. LI.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES,

Depuis le commencement du XVe Siecle.

SECONDE PARTIE.

LIVRE SECOND.

SECOND VOYAGE DE TACHARD,

AUX INDES ORIENTALES.

INTRODUCT.

C'Est dans l'Auteur même qu'il faut chercher le détail de tous les préparatifs qui regardent ce second voyage. Il semble que Mr *De-la-Loubere*, qui partit sur la même Flotte, avec Mr *De-Ceberet*, tous deux revêtus de la qualité d'Envoyés du Roi à la Cour

INTRODUCT. de Siam, & qui a publié une relation fort étendue de ce Royaume (1), ſe ſoit repoſé du Journal de la route & du récit des évenemens ſur l'exactitude & la fidélité du Pere Tachard. Il s'eſt borné aux qualités du pays & aux uſages des Habitans, ſans s'arrêter à d'autres particularités de ſa navigation que la datte du départ & du retour. Auſſi n'entrera-t-il dans ce recueil que pour ſervir à la deſcription générale du Royaume de Siam, à laquelle il s'eſt uniquement attaché.

Ce que c'eſt que la Relation de De-la Loubere.

Motifs du ſecond Voyage du Pere Tachard.

Le Pere Tachard, qui n'étoit revenu en France que pour demander au Roi, de la part du Roi de Siam, douze Mathématiciens Jeſuites, obtint facilement de Louis XIV une faveur qui lui parut intereſſer également la gloire de ſon regne, le progrès des ſciences & l'honneur de la Religion. Ce Monarque donna ordre au Pere De-la-Chaiſe, d'écrire de ſa part aux Supérieurs de chaque Province, que les Jeſuites ont en France, pour leur demander des ſujets. » Jamais, ſuivant les termes de l'Au-» teur, les emplois les plus éclatans & » les plus relevés n'ont eu tant de pré-» tendans, & n'ont fait tant de jaloux,

Il eſt favoriſé du Roi.

(1) Deux Volumes *in* 12, à Amſterdam 1714, chez David Mortier.

TACHARD. II Voyage. Introduction.

De plus de cent cinquante Jeſuites qui s'offrirent, on en choiſit quatorze, dont la vertu & les talens étoient à l'épreuve : diſtinction ſi glorieuſe, qu'elle m'oblige de les faire connoître par leurs noms. On en comptoit quatre de la Province de France ; les Peres *Le-Royer*, *De-Beze*, *Thionville* & *Dolu* : quatre de la Province de Guienne ; les Peres Richaud, Coluſſon, Bouchet, & *Comilh* : deux de la Province de Toulouſe ; les Peres *D'Eſpagnac* & *De-Saint-Martin* : deux de la Province de Champagne ; les Peres *Le-Blanc* & *Du-Chaz* : deux de la Province de Lyon ; les Peres *De-Rochette* & *De-la-Breuille* (2).

Noms de quatorze Mathématiciens Jeſuites.

Cette troupe d'Apôtres fut appellée d'abord à Paris, pour s'y perfectionner dans leurs connoiſſances Mathématiques par un commerce aſſidu avec Meſſieurs de l'Académie des Sciences. Les inſtrumens leur furent fournis par la libéralité du Roi, qui leur accorda une audience particuliere, avec des marques de la plus haute faveur, & des Lettres pour le Roi de Siam. Ils ſe rendirent enſuite à Breſt, où l'impatience de voler à la gloire de leur état, leur fit trouver les retardemens fort longs. Mais les Ambaſſadeurs Siamois, qui devoient par-

(2) Second Voyage du Pere Tachard, page 3.

TACHARD. II Voyage. Introduction.

tir avec eux, les deux Envoyés du Roi, un Corps considérable de Troupes que Sa Majesté envoyoit au Roi de Siam, & toutes les caisses qui contenoient les présens de la Cour, & ceux de la Compagnie des Indes, ne furent pas si-tôt rassemblés. L'Auteur remarque d'avance que d'un grand nombre de ballots, qui vinrent les uns par mer, & d'autres par terre; les derniers, soit qu'ils eussent été mal emballés, ou que les charettes eussent versé, arriverent à Siam en si mauvais état, qu'il n'y restoit presque rien d'entier: sur-tout les miroirs, les pendules, les ouvrages d'ambre, les tables de marbre, les glaces, les étoffes même & les tapisseries furent si considérablement endommagées, que la perte monta à près de quarante mille livres. Le Pere De-la-Chaise, pour témoigner sa reconnoissance au Roi de Siam, qui lui avoit fait présent d'un Crucifix d'or sur une croix de Tambac, envoyoit à ce Prince une nouvelle machine de *Romer*, qui lui parut très agréable (3).

Etat de la Flotte destinée au Voyage de Siam.

La Flotte destinée à conduire les Ambassadeurs Siamois & les Mathématiciens, étoit composée de six Vaisseaux. On ne peut se dispenser ici d'entrer dans les vûes de l'Auteur, qui s'est cru obli-

(3) *Ibid.* p. 9.

gé de faire honneur aux principaux Officiers de cette eſcadre en conſervant leurs noms à la poſterité.

TACHARD. II Voyage. Introduction.

Le premier Vaiſſeau, nommé *Le-Gaillard*, de cinquante pieces de canon & de cent cinquante hommes d'équipage, étoit monté par Mr De-Vaudricour, qui avoit commandé celui de l'Ambaſſadeur au premier voyage, & dont l'autorité s'étendoit ſur toute la Flotte. Il avoit ſous lui Mr *De-St-Clair*, Capitaine de Fregate legere; Mr *De-la-Lere*, Lieutenant; Mrs *De-Chamoreau*, *De-Joucous*, & *De-Lonbas*, Enſeignes. Mr *Des-Forges*, Géneral des Troupes qu'on envoyoit au Royaume de Siam, s'embarqua ſur ce premier Vaiſſeau, avec ſes enfans & Mrs *De-la-Salle*, Commiſſaires des Troupes & de la Marine; *De-Beauchamp*, Major de la premiere Place; *Le-Brun*, Thréſorier, *Du-Lari*, Enſeigne & Commandant des Bombardiers. Les Ambaſſadeurs Siamois y entrerent auſſi, avec Mr l'Abbé *De-Lyonne*, nommé Evêque de Roſalie, & Vicaire Apoſtolique du St Siege; les Peres De-Beze, Le-Blanc, *Comilh*, & l'Auteur, qui ſe crut fort honoré, dit-il, d'être plus immediatement que les autres ſous la conduite de ce Prelat (4).

(4) *Ibid.* p. 13.

TACHARD. II Voyage. Introduction.

Le ſecond Vaiſſeau de la Flotte étoit l'*Oiſeau*, qui avoit déja fait le voyage avec Mr De-Chaumont. Il étoit monté de quarante ſix pieces d'artillerie, & commandé par Mr *Du-Quêne*, qui avoit ſous lui Mrs *De-Tivas* & *De-Fretteville*. Mr De-la-Loubere & Mr *De-Ceberet*, Envoyés de S. M. à la Cour de Siam; Mr *Du-Bruan*, Lieutenant Général ſous Mr Des-Forges, prirent place dans le Vaiſſeau, avec les Peres Richaud, Le-Royer, D'Eſpagnac & Dolu.

Le troiſieme étoit une flute nommée *La-Loire*, de vingt quatre pieces de canon, commandée par Mr *De-Joyeux*, qui avoit Mr De-Bremes pour Lieutenant, & Mr *De-Queſtilly* pour Enſeigne, les Peres Du-Chez, Thionville & Coluſſon.

Le quatrieme étoit une autre flute, nommée La-Normande, commandée par Mr De-Courcelles, qui avoit ſous lui Mrs Du-Tertre & De-Marcheſolire. Ce bâtiment portoit trois Miſſionnaires, dont Mr Morlot étoit le Chef.

Le cinquieme nommé Le-*Dromadaire*, flute beaucoup plus grande que les autres, étoit commandé par Mr *D'Andennes*, qui avoit ſous lui Mrs *De-Marcilly* & *De-Beauchamp*. Les Peres

De-Rochette, De-la-Breuille, De-Saint-Martin & Bouchet y furent placés. TACHARD. II Voyage. 1687.

La *Maligne*, cette même Fregatte qui avoit fait le premier voyage, étoit le ſixieme Vaiſſeau; mais ne venant que pour ſoulager l'équipage, il ne l'accompagna que juſqu'au Cap (5).

ON leva l'ancre un Samedi, 1 de Mars 1687, à ſept heures du matin. Le vent étoit ſi favorable, que malgré la peſanteur des Flutes, & quoique la ſaiſon fût avancée, on partit avec l'eſperance d'arriver cette année aux Indes. L'Auteur fait une peinture édifiante du bon ordre & de la piété qui regnerent ſur la Flotte. Les Jeſuites diſtribués dans chaque vaiſſeau ne ſe bornerent pas au maintien de la Religion & des bonnes mœurs. Ils établirent des Conferences, où l'on apprenoit les Elemens d'Euclide, la Geometrie & la Navigation (6). Ils ne paſſerent à la vûe d'aucune Iſle, ſans en confirmer la poſition par de nouvelles experiences. Après avoir doublé les Canaries, on fut emporté par les courans & les vents contraires vers les côtes d'Afrique. Le calme ayant ſuccedé à pluſieurs orages, on délibera ſi l'on ne prendroit pas des ra-

Départ de Breſt.

Les Jeſuites font regner la piété & les ſciences ſur la Flotte.

(5) Pages 2 & 3.
(6) Page 16.

TACHARD. II Voyage. 1687.

fraîchiſſemens aux Iſles du Cap-Verd ; d'autant plus qu'on étoit incertain ſi les Hollandois, à la vûe d'une ſi groſſe eſcadre, lui permettroient d'en prendre au Cap de Bonne-Eſperance. Mais Vaudricour craignit de perdre un tems précieux en s'engageant dans ces Iſles ; & s'arrêtant au deſſein de continuer la route, il ordonna ſeulement aux Capitaines de menager leur eau & leurs vivres.

Iſle de la Palme, célebre par le maſſacre de quarante Jeſuites.

On paſſa près de l'Iſle de la Palme, » ſi recommandable aux Jeſuites, ſuivant la remarque de l'Auteur, par le » maſſacre que les Calviniſtes y avoient » fait cent ans auparavant, de quarante » Miſſionnaires de leur Compagnie qui » alloient prêcher la foi Catholique au » Breſil. On y trouva les vents aliſés, à la faveur deſquels toute l'Eſcadre paſſa le tropique du Cancer le 22 de Mars.

Diverſes explications des vents aliſés.

L'Auteur qu'on ne ſuit dans le cours de ſa navigation que pour recueillir toutes ſes remarques, obſerve ici que ces vents prennent toujours de l'Eſt au Nord dans la partie Septentrionale, & au contraire de l'Eſt au Sud dans la partie meridionale : Phenomene ſurprenant, & qui embarraſſe beaucoup les Naturaliſtes. Dans un ſi grand nombre de Mathématiciens dont les lumieres ne cherchent

qu'à s'exercer, la modeſtie & la charité n'empêchoient pas que les opinions ne fuſſent partagées. Les uns jugeoient que les vents aliſés n'étoient gueres que les vents impetueux de l'Oueſt & du Nord, qui renvoyés par les terres de l'Europe vers l'Oueſt & le Sud, à meſure qu'ils approchent des climats un peu chauds, ſe rarefient & s'affoibliſſent ſenſiblement; tandis qu'au contraire, dans la partie Meridionale, les vents d'Oueſt & de Sud, ſouflant avec la même violence contre les terres d'Afrique, en ſont repouſſés vers l'Oueſt & le Nord, & que s'approchant des chaleurs de la ligne, ils diminuent peu à peu, & ſe perdent tout-à-fait vers la ligne même. C'eſt par cette raiſon, diſoient-ils, qu'à cinq ou ſix degrés au de-çà & au de-là, il n'y a preſque jamais de vent reglé, & qu'on n'avance que par des tourbillons & des tempêtes, qui ſe diſſipent auſſi promptement qu'ils s'élevent. Les autres donnoient une explication fort differente: ils prétendoient que les ardentes chaleurs de la ligne attiroient ces vents des deux Poles, où les exhalaiſons & les vapeurs qui ſont la matiere des vents, étant plus fortes & plus fréquentes, en cauſent de plus violens & de plus durables, & que ces vents en-

TACHARD. II Voyage. 1687.

TACHARD. II Voyage. 1687.

ſuite, ou plutôt ces exhalaiſons, ſont attirés vers la Zone, & affoiblies par l'extrême chaleur (7).

Quoiqu'il en ſoit, conclut l'Auteur, ces vents ſont extrêmement agréables & commodes. La mer eſt paiſible, lorſqu'ils ſoufflent ; & les Vaiſſeaux font quelquefois cinquante ou ſoixante lieues par jour ſans le moindre mouvement. On croiroit voyager dans un bateau, ſur une riviere unie, & le vent ne paroît ſervir qu'à temperer l'air. En paſſant la ligne, un des Mathématiciens eut la curioſité de vérifier le degré de chaleur. Il avoit un Thermometre ouvert par le bas, qu'il avoit mis à Breſt ſur le ſoixantieme degré pour le temperé, & qui étoit au ſoixante & dixieme lorſqu'on s'étoit embarqué. Il baiſſa, dans les chaleurs de la ligne juſqu'au dix-ſeptieme : ce qui fera connoître de combien la chaleur de la ligne excede la plus grande de France (8).

Remarques aſtronomiques des Jeſuites.

Les Mathématiciens remarquerent avec une nouvelle exactitude, les Conſtellations du Sud (9).

(7) Page 22.

(8) Page 25.

(9) L'Auteur, après avoir regretté, que les Peres, qui étoient paſſés à la Chine, n'euſſent pas laiſſé leurs obſervations & leur Carte, qui auroient ſervi à faire une nouvelle Carte, plus exacte qu'on n'en avoit jamais eu, rapporte ce qui ſe paſſa dans cette occa-

Le célebre Caſſini avoit averti les Peres, avant leur départ, qu'il y auroit une Eclipſe de ſoleil, l'onzieme de Mai, & qu'elle ſeroit même totale aux Iſles du Cap-Verd & en Guinée. On ne s'étoit pas mis en peine de la calculer pendant le voyage, parce qu'on eſperoit d'être alors à la hauteur du Cap de Bonne-Eſperance, où l'on ne croyoit pas que l'Eclipſe fût ſenſible. Il paroiſſoit que la latitude de la lune y devoit être trop auſtrale. Cependant les Ambaſſadeurs Siamois, dont la curioſité pour ces Phe-

TACHARD. II Voyage. 1687. Eclipſe du Soleil obſervée dans un lieu où l'on ne croyoit pas qu'elle pût être vûe.

ſion. Le Pere Comilh prit, avec la machine parallactique, la déclinaiſon & l'aſcenſion droite de pluſieurs Etoiles vers le Pole du Sud. Comme toutes les Etoiles ſont très mal marquées, ou ne le ſont pas, dans les globes & dans les Cartes du Ciel qui ont paru juſqu'à preſent; il en fit une, qu'il eſperoit pouvoir ſervir à reformer le globe celeſte du Pere Coronelli. Il apprit à faire peu de cas de la ſituation où les Etoiles ont été placées par les Ouranographes précedens à l'égard de la partie Meridionale du Sud, qui ne cede pas, par le nombre, ni par la beauté de ſes Etoiles à la partie Septentrionale. Il trouva qu'il falloit reformer le grand nuage, & encore plus le petit. La croiſade, l'abeille, le triangle, le centaure, le cameleon, la grue, la voie lactée ſont mal marquées, ou l'on y a omis des Etoiles. Pour le Navire Argo, la moitié des plus belles Etoiles qui le compoſent ne ſont pas même marquées dans les Cartes celeſtes. Outre tous ces défauts, il y a encore beaucoup d'Etoiles qu'on voit de France, qui n'ont pas été tout-à-fait miſes à leur place, parce qu'on les voit toujours dans un trop grand éloignement & trop proche de l'horizon. Le Pere Richaud, qui étoit dans un autre Vaiſſeau, tâcha auſſi de placer mieux quatre ou cinq Conſtellations. Pages 25 & 26.

TACHARD. II Voyage. 1687.

nomenes va juſqu'à la ſuperſtition, prierent les Jeſuites de la calculer pour l'amour d'eux. Le Pere Comilh eut cette complaiſance, quoique fort incommodé du voyage. Son travail lui devint d'autant plus agréable, que malgré l'opinion qu'on en avoit eue, il trouva, par ſon opération, qu'en effet le corps du ſoleil paroîtroit conſiderablement éclipſé, vers la hauteur de vingt trois degrés, & à trois cens cinquante huit degrés de longitude, où l'on croyoit être actuellement. L'experience verifia ſes calculs, le jour même de l'Eclipſe, qui fut obſervée auſſi ſoigneuſement qu'il fut poſſible dans le mouvement continuel du Navire. Les Ambaſſadeurs Siamois en conçurent une haute eſtime pour l'aſtronomie Européenne; & les Pilotes ſe confirmerent dans l'eſtime de leur longitude, qui ſe trouva fort juſte, par l'arrivée de la Flotte au Cap de Bonne-Eſperance (10).

(10) L'Auteur s'attache d'autant plus à ce recit, que les plus habiles Jeſuites étoient perſuadés qu'on ne pourroit pas voir l'Eclipſe. Elle nous parut, dit-il, le 11 de Mai, à la hauteur de vingt trois degrés Sud, & aux trois cens cinquante ſept degrés de longitude, comptée de l'Iſle de Fer. Le commencement fut à huit heures, environ cinquante huit minutes du matin. Le milieu fut à dix heures & la fin ſur les onze heures. Le corps du ſoleil parut couvert de cinq doigts; & quoique la latitude de la lune fût alors effectivement auſtrale, l'apparence étoit

TACHARD. II Voyage. 1687.

Les maladies cauſant beaucoup de ravage ſur toute la Flotte, on ne put découvrir ſans une joie fort vive les montagnes du Cap, qui ſe firent voir le 10 de Juin, à la diſtance de quatre lieues. On ne comptoit pas moins de trois cens malades, dont vingt neuf étoient deja morts. Une ſi fâcheuſe extrémité demandoit de prompts ſecours; & l'on continuoit de craindre néanmoins de ne pas trouver le Gouverneur Hollandois diſpoſé à les accorder. C'étoit le même Vandeſtel, dont les Jeſuites avoient éprouvé la politeſſe au voyage précedent. Le doute qu'on avoit de ſes diſpoſitions fut bien-tôt diſſipé, en apprenant qu'il offroit aux François, tous les rafraîchiſſemens dont ils avoient beſoin. Mais ſur l'article des malades, il pria honnêtement Mr. De-Vaudricour de ſe mettre à ſa place, & de conſiderer s'il pouvoit laiſſer deſcendre à terre une multitude d'Etrangers, dont on avouoit que le nombre montoit à trois cens. Il demanda qu'on ſe reduisît d'abord à n'en envoyer que ſoixante, auxquels on feroit ſuceder le même nombre lorſque les premiers ſeroient reta-

On arrive au Cap. Malades ſur la Flotte.

Honnêteté du Gouverneur Hollandois.

boréale. Ainſi la lune nous éclipſa la partie du ſoleil la plus baſſe, c'eſt-à-dire la plus proche de l'horizon. Pages 19 & précedentes.

TACHARD. II Voyage. 1687.

blis. Quoique ce procédé parût raiſonnable & fort honnête, la néceſſité devenoit ſi preſſante, qu'après avoir redoublé les prieres, en repréſentant la parfaite intelligence qui regnoit alors entre la France & la Hollande, les quinze Jeſuites s'offrirent pour ôtages. Cette offre, propoſée par le Pere Tachard, fit tant d'impreſſion ſur Vandeſtel, que non ſeulement il accorda la permiſſion de mettre tous les malades à terre, mais qu'il offrit même ſes Chirurgiens pour en prendre ſoin avec ceux de la Flotte. Cette diſpoſition ſe ſoutint conſtamment à l'égard des quinze Jeſuites & de tous les François (11).

Eclairciſſement ſur une particularité curieuſe.

On avoit recommandé aux Peres de s'éclaircir d'une particularité curieuſe, qui regardoit la montagne de la Table, où Mr Thevenot prétendoit, quoique ſur le témoignage d'autrui, que la mer avoit autrefois paſſé, & qu'on trouvoit beaucoup de coquillages. Deux Jeſuites entreprirent de découvrir la vérité de cette remarque. Leur eſperance étoit auſſi de trouver des plantes extraordinaires ſur cette célebre montagne; ſans compter qu'ils vouloient lever la Carte du Pays, qu'elle domine de tous côtés.

Deux Jeſui-

» Nous nous mîmes en chemin, écrit

(11) Pages 45 & précedentes.

» le Pere De-Beze (12), le Pere Le-
» Blanc & moi, avec deux de nos gens.
» Quelques-autres avoient tenté ſans
» ſuccès la même entrepriſe. Du pied
» de la montagne, nous vimes une
» grande quantité d'eau qui tombe de
» pluſieurs endroits, comme en caſca-
» de, le long du roc, dont la hauteur
» eſt fort eſcarpée. Toutes ces eaux ra-
» maſſées formeroient une riviere con-
» ſidérable, mais la plûpart vont ſe
» perdre en terre au pied de la monta-
» gne; & le reſte ſe réunit en deux au-
» tres gros ruiſſeaux qui font tourner
» des moulins, près des habitations
» Hollandoiſes. Elles n'ont pas d'autre
» origine que les nuages (13), qui ren-
» contrant dans leur paſſage le ſommet
» de cette haute montagne, fort échauf-
» fée des rayons du ſoleil, ſe reſolvent
» en eau & tombent ainſi de tous côtés.
» Il y auroit les plus belles obſervations
» du monde à faire là-deſſus. En appro-
» chant de la hauteur, nous entendimes
» un grand bruit de ſinges, qui en font
» leur retraite, & qui faiſoient rouler
» du haut en bas d'aſſez groſſes pierres,

TACHARD. II. Voyage. 1687.

tes montent ſur la fameuſe montagne de la Table.

(12) Dans une Lettre que l'Auteur rapporte.

(13) Voyez d'autres explications dans la Relation de Kolben, au Tome XVIII de ce Recueil.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» dont le choc retentiſſoit entre les ro-
» chers.

» Notre guide, qui n'étoit jamais
» monté ſi haut, en fut fort ſurpris, &
» me dit qu'il y avoit ſur la montagne
» des animaux plus gros que des Lions,
» qui devoroient les hommes. Je m'ap-
» perçus bien-tôt que c'étoit la peur &
» la fatigue qui le faiſoient parler. Je
» l'encourageai, & nous continuames
» notre route avec une difficulté extrê-
» me. Nous vimes bien-tôt quantité de
» ſinges qui bordoient le haut de la
» montagne ; mais ils diſparurent lorſ-
» qu'ils nous virent monter vers eux,
» & nous ne trouvames que leurs veſti-
» ges.

» Le ſommet de la montagne eſt une
» grande eſplanade, d'environ une lieue
» de tour, preſque toute de roc, &
» fort unie, excepté qu'elle ſe creuſe un
» peu dans le milieu, qui offre une
» belle ſource, formée apparemment
» par d'autres eaux qui viennent des
» endroits de l'eſplanade les plus élevés.
» Nous vimes auſſi quantité de plantes
» odoriferantes, qui croiſſent entre les
» rochers. Mais je ne trouvai rien de
» plus beau que les vûes de cette mon-
» tagne, que je fis deſſiner. D'un côté,
» on voit la Baie du Cap & toute la

» Rade ; de l'autre, les mers du Sud ; » du troiſieme, le faux Cap, grande » Iſle qui au milieu ; & du quatrieme, » le continent de l'Afrique, où les Hol- » landois ont diverſes Habitations. Je » fis creuſer la terre, pour ſatisfaire la cu- » rioſité de Mr Thevenot. Elle eſt fort » noire, & remplie d'un mêlange de ſable » & de petites pierres blanches.

TACHARD. II Voyage. 1687.

Dans une conférence que les Jeſuites eurent avec Mr Vandeſtel, il leur parla de quelques plantes curieuſes, qu'il avoit découvertes dans ſes voyages, & dont il leur fit voir un Recueil. Il leur permit d'en faire deſſiner pluſieurs, dont le Pere Tachard donne les figures (14).

Plantes curieuſes que l'Auteur fait deſſiner.

(14) En partant de Breſt, ce Pere avoit reçu une lettre d'une perſonne fort ſçavante, qui lui recommandoit de s'inſtruire au Cap de Bonne-Eſperance ſi les flux & les reflux des marées arrivoient aux mêmes tems qu'en France, & ſi elles étoient auſſi reglées. Il prit des informations du Gouverneur, & de deux Pilotes Hollandois, qui l'aſſurerent qu'elles arrivoient à la Rade du Cap auſſi regulierement que dans les Ports de l'Europe dont la ſituation eſt la même. L'Auteur ne parle que de la Rade du Cap, parceque du côté du Sud les marées ſont moins reglées. Elles changent tellement, que lorſque le vent de Nord y ſouffle, on n'y remarque preſque point de reflux ; & lorſque le vent du Sud regne, la mer monte à une hauteur prodigieuſe & ne deſcend point. La raiſon de cela, dit-il, ſe prend de l'oppoſition des terres, & de la vaſte étendue de ces mers vers le Sud : ce qui fait que lorſque le vent vient du midi, la mer, qui vient de ce même Pole avec beaucoup

TACHARD. II Voyage. 1687.

Changement dans les vents reglés.

Les Hollandois ayant obſervé que depuis quelques années les ſaiſons étoient fort avancées, & que les vents qui ſouffloient en certains tems reglés dans ces mers commençoient à ſe faire ſentir beaucoup plutôt, Vandeſtel avoit reçu ordre du Géneral de Batavia de faire partir auſſi plutôt qu'à l'ordinaire les Vaiſſeaux Hollandois qui reviendroient des Indes. Cet avis porta Vaudricour à preſſer le rembarquement de ſes malades, dans la crainte de perdre la ſaiſon & le voyage. La Frégate La-Maligne, qui n'étoit venue de Breſt que dans la vûe de ſoulager les autres Bâtimens, fut renvoyée en France, pour y porter la nouvelle de l'arrivée au Cap, & du bon accueil que la Flotte y avoit reçu du Gouverneur. Mais la veille de l'embarquement, les François eurent l'occaſion de marquer une partie de leur reconnoiſſance aux Habitans du Cap. Le feu prit pendant la nuit au milieu de la Bourgade. Vandeſtel, inquiet entre tant d'Etrangers, quoiqu'il n'eût ſujet d'en attendre que de la bonne foi & des remercimens, agit en homme ſage, prit de juſtes précautions & borda de ſol-

Service que les François rendent aux Hollandois du Cap.

d'impétuoſité, ſans être arrêtée nulle part juſqu'au Cap, ne peut deſcendre que très peu. Pages 51 & 52.

dats les murailles du Fort. „ Je ne ſçais, „ dit l'Auteur, quels furent ſes premiers „ ſentimens à la vûe des flammes ; mais „ s'ils ne furent pas favorables aux Fran- „ çois, il en dut changer bien-tôt, lorſ- „ qu'il les vit accourir en grand nom- „ bre, & prêter ſi heureuſement leur „ ſecours aux Habitans, qu'ayant éteint „ le feu, ils ſauverent l'habitation Hol- „ landoiſe, dont toutes les maiſons ne „ ſont couvertes que de joncs ou de „ paille (15).

TACHARD. II Voyage. 1687.

On remit à la voile, le Dimanche 29 de Juin, après avoir appris, par expérience, que des deux paſſages par leſquels on peut ſortir de la Rade du Cap, celui qui eſt entre la pointe du Lion & la tête de la Baleine eſt rempli de roches dangereuſes ; & que le parti le plus ſûr, du-moins lorſque le tems eſt un peu douteux, eſt de prendre par l'autre, en laiſſant l'Iſle Robin ſur la gauche & la terre ferme ſur la droite. L'Eſcadre Françoiſe eut beaucoup à ſouffrir de vents du Nord-Oueſt, juſqu'au 18 de Juillet, qu'ayant rencontré, à trente ſix degrés cinquante trois minutes de longitude, quantité de goëſmon & de trombes ſemblables à celles du Cap, avec differentes ſortes d'oiſeaux, on ſe

Route de la Flotte.

(15) Page 61.

TACHARD. II. Voyage. 1687.

jugea proche de l'Iſle d'Amſterdam ; c'eſt-à-dire, à plus de mille lieues du Cap. De-là on dreſſa la route un peu plus au Nord, parce qu'on avoit toujours gouverné droit à l'Eſt, pour ſe conſerver les vents favorables & ſe garantir des calmes (16).

(16) L'Auteur joint ici une obſervation, qu'il nomme de la derniere conſequence, ſur la déclinaiſon de la Bouſſole ; preuve, dit-il, la plus infaillible qu'il ait trouvée pour la longitude. Cette variation fut obſervée par les Pilotes de l'Eſcadre, avec leurs bouſſoles, au Cap, huit degrés trente minutes Nord Oueſt. Les Mathématiciens l'avoient trouvée huit degrés quarante minutes Nord-Oueſt, avec un anneau aſtronomique de Chapotot, placé ſur la ligne meridienne qu'ils avoient tirée aſſez exactement dans le Pavillon où ils étoient logés. Cette même déclinaiſon fut trouvée par les Pilotes aprés être ſortis de la Rade du Cap, à huit lieues des terres en haute mer, le 28 de Juin, au coucher du ſoleil. Le 3 de Juillet, étant à huit degrés trente huit minutes de latitude, & à quarante cinq de longitude, on obſerva la variation au lever du ſoleil, qui fut de quinze degrés Nord-Oueſt. L'Auteur remarque que les bonnes Cartes marines mettent le Cap à trente ſept degrés de longitude ou environ. Ainſi, ils en étoient éloignés de huit degrés depuis leur départ ; & la variation avoit augmenté de ſix degrés & demie. Elle augmenta ainſi à proportion qu'ils avançoient vers l'Eſt, juſqu'à vingt cinq degrés Nord-Oueſt. C'eſt la plus grande déclinaiſon qu'ils ayent remarqué. Ils la remarquerent deux fois de ſuite ; le 14 de Juillet au coucher du ſoleil, & le 15 à ſon lever, avec toute l'exactitude qu'on y peut apporter ſur mer. Les Pilotes aſſuroient qu'ils étoient par leur point à trente ſept degrés dix neuf minutes de latitude auſtrale, & à ſoixante & quinze degrés de longitude. Dès ce même jour, après avoir fait vingt deux lieues, la variation obſervée ne ſe trouva au coucher du ſoleil que de vingt quatre degrés trente minutes Nord Oueſt. Ainſi, décroiſſant toujours

TACHARD. II Voyage. 1687.

Dans la navigation du Cap juſqu'à Batavia, les maladies enleverent quantité de ſoldats. Le Pere De-Rochette, Jeſuite, de la Province de Riom, ne reſiſta pas non plus à la violence du mal. Il mourut d'une fievre maligne, auprès des malades qu'il ſervoit. Le mauvais tems ayant diſperſé pluſieurs Vaiſſeaux de la Flotte, celui de De. Joyeux fut le premier qu'on rencontra, vers dix huit degrés huit minutes de latitude du Sud, à cent quinze degrés quarante minutes de longitude. Ce Capitaine & ſes Pilotes jugerent qu'on étoit environ de ſoixante-dix lieues plus près de l'Iſle de Java, que ne ſe l'imaginoient les autres. „ Il „ ne fut pas crû, non plus que les re „ marques que l'Auteur avoit faites dans „ la Relation précedente, par leſquelles „ il faiſoit voir que cette Iſle eſt plus „ occidentale de ſoixante lieues qu'elle „ ne l'eſt ſur les Cartes marines, qui „ ſont encore plus juſtes que les Cartes „ géographiques. Quelques unes de cel- „ les-ci marquent l'Iſle de Java à cent „ quarante ou quarante cinq degrés de

Mort du Pere Rochette & d un grand nombre de ſoldats François.

Erreur des Cartes marines, & geographiques.

avec quelque proportion, tandis qu'on s'approchoit de l'Iſle de Java, enfin à onze degrés de latitude du Sud, & à douze degrés de longitude, qui eſt à peu près la ſituation de cette Iſle, on ne trouva que deux degrés trente minutes de variation Nord-Oueſt. Pages 65 & 66.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» longitude ; & les Mathématiciens Je-
» ſuites ont conſtamment remarqué
» qu'elle eſt ſituée au cent vingt-huitie-
» me degré ; ce qui entraine une prodi-
» gieuſe difference (17).

On arriva le 25 d'Août à la Rade de Bantam, après avoir commencé dès le 16 à découvrir la terre de Java. Vaudricour avoit nommé ce lieu pour le rendez-vous des Vaiſſeaux qui pourroient s'écarter. Il y reçut, par une Barque de Pêcheurs, une lettre de Du-Queſne, qui en étoit parti quelques jours auparavant, & qui avertiſſoit les Vaiſſeaux qui arriveroient après le ſien, qu'ayant fait demander des rafraîchiſſemens à la ville, on lui avoit repondu qu'il n'y en avoit point à Bantam, & que pour en trouver il falloit ſe rendre à Batavia. Il ajoutoit que prenant en effet cette route, il ſe hâteroit enſuite de ſuivre celle de Siam, dans la crainte de perdre la ſaiſon s'il attendoit plus long-tems.

Reception des François à Batavia.

Vaudricour fit gouverner auſſi-tôt vers Batavia, dont les vents contraires l'éloignerent pendant huit jours. Mais ayant enfin mouillé dans la Rade, il ne répondit point à neuf coups de canon, dont il fut ſalué en arrivant par le Vaiſſeau de Du-Queſne ; de peur que les

(17) Page 69.

Hollandois ne cruſſent qu'il ſaluoit leur Pavillon (18). Il ſe ſouvenoit de la difficulté que le Géneral avoit faite, au voyage précedent, de rendre coup pour coup aux Vaiſſeaux du Roi. TACHARD, II Voyage. 1687.

L'expérience apprit bien-tôt que cette conduite avoit été ſage. A peine eut-on laiſſé tomber l'ancre, qu'un Officier de l'Oiſeau vint informer Vaudricour qu'il avoit peu de faveur à ſe promettre des Hollandois. Deux Jeſuites de ce vaiſſeau étant deſcendus à terre, pour ſaluer le Général, avoient été reçus civilement. Ils avoient même obtenu la permiſſion de faire débarquer leurs quarts de cercle, avec les autres inſtrumens néceſſaires, qui avoient été tranſportés dans le jardin du Général Spelman, dont on a vû la deſcription dans la relation précédente. Ils devoient y être logés, pour ſe repoſer des fatigues de la mer. Mais Du-Queſne, qui deſcendit auſſi le lendemain, leur manda qu'ils feroient fort bien de rembarquer leurs inſtrumens, & de revenir à bord, où il les alloit joindre. Il leur marquoit les raiſons qui le portoient à leur donner ce conſeil. Auſſi ne balançerent-ils pas à l'y ſuivre. Mais comme il étoit tard, & que la chaloupe étoit preſſée de ſortir avant

Pourquoi les Hollandois reçoivent mal les François.

(18) Page 71 & ſuivantes.

TACHARD. II Voyage. 1687.

qu'on fermât les portes de la ville, ils ne purent prendre leurs pendules, qu'ils avoient déja montées dans une ſalle qui devoit leur ſervir d'obſervatoire (19). Du-Queſne leur apprit à bord que le Géneral avoit changé de diſpoſition, ſur les remontrances de quelques perſonnes, qui lui avoient repreſenté les deſordres qu'on pouvoit craindre dans la ville, ſi l'on y voyoit des Jeſuites, & la peine qu'on auroit à retenir le peuple irrité, depuis les nouvelles qu'on avoit reçues de France par la derniere flotte Hollandoiſe. En un mot, on n'ignoroit point à Batavia que les Proteſtans avoient été traités en France avec quelque rigueur.

L'Eſcadre preſſe ſon départ.

Ce fut apparemment la même raiſon qui fit naître des embarras inſurmontables pour le ſalut. Vaudricour prit le parti de le refuſer au Fort, parce qu'on fit difficulté de lui rendre coup pour coup. Cependant, après avoir obtenu des vivres, il ne fut pas fâché de ſe voir engagé par cet incident à preſſer ſon départ. La ſaiſon étoit avancée; & divers bruits répandus à Batavia lui avoient fait juger que ſes troupes pouvoient être néceſſaires au Roi de Siam. On étoit déja informé de la fameuſe

(19) Page 72.

revolte

revolte des Macaſſars, dont le Chevalier De-Fourbin fait un recit dans ſes Memoires. Celui que le Pere Tachard joint ici à ſa relation, & qu'il obtint dans la ſuite d'un Ingenieur François nommé De-la Mare, que le Chevalier De-Chaumont avoit laiſſé à Siam en 1685, ne paroît pas écrit avec moins d'intelligence & de ſoin. Mais les digreſſions de cette nature n'appartenant point au deſſein de ce recueil, un Lecteur curieux peut conſulter les ſources qu'on vient de nommer (20).

TACHARD. II Voyage. 1687. Revolte des Macaſſars à Siam.

Il ne manquoit à l'Eſcadre Françoiſe, que la Normande, un de ſes Navires, dont elle attendit inutilement l'arrivée juſqu'au 7 de Septembre; & l'ancre ne fut pas levée ſans quelque inquietude pour le ſort de ce bâtiment.

On a deja remarqué, au premier voyage de l'Auteur, que la navigation de Batavia à Siam eſt également dangereuſe & pénible. On trouve en divers endroits de ces mers, tant d'Iſles, de rochers & de bas-fonds, qu'on n'y peut voguer qu'à petites voiles; & toujours la ſonde à la main; ſur-tout dans le détroit de Banca, formé par une Iſle de ce nom qu'on laiſſe à la droite, &

(20) Second Voyage du Pere Tachard, pages 82 & ſuivantes.

TACHARD. II Voyage. 1687.

par celle de Sumatra qu'on laiſſe à gauche. Le 15, après avoir paſſé ce fâcheux détroit, on prit le parti de détacher l'Oiſeau, avec ordre de ſe rendre en diligence à Siam, & de faire préparer des logemens pour les malades. L'Auteur paſſa ſur ce Vaiſſeau, pour aller diſpoſer tout ce qui étoit néceſſaire à la reception des autres bâtimens, dans un lieu où ſon retour étoit attendu.

L'Auteur eſt détaché pour précéder l'Eſcadre.

Auſſi-tôt qu'il fut embarqué, Du-Queſne força de voiles, pour faire diligence. Mais le vent étoit ſi foible, qu'il n'arriva que pluſieurs jours après, à la vue de *Pulo-Timon*, une des Iſles Malaies. Du-Queſne appréhendant de manquer d'eau, reſolut d'envoyer la Chaloupe pour en faire quelques tonneaux. Il n'y avoit perſonne à bord qui connût le mouillage. L'Auteur entra dans la Chaloupe, avec *Tivas* Enſeigne du Vaiſſeau, qui la conduiſoit. Ils cotoyerent long-temps les rivages de l'Iſle. Enfin ils trouverent une petite riviere fort claire, qui ſe perdoit dans la mer. Etant deſcendus en cet endroit, ils découvrirent quelques cabanes à demi ruinées, des terres incultes aux environs, des bois fort épais, & quelques bananiers diſperſés. Deux Inſulaires, qui virent venir les François droit à

Il deſcend dans la Chaloupe à Pulo-Timon.

Ce qu'il y voit.

eux, ſe jetterent dans un canot, & avancerent en cotoyant le rivage, vers une aſſez grande anſe, que l'Auteur prit pour le véritable mouillage. En effet, les deux Malais, qui avoient fui d'abord de toutes leurs forces, voyant qu'on ne les pourſuivoit pas, & qu'on les appelloit même du rivage, revinrent à la Chaloupe, & firent entendre qu'il falloit aller plus loin au Nord pour trouver l'habitation des Malaies, où ils ajouterent qu'un Vaiſſeau Hollandois étoit actuellement à l'ancre. On leur fit ſigne d'aller devant, & qu'on étoit diſpoſé à les ſuivre. Un petit couteau qu'on leur offrit, & dont ils parurent faire beaucoup de cas, acheva de les déterminer. A peine la Chaloupe eut-elle fait un quart de lieue à leur ſuite, que Du-Queſne fâché de perdre le vent, qui étoit favorable, lui donna le ſignal d'un coup de canon pour le rappeller à bord. L'Auteur voyoit déja le Navire Hollandois dans la rade & quelques maiſons des plus expoſées. Cependant il fallut obéir, & renoncer à l'eſpérance de trouver des rafraîchiſſemens, dont le beſoin commençoit à ſe faire ſentir vivement ſur le Vaiſſeau.

TACHARD. II Voyage. 1687.

Il eſt rappellé ſans avoir pû prendre des rafraîchiſſemens.

Vaudricour fut plus heureux dans la même Iſle. Les Officiers qu'il y en-

TACHARD. II Voyage. 1687.

voya dans les Chaloupes aſſurerent Tachard que l'eau étoit excellente, & très facile à faire. Il ajoute qu'en ayant gouté lui-même, il n'en avoit jamais bu de meilleure ni de plus belle, & que Vaudricour en conſerva juſqu'à Breſt, où elle ſe trouva auſſi bonne que celle de nos meilleures fontaines. Mais les vivres étoient alors d'une cherté extraordinaire à Pulo-Timon, quoiqu'ils y ſoient ordinairement en abondance (21).

Le 21 de Septembre, les gens de l'Oiſeau reconnurent la pointe de *Patane*, qui eſt un Royaume particulier, relevant du Roi de Siam; & le 27 ils mouillerent heureuſement au terme.

Quelques lettres, des Jeſuites que le Pere Tachard avoit laiſſés à Siam dans le deſſein de paſſer à la Chine, l'inſtruiſirent, en arrivant, du ſuccès de leur voyage. Il les reçut preſqu'en deſcendant au rivage, des mains du Pere Maldonat, qui faiſoit ſa reſidence à Siam. La liaiſon qu'elles ont avec ſon propre voyage, dont on peut dire même qu'elles font une partie eſſentielle, & la difficulté de les placer dans un lieu plus convenable, m'oblige d'interrom-

(21) Page 113.

ore ici le Journal de l'Auteur, pour faire place, du moins, à l'extrait de celle qui appartient à ce Recueil par ſon titre & par ſa matiere.

TACHARD. II Voyage. 1687.

VOYAGE

DU PERE DE-FONTENAY,

De Siam à la Chine (22).

FONTENAY. 1686. Départ de Siam. Le Pere Le-Comte y eſt retenu.

LE Vaiſſeau Siamois qui devoit porter ce Mathématicien Miſſionnaire & ſes compagnons n'ayant été prêt que le 2 de Juillet 1686, ils partirent de Siam, le ſoir, dans un balon du Seigneur Conſtance, pour arriver le lendemain à Bancok, où ils ne paſſerent qu'une nuit. Ils y quitterent à regret le Pere Le-Comte, deſtiné comme eux à la Chine, mais retenu à Siam juſqu'à l'arrivée des Peres qu'on attendoit de France. Le jour ſuivant, ils ſe rendirent à la Barre de Siam, trois lieues au de-là de l'embouchure de la riviere (23). Ils y trou-

(22) Pages 127 & ſuivantes.

(23) Fontenay obſerve que preſque toutes les Cartes marines, qu'il avoit vûes, mettent la Barre de Siam à treize degrés quarante cinq minutes de latitude Septentrionale; & que cependant, ſi l'on en juge par la hauteur du Pole qu'il avoit trouvée pour Louvo, qui eſt de quatorze degrés quarante deux minutes, cinquante ſecondes, & par celle de la Ville de Siam, que le Pere Thomas a trouvée de quatorze degrés dix huit minutes, il faut que celle qu'on donne

verent douze bâtimens prêts à faire voile, les uns à la Chine & au Japon, les autres à Manille. Comme la saison étoit avancée, le Capitaine qui étoit chargé de la conduite des Mathématiciens, se hâta de partir sans avoir achevé sa charge, & mit à la voile le 10 de Juillet. FONTENAY. 1686.

Le chemin de Siam à Macao est de gagner d'abord certaines montagnes, éloignées d'environ trente lieues de la Barre, vers le Sud Sud-Oueſt. Les Portugais les nomment *Penchos*, c'est-à-dire, *Peignes*; apparemment parce que les pointes de ces montagnes paroissent rangées & serrées dans une même ligne, comme les dents d'un peigne. On tourne de-là vers le Sud-Est, ensuite vers l'Est, pour aller à Pulo-Ubi & Pulo-Condor, Isles du Royaume de Camboye. On cotoye toute la Chine, d'où l'on tire droit à Sancian, Isle célebre par la Mort de St François Xavier, & la premiere des isles de Macao, laissant l'Isle de Hainau à la gauche; de sorte que pour faire le voyage on a Chemin de Siam à Macao.

communement à la Barre soit un peu moins grande: car de l'embouchure de la riviere jusqu'à la ville de Siam, on compte pour le moins trente lieues par eau; & quoique la riviere tourne beaucoup, ce n'est pas jusqu'à faire croire qu'il n'y ait que dix lieues en droiture de l'une à l'autre.

TONTENAY. 1686.

beſoin de deux ſortes de vents, les uns qui menent au Sud-Sud-Oueſt, les autres à l'Eſt. Ceux qui regnent pendant les mois de Mai, de Juin & de Juillet, non ſeulement à Siam, mais auſſi dans toutes ces Mers, depuis Batavia & Malaca juſqu'au Japon, ſont les vents d'Oueſt & Sud-Oueſt, avec leſquels on va fort bien vers la Chine dans cette ſaiſon : mais il eſt difficile d'aller aux Penchos avec les mêmes vents. Il faut continuellement louvoyer, & l'on n'y emploie guere moins de quinze jours, à moins que les *ſaumatres*, c'eſt-à-dire, les vents d'orage ne précipitent la courſe du Vaiſſeau. Cette route fut extrêmement ennuyeuſe pour les Mathématiciens, qui n'eurent pas d'autre amuſement que la pêche d'un poiſſon, nommé *Bagre*, dont cette mer eſt remplie. Il ne reſſemble pas mal à nos rougets ; mais il eſt un peu plus grand. On en prenoit inceſſamment avec la ligne ; & quand il étoit pris, il jettoit un cri qui ne pouvoit venir que de l'air exprimé par ſes ouies ; car l'Auteur ne lui trouva pas de poulmons (24).

Poiſſon nommé Bagre.

Le Vaiſſeau des Jeſuites échoue.

Après avoir fait vingt quatre lieues juſqu'au quatorze, en luttant contre la violence des vents & des flots, l'ennui

(24) Page 133.

e tarda point à ſe changer en crainte, ans le preſſant danger où la force des agues mit le Vaiſſeau. Le Capitaine, ui étoit un homme ſage, n'eſperant as de reſiſter aux coups de mer, entre uantité d'écueils, fit tourner le cap à la erre. Il ſe jetta heureuſement entre une ſle & une pointe nommée Coſſomet, ù il mouilla ſur trois braſſes & demie, lans un endroit qui rompoit un peu la narée. Mais le vent, qui dura toute la uit, rompit le calme ſur les deux heures du matin. A la pointe du jour, lorſqu'on crut pouvoir lever l'ancre, pour avancer un peu ſous l'Iſle voiſine, le Vaiſſeau échoua, dans ce mouvement, ſur un fond de ſable, ſans ceſſer de recevoir de grandes ſecouſſes. La Chaloupe, qu'on auroit dû mettre d'abord en mer pour ſonder les chemins, y fut miſe alors: elle alla ſe ſaiſir d'un *Mirou*, nom d'une barque Siamoiſe, qu'on voyoit à l'abri ſous l'Iſle, & qu'on amena par force, pour ſoulager le Vaiſſeau. Il ſe remit un peu; & le Pilote ayant fait mettre la voile du Beaupré, acheva de le tirer, mais d'une maniere qui l'ébranloit beaucoup, & qui faiſoit craindre aux Mathématiciens qu'il ne s'ouvrît en deux. Ils ſe mirent dans le Mirou, avec l'eſpérance de ga-

FONTENAY, 1686.

Danger auquel ils ſont expoſés.

FONTENAY. 1686.

gner la terre. Vaine reſſource. Le vent les repouſſoit du rivage. Ils furent obligés de mouiller le ſoir à la moitié du chemin, & de paſſer dans cet état une nuit très pénible. Le matin, ils ſe trouverent à plus d'une lieue & demie du Vaiſſeau, ſans pouvoir y retourner, parce que le vent en venoit. Cependant, ils manquoient de vivres: leur nombre étoit de huit perſonnes; quatre Jeſuites, avec leur valet; un Matelot du bord, qui leur ſervoit d'interprete, & deux Portugais de Macao, qui ayant perdu leur Vaiſſeau l'année précedente, avoient pris cette occaſion pour retourner à la Chine. Le Patron du Mirou, qui étoit Chinois, ne connoiſſoit point de riviere voiſine, ni d'autre retraite que l'Iſle, dont il n'étoit plus le maître de ſe rapprocher. Dans un ſi cruel embarras, l'interprete aſſura les Mathématiciens que douze à quinze lieues plus bas il y avoit une ville nommée *Chantaboun*, capitale d'une Province dont le Gouverneur avoit des galeres armées de vingt cinq hommes, avec laquelle on pouvoit arriver en peu de jours à la barre de Siam en ſuivant les côtes; que cet Officier étoit obligé de ſecourir ceux que le mauvais temps faiſoit relâcher ſur ſes Terres, & qu'appre-

ant que les Peres étoient honorés de FONTENAY, 1686.
a protection du Roi & du Seigneur Conſtance, ſon zele s'animeroit pour les ervir (25).

Ils ſçavoient déja que la ville de Chantaboun n'étoit pas éloignée, & que le Gouverneur de cette côte avoit la commiſſion dont on leur parloit. D'ailleurs ils ſe flatterent, en prenant cette voie, de pouvoir trouver encore quelques-uns des vaiſſeaux qui faiſoient voile aux Iſles de Macao. L'habileté de leur Patron les fit entrer le ſoir dans la riviere de Chantaboun, qui eſt large & bordée d'arbres, mais avec peu de profondeur. Elle reçoit quantité de ruiſſeaux, qui s'y rendent du milieu des bois, ou qui deſcendent des montagnes voiſines. Le Mirou trouva tant de difficulté à monter, que l'Auteur & le Pere Gerbillon prirent le parti de ſe mettre dans un petit Balon, pour s'avancer plus promptement vers la ville (26).

Chantaboun eſt ſitué au pied d'une de ces grandes montagnes, qui forment une longue chaîne du ſeptentrion au midi, & qui ſéparent le Royaume de Siam de celui de Camboye. Du côté

Deſcription de Chantaboun.

(25) Pages 139 & précedentes.
(26) Page 139.

FONTENAY. 1686.

par lequel on y fit entrer les deux Jeſuites, la ville étoit fermée d'une enceinte de vieilles planches, plus propres à ſe défendre des bêtes ſauvages, qu'à l'aſſurer contre une attaque réguliere. Après avoir marché plus d'un quart d'heure, & preſque toujours dans l'herbe juſqu'aux genoux, ils arriverent enfin à la maiſon du Gouverneur. Un de ſes domeſtiques leur fit dire, par leur interprete, d'attendre dans la ſalle du Conſeil. Cette ſalle conſiſtoit dans un toit de feuilles de roſeaux, ſoutenu par des piliers de bois aux quatre coins & au milieu : le plancher étoit élevé d'environ cinq pieds au-deſſus du rez-de-chauſſée, & l'on y montoit par une piece de bois un peu inclinée. Ils attendirent près d'un heure, que le Conſeil s'aſſemblât, avec le Gouverneur, qui étoit Malai & Mahométan.

Quelle route on annonce aux Mathématiciens.

Tachard lui expoſa le beſoin qu'ils avoient de ſon ſecours, & les raiſons qu'ils avoient de l'eſperer. Il répondit que ſes galeres n'étoint point à Chantaboun ; & qu'en étant même fort éloignées, le ſecours ne pouvoit être prompt : mais qu'il pouvoit les envoyer par terre, au travers des bois, en danger à la vérité d'être tués par les

Eléphans, & devorés des Tigres; & que la marche ſeroit de quatorze jours, pour gagner un village d'où l'on comptoit encore une journée juſqu'à Bancoc k. Cette propoſition les ſatisfit d'autant moins, qu'ils ne vouloient pas laiſſer derriere eux ce qu'ils avoient apporté ſur le Vaiſſeau. Cependant le Gouverneur leur ayant offert à ſouper, ils accepterent cette offre, parce qu'ils n'avoient pas mangé depuis le matin. On leur envoya du riz, cinq ou ſix concombres cruds, & quelques figues, qu'ils furent obligés d'abandonner à leurs rameurs affamés. Ainſi l'eſperance qu'ils avoient eu de ſatisfaire leur appetit, ſe réduiſit à manger un morceau de pain ſec, qu'ils avoient apporté du Mirou. On les fit coucher enſuite dans un coin de la ſalle du Conſeil, ſur une natte qu'on y avoit étendue; & près d'une troupe de Talapoins qui paſſerent toute la nuit à chanter, pour un mort qui devoit être brulé deux jours après (27).

FONTENAY. 1686.

Comme ils ſont traités à Chantaboun.

Le Gouverneur s'étant fait expliquer pendant la nuit, comment ils avoient été traités à la Cour de Siam, parut plus diſpoſé le lendemain à les obliger. Un accident contribua beaucoup à le

(27) Page 142.

ONTENAY. 1686.

confirmer dans ces ſentimens. Le Pere Gerbillon tira de ſa poche une montre à reveil, pour voir quelle heure il étoit. Ce ſpectacle frappa la curioſité du Gouverneur, qui n'avoit jamais rien vu d'approchant : on lui expliqua l'uſage d'un inſtrument ſi merveilleux. Il prit plaiſir à le faire ſonner pluſieurs fois. Les deux Jeſuites augmenterent ſa joie, en lui promettant une montre ſemblable à celle qu'il admiroit, s'il les faiſoit arriver à la Barre dans ſix jours. Il s'engagea du moins à les rendre dans trois jours ſur leur Vaiſſeau, où ils prendroient eux-mêmes leurs meſures pour arriver à la Barre. Dans la confiance qu'ils eurent à ſa parole, ils partirent ſur le champ, pour aller prendre les deux autres Peres & les deux Portugais qu'ils avoient laiſſés à la Barre. L'Auteur avoue neanmoins qu'en quittant le Mirou, il ſentoit au fond du cœur une triſteſſe ſecrete, qui ſembloit l'avertir qu'il y avoit de l'imprudence à ſe fier au promeſſes d'un Mahométan & d'un Malai (28). Mais forcé par la néceſſité, il retourna le ſoir à la ville avec ſes compagnons.

Etonnement d'un Gouverneur Siamois à la vûe d'une Montre.

Le Gouverneur les fit entrer dans ſon Palais, qui étoit bâti de ſimples Bam-

Promeſſes qu'il exécute mal.

(28) Page 143.

bous, ſans aucun ornement. Il leur accorda un balon & cinq rameurs, qui devoient les conduire au Vaiſſeau. Il les aſſura qu'il y ſeroit plutôt qu'eux, pour examiner l'état de ce Bâtiment, au ſort duquel il témoignoit prendre beaucoup d'intérêt, depuis qu'il avoit appris que le Seigneur Conſtance y avoit quelques marchandiſes. Il leur fit donner des vivres pour ſix jours. Enfin, il leur recommanda de ne pas maltraiter leurs rameurs, s'ils ne vouloient s'expoſer à leur voir prendre la fuite; comme il étoit arrivé dans le même cas à quelques Portugais. FONTENAY. 1686.

Après l'avoir remercié de ſes ſoins, & lui avoir promis d'en rendre témoignage à Mr Conſtance, les Jeſuites ſortirent de Chantaboun pour commencer leur voyage. L'Auteur avertiſſant ici (29) qu'il a des circonſtances intéreſſantes à raconter, & le principal agrément d'un Journal de Voyage conſiſtant en effet dans ces détails, ſur-tout lorſqu'ils peuvent ſervir à l'inſtruction, c'eſt preſque dans ſes propres termes qu'on va préſenter cette partie de ſon recit. Fâcheux voyage.

» Premierement, depuis la maiſon » du Gouverneur juſqu'à la riviere, Il eſt rapporté dans les termes de l'Auteur.

(29) Page 144.

TONTENAY. 1686.

» nous fumes obligés de marcher nuds
» pieds, l'eſpace d'une demi-heure,
» parce que la pluie, qui étoit tombée
» la nuit en abondance, avoit couvert
» les chemins de boue. En ſecond lieu,
» lorſque nous fumes arrivés à notre
» Balon, nos rameurs ſe trouverent
» ivres. Ils n'avancerent preſque point
» le reſte du jour; & vers ſix heures
» du ſoir, après avoir fait ſeulement
» trois ou quatre lieues, ils nous mi-
» rent à terre dans un lieu défriché,
» ſous prétexte d'avoir beſoin de cuire
» leur riz. On y voyoit pluſieurs Bu-
» fles, qui paiſſoient tranquillement,
» & quelques habitations éloignées d'un
» quart de lieue. Les rameurs firent
» encore deux lieues; après quoi, ſoit
» qu'ils fuſſent las du travail, ou que
» le danger fût auſſi réel qu'ils ſe le
» figuroient, ils nous avertirent qu'on
» alloit entrer dans un endroit de la
» riviere où elle n'étoit qu'un ruiſſeau
» de dix ou douze pieds de largeur,
» & preſque ſans eau, dans lequel on
» ne pouvoit s'engager pendant la nuit
» ſans être expoſés à l'attaque des Ti-
» gres. Nous paſſames donc toute la
» nuit aſſis, & preſſés comme nous
» étions dans notre Balon, où la petî-
» teſſe du lieu, la chaleur, & une

Les Jeſuites menacés des Tigres.

nuée de ces moucherons, qu'on appelle couſins en France & moſquites aux Indes, nous empêcherent de fermer l'œil. FONTENAY. 1686.

» Le 21 au matin, nous paſſames en » effet par un canal fort étroit; & vers » le commencement de la nuit, après » avoir long-tems tourné dans les bois, » nous arrivames à l'embouchure d'une » riviere. La plûpart de nous, fatigués » du Balon, aimerent mieux paſſer la » nuit à terre, ſur le ſable. Nos rameurs » faiſoient de temps en temps des feux, » pour éloigner les Tigres. Ils nous di- » rent le lendemain qu'il falloit entrer » dans la mer avec notre Balon, & co- » toyer la terre pendant tout le jour, » pour trouver une autre riviere qui » nous meneroit à notre route. Comme » le vent étoit toujours le même, la » mer extrêmement groſſe, & notre » Balon ſi foible qu'un ſeul de nous » ne pouvoit s'y remuer, ni changer » de côté ſans l'expoſer à tourner; nous » leur repréſentames le danger de leur » propoſition. Ils le voyoient clairement » eux-mêmes; & la réſolution qu'ils » prirent fut de nous mener par une » autre route, en nous faiſant croire » que deux ou trois journées nous » rendroient à notre Vaiſſeau, quoique

Ils refuſent d'aller en mer avec leur Balon.

FONTENAY. 1686.

» nous en fussions éloignés de douze.
» Le soir, nous arrivames à un village
» nommé *Lampari*, qui est au milieu
» des bois. Il y a quantité de ces ha-
Pourquoi les Villages sont au milieu des bois.
» bitations sauvages dans le Royaume;
» & les Siamois s'y retirent des villes
» de la campagne, aimant mieux dé-
» fricher un peu de terre & la cultiver
» en liberté parmi les bêtes féroces,
» dans l'épaisseur des bois, que de vivre
» proche des villes dans un esclavage
» continuel & mal-traités de leurs maî-
» tres. Ce n'est pas que dans la plûpart
» de ces lieux ils n'obéissent aux Gou-
» verneurs voisins; mais la crainte
» qu'on a qu'ils ne s'éloignent encore
» davantage fait qu'on les traite avec
» plus de modération (30).

» Nous passames la nuit dans ce vil-
» lage; & nos conducteurs, qui s'y trou-
» voient bien, avoient dessein de s'y
» arrêter le lendemain; lorsque les Of-
» ficiers du Gouverneur arriverent heu-
» reusement, & nous apprirent qu'il
» alloit lui-même au Vaisseau, pour en
» faire son rapport à la Cour. Quoique
» nos guides fussent déja ivres, cette
» nouvelle fit plus d'impression sur eux
» que nos exhortations. Ils prirent nos
» hardes sur le dos, & se mirent en

(30) Page 148.

» marche vers un autre village, éloigné de quatre lieues. Nous les ſuivimes à pied, le baton à la main. Il falloit marcher par les bois, où les occaſions de ſouffrir ne nous manquerent pas. Mais nous apprimes en même temps que ce n'eſt pas une choſe bien difficile d'aller pieds nuds parmi les cailloux, quand on ſe propoſe la gloire de Dieu dans ce genre de vie (31). FONTENAY. 1686.

» Nous arrivames dans ce village, qui ſe nomme *Sambay*, à une heure après midi. On nous mena dans une eſpece de Pagode, où nous étions du moins à couvert de la pluie. Nous jugeames qu'on faiſoit en ce lieu des ſacrifices au diable; car il s'y trouvoit de petites bougies à demi brûlées, des figures d'Éléphans, de Tigres, de Rhinoceros, & de ces Poiſſons de mer, qui s'appellent Eſpadons. Nous renverſames les bougies & toutes ces figures, pour rendre nos adorations au vrai Dieu ſur les ruines d'un culte oppoſé au ſien. Village de Sambay. Sacrifices Idolâtres.

» Le chemin que nous avions fait le matin nous fit demeurer le reſte du jour à Sambay, pour nous délaſſer un peu. Nous remarquames, autour de

(31) *Ibidem.*

FONTENAY. 1686.

» ce village, quantité de perdrix, qui » voloient en troupes. Nous avions vû » dans les forêts une infinité de paons » & de ſinges. Les fourmis, qui font » en Europe leurs petits magaſins ſous » terre, & qui s'y retirent en hyver, » ont ici leur retraite & leurs proviſions » au ſommet des arbres, pour ſe ga- » rantir des inondations qui couvrent » la terre pendant cinq ou ſix mois de » l'année. Nous vimes leurs nids, bien » fermés & maçonnés contre la pluie, » qui pendoient de l'extrémité des » branches. C'eſt à quoi ſe bornerent » nos remarques, dans un pays qui » n'offre que d'affreuſes ſolitudes, & » dans un tems où nous n'étions pas fort » diſpoſés à faire des obſervations phi- » loſophiques (32).

Les Fourmies Siamoiſes font leurs nids ſur des arbres.

» Nous partimes de Sambay le jour » ſuivant, dans un Balon plus grand & » plus commode que le premier, & » nous allames juſqu'à la mer. Le Gou- » verneur y étant arrivé preſqu'auſſi- » tôt, nous lui fimes connoître que » nous étions mécontens de nos ra- » meurs, qui n'avançoient point, & » qui s'enivroient continuellement. Je » croyois qu'il les alloit battre, & dans » cette idée je me préparois à demander

Le Gouverneur ſe trouve à la rencontre des Jeſuites.

(32) Pages 150 & ſuivantes.

» grace pour eux : mais il me répondit » gravement qu'en ſa préſence ils ne » s'enivroient point, & que s'ils le fai- » ſoient hors de-là ce n'étoit pas ſa » faute. Il parla de notre chemin, qui » étoit, nous dit-il, de nous mettre ſur » mer, comme on nous l'avoit propoſé » deux jours auparavant. Notre Balon » étoit un peu meilleur ; & nous avions » l'exemple d'un petit Balon qui venoit » d'arriver par la même route. Mais » on n'ajoutoit pas que les Siamois s'ex- » poſent aiſément à ces voyages, & que » leur Balon venant à ſe remplir d'eau, » ils en ſont quittes pour le vuider à » force de bras ou pour ſe ſauver ſur » la côte. En effet, nous n'eumes pas » avancé deux cens pas dans la mer, » que les flots s'étant élevés furieuſe- » ment penſerent engloutir notre Balon ; » & nous nous crumes trop heureux de » pouvoir retourner au rivage. Je dis » au Gouverneur, qui avoit été temoin » de notre danger, que je le remerciois » très humblement des peines qu'il pre- » noit pour nous renvoyer à notre Vaiſ- » ſeau ; mais que s'il n'avoit pas d'autre » moyen à nous offrir, je préferois de » demeurer à Sambay, en attendant » des nouvelles du Seigneur Conſtance, » à qui j'allois écrire. Il me répondit

FONTENAY, 1686.

Danger auquel ils ſont expoſés.

FONTENAY. 1686.

» qu'il étoit en mon pouvoir d'écrire » contre lui, quoique je lui duſſe la » juſtice de reconnoître qu'il s'étoit mis » en marche pour nous obliger. Je l'aſ- » ſurai que nous n'étions pas venus aux » Indes pour nuire à perſonne; beau- » coup moins à un homme tel que lui, » qui s'étoit acquis au contraire des » droits ſur notre reconnoiſſance: mais

Ils renoncent cette année au Voyage de la Chine.

» auſſi, qu'ayant perdu l'eſpérance d'ar- » river cette année à la Chine, rien ne » nous preſſoit de retourner à Siam, & » que nous ne penſions plus qu'à nous » y rendre avec ſureté: que le Roi, » qui nous avoit honorés de tant de fa- » veurs, nous enverroit indubitable- » ment une de ſes galeres, & que j'ai- » mois mieux attendre cette voie que » de nous expoſer à celles qu'il nous » offroit, qui étoient toutes périlleuſes. » Il voulut nous ramener à Chantaboun. » Mais je le priai ſeulement de nous » faire trouver une maiſon à Sambay, » & de nous donner un homme de ſa » main, qui pût répondre de nous au » Roi. Il nous accorda civilement ſon » Secretaire, dont l'air & les manieres » nous revenoient aſſez. Ainſi nous pri- » mes le chemin de Sambay.

Ils reviennent à Sambay.

» Ce village répondit mal à nos eſ- » perances. On y manquoit de tout; &

» nous ne pumes y trouver, pendant FONTENAY. 1686.
» plus de deux jours, des vivres pour
» nos rameurs & pour nous. Le Secre-
» taire nous proposa de marcher à pied
» le long du rivage; pendant que d'au-
» tres Siamois, qu'il offroit de faire
» venir, conduiroient notre Balon par
» mer. Nous suivimes son conseil. Ce
» voyage fut assez doux, à la nourriture
» près, qui n'étoit quelquefois qu'un
» peu de riz cuit à l'eau. Une grosse
» pluie nous prit le second jour. Elle
» dura fort long-tems, & nous en fu-
» mes si mouillés, que nous tremblions
» de froid au milieu de la Zone tor-
» ride. Nous ne pouvions, ni changer
» d'habits, parce que notre bagage
» étoit resté dans le vaisseau, ni faire
» du feu avec du bois mouillé. Le
» quatrieme jour, nous fimes le plus
» affreux de tous les voyages, marchant
» au travers des bois, & dans une boue
» fort épaisse jusqu'au dessus du genoux.
» Nous rencontrions souvent des épines
» qui nous piquoient douloureusement,
» & des sangsues qui nous faisoient
» la guerre. Le Soleil, qui avoit com-
» mencé à reparoître, nous incommo-
» doit aussi beaucoup: & pour comble
» de peine, il falloit suivre nos gui-
» des, que la peur des bêtes sauvages,

Route qu'ils entreprenent à pied.

Excès de leurs peines.

FONTENAY. 1686.

» dont ces bois ſont remplies, faiſoit » courir fort vîte. Le Pere De-Viſ- » delou, qui n'étoit pas le plus fort » de notre caravanne, réſiſtoit le mieux » à cette fatigue. Pour moi, je me » trouvai bientôt ſi abbatu, que les » forces me manquerent après avoir fait » trois lieues. Nous ne laiſſames pas » d'arriver au terme, qui étoit un vil- » lage nommé *Peſſay*, où nous demeu- » rames le reſte du jour (32).

» Nos guides nous quitterent dans » ce lieu, & nous remirent entre les » mains d'autres Siamois, que le Gou- » verneur avoit nommés pour achever » de nous conduire. Quelque argent, » que nous leur donnames en recevant » leurs adieux, fit aller leur joie juſ- » qu'au tranſport. Un d'eux avoit été » vingt ans Talapoin, & s'étoit retiré » des Pagodes, pour avoir, diſoit-il, » la liberté de boire du vin. Mais il en » abuſoit par des excès continuels. Le » Pere Gerbillon & le Pere Bouvet cou- » cherent cette nuit dans la ſalle des » Talapoins, qui n'étoit qu'un toit » couvert de roſeaux, & ſoutenu par » des piliers, où le vent pénétroit de » toutes parts. Le Pere De-Visdelou & » moi, nous allames dans une de leurs

Un de leurs guides avoit été Talapoin.

(32) Page 153.

maiſons

» maiſons, & nous y fumes plus à cou- FONTENAY. 1686.
» vert. En y entrant, nous trouvames Devotion de ces Moines Siamois.
» un de ces Moines idolatres, qui fai-
» ſoit ſa priere devant la pagode, c'eſt-
» à-dire, devant une petite ſtatue, po-
» ſée ſur une table fort haute. Il chan-
» toit, ſans faire la moindre pauſe, &
» remuoit ſon éventail avec tant d'ac-
» tion qu'on l'eût pris pour un poſſédé.
» Lorſqu'il eut achevé de prier, je lui
» fis ſigne de demeurer quelques mo-
» mens avec nous; & je lui dis, par la
» bouche de notre interprete, que nous
» étions des Religieux de l'Europe,
» venus depuis ſix ou ſept mois: que
» nous en ſçavions les uſages & les
» ſciences; que ſi la curioſité lui faiſoit
» ſouhaiter d'en apprendre quelque
» choſe, nous le ſatisferions avec joie;
» mais que nous lui demandions des
» éclairciſſemens ſur quelques points
» que nous avions à lui propoſer. Il
» nous répondit aſſez civilement que
» nous pouvions l'interroger.

» Je le priai de nous expliquer quel- Explications que l'Auteur tire d'un Tapoin.
» ques paroles de ſa priere. Après quan-
» tité de queſtions & de réponſes, il
» me fit entendre qu'il y demandoit du
» mérite. Je fis quelques raiſonnemens
» ſur ſon explication, auſquels il parut
» ne rien comprendre, quoiqu'ils fuſ-

FONTENAY. 1686.

» ſent très clairs ; & ſans vouloir s'in-
» former des choſes de l'Europe, il
» prit congé de nous. En ſe retirant, il
» alluma un cierge devant ſon idole.
» Nous le fimes éteindre en ſa préſence,
» ſous prétexte que la lumiere pouvoit
» nous empêcher de dormir. Trois au-
» tres Talapoins vinrent le lendemain
» avant le commencement du jour, &
» ſe mirent à chanter devant l'idole,
» avec une modeſtie extraordinaire.
» Peut-être notre preſence les excitoit-
» elle à faire paroître ce reſpect. Ils
» étoient aſſis à terre, les mains join-
» tes, un peu élevées ; & pendant près
» d'une demi-heure, ils ne ceſſerent pas
» de pſalmodier enſemble, ſans détour-
» ner leurs regards de la Pagode (34).

Les Jeſuites retrouvent le Gouverneur.

» Après deux autres jours de chemin,
» que nous fimes ſans incommodité,
» nous arrivames à la Baye de Caſſo-
» met, où nous étions attendus par le
» Gouverneur, qui nous y avoit fait
» préparer un petit lieu couvert, pour
» paſſer la nuit. Nous lui racontames
» une partie des peines que nous avions
» eſſuyées. Elles nous avoient ôté le deſir
» d'aller plus loin par le chemin de terre,
» ſur-tout depuis qu'il ne nous reſtoit au-
» cune eſperance de joindre les Navires

(34) Page 156.

» qui faiſoient voile à Macao. On ne manqua pas dans la converſation de rappeller l'horloge à reſſort, qui avoit cauſé tant d'admiration au Gouverneur. Je repondis que s'il nous eût fait mener juſqu'à la Barre, au tems que nous avions marqué, je lui aurois fait un preſent deux fois plus conſiderable. Cependant, pour ne pas laiſſer ſes ſoins ſans recompenſe, & pour l'engager à ſecourir une autre fois les Miſſionnaires que de pareils accidens pouvoient faire tomber ſur ſes côtes, je lui envoyai du bord, une taſſe d'argent & quelques curioſités de l'Europe, qu'il reçut avec plaiſir. FONTENAY. 1686.

» La Baye de Caſſomet s'avance près d'une lieue & demie dans les terres. Elle eſt renfermée, du côté de la mer, par une Iſle qui la met à couvert des vents depuis le Sud juſqu'à l'Oueſt. On y trouve par-tout près de deux braſſes d'eau, à l'exception de ſon entrée & du long de l'Iſle, où elle en a trois ou quatre (35). C'éroit pour n'avoir pas connu ces ſondes, que nous avions eu le malheur d'y échouer. On découvrit enfin cet abri, après avoir envoyé la chaloupe ſonder de tous côtés, & le Vaiſſeau s'y étoit retiré le Baye de Caſſomet.

(35) Page 157.

FONTENAY. 1686. Ils y retrouvent leur Vaiſſeau.

» 18 de Juillet. Nous l'y trouvames, en » arrivant le premier jour d'Août. Le » Capitaine, les Officiers, & tous les » gens de l'équipage, qui nous avoient » vûs aller à la dérive, nous reçurent » avec les témoignages d'une vive joie. » Notre abſence & nos embarras avoient » duré dix huit jours.

On travailla ſans relâche à reparer le Vaiſſeau, qui ſe trouva plus mauvais encore qu'on ne ſe l'étoit figuré. Les Mathématiciens furent avertis, le 16 d'Août, qu'on avoit vû le matin une Comete vers le Sud-Eſt, & qu'elle avoit paru d'abord avec une queue longue, éparſe & médiocrement éclairée. Ils employerent une lunette de deux pieds & demie à l'obſerver, juſqu'au 26, qu'ils ceſſerent de l'appercevoir, & que ſa route parut la mener droit au Soleil (36).

L'Auteur ajoute, ſur la Baye de Caſſomet, qu'elle eſt aſſez poiſſonneuſe. L'Iſle, qui couvroit le Vaiſſeau, eſt une grande forêt ſans habitation. On trouve ſur le rivage, quantité d'huitres attachées aux rochers, des pierres de ponce, & de l'eau douce, qui coule ſur un ſable très fin. Tous ces pays, remarque Fontenay, qui ſont deſerts

(36) Ces obſervations ont été communiquées à l'Académie des Sciences.

dans le Royaume de Siam, seroient habités en Europe. Le voisinage de la mer, & le grand nombre de rivieres qui coupent de tous côtés les forêts, porteroient l'abondance dans les Villes: mais, pour s'épargner un peu de travail, on consent ici que la plus grande partie du Royaume demeure inhabitée (37).

FONTENAY. 1686. Le Pays de Siam est desert, & pourquoi.

Après s'être arrêtés dans la Baye de Cassomet jusqu'au 1 de Septembre, les Missionnaires, forcés de renoncer pour cette année au voyage de la Chine, retournerent à Siam, pour y attendre le retour de la saison; & le Pere De-Fontenay partant alors pour la Chine, avoit laissé à Bancock les Lettres & les Relations qui furent remises au Pere Tachard.

Ils retournent à Siam.

Suite du II Voyage de Tachard.

CE fut le 27 du mois de Septembre, que Du-Quesne mouilla l'ancre à l'embouchure du *Menam*. Tachard, chargé des instructions de Messieurs les Envoyés, se mit dans un Balon avec le Pere d'Espagnac, qui parloit fort bien la langue Portugaise, & un Gentilhomme de Mr De-la-Loubere, qui portoit une Lettre au Seigneur Constance de la part de ce Ministre. Il étoit

TACHARD. II Voyage. 1687. Le Pere Tachard est envoyé à la Cour de Siam

(37) Page 161.

TACHARD. II Voyage. 1687.

accompagné auſſi d'un Mandarin, que les Ambaſſadeurs Siamois envoyoient à la Cour pour annoncer leur arrivée. Quoique ce Mandarin ne fût pas des plus conſidérables du Royaume, il étoit du Palais; & l'honneur qu'il avoit de paroître quelquefois devant le Roi, lui fit recevoir de grands honneurs ſur ſa route.

Marque ſinguliere de reſpect pour le Roi.

» Je n'omettrai pas, dit l'Auteur, » une circonſtance aſſez particuliere, » qui fera connoître une partie du ca» ractere & de l'éducation des Siamois. » Tandis que notre Mandarin recevoit » les reſpects des habitans de la pre» miere Tabanque, je m'informai en » langue du pays, de la ſanté du Roi » de Siam. A cette demande, chacun » regarda ſon voiſin, comme étonné de » ma demande, & perſonne ne me fit » de réponſe. Je crus manquer à la » prononciation ou à l'idiome propre » des gens de Cour. Je m'expliquai en » Portugais par un interprete: mais je » ne pus rien tirer du Gouverneur, ni » d'aucun de ſes Officiers. A peine » oſoient-ils prononcer entr'eux, & fort » ſecretement, le nom de Roi. Quand » je fus arrivé à Louvo, je racontai à » Mr Conſtance l'embarras où je m'é» tois trouvé, en demandant des nou» velles du Roi de Siam, ſans avoir

» pû obtenir la moindre réponſe : j'a- TACHARD. II Voyage. 1687.
» joutai que le trouble de ceux auſquels
» je m'étois adreſſé & la peine qu'ils
» avoient eu à me répondre, m'avoient
» cauſé beaucoup d'inquietude, dans la
» crainte qu'il ne fût arrivé à la Cour
» quelque changement conſidérable. Il
» me répondit qu'on avoit été fort éton-
» né de mes queſtions, parce qu'elles
» étoient contraires à l'uſage des Sia-
» mois, auſquels il eſt ſi peu permis de
» s'informer de la ſanté du Roi leur
» Maître, que la plûpart ne ſçavent pas
» même ſon nom propre, & que ceux
» qui le ſçavent n'oſeroient le pronon-
» cer : qu'il n'appartient qu'aux Man-
» darins du premier ordre de prononcer
» un nom qu'ils regardent comme une
» choſe ſacrée & myſtérieuſe ; que tout
» ce qui ſe paſſe au dedans du Palais eſt
» un ſecret impénetrable aux Officiers
» du dehors, & qu'il eſt rigoureuſe-
» ment défendu de rendre public ce
» qui n'eſt connu que des perſonnes
» attachées au ſervice du Roi dans l'in-
» térieur du Palais ; que la maniere de
» demander ce que je voulois ſçavoir,
» étoit de m'informer du Gouverneur
» ſi la Cour étoit toujours la même, &
» ſi depuis un certain tems il n'étoit
» rien arrivé d'extraordinaire au Palais

On ne peut s'informer de la ſanté du Roi.

Comment on demande des nouvelles.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» ou dans le Royaume : qu'alors ſi l'on » m'avoit répondu qu'il n'étoit arrivé » aucun changement, c'eût été m'aſ- » ſurer que le Roi & ſes Miniſtres » étoient en parfaite ſanté ; mais qu'au » contraire ſi la face du Gouvernement » eût été changée par quelque révolu- » tion, on n'eût pas fait difficulté d'en » parler, parce qu'après la mort des Rois » de Siam, tout le monde indifférem- » ment peut apprendre & prononcer » leur nom (38).

Occum-ſurina, tel étoit le nom du Mandarin qui accompagnoit le Pere Tachard, ne ſe laſſoit pas des honneurs qu'il recevoit. Les François, qui en étoient fort ennuyés, le preſſoient de hâter ſa marche : mais outre qu'il n'étoit pas naturellement fort vif, les loix du Royaume l'obligeoient d'inſtruire la Cour de ſon approche, & des principaux articles de ſa commiſſion. Il dépêcha un Exprès à Louvo avec un gros livre en Siamois, qui contenoit le nom du vaiſſeau dans lequel il étoit venu, celui du Capitaine qui le commandoit, le nombre des ſoldats, des matelots, des canons, ceux qui étoient deſcendus à terre & qui alloient à Siam, &

Formalités des Miniſtres à l'égard de la Cour.

(38) Pages 125 & précédentes.

leurs affaires, autant qu'il avoit pû s'en inſtruire.

TACHARD. II Voyage. 1687.

En arrivant à Bancock, l'Auteur trouva beaucoup de changement dans cette ville. L'ancien Gouverneur en étoit ſorti. Le Chevalier De-Fourbin, qui devoit prendre ſa place, étoit retourné en France après la défaite des Macaſſars. Un vieux Capitaine Portugais avoit ſuccedé au Gouverneur Beauregard, qui étoit allé, par ordre du Roi de Siam, à Tenaſſérim, pour appaiſer les troubles qui s'y étoient élevés entre les Anglois & les Siamois. Ce nouveau Commandant de Bancock, que l'Auteur avoit connu à Siam, avant ſon départ, s'empreſſa beaucoup de fournir des vivres au Vaiſſeau François, & traita fort civilement Tachard. Il lui fournit un Balon leger & commode, pour achever le reſte du voyage; & il dépêcha un courier au Seigneur Conſtance, pour l'inſtruire de l'arrivée de la Flotte (39).

Changemens arrivés depuis le premier voyage.

Après avoir paſſé quelques jours à Bancock, l'Auteur ſe rendit à Siam, où il ne trouva pas la Cour, qui étoit alors à Louvo. Il écrivit le lendemain au Seigneur Conſtance, pour lui de-

L'Auteur ſe rend à Siam & veut ſe rendre à Louvo.

(39) Pages 126 & 166. Voyez ci-deſſous la deſcription.

TACHARD. II Voyage. 1687.

mander ſes ordres. Mais l'impatience qu'il avoit d'exécuter ceux de la Cour de France, lui fit prendre enſuite un Balon vers le midi, pour ſe rendre lui-même à Louvo. Il n'en étoit qu'à une lieue, le lendemain ſur les huit heures, lorſqu'un Officier du Roi de Siam, qui deſcendoit en diligence dans ſon Balon, aborda le ſien & lui remit un ordre du Roi, qu'il ſe fit interpréter par Occum-ſurina, dont il étoit accompagné. Ce Mandarin lui dit que l'Exprès étoit du Seigneur Conſtance, qui défendoit qu'aucun Balon amenât des Européens à Louvo, parce qu'ayant appris que les Envoyés de France étoient arrivés, il deſcendoit lui-même pour aller au devant d'eux juſqu'à Siam. Auſſi tôt que les rameurs Siamois eurent appris le commandement du Miniſtre, ils ne voulurent plus donner un coup de rame. Le Gentilhomme François que les Envoyés avoient fait partir avec l'Auteur, chagrin de ſe voir arrêté ſi près du terme, ſans pouvoir s'acquitter de ſa commiſſion, feignit de mettre la main à l'épée, pour obliger les rameurs à faire leur devoir. Intimidés par ſes menaces & par celles d'Occum, ils ſe jetterent dans l'eau & gagnerent le rivage. Quelques payſans d'une bour-

Pourquoi il eſt arrêté en chemin.

Il eſt abandonné de tous ſes Rameurs.

gade voiſine, ayant apperçu la fuite des rameurs, prirent auſſi l'épouvante & donnerent l'allarme à tous les habitans; &, dans un moment le bourg ſe trouva auſſi deſert que le Balon. Deux interpretes Siamois, que l'Auteur avoit pris à Siam, étoient demeurés avec lui. Il les envoya chercher les fuyards, avec promeſſe de ne pas les inſulter, & de ne rien faire contre les ordres du Roi. Ils revinrent inſenſiblement, l'un après l'autre. Après les avoir un peu raſſurés, Tachard leur repreſenta qu'il alloit trouver le Miniſtre, pour lui porter des nouvelles agréables; qu'ils augmenteroient ſa joie, s'ils contribuoient, par leur diligence, à les lui faire ſçavoir plutôt. Ils l'écoutoient d'un air reſpectueux, mais ſans pouvoir ſe reſoudre à ramer. A la vue de chaque Balon, qui deſcendoit la riviere, ils levoient bruſquement leurs rames, & ſe mettoient en poſture de défenſe: leur embarras fut terminé par la vûe d'une foule de Balons, qui annoncerent que le Seigneur Conſtance n'étoit pas loin (40).

TACHARD. II Voyage. 1687.

Il tâche en vain de les raſſurer.

Auſſi-tôt que ce Miniſtre eut apperçu l'Auteur, il fit ramer vers lui pour le prendre, avec toutes les marques

Accueil que le Seigneur Conſtance fait à l'Auteur.

(40) Page 167.

TACHARD. II Voyage. 1687.

d'une tendreſſe extraordinaire. Il le fit entrer avec lui dans un grand Balon couvert, où ils demeurerent ſeuls le reſte du jour & la nuit ſuivante. Dans cet entretien, les inſtructions des Envoyés François furent examinées, & le Seigneur Conſtance en forma un mémoire pour le Roi ſon Maître. Il paroît qu'outre les vûes génerales d'amitié & de commerce, les principaux articles ſe réduiſoient à demander une protection particuliere pour la Religion; deux places fortes, Bancock & Merguy, pour la garniſon des troupes Françoiſes; & la permiſſion de conduire en France douze jeunes gens, fils des principaux Mandarins du Royaume de Siam, pour y être élevés au College de Louis le Grand (41).

En quoi conſiſtoient les principales inſtructions des Envoyés François.

Le mémoire du Miniſtre fut porté au Roi de Siam, qui le fit lire dans ſon Conſeil, où il fut approuvé ſans la moindre oppoſition. Dès le lendemain, Sa Majeſté envoya ſes ordres au Seigneur Conſtance, avec un plein pouvoir d'agir en ſon nom & de ne rien ménager pour l'honneur & la ſatisfaction des François. Une réponſe ſi fa-

(41) Tachard n'explique pas nettement le fond des inſtructions, & La Loubere ne le fait pas mieux connoître dans ſa Relation: mais on le recueille aiſément de leur recit.

vorable, & les préparatifs que le Miniſtre fit auſſi-tôt pour aller juſqu'à Bancock au devant des Envoyés, cauſerent à l'Auteur la plus vive ſatisfaction qu'il eût jamais reſſentie. Il partit de Siam à deux heures du matin, pour aller porter cette heureuſe nouvelle au Vaiſſeau. Il n'employa qu'un jour & demie à s'y rendre. Des bruits fâcheux, qu'on avoit fait courir à Batavia ſur la ſituation de la Cour de Siam & ſur les diſpoſitions du Roi, avoient allarmé l'Eſcadre Françoiſe. Le départ myſtérieux de l'Auteur, & la lenteur de ſon retour, avoient encore augmenté ces ſoupçons. Ils devoient être extrêmement vifs à bord de l'Oiſeau, puiſque dans ſon abſence les autres Jeſuites avoient fait des prieres publiques, accompagnées des exercices de pieté les plus ſolemnelles, pour demander la bénediction du Ciel ſur leur entrepriſe. » Auſſi ne vit on pas plutôt paroître » l'Auteur, qu'on marqua une impa- » tience extrême d'apprendre les nou- » velles qu'il apportoit. On étoit prêt » de ſe mettre à table; on avoit deja » ſervi: mais les Envoyés ſouhaiterent » d'être inſtruits ſur le champ du ſuc- » cès de la negociation. Après en avoir » entendu en géneral les principales

TACHARD. II Voyage. 1687.

Quels avoient été les ſoupçons & les inquiétudes des François.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» circonſtances, de la bouche de l'Au-
» teur, ils voulurent en lire les particu-
» larités dans la lettre du Seigneur
» Conſtance, qui ne leur laiſſa rien à
» deſirer. Un dénouement ſi favorable
» fut bientôt repandu dans le Vaiſ-
» ſeau. Chacun s'empreſſa d'en faire
» des félicitations à l'Auteur : mais ſa
» modeſtie lui fit tout attribuer au ca-
» ractere noble & génereux du Roi de
» Siam (42).

Leur joie de les voir diſſipés.

Traité conclu avec les Envoyés.

Conſtance avoit formé le projet d'un traité avantageux aux deux Couronnes, qu'il ſouhaitoit de voir ſigné avant l'introduction des Troupes Françoiſes dans les places qu'on a nommées. L'Auteur fut obligé de faire quelques voyages, pour la facilité des explications, parce que les Envoyés avoient ordre de la Cour de France de ne pas débarquer, avant les Troupes, & que la bienſéance, autant que les loix Siamoiſes, ne permettoit pas au Seigneur Conſtance de les aller trouver juſques dans les Vaiſſeaux. Enfin ce Miniſtre ayant chargé Tachard de leur porter les principaux points du traité, dans un mémoire ſigné de ſa main, ils choiſirent ceux qui leur furent agréables, & ce fut ſur leur choix que le traité fut conclu. Le

(42) Pages 184 & précedentes.

Roi de Siam leur avoit envoyé deux Mandarins, pour ſçavoir d'eux-mêmes quel jour ils vouloient deſcendre au rivage, & pour offrir à Des-Farges, Commandant des Troupes, les Balons qui devoient conduire ſa milice à Bancock : mais ils avoient ordre de ne faire ces propoſitions qu'après que le traité ſeroit ſigné. Ainſi l'on ne fut pas plutôt d'accord, que les deux Mandarins, qui avoient gardé l'*incognito* ſur le Vaiſſeau, rendirent leur viſite de cérémonie aux Envoyés, & leur demanderent leurs intentions de la part du Roi (43).

TACHARD. II Voyage. 1687.

On n'avoit point encore eu de nouvelles du reſte de l'Eſcadre. Mais elle arriva heureuſement le 8 d'Octobre, c'eſt-à-dire, preſqu'au moment que le traité fut conclu. Elle étoit remplie de malades. Les rafraîchiſſemens qu'on avoit fait préparer en abondance ſe trouverent prêts à ſon arrivée ; & tout le monde en fut pourvu ſi libéralement, que pendant le ſéjour qu'on fit dans cette Rade, les Matelots & les Soldats eurent à diſcretion de la volaille, des canards, des bœufs & des porcs (44).

Arrivée du gros de l'Eſcadre à la Barre de Siam.

(43) Page 185.
(44) Page 186.

TACHARD. II Voyage. 1687.

Retour des Ambaſſadeurs Siamois, & formalités qui les regardent.

A peine l'Eſcadre eût-elle mouillé, que les Ambaſſadeurs Siamois, impatiens d'aller rendre compte de leur négociation, demanderent d'être mis à terre. Ils partirent dès le lendemain, au bruit des décharges du canon, qu'on tira de tous les Vaiſſeaux. Ils ſe rendirent d'abord auprès du Seigneur Conſtance, pour ſçavoir de lui quand ils auroient l'honneur de paroître devant le Roi; car, avant que d'avoir expliqué à leur Souverain tout ce qu'ils avoient fait en Europe, il ne leur étoit pas permis de retourner dans leurs familles, ſans une permiſſion expreſſe qui ne s'accorde pas facilement. Les Ambaſſadeurs de Siam obſervent religieuſement cette coutume, non ſeulement quand ils arrivent à Siam, au retour de leur Ambaſſade, mais lorſqu'ils doivent partir de leur pays pour ſe rendre dans une Cour étrangere. Auſſi-tôt que le Roi leur a donné ſes premiers ordres, ils ne peuvent plus entrer dans leurs maiſons ſous aucun prétexte. De même, en arrivant dans les Cours où ils ſont envoyés, il ne leur eſt pas permis d'aſſiſter aux céremonies ni aux aſſemblées publiques, avant qu'ils ayent reçu l'audience du Prince. Ceux qui revenoient ſur l'Eſcadre avoient

obſervé cet uſage en France (45).

TACHARD. II Voyage. 1687.

Lorſqu'ils virent leur Miniſtre, ils ſe proſternerent à ſes pieds, en lui demandant s'ils avoient eu le bonheur de contenter Sa Majeſté & ſon Excellence. Après leur avoir témoigné en géneral ce qu'ils penſoient de ce qu'ils avoient vû, & ſur-tout du Monarque auquel ils avoient eu l'honneur d'être envoyés;

Recit qu'ils font de leur Ambaſſade au Seigneur Conſtance.

» Ils repondirent, ſuivant les expreſ-
» ſions de l'Auteur, qu'ils avoient vû
» des Anges, non pas des hommes; &
» que la France n'étoit pas un Royau-
» me, mais un monde. Ils étallerent
» enſuite, d'un air touché, la grandeur,
» la richeſſe, la politeſſe des François:
» mais ils ne purent retenir leur larmes,
» quand ils parlerent de la perſonne
» du Roi, dont ils firent le portrait avec
» tant d'eſprit, que Mr Conſtance avoua
» qu'il n'avoit rien entendu de plus ſpi-
» rituel (*46). « Le premier Ambaſſa-deur eut ordre de ſuivre ce Miniſtre, pour lui faire ſon Journal entier. Enſuite les ayant fait venir tous trois, il les préſenta au Roi leur Maître, qui les reçut fort bien, & qui donna ordre au premier de demeurer à la Cour, pour lui faire chaque jour, à certaines heu-

Le Roi fait lire leur Journal.

(45) Page 187.
(46) Page 186.

TACHARD. II Voyage. 1687.

res, la lecture de ſa Relation. Les deux furent employés auprès des Envoyés François, pour reconnoître, par leur empreſſement à les bien traiter, les civilités qu'ils avoient reçues eux-mêmes en France.

Les troupes Françoiſes prennent poſſeſſion de Bancock.

Le 18 d'Octobre, Des-Farges, à la tête de toutes les Troupes, s'embarqua dans les chaloupes de l'armée, pour ſe rendre à l'embouchure de la riviere, d'où les Balons du Roi de Siam devoient le tranſporter à Bancock avec les Officiers. On mit les ſoldats ſur des demi-galeres. L'Auteur, qui avoit pris le devant la veille, avoit informé Mr Conſtance de tout ce qui s'étoit paſſé, en lui remettant les écrits dont on l'avoit chargé. Il trouva ce Miniſtre à l'embouchure de la riviere, où il étoit venu l'attendre, & où il avoit paſſé deux jours entiers, dans une extrême impatience d'apprendre le ſuccès de cette négociation. Il en parut fort ſatisfait; & pour commencer l'exécution, il remonta à Bancock, accompagné du Pere Tachard. On l'y reçut le lendemain, au bruit du canon de la Fortereſſe. Des-Farges y arriva preſqu'auſſi-tôt, avec une partie des Troupes & des Officiers. Le reſte n'ayant pas tardé à ſuivre, toute la garniſon Portugaiſe & Siamoiſe ſe mit ſous

les armes, & reçut ordre du Seigneur Conſtance, au nom du Roi, de reconnoître Mr Des-Farges pour Géneral & pour Gouverneur de la Place, & de lui obéir comme au Roi même (47).

TACHARD. II Voyage. 1687.

Ce ſage Miniſtre, qui avoit réſolu de mettre des François à la tête des Compagnies Siamoiſes, demanda au Géneral quelques jeunes Officiers, & pluſieurs Gentilshommes qui étoient dans les Compagnies Françoiſes : il les nomma Capitaines, Lieutenans, & Enſeignes de chaque Compagnie, compoſée d'environ cent hommes. Fretteville, Enſeigne d'un Vaiſſeau que le Seigneur Conſtance avoit demandé de la part du Roi du Siam, reçut le titre de Colonel de ces Troupes, & leur fit faire auſſitôt l'exercice à la maniere de France. Elles l'avoient appris de quelques Officiers du premier voyage, qui étoient reſtés à Siam. On fut ſurpris de les y voir réuſſir avec une merveilleuſe exactitude. Mouvemens, évolutions, décharges, tout fut exécuté avec une juſteſſe qu'on eût louée dans de vieux ſoldats Européens. Le Miniſtre fit donner à chaque ſoldat un *Tical;* c'eſt-à-dire quarante ſous : & la paye des Officiers fut reglée ſur le même pied que celle des François.

On donne des Officiers François aux troupes Siamoiſes.

(47) Pages 188 & 189.

TACHARD II Voyage. 1687.

Le Miniſtre viſite incognito les Envoyés.

Le débarquement des Envoyés, qui ſucceda immediatement, forma un autre ſpectacle à Bancock. Mais ayant été obligés de paſſer la nuit dans la premiere Tabanque, le Seigneur Conſtance prit la réſolution de les y aller voir incognito. Comme il partit le ſoir, il étoit près de neuf heures lorſqu'il entra dans la Tabanque. Il s'étoit fait accompagner de l'Auteur & de quelques Officiers François. En deſcendant ſur la rive, Tachard ſe hâta d'aller avertir les Envoyés que le Miniſtre de Siam n'avoit pû reſiſter à l'empreſſement de les voir cette nuit. Ils étoient prêts à ſe coucher: mais ayant repris auſſi-tôt leurs habits, ils s'avancerent pour le recevoir. Dans cette entrevûe, qui fut d'environ deux heures, on ne parla que de choſes indifferentes, & la ſeparation ſe fit avec de grands témoignages d'eſtime & d'amitié mutuelle.

Ils le viſitent de même & ſoupent avec lui.

En arrivant à Siam, où le Miniſtre étoit retourné, les Envoyés marquerent la même ardeur pour le voir. Ils ſouperent avec lui, & cette familiarité ne lui cauſa point d'embarras, quoiqu'il s'y attendît peu. Sa table étant ſoir & matin de trente ou quarante couverts, on la ſervit ſans y rien augmenter. Cependant la bonne chere qu'on y faiſoit, &

Sa magnificence.

ſur-tout l'abondance & la variété des vins qui s'y buvoient comme en Europe, ſurprit extrêmement les Envoyés. Mr Ceberet avoit eu peine à croire ceux qui lui racontoient que le Seigneur Conſtance dépenſoit, chaque année, plus de dix ou douze mille écus en vin. Mais après s'être inſtruit par ſes yeux, dans le ſejour qu'il fit à Siam, il avoua plus d'une fois à l'Auteur qu'il ne l'en croyoit pas quitte pour quatorze mille (48). Ce n'étoit pas ſeulement par la dépenſe de ſa table, qu'il vivoit avec beaucoup de nobleſſe. Le Roi lui ayant permis d'entretenir des Gardes, pour la ſureté de ſa perſonne, il prit vingt-quatre Européens, qui veilloient ſans ceſſe à ſa conſervation, & qui l'accompgnoient dans tous ſes voyages.

TACHARD. II Voyage, 1687.

Quelques jours après, les Envoyés reçurent la viſite de toutes les Nations orientales qui étoient à Siam, dont les principaux vinrent les complimenter l'un après l'autre. Meſſieurs les Evêques de Merellopolis & de Roſalie s'y rendirent auſſi avec leurs Miſſionnaires. Enſuite ils y envoyerent les Ecoliers de leur College, qui les haranguerent en diverſes Langues. Leur nombre s'étoit augmenté, depuis que le Seigneur

Complimens faits aux Envoyés.

(48) Page 194.

TACHARD. II Voyage. 1687.

Conſtance avoit pris le deſſein de fonder un revenu fixe pour leur entretien. Il donnoit annuellement quinze cens écus au College, outre les habits qu'il fourniſſoit aux Ecoliers, & des ornemens pour l'Egliſe (49).

Leur premiere audience.

Le Roi de Siam avoit quitté Louvo avec peine, dans la meilleure ſaiſon de la chaſſe, & n'étoit deſcendu à Siam que pour donner audience aux Envoyés. Ils y reçurent les mêmes honneurs qu'on avoit faits au Chevalier De-Chaumont, avec cette ſeule différence que Mr De-la-Loubere, qui portoit la parole, parla toujours découvert. Le Roi voulut que l'Auteur accompagnât les Envoyés, & qu'il entrât immédiatement après eux dans la ſalle d'audience. Après la cérémonie, ce Prince ſe rendit dans un autre endroit du Palais, où il devoit recevoir Des-Farges & les Officiers François. Tachard reçut ordre de s'y trouver auſſi. Le Roi parut à la porte d'un pont-levis, qu'on avoit baiſſé. Il étoit aſſis dans un fauteuil couvert de lames d'or, & porté ſur les épaules de huit Mandarins. Dans cet état, il s'avança ſur le pont, avec douze gardes, armés de lances & richement vétus, dont les quatre premiers, qui étoient entre lui

Audience des Officiers militaires.

(49) Page 195.

& les François, tournoient le visage vers lui; apparemment pour être plus en état de recevoir & d'executer ses ordres au moindre signe. Aussi-tôt qu'il eut apperçu Des-Farges, qui lui fit de loin une très profonde réverence, avec tous les Officiers qui l'accompagnoient, gens choisis, remarque l'Auteur, bien-faits & mis fort proprement; il lui fit dire de s'approcher, parce qu'il vouloit avoir la satisfaction de voir les François de près. Des-Farges repondit à l'honnêteté de ce Prince, avec beaucoup de présence d'esprit; » qu'il remerçioit très » humblement Sa Majesté en son pro- » pre nom, & au nom de tous ses Of- » ficiers, de l'honneur qu'elle leur fai- » soit: qu'il osoit l'assurer qu'il n'y en » avoit pas un qui ne s'efforçât, aussi- » bien que lui, de mériter par ses ser- » vices & au péril même de sa vie, » une faveur si particuliere. Sa bonne mine, son air ouvert & ses manieres naturelles plurent beaucoup au Roi de Siam (50).

TACHARD. II Voyage. 1687.

Reponse du Géneral François.

Aussi-tôt que ce Prince se fut retiré, on servit, dans un petit bois, sur le bord des fossés de la derniere enceinte du Palais. Les arbres, qui composoient une espece de cabinet, étoient fort

Repas donné aux Envoyés.

(50) Page 199.

TACHARD. II Voyage. 1687.

hauts & d'une belle verdure. Quoiqu'ils fuſſent très épais, on ne laiſſa pas de tendre, d'un côté à l'autre, des toiles élevées, pour empêcher l'incommodité du Soleil. Ceberet, s'étant trouvé atteint d'une fâcheuſe colique, fut obligé de ſe retirer avant la fin du repas. Ainſi La-Loubere reçut ſeul les honneurs qu'on lui rendit en ſortant du Palais. Les Mandarins l'accompagnerent, avec leurs Balons d'Etat, juſqu'à l'entrée de la ville, où il trouva un Elephant richement orné, qui le porta, ſuivi d'une grande foule de Mandarins, auſſi montés ſur des Elephans, juſqu'à l'Hôtel qu'on avoit préparé pour ſa demeure (51).

Ils ſe rendent à Louvo.

La chaſſe ayant rappellé le Roi à Louvo, les Envoyés partirent quelque temps après pour cette ville. Le Seigneur Conſtance, dont l'attention s'étendoit à tout, voulut les prevenir de quelques jours, pour donner ſes ordres. Il leur fit préparer une très belle maiſon, qu'il avoit fait bâtir depuis deux ans. Elle étoit ſuperbement meublée, & ſi ſpacieuſe, qu'elle pouvoit contenir plus de trente Officiers dans des appartemens fort commodes, & quarante ou cinquante valets. Des-Farges,

(51) Page 120.

que

que le Roi vouloit retenir plus long-temps à la Cour, eut une maiſon ſéparée. Ce Général s'étoit propoſé de tenir table ouverte, mais le Seigneur Conſtance le fit prier de n'en avoir pas d'autre que la ſienne, dans la crainte que les Officiers ne fuſſent trop partagés. Les Jeſuites mêmes, qui avoient reçu ordre de ſuivre auſſi la Cour à Louvo, furent logés dans un Palais bâti à la Perſane, que l'Ambaſſadeur de Perſe avoit habité avec toute ſa ſuite. Ils s'étoient déja plaints à Siam, de la richeſſe des meubles qu'on avoit mis dans leur maiſon, & leur modeſtie fit redoubler ici leurs plaintes. Mais Conſtance leur dit, de la part du Roi, qu'ils devoient faire moins d'attention à leurs perſonnes & à leur état, qu'à la dignité d'un grand Monarque, qui vouloit marquer combien il étoit ſenſible à l'amitié du Roi leur Maître. En effet, on ne laiſſa rien manquer à l'abondance & à la commodité, dans tout ce qui eut rapport aux François. Dans une petite maiſon proche du Palais des Jeſuites, on logea quelques artiſtes qu'ils avoient amenés de France, pour deſſiner & peindre au naturel les plantes & les animaux curieux, & pour raccommoder les inſtrumens de mathématique. C'é-

TACHARD. II Voyage. 1687.

Magnifiques logemens de Louvo.

TACHARD. II Voyage. 1687.

toit le même lieu où le Pere De-Fontenay & ſes Compagnons avoient logé l'année précedente, avant leur ſecond débarquement pour la Chine (52).

Deſcription de la Salle d'audience.

Auſſi-tôt que les Envoyés furent arrivés à Louvo, ils firent demander une audience particuliere, dont l'Auteur a cru devoir rapporter quelques circonſtances. La ſalle d'audience du Palais de Louvo eſt entourée de grandes glaces, que le Roi de Siam a fait venir de France. Les entredeux, qui joignent les compartimens, ſont de même nature, à l'exception de quelques-uns qui ſont d'or bruni; ce qui offre dans chaque miroir oppoſé une perſpective nouvelle & très agréable. Sa longueur eſt de quatorze ou quinze pas geométriques, & ſa largeur de ſept à huit, ſur trente ou trente cinq pieds de haut. Il reſtoit, d'eſpace en eſpace, quelques endroits qui n'étoient pas garnis, mais depuis l'arrivée des dernieres pieces, on y travailloit ardemment, & l'ouvrage devoit être bien-tôt fini. Cette ſalle eſt

(52) Page 206. On peut voir une partie de ces deſſins dans un livre intitulé Obſervations phyſiques & mathématiques pour ſervir à l'Hiſtoire naturelle & à la perfection de l'aſtronomie & de la géographie, imprimé en 1688, chez Martin, au ſoleil d'or, par les ſoins du Pere *Gouye*, enrichi de ſçavantes reflexions de Meſſieurs Caſſini & De-la-Hire, & du même Pere Gouye.

la plus curieuſe qu'on connoiſſe dans tous les Palais de l'Orient. Le thrône y eſt tout couvert de lames d'or, en figures rondes, dont la moitié ſont d'environ ſix à ſept pieds dans la ſalle, vis-à-vis la plus grande porte, qui donne ſur une cour. Le ſommet s'éleve en dome, juſqu'au lambris; mais le ſiege du Roi n'a pas plus de quinze à ſeize pieds de haut. Il a cinq ou ſix marches, qui lui ſervent comme de baſe; car on n'y peut monter que par derriere, hors de la ſalle. L'architecture eſt agréable, quoique peu reguliere. On y voit pluſieurs ſortes de fleurs en relief. A chaque côté ſont trois paraſols à pluſieurs étages, de la même matiere que le thrône, dont les deux plus proches touchent preſqu'au plancher, & les autres diminuent par degrés en formant un demi-cercle. Ces ornemens, regardés enſemble, paroiſſent dans une ſymmétrie qui ſurprend d'abord & qui plaît (53).

TACHARD. II Voyage. 1687.

Les Envoyés étoient encore dans une cour, hors de cette ſalle, lorſqu'ils apperçurent le Roi de Siam qui les attendoit ſur ſon thrône. Ils lui firent auſſitôt une profonde révérence, à laquelle ce Prince répondit par une inclination de corps aſſez baſſe. Ils en firent une ſe-

Seconde Audience des Envoyés.

(53) Page 208.

TACHARD. II Voyage. 1687.

conde en entrant dans la ſalle, où l'on monte par un eſcalier de ſept ou huit marches; & une troiſiéme, près de leurs ſieges, avant que de commencer leur compliment (54).

Chapelle de Louvo & ſa beauté.

Le Seigneur Conſtance avoit fait bâtir à Louvo une magnifique Chapelle, qui n'a pas la plus parfaite régularité de l'architecture, parce qu'étant ſans Architectes, il n'avoit conſulté que ſon propre goût. Mais l'Auteur y trouva peu de défauts. Le marbre, ſi précieux, ſi peu connu, & ſi eſtimé dans les Indes, n'y eſt pas épargné. De quelque côté qu'on y jette les yeux, depuis le ſommet juſqu'aux fondemens, on n'y voit que des peintures, qui repréſentent les principaux myſteres de l'ancien & du nouveau Teſtament. Elles ne ſont pas exquiſes, mais les couleurs en ſont ſurprenantes; & le peintre, qui étoit Japonois de nation, » a fait con-» noître, pour employer les termes de » l'Auteur, que ſi les beaux Arts étoient » auſſi cultivés aux Indes qu'en Euro-» pe, les Peintres Indiens & Chinois » ne céderoient peut-être en rien aux » plus habiles Maîtres de l'Europe.« Le tabernacle, auquel on travailloit actuellement, devoit être d'argent maſſif,

(54) Page 208.

Les ornemens eccléſiaſtiques ſont ſans broderie, mais la matiere en eſt extrêmement riche. Le toit de la Chapelle eſt triple, à la maniere des Pagodes, & couvert du métal blanc qu'on nomme *Calin*. Une baluſtrade à hauteur d'appui en environne le corps, & la ſépare des deux maiſons que le Seigneur Conſtance s'étoit fait bâtir à Louvo. C'eſt une précaution que les Siamois obſervent toujours, & par laquelle ils prétendent marquer leur véneration pour les lieux ſacrés, en les ſéparant de tous les autres édifices qui ſervent à l'uſage des hommes. Au devant de la porte qui repond à la rue, eſt une aſſez grande cour, en forme d'amphiteâtre; où l'on monte par douze ou quinze marches, au milieu de laquelle s'éleve une grande croix de pierre, qui devoit être dorée. L'Auteur admire, avec raiſon, que dans une des principales villes de la plus ſuperſtitieuſe nation de l'Orient, où le Roi fait ſa reſidence ordinaire, & qui eſt ſi dévouée à l'idolâtrie qu'on n'y voit que des pagodes & des maiſons de Talapoins, les enſeignes du Chriſtianiſme ayent été arborées avec tant d'éclat (55).

TACHARD, II Voyage. 1687.

(55) Page 211.

TACHARD. II Voyage. 1687.

Les Jeſuites viſitent les mines d'or & d'argent de Siam.

Pendant que le Roi de Siam combloit les François de careſſes & de preſens, & qu'il leur procuroit tous les amuſemens du pays, trois Jeſuites ayant appris que ce Prince faiſoit travailler à quelques mines d'or & d'argent, eurent la curioſité de les aller voir, pour en rendre compte, ſuivant leurs inſtructions, à Meſſieurs de l'Academie Royale des Sciences. Le Sieur *Vincent*, François de nation, à qui le Roi de Siam avoit donné mille écus, pour l'encourager à la recherche de ces métaux, les y mena lui-même, & leur fit voir une partie de ſes travaux. Ils en rapporterent quelques pieces de minéral, qui avoient la plus belle apparence du monde. Mais comme les mines dont on eſpere le plus ne répondent pas toujours à l'idée qu'on s'en forme, on prit le parti d'envoyer cette matiere en France pour en faire l'eſſai. Le Roi de Siam s'étoit perſuadé depuis longtemps que ſon pays étoit fertile en mines, parce qu'outre les apparences favorables, le Royaume étant parfaitement antipode au Perou, le Soleil y doit produire les mêmes effets. Quelque jugement qu'on doive porter de cette idée, l'Auteur, à ſon retour, fut chargé, par le Roi de Siam, de qua-

Eſſai du minéral en France.

rante ſix petites caiſſes pleines de ce mineral, avec ordre de prier le Roi de France de les faire éprouver. Mais, en publiant ſa relation, il ignoroit encore quelle opinion les Artiſtes en avoient conçu (56).

TACHARD. II Voyage. 1687.

Les mêmes Peres avoient deſſein de viſiter deux mines d'Aiman, que le Pere De-Fontenay avoit eu la curioſité de voir, il y avoit quatre ou cinq mois, c'eſt-à-dire, avant ſon départ pour la Chine. Mais le temps étant trop court, parce que l'eſcadre devoit bien-tôt retourner en France, l'Auteur a cru devoir ſuppléer à leurs obſervations par celles qu'il a trouvées dans une lettre du Pere De-Fontenay au Pere Verjus, dattée à Louvo le 12 Mai 1681 (57).

Deux mines d'Aiman.

(56) Page 229.

(57) Page 233. Le point eſt aſſez important pour mériter l'attention du Lecteur. Il étoit queſtion, dans les vûes des Mathématiciens Jeſuites, de travailler à la réſolution de cet important problême. Si la variation de l'Aiman eſt cauſée par l'attraction inégale des parties aimantées du globe terreſtre. Ils eſperoient que faiſant pluſieurs obſervations, à meſure qu'ils approcheroient de cette mine, qui, ſuivant le rapport qu'on leur en avoit fait, devoit avoir aſſez de force pour produire des effets ſenſibles à vingt ou trente lieues à la ronde, ils remarqueroient des changemens dans la variation, qui ne pouvant être attribués qu'à la differente diſpoſition où l'on ſeroit à l'égard de ſes poles donneroient lieu de conclure univerſellement, que toutes les irrégularités de la variation viennent de quelque principe ſemblable. Ils jugeoient auſſi, que ſi l'on pouvoit une fois verifier ce point, on

TACHARD. II Voyage. 1687.

Les inſtrumens, dont les Mathématiciens ſe ſervirent, furent un grand anneau aſtronomique & un petit demi-cercle, qui leur avoient donné à Louvo quatre degrés quarante cinq minutes de variation Nord-Oueſt. Mais c'eſt dans les termes du Pere Fontenay, qu'il faut repreſenter les circonſtances de ce curieux voyage.

Les Mathématiciens viſitent les mines d'Aiman. Leur route.

» Nous partimes de Louvo, le 18 » de Janvier, avec Mr De-la-Marre, » Ingénieur François, que le Roi de » Siam envoyoit pour tracer quelques » fortifications. Nous primes la voie de » la riviere, que nous remontames » juſqu'à *Inebourie*, petite bourgade

Inebourie.

rendroit un ſervice eſſentiel au Public, en le déchargeant du ſoin ſuperflu de faire des obſervations pour chercher un periode reglé de variations, qui ſuivant toutes les apparences ne ſe trouve pas dans la nature. Car ſoit que la vertu magnetique, qui produiroit cet effet, ſoit repandue dans tout le corps de la terre, qui par conſequent doit être conſideré dans cette opinion, comme un grand Aiman, ſoit que cette vertu reſide dans les ſeules mines d'Aiman, qui paroiſſent ſur la ſurface de la terre ou qui ſont cachées dans ſon ſein, il eſt conſtant que la variation, par une néceſſité abſolue, ſuivra toutes les irrégularités qui naiſſent des differentes altérations que les parties de la terre, ou, ſi l'on veut, les parties de l'Aiman dont elle eſt remplie, reçoivent en différens temps: de ſorte qu'il y auroit de la temerité à vouloir renfermer dans un ſyſtême reglé des effets dont les cauſes ſeroient ſi inégales & ſi incertaines. Les Aſtrologues réuſſiroient bien plutôt à prédire l'avenir ſur la diſpoſition des aſtres, dont après tout, les combinaiſons ſont bornées, & les révolutions aſſujetties à des regles conſtantes. *Page 234.*

» remarquable par la réunion qui s'y » fait de trois grands chemins, qui me- » nent aux Royaumes de Pegu, de » Laos & de Camboye. Nous y arri- » vames le 19 après midi. Tandis que » Mr De-la-Mare choiſiſſoit un lieu » propre, pour y tracer un fort de cam- » pagne, de cinquante toiſes de côté » extérieur, nous nous occupames à » prendre la variation; ce que nous fi- » mes pluſieurs fois; & toutes nos ob- » ſervations donnerent, conſtamment, » au moins ſept degrés trente minutes » au Nord-Oueſt. L'aiguille du petit » demi-cercle en marquoit un peu d'a- » vantage; mais cet excès pouvoit s'at- » tribuer à ce que nous ne pouvions » placer ſa bouſſole parallelement à » celle de l'anneau, parce qu'on ne » pouvoit la détacher comme il eût » été neceſſaire. Auſſi, dans la ſuite, » ne nous ſervimes-nous plus que de » l'anneau.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» Le 20 au matin, nous commen- » çames par prendre la largeur du Me- » nam (58), vis-à-vis du grand chemin » de Camboye, où le fort devoit être » bâti. Nous meſurames un côté de » quarante cinq toiſes, qui nous donna » un angle de ſoixante cinq degrés vingt

Fort bâti par Mr De-la-Mare.

(58) Nom de la Riviere qui paſſe à Siam.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» quatre minutes, &, pour la largeur » de la riviere, quatre-vingt dix huit » toiſes & un quart. Enſuite, nous » montames ſur nos Elephans, pour » aller viſiter la place où le Roi de Siam » vouloit faire une fortereſſe de trois » cens toiſes de long ſur deux cens de » large, pour l'oppoſer aux irruptions » des Camboyens, des Laos & des Pe- » guans. Nous trouvames dans ce lieu, » qui eſt à l'Eſt-quart-Sud-Eſt d'Ine- » bourie, éloigné d'environ deux mille » toiſes, neuf degrés de variation au » Nord-Oueſt. Ce fut là que nous vi- » mes, pour la premiere fois, des coto- » niers, des ouatiers, & des poivriers.

» A peine fumes-nous de retour, que » nous penſames à nous rembarquer, » pour aller à la mine. Nous partimes » à cinq heures du ſoir. On nous avoit » avertis de prendre garde aux croco- » diles, qui ſont en grand nombre dans » cette partie de la riviere. En effet, le » lendemain vingt un, ſur les ſept » heures du matin, dans l'eſpace d'une » petite lieue, un peu au deſſus d'un Talat-Caou. » petit village nommé *Talat-Caou*, » nous découvrions à chaque pas les veſ- » tiges encore frais, que ces animaux » avoient laiſſés ſur la boue, & les mar- » ques de leurs ongles imprimées ſur

» la terre, le long de laquelle ils s'é- TACHARD. II Voyage. 1687.
» toient coulés pour ſe jetter dans les
» roſeaux qui bordent la riviere (59).

» A dix heures, nous mimes pied à
» terre dans un village nommé *Ban-* Ban-Kiebiane.
» *Kiebiane*, où nous ne trouvames au-
» cune variation. Sur les trois heures
» après midi, nous arrivames à *Tchai-*
» *natbourie*, autre village, qui, ſuivant Tchainatbourie.
» le témoignage des Siamois, étoit
» autrefois une ville conſiderable & ca-
» pitale d'un Royaume. Aujourd'hui,
» c'eſt une habitation de deux ou trois
» mille ames. Sa ſituation eſt très agréa-
» ble au bord du Menam, qui eſt fort
» large & peu profond dans cet endroit.
» Nous en meſurames la largeur avec
» un demi-cercle, & nous la trouvames
» de plus de cent ſoixante toiſes. La va-
» riation étoit au moins de quarante au
» Nord-Oueſt. Une montagne, nommée
» *Caou-lem*, derriere laquelle eſt la mine
» d'Aiman, nous reſtoit au Nord-Eſt-
» quart-d'Eſt un peu au Nord.

» Le 22, nous primes la voie de
» terre, pour nous rendre dans un vil-
» lage, quieſt à ſix ou ſept mille toiſes
» de *Tchainatbourie*, droit au Nord. Il
» eſt ſitué entre deux montagnes, au
» pied de celle qu'on nomme *Caou-*

(59) Page 237.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» *Keiai*, d'où il a pris le nom de *Ban-*
» *Keiai*. Nous y trouvames cinquante
Ban-Keiai. » degrés trente minutes de variation.
» De-là, tirant au Nord-Eſt environ ſix
» mille toiſes, nous allames coucher à
» *Lonpeen*, petit village de douze ou
» treize maiſons ſur le Lac de même
Lac de Lonpéen. » nom. Ce Lac a deux cens *ſan* de long,
» ſuivant les Siamois ; ce qui revient à
» quatre mille de leurs toiſes, qui ſont
» un peu plus petites que les nôtres.
» On y trouve du poiſſon & des cro-
» codiles. Autrefois il avoit une ville
» ſur ſes bords, que les Siamois re-
» préſentent comme la Capitale d'un
» Royaume qu'ils ont conquis. On
» voit encore quelque reſte de ſes
» remparts (60).

» Le 23, après avoir fait ſix ou ſept
» mille toiſes de chemin vers l'Orient,
» nous arrivames au village de *Ban-*
Ban-Soan. » *Soan*, compoſé de dix ou douze
» maiſons. Ses environs ſont pleins de
» mines de fer. On y voit une méchante
» forge, où chaque habitant eſt obligé
» de fondre tous les ans, un pic, c'eſt-
» dire, cent vingt cinq livres de fer
Fonderie Siamoiſe, & maniere d'y travailler. » pour le Roi. Toute la forge conſiſtoit
» en deux ou trois fourneaux qu'ils rem-
» pliſſent. Enſuite ils couvrent le char-

(60) Page 238.

» bon de la mine, & le charbon venant » peu à peu à ſe reduire en cendre, la » mine ſe trouve au fond dans une » eſpece de boule. Les ſoufflets dont ils » ſe ſervent ſont aſſez ſinguliers. Ce » ſont deux cylindres de bois creuſé, » de ſept à huit pouces de diametre. » Chaque cylindre à ſon piſton de bois, » entouré d'une piece de toile roulée, » qui eſt attachée au bois du piſton » avec de petites cordes. Un homme » ſeul, élevé ſur un petit banc, s'il » en eſt beſoin, prend un de ces piſtons » de chaque main, par un long man- » che, pour les baiſſer & les élever » l'un après l'autre. Le piſton qu'il éleve » laiſſe entrer l'air, parce que le haut » du cylindre eſt un peu plus large » que le bas. Le même, quand on le » baiſſe, le pouſſe avec force dans » un canal de Bambou, qui aboutit » au fourneau. Nous trouvames, près » de ce village, quatre degrés de va- » riation au Nord-Oueſt. De là, nous » allames coucher dans les bois, à trois » mille toiſes de la mine ou environ, » au pied d'une montagne faite en pain » de ſucre, que cette raiſon a fait nom- » mer *Caou-lun*. La variation y étoit de » deux degrés au Nord-Oueſt (61).

TACHARD. II Voyage, 1687.

(61) Pages 239 & précedentes.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» Le 24, nous partimes de grand
» matin, pour aller à la mine. Elle eſt
Mine d'Aiman & ſa ſituation.
» à l'Orient d'une aſſez haute monta-
» gne, nommée *Caou-Petquedec*, dont
» elle eſt ſi proche, qu'elle y paroît
» comme attachée. Elle paroît diviſée en
» deux roches, qui apparemment ſont
» unies ſous terre. La grande, dans ſa
» plus grande longueur, qui s'étend de
» l'Orient à l'Occident, peut avoir
» vingt quatre ou vingt cinq pas geo-
» métriques, & quatre ou cinq de lar-
» geur, du midi au ſeptentrion. Dans
» ſa plus grande hauteur, elle a neuf ou
» dix pieds. La petite, qui eſt au Nord
» de la grande, dont elle n'eſt éloignée
» que de ſept à huit pieds, a trois toiſes
» de long, peu de hauteur & de lar-
» geur. Elle eſt d'un aiman bien plus
» vif que l'autre. Elle attiroit avec une
» force extraordinaire, les inſtrumens
» de fer dont on ſe ſervoit. On fit tous
» les efforts poſſibles pour en détacher,
» mais ſans ſuccès; parce que les in-
» ſtrumens de fer, qui étoient fort mal
» trempés, s'étoient auſſi-tôt rebou-
Effet de l'Aiman ſur les inſtrumens de fer.
» chés. On fut obligé de s'attacher à la
» grande, dont on eut beaucoup de
» peine à rompre quelques morceaux,
» qui avoient de la ſaillie, & qui don-
» noient de la priſe au marteau. Cepen-

» dant on en tira quelques bonnes pie- TACHARD. II Voyage. 1687.
» ces, & nous ne doutames point qu'il
» ne s'en trouvât d'excellentes ſi l'on
» fouilloit un peu avant dans la mine.
» Autant qu'on en put juger par les mor-
» ceaux de fer qu'on y appliquoit, les
» poles de la mine regardoient le midi &
» le nord, car on n'en put rien con-
» noître par la bouſſole, dont l'aiguille
» s'affoloit auſſi-tôt qu'elle en étoit ap-
» prochée.

» Nos obſervations (62) furent faites Variations obſervées près de la mine d'Aiman.
» avec précipitation. La diſette de vi-
» vres, & le voiſinage des bêtes feroces
» nous obligerent de nous retirer au
» plus vite, pour regagner *Lonpeen*,
» où nous trouvames au retour ſix de-
» grés de variation au Nord-Queſt.
» Mais nous eumes quelque ſujet de
» croire que la mine avoit altéré l'ai-

(62) Voici ce qu'on obſerva touchant la variation. La premiere obſervation ſe fit à l'Oueſt-Nord-Oueſt de la groſſe roche, à dix pas géometriques de diſtance, ſi cependant la mine ne s'étend pas fort loin ſous terre. On y trouva dix degrés de variation au Nord-Oueſt. Au Nord de la même roche, vers le milieu, à trois ou quatre pas, on ne trouva aucune variation. A l'Eſt-Nord-Eſt de la roche, à douze pas geometriques de diſtance, on trouva plus de quatre-vingt degrés de variation au Nord-Eſt: & quatre ou cinq pas plus à l'Eſt, la variation ſe trouva diminuée de plus de trente degrés. A l'Eſt-Sud-Eſt de la roche, à la même diſtance qu'auparavant, on ne trouva que quarante degrés de variation au Nord-Eſt. *Pages 240 & précedentes.*

TACHARD. II Voyage. 1687.

» guille ; car en repaſſant à *Ban-Keiai* ; » nous trouvames deux degrés de varia- » tion moins qu'on n'y avoit trouvé la » premiere fois.

Obſervations des Mathématiciens ſur le Pais qu'ils traverſerent.

Le reſte du voyage n'eut rien de remarquable. Les Mathématiciens obſerverent ſeulement que le pays par lequel ils avoient paſſé, ſeroit un des plus beau pays du monde, s'il étoit entre les mains d'une nation qui ſçût profiter de ſes avantages. Le Menam, depuis Tchainatbourie juſqu'à ſon embouchure, c'eſt-à-dire, l'eſpace de quatre-vingt ou cent lieues marines, promene ſes eaux dans une plaine la plus unie & la plus fertile qu'on puiſſe ſe repréſenter. Ses rives ſont agréables & fort bien peuplées. Mais ſi l'on s'en écarte d'une lieue, on entre dans des deſerts, où l'on voyage avec autant d'incommodité que de danger. Tout y manque ; & lorſqu'on arrive à quelque village, il faut penſer à ſe bâtir une loge, pour y paſſer la nuit à couvert ſur la terre nue. Près de la mine, les Mathématiciens furent obligés de camper au milieu des bois, & de mettre le feu, ſuivant l'uſage du pays, aux grandes herbes ſeches dont la plaine voiſine étoit remplie, pour donner la chaſſe aux bêtes feroces, qui ſortent de leurs

TACHARD. II Voyage. 1687.

forts pendant la nuit. Un Mandarin prudent ſe fit dreſſer une cabane entre les branches d'un arbre. On ne laiſſa pas d'entendre quatre Tigres qui vinrent jetter des cris lugubres au-tour du petit camp, & qui ne ſe retirerent qu'après avoir été effrayés par quelque coup de fuſil (63).

Tachard s'étend avec reconnoiſſance ſur les faveurs que le Roi de Siam avoit accordées depuis peu au Chriſtianiſme. Outre le College de Meſſieurs des Miſſions étrangeres, qui avoit pris le nom de *Conſtantinien*, parce qu'il avoit été bâti à la ſollicitation du Seigneur Conſtance, pour y élever les enfans étrangers, on avoit élevé une fort jolie maiſon, avec une Egliſe, aux Jeſuites Portugais, & une fort belle Egliſe aux Dominiquains de la même nation. Les ordres étoient donnés pour bâtir, à Siam, un College aux Jeſuites François, où la jeuneſſe du Royaume devoit être élevée. Celui de Louvo étoit fort avancé, & d'une agréable ſtructure. Le Roi même avoit la bonté d'y aller quelquefois pour en preſſer les travaux. L'Auteur le reprépente „ comme la plus belle maiſon & la mieux

College Conſtantinien à Siam.

(63) page 242.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» entendue qui ſoit dans les Indes (64). A l'égard de l'Egliſe, il pria le Seigneur Conſtance d'attendre, pour en jetter les fondemens, juſqu'à ſon retour d'un ſecond voyage qu'il devoit faire en France, dans le deſſein d'amener à Siam quelque bon Architecte qui prît la direction de cet ouvrage. Avant ſon départ, le Roi, par une faveur dont on n'avoit pas vû d'exemple pendant ſon regne, donna aux Jeſuites Siamois des Lettres Patentes qu'il fit approuver par ſon Conſeil, non ſeulement pour leur aſſurer la proprieté du College de Louvo, mais pour y attacher cent perſonnes à leur ſervice. La formule de ces Lettres eſt curieuſe. Elles ne ſont autoriſées que du Sceau du Roi, parce que les Rois de Siam ne ſignent jamais de leur main aucune de leurs dépêches. Tachard qui a pris ſoin de les traduire, garantit la fidélité de ſa traduction.

Faveur ſans exemple accordée aux Jeſuites François.

SOUPA, MACEDOU, PCOUTH, THASACRAT, l'an 2231, &c. *Il y a ici douze ou treize lignes de termes Balies, qui ſont les titres que le Roi de Siam ſe donne aſſez ſouvent, & que l'Auteur omet.*

Patente du Roi de Siam.

» Nous étant tranſportés à Sa[illegible]ta-» ſouan-ka, *Oya Vitchaigen* (*) nous

(64) Page 254.

* Nom Siamois du Seigneur Conſtance.

» a très humblement ſupplié de lui ac- » corder un emplacement au même en- » droit pour les Peres François de la » Compagnie de Jeſus, & d'ordonner » qu'on y bâtit une Egliſe, une maiſon » & un Obſervatoire, & qu'on leur don- » nât cent perſonnes pour les ſervir. » Ainſi nous avons donné nos ordres » à *Ocpra*, *Sima*, *Oſor*, de tenir la » main à leur entiere & abſolue exé- » cution, conformement à la très hum- » ble remontrance d'Oya Vitchaigen » en faveur de ces Peres. Nous voulons » que les cent perſonnes que nous leur » donnons, avec leurs enfans & leur » poſtérité à venir les ſervent à jamais, » & faiſons deffenſe à toute perſonne de » quelque qualité ou condition qu'elle » puiſſe être, de retirer ces cent hom- » mes & leurs deſcendans du ſervice où » nous les avons engagé. Que ſi quel- » qu'un, de quelque autorité ou con- » dition qu'il puiſſe être, oſe contreve- » nir à nos ordres, (*Place du Sceau*), » Nous les déclarons maudits de Dieu & » de nous, & condamnés à un châtiment » éternel dans les enfers, ſans eſperance » d'en être jamais délivrés par aucun » ſecours divin ou humain.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» Par ordre exprès de Sa Majeſté, » ces preſentes Lettres ont été ſcellées

TACHARD. II Voyage. 1687.

» du Sceau royal au commencement & » au milieu de cet acte, contenant vingt » cinq lignes écrites ſur du papier du » Japon.

Pour faire ſceller cette Patente & les Lettres que le Roi envoyoit en Europe, l'Auteur ſe rendit avec le Seigneur Conſtance dans un appartement intérieur du Palais, où l'on garde les Sceaux du Roi de Siam. Avant que d'y entrer, ils paſſerent ſous les fenêtres de celui du Roi, où l'Auteur remarqua deux choſes. Comme il entendoit diverſes voix, qui chantoient dans une Pagode qui joignoit l'appartement royal, il demanda ce qu'elles ſignifioient. On lui repondit que c'étoit des Talapoins, qui prioient Dieu ſuivant l'uſage pour la ſanté du Roi, & qu'il y avoit un nombre reglé de ces Religieux, entretenu par le Roi, pour exercer regulierement cet office. En repaſſant au même endroit, il entendit la voix d'un homme qui liſoit dans la chambre du Roi. Il apprit que chaque jour, ce Prince, avant que de ſe repoſer, ſe faiſoit lire diverſes Hiſtoires de ſon Royaume & des autres Etats voiſins, qu'il avoit fait ramaſſer avec beaucoup de ſoin & de dépenſe (65).

Prieres des Talapoins pour le Roi.

Lecture que ce Prince ſe faiſoit faire.

(65) Page 268.

Lorſqu'il fut entré dans la ſalle où l'on garde les Sceaux, le Mandarin qui en eſt chargé prit reſpectueuſement une grande caſſette, dans laquelle ils ſont renfermés. Auſſi-tôt on entendit des tambours & des inſtrumens, pour avertir tout le monde de ſe tenir dans une poſture décente; & les Sceaux furent portés en cérémonie dans la ſalle d'audience. Les tambours & les trompettes s'arrêterent à la porte, ſans diſcontinuer leurs fanfares. Conſtance & l'Auteur étant entrés, avec celui qui portoit la caſſette, trouverent pluſieurs Mandarins qui attendoient les Sceaux, & qui les ſaluerent d'abord par une profonde inclination. Enſuite Conſtance s'approcha du thrône, où l'on avoit dépoſé la caſſette. Il en tira les Sceaux, & les imprima ſur les lettres. Les fanfares redoublerent après cette operation, & les Sceaux furent rapportés avec la même céremonie (66).

TACHARD. II Voyage. 1687. Céremonies des Sceaux.

Le temps que les Envoyés de France paſſerent à Siam fut employé en fêtes, dont la deſcription ſeroit inutile après l'idée qu'on en a dû prendre dans la premiere relation. Ceberet, chargé de faire un voyage à la côte de Coromandel pour la Compagnie des Indes, de-

Depart des Envoyés François.

(65) Page 269.

TACHARD. II Voyage. 1687.

manda ſon audience de congé, & partit comblé d'honneurs & de careſſes. La-Loubere, moins preſſé par ſes commiſſions, mais fort ennuyé de l'air de Siam, qui ne lui avoit pas laiſſé preſqu'un moment de ſanté, penſa bien-tôt auſſi à profiter de la ſaiſon pour ſon départ. Il obtint ſes dernieres audiences.

Raiſon qui fait retourner l'Auteur en France.

L'Auteur, qui devoit retourner en France au College de Louis le Grand, fut appellé pluſieurs fois au Palais, & reçut plus familierement mille nouveaux témoignages de l'affection du Roi pour la France & pour ſa Compagnie. Il donne une haute idée des preſens (67) que ce Monarque envoya au Roi de France, mais ſans nous apprendre de quoi ils étoient compoſés. Il parle ſeulement de trois Elephans, qui étoient pour les trois jeunes Princes, fils de Mr le Dauphin, & de deux Rhinoceros.

Retour de l'Auteur en France.

Après avoir pris congé de tous les Jeſuites qu'il laiſſoit à Siam, ſans nous donner d'autres lumieres ſur leur ſort, il partit de Louvo, ſur les ſept heures du ſoir, avec le Seigneur Conſtance, qui voulut l'accompagner juſqu'à la Barre, pour achever quelques dépêches

(67) Ceux qui furent faits aux ſeuls Envoyés, montoient à deux mille piſtoles.

qu'il envoyoit en France. Il paroît qu'avec la commiſſion de mener les enfans Siamois, & de ſervir comme de guide à trois Mandarins, » qui devoient ac- » compagner les Lettres du Roi, l'Au- » teur étoit chargé de pluſieurs com- » miſſions particulieres, aux Cours de » France & de Rome, & qu'il avoit » même été revêtu, dans ſa derniere » audience, de la qualité de Miniſtre Ple- » nipotentiaire du Roi de Siam. La maniere dont il prit congé de ce Prince, merite d'être remarquée. » Je le re- » merciai, dit-il, de l'honneur extraor- » dinaire qu'il me faiſoit, auquel j'é- » tois auſſi ſenſible que ma profeſſion » me le pouvoit permettre ; ajoutant » que je ne ſçavois ſi Sa Majeſté faiſoit » reflexion qu'elle m'envoyoit, en Eu- » rope, porter de ſi agréables nouvel- » les aux deux plus grands Potentats de » l'Univers, dans le même tems & au » même moment (68) que Dieu avoit » fait annoncer au monde la plus im- » portante & la plus précieuſe nouvelle » qui y eût jamais été portée. Sa Majeſté » eut la curioſité d'apprendre un éve- » nement ſi extraordinaire ; ce qui me » donna occaſion de lui expliquer le » myſtere de la naiſſance de J. C, prê-

TACHARD. II Voyage. 1687.

Ses Commiſſions.

Ce qu'il dit au Roi de Siam en le quittant.

(68) On étoit aux Fêtes de Noël.

TACHARD. II Voyage. 1687.

» ché par les Anges aux Paſteurs, & » enſuite par une nouvelle étoile à trois » Rois de l'Orient. Le Roi témoigna » prendre un fort grand plaiſir à ce » long recit. Après l'avoir entendu, il » me répondit en ces propres termes : » Je ſuis bien aiſe, mon Pere, que » toutes ces choſes ſi merveilleuſes ſe » ſoient rencontrées ſans que nous les » ayons recherchées. Ces grands éve- » nemens me repondent, en quelque » ſorte, que vous aurez un bon ſuccès » dans toutes les choſes que vous allez » menager pour mon ſervice (69).

Les troupes Françoiſes reſtent à Siam avec Des-Farges.

Des-Farges, qui demeuroit Gouverneur de Bancock, & Commandant des troupes Françoiſes, ſur leſquelles on a la chagrin de ne pas trouver ici d'autre éclairciſſement, traita le Seigneur Conſtance & l'Auteur à leur paſſage. Ils ſe rendirent de Bancock à la Tabanque, où Tachard s'embarqua le 3 de Janvier, dans le vaiſſeau de Vaudricour (70).

1688.

L'Eſcadre reduite à deux Vaiſſeaux.

L'*Oiſeau* étant parti pour la côte de Coromandel, & la Normande ayant ordre de demeurer aux Indes, pour le commerce de la Compagnie Françoiſe, l'Eſcadre ſe trouvoit réduite à deux vaiſſeaux, la Loire & le Dromadaire qui

(69) Page 172.
(70) Page 176.

devoient

devoient faire voile en France. Leur navigation fut assez heureuse jusqu'au Cap de Bonne-Esperance, où ils se rejoignirent, après avoir été séparés l'espace d'un mois par un coup de vent. Les Pilotes furent surpris, seulement, du changement extraordinaire qu'ils trouverent dans les courans & les marées, à l'embouchure du canal de Madagascar. Ils furent portés, tantôt au Sud-Oueſt, tantôt au Nord-Oueſt, avec une extrême viteſſe, mais ſans être entraînés hors de leur route (71).

TACHARD. II Voyage. 1688.

La vue du cap des Aiguilles fit ſouvenir *Occum-Chamnam*, l'un des Mandarins que l'Auteur menoit avec lui, du naufrage qu'il y avoit fait, quelques années auparavant, dans un vaiſſeau Portugais qui s'y étoit perdu (72).

Occum-Chamnam, Mandarin Siamois, reconnoît un lieu où il avoit fait naufrage.

En arrivant au Cap de Bonne-Eſperance, le 11 d'Avril, Vaudricour envoya un de ſes Officiers à la fortereſſe, pour complimenter le Gouverneur, dont il reçut les mêmes civilités que dans les voyages précedens. On ſalua de ſept coups de canon la fortereſſe, qui rendit coup pour coup. D'Andenne, Capitaine du Dromadaire, arrivé trois

(71) Page 279.

(72) La Relation du Voyage de ce Mandarin & de ſon Naufrage eſt à la ſuite de celle-ci.

TACHARD. II Voyage. 1688.

jours auparavant, vint à bord, où l'on apprit de lui que l'Oiſeau, commandé par Du-Queſne, n'étoit ſorti de la rade que depuis deux jours, pour retourner en France. Il y avoit alors quinze gros vaiſſeaux Hollandois, mouillés au Cap, outre le Dromadaire, & un autre Navire de la Compagnie Françoiſe, nommé *Les-Jeux*, qui revenoit de Surate richement chargé. Entre les vaiſſeaux Hollandois, onze revenoient auſſi des Indes, & les ſix autres étoient arrivés de l'Europe, d'où ils apportoient un grand nombre de François Proteſtans, qui étant paſſés en Hollande étoient envoyés avec leurs familles, par les Etats Généraux, pour cultiver les terres de la Compagnie Hollandoiſe au Cap & dans les Indes. Parmi tous ces fugitifs, l'Auteur obſerva » qu'il n'y » en avoit pas un ſeul qui ne s'ennuyât » beaucoup dans le peu de ſéjour qu'ils » avoient fait au Cap, & qui crût trou» ver dans ces pays éloignés les avanta» ges qu'on leur avoit fait eſperer. Plu» ſieurs, fâchés d'avoir abandonné leur » Patrie par une malheureuſe préven» tion, auroient ſouhaité de réparer leur » faute, ſi toutes les voies ne leur euſſent » été fermées pour le retour (73).

Vaiſſeaux que l'Auteur trouve au Cap de Bonne-Eſperance.

Regret des Proteſtans François qui ont été tranſportés aux Colonies Hollandoiſes.

(73) Page 337.

TACHARD. II Voyage. 1688.

Après avoir ſejourné dix jours au Cap, les deux vaiſſeaux François remirent à la voile le premier jour de Mai. Dès le 12, ils trouverent les vents aliſés, qui, dans la partie méridionale, ſouffient régulierement du côté de l'Eſt & du Sud. Ils paſſerent la ligne, le 29, avec le ſecours des mêmes vents, ſans reſſentir aucune incommodité de la chaleur de ce climat, quoiqu'ils fuſſent preſque ſous le Soleil (74).

Approches de la Manche, & ſondes qui ſervent à guider les Vaiſſeaux.

L'ignorance où l'on eſt, en revenant des Indes, de l'état des affaires entre les Puiſſances de l'Europe, cauſe toujours beaucoup d'inquietude, à la vue des vaiſſeaux étrangers. L'Auteur partagea pluſieurs fois celle des deux équipages, juſqu'au 23 de Juillet, qu'on ſe

(74) Nous fimes, dit l'Auteur, la même remarque, ſur les courans, que nous avions fait le voyage précedent. Nos Pilotes, par leur hauteur, ſe trouvoient toujours avoir fait plus de chemin vers le Nord qu'ils n'avoient crû; de ſorte qu'après pluſieurs reflexions, les plus habiles ſont tombés d'accord que depuis le cinq ou ſixieme degré de latitude du Sud juſqu'au cinquieme ou ſixieme degré de latitude du Nord & au delà, les marées, ou comme parlent les gens de mer, les courans portent avec beaucoup de violence vers le Nord-Oueſt. Auſſi quelque précaution qu'on ait pû prendre juſqu'ici, pour regler la route, en revenant des Indes en Europe, on ſe trouve toujours beaucoup plus du côté de l'Oueſt qu'on ne s'étoit imaginé, & nous l'éprouvames preſqu'également dans nos deux voyages. Il n'eſt pas aiſé de donner une raiſon phyſique de ce phenomene. *Page* 338.

TACHARD. II Voyage. 1688.

crut proche de l'ouverture de la Manche. Le lendemain, à la hauteur de quarante huit degrés & demie, & de neuf degrés de longitude, on jetta l'ancre, & l'on trouva le fond. Chacun s'empreſſa de ſçavoir de quelle nature il étoit. C'étoit du ſable blanc mêlé de cailloux & de petites coquilles ; ce qui fit juger qu'on n'étoit pas à quarante ou cinquante lieues d'Oueſſan (75). L'Auteur apprend, à ceux qui ne connoiſſent pas la mer, que ce qu'on appelle la ſonde n'eſt qu'un cylindre de plomb, auquel on attache une ligne, c'eſt-à-dire, une aſſez groſſe fiſcelle, & dont on enduit la baſe de ſuif, pour diſtinguer par le

(75) Ceux qui viennent d'un voyage de long cours en France, s'élevent toujours à la hauteur de cette pointe de Bretagne, qui s'avance le plus en mer, qu'on appelle Oueſſan, parce que les Côtes maritimes de France étant preſque par-tout fort baſſes, & d'ailleurs fort dangereuſes par le nombre des briſans qui les environnent preſque de toutes parts, & qui s'étendent bien loin dans la mer, on ne pourroit ſe garantir du naufrage ſi la Providence n'y avoit pourvu. A la hauteur du Cap d'Oueſſan, à plus de cent lieues de la terre ferme, on trouve fond avec la ſonde, & les habiles Pilotes, par la nature & la couleur du ſable, des coquilles & de la vaſe, mais particulierement par le nombre des braſſes d'eau, jugent à coup ſûr du lieu où ils ſont, & de l'éloignement de la Bretagne. Cette ſonde ne ſe trouve nulle part ailleurs ſur nos Côtes, qui étant au contraire pleines d'écueils expoſent toujours un Vaiſſeau à de grands dangers. Ainſi l'on va chercher la ſonde par le travers d'Oueſſan, qui eſt au quarante-huitieme degré de latitude. *Page* 341.

ſable, ou par la vaſe qui s'attache au ſuif, la nature du fond qu'on rencontre, & l'endroit où l'on ſe trouve (76). Le 25, à huit heures du matin, on vit l'Iſle & le Cap d'Oueſſan, à la diſtance d'environ dix lieues; & le jour ſuivant, on ſe trouva fort proche de la Rade de Breſt.

TACHARD. II Voyage. 1688.

L'Intendant de la Marine, averti depuis huit jours par l'arrivée de l'Oiſeau, que les vaiſſeaux du Roi ne pouvoient être éloignés, les reconnut facilement en les voyant entrer dans la rade à toutes voiles. Il ſe hâta d'aller au devant d'eux dans une chaloupe. Après les premiers complimens, il déclara au Pere Tachard qu'il avoit ordre de la Cour de le traiter en Envoyé du Roi de Siam; & lui demandant de quelle maniere il vouloit être traité à Breſt, il paroiſſoit diſpoſé à lui rendre de grands honneurs. Cette honnêteté à laquelle l'Auteur ne s'attendoit pas, le ſurprit beaucoup. Il répondit, avec la modeſtie de ſon état, » que pour recevoir un Jéſuite Miſſion-» naire, il n'y avoit point de meſures à » prendre (77).

Arrivée à Breſt.

On veut traiter l'Auteur en Miniſtre de Siam. Sa modeſtie.

Ce fut apparemment pour éviter cet embarras, que le lendemain de ſon

(76) Page 335.
(77) Page 343.

TACHARD. II. Voyage. 1688.

débarquement, ayant laiſſé les Mandarins entre les mains de l'Intendant, qui leur fit un accueil fort honorable, il ſe hâta de partir pour Verſailles, où il rendit compte au Roi, dans une audience particuliere, du motif de ſon retour. Pendant ſon voyage, les Mandarins s'étant embarqués à Breſt ſur une petite Fregate de Sa Majeſté, avec les lettres & les préſens du Roi leur Maître, arriverent à Rouen. On leur donna des caroſſes, pour ſe rendre à Paris. La Cour ſe trouvoit alors à Fontainebleau, d'où le Roi donna ordre qu'ils fuſſent conduits à Verſailles le 25 Décembre, pour l'audience qu'il vouloit remettre à ſon retour. Mais Sa Majeſté changea de ſentiment, ſur une lettre du Cardinal d'Etrées, à qui l'Auteur avoit écrit ſur le voyage qu'il devoit faire à Rome, & qui lui ordonnoit de s'y rendre inceſſamment. Le Roi, pour obliger ſa Sainteté, remit l'audience après le retour du Pere Tachard & des Mandarins (78).

Il ſe rend à Verſailles.

Il n'y avoit point de temps à perdre. On étoit au mois de Novembre. Il falloit être de retour en France, pour s'embarquer à Breſt au mois de Mars. L'Auteur partit de Paris le 5 de No-

Les Mandarins & l'Auteur font le voyage de Rome, avant l'Audience du Roi.

(78) Page 344.

vembre, avec les trois Mandarins. Ils arriverent le 26 à Cannes, où ils reçurent des honneurs, auſquels le Pere Tachard ne s'attendoit pas (79). Dès le même jour, ils s'embarquerent ſur deux Felouques, qui les attendoient au Port depuis ſix jours, & qui devoient les porter juſqu'à Genes (80).

TACHARD. II Voyage. 1688.

Auſſi-tôt que le Pape eut appris qu'ils étoient arrivés en Italie, il donna ordre que pendant leur ſéjour à Rome, toute leur dépenſe ſe fît à ſes frais, & qu'on leur préparât un appartement magnifique, bâti par les libéralités du Cardinal Antoine Barberin, vis-à-vis du Palais pontifical de Monte-Cavallo, & proche du Noviciat des Jeſuites.

Préparatifs du Pape pour les recevoir.

Ils arriverent le 20 de Décembre à Civita-Vecchia. Le Pere Tachard ſe rendit à Rome par terre, & les Mandarins continuerent leur voyage par mer. Cibo, Secrétaire de la Congrégation de la Propagande, ayant appris l'arrivée de l'Auteur à la maiſon Profeſſe de ſon ordre, l'alla prendre le lendemain,

(79) Page 345.

(80) L'Auteur s'étend ſur les circonſtances de ſa route; mais ſes avantures & ſes obſervations meritent peu d'être recueillies. Il n'en eſt pas de même du traitement des Mandarins à Rome, qui eſt un morceau fort curieux, dont on croit ne devoir rien retrancher, ne fut-ce que pour mettre le Lecteur en état de comparer l'audience du Pape & celle du Roi de Siam.

TACHARD. II Voyage. 1688.

par l'ordre du Pape, & le conduiſit dans ſon caroſſe à l'appartement qu'on lui avoit préparé. Sa Sainteté lui envoya, le même jour, divers baſſins de rafraîchiſſemens.

Comment ils ſont traités à Rome.

Le jour ſuivant, on eut avis que la Felouque, ſur laquelle les Mandarins devoient arriver, s'approchoit de Rome. On fit partir auſſi-tôt un caroſſe à ſix chevaux, avec un Gentilhomme & quatre laquais pour les recevoir à leur débarquement & les conduire à Monte-Cavallo. Le Cardinal d'Etrées y joignit deux des ſiens, & le Majordome du Pape un troiſiéme. En arrivant au Palais Pontifical, ils trouverent un magnifique repas qu'on leur avoit préparé. Pendant tout le temps qu'ils paſſerent à Rome, ils furent traités matin & ſoir avec une profuſion extraordinaire. On leur donna des Officiers pour les ſervir; & deux Suiſſes firent une garde continuelle à leur porte.

Le 23 fut nommé pour l'audience: „ Les Mandarins, en qualité d'idolâ„ tres, auroient fait difficulté de ſe „ ſoumettre à baiſer les pieds du Pape; „ ce qui eſt proprement un acte de „ Religion: mais le zele de Sa Sainteté „ la fit paſſer ſur cette difficulté (81).

(81) Page 363.

Elle déclara que loin de les obliger à des céremonies desagréables, elle ne vouloit leur donner que des sujets de satisfaction. TACHARD. II Voyage. 1688.

Plantanini, Secretaire des Ambassades, alla prendre le Pere Tachard & les Mandarins dans deux carosses, avec les marques d'honneur qu'on rend, à Rome, aux Envoyés extraordinaires des Rois. On les conduisit au milieu d'une foule incroyable de gens de qualité. Ils trouverent toute la garde du Pape sous les armes, & ils furent reçus au pied de l'escalier du Palais, par deux Prelats. Le Pere Tachard étoit suivi du premier Mandarin, qui portoit une cassette de vernis, garnie d'argent, où étoit la Lettre de créance, renfermée dans une assez grande urne d'or, enveloppée d'une piece de brocart à fleurs d'or. Les deux autres Mandarins suivoient immédiatement; l'un portant le présent du Roi de Siam au Pape, couvert de brocart d'or; & l'autre, celui du Ministre, enveloppé de brocart verd. Ils étoient vétus à la mode de leur pays, d'un just'au-corps d'écarlate galoné d'or, avec une veste de damas verd de la Chine, semé de fleurs d'or. Chacun d'eux avoit une ceinture d'or & un poignard au côté, dont le manche étoit d'or Céremonies de l'audience.

TACHARD. II. Voyage. 1688.

maſſif. Leur bonnet, qu'ils n'ôterent jamais, étoit extrêmement haut, & couvert d'une toile blanche très-fine, avec un cercle d'or maſſif, large d'environ trois doigts, auquel étoit attaché un petit cordon d'or, qui ſe lioit ſous le menton.

La Garde Suiſſe avoit été rangée en haie, depuis la porte de la cour juſqu'au haut de l'eſcalier. Les Cavaliers Allemands de la garde du Pape, bottés & le piſtolet à la main, faiſoient une haie dans les ſalles, juſqu'à la chambre de l'audience. Le Pape étoit au fond ſur ſon thrône, ayant à ſes côtés huit Cardinaux à trois pas de diſtance, aſſis ſur des chaiſes qui s'avançoient en deux lignes vers le milieu de la chambre. C'étoient les Cardinaux Ottoboni, Chigi, Barberin, Azzolini, Altieri, d'Etrées, Colonna, & Cazanata. Le Pere Tachard fut introduit avec les Mandarins, dans le même ordre qu'on vient de repréſenter. Après avoir fait trois genuflexions, l'une en entrant, l'autre au milieu & la derniere près du thrône de Sa Sainteté, il lui baiſa les pieds. Enſuite il commença ſon diſcours à genoux, par ces trois mots; Très-Saint Pere: mais il ne les eut pas plutôt prononcés, que le Pape lui ordonna de ſe lever. Alors

Comment le Pere Tachard harangue le Pape.

étant allé ſe placer un peu plus bas que les deux derniers Cardinaux, vis-à-vis du Saint Pere, il continua ſon diſcours (82).

TACHARD. II Voyage. 1688.

Auſſi-tôt qu'il eut fini, les deux Maîtres de cérémonie, qui étoient à genoux à ſes côtés, l'avertirent de reprendre la même poſture, pour recevoir la réponſe du Pape. Mais Sa Sainteté lui fit encore l'honneur de le faire lever. Après le diſcours du Pape, le Pere Tachard alla prendre la Lettre du Roi de Siam, qu'on avoit dépoſée ſur une table, & la mit entre les mains de Sa Sainteté. Cette Lettre étoit écrite ſur une lame d'or très-pur, roulée, d'un demi-pied de largeur, & longue d'environ deux pieds. La Lettre & la boete, qui étoit auſſi d'or, peſoient enſemble plus de trois livres. Les Prelats Officiers de la Chambre du Pape, l'ayant reçue du Pere, à qui le Pape l'avoit rendue pour la replier & la remettre dans la boete, l'allerent porter dans le cabinet de Sa Sainteté; tandis que le Pere en laiſſa la traduction authentique en Langue Portugaiſe, ſcellée

(82) On fait grace au Lecteur d'une harangue flateuſe, où le Pere Tachard mettoit le Pape au-deſſus de tous ſes Prédeceſſeurs, & lui faiſoit eſperer la converſion de tous les Monarques de l'Orient.

TACHARD. II Voyage. 1688.

du Sceau du Roi, & contreſignée du Miniſtre (83).

Preſens du Roi de Siam au Pape.

Après l'avoir mis entre les mains de Sa Sainteté, il alla prendre les preſens du Roi de Siam & de ſon Miniſtre, qu'il lui preſenta ſucceſſivement. Elle les remit à ſes Officiers. Le preſent du Roi n'étoit qu'une caſſette de filigrane d'or, d'un ouvrage fort délicat, & du poids d'environ quatorze marcs. Celui du Miniſtre conſiſtoit dans une caſſette de treize livres d'argent, ouvrage du Japon, ornée de figures & d'oiſeaux relevés, dans un grand baſſin de filigrane d'argent de la Chine, qui étoit du même poids. Le premier Mandarin étoit debout, tandis que le Pere portoit la caſſette qui contenoit le preſent du Roi de Siam; & les deux autres étoient à genoux à ſes côtés. Mais le Pere Tachard ayant ſupplié Sa Sainteté de leur permettre de s'approcher, pour lui rendre leurs reſpects, ils s'avancerent vers le thrône. Le premier Mandarin commença ſeul ſes réverences, & les deux autres le ſuivirent en l'imitant. Ils joignirent d'abord les mains, & les élevant juſqu'au front, ils les abaiſſerent juſqu'à la poitrine; & s'étant profondement inclinés, ils ſe mirent à genoux.

Comment les Envoyés Siamois ſaluent ſa Sainteté.

(83) Pages 365 & précedentes.

Enſuite ils ſe leverent, & faiſant deux pas vers le thrône, ils recommencerent trois fois la même céremonie, portant toujours néanmoins leur poignard au côté & leur bonnet en tête, comme on en étoit convenu. Enfin, étant arrivés au pied du thrône, ils ſe mirent à genoux & ſe proſternerent, faiſant toucher de la pointe de leur bonnet le le bord de la robbe de Sa Sainteté; tandis que le Pere Tachard étoit debout à ſa droite. Ils ſe retirerent en reculant, pour s'aller mettre à genoux un peu plus bas que les deux derniers Cardinaux, & demeurer dans cette poſture juſqu'à la fin de l'audience. Alors Sa Sainteté fit approcher le Pere Tachard. Elle lui temoigna particulierement combien elle étoit ſenſible aux marques de reſpect d'un Roi infidele & ſi éloigné. Elle lui demanda des moyens les plus ſurs & les plus efficaces d'établir le Chriſtianiſme dans les Indes Orientales. Après l'audience, il eut l'honneur de baiſer encore une fois les pieds du Pape. De-là il deſcendit avec les Mandarins, dans l'appartement du Cardinal Cibo. Ce premier Miniſtre de l'Etat eccléſiaſtique les fit aſſeoir dans des fauteuils, & les reçut avec des témoignages extraordinaires de conſideration.

TACHARD. II Voyage, 1688.

Careſſes qu'ils reçoivent.

TACHARD. II Voyage. 1688.

Ils furent reconduits à leur logement avec les mêmes céremonies & dans les mêmes caroſſes, au bruit des trompettes de Sa Sainteté (84).

Tant de careſſes, la vûe des magnifiques Egliſes de Rome, & ſur-tout la majeſté du Service Divin, leur inſpirerent une ſi haute idée de la grandeur du vrai Dieu, au culte duquel on leur diſoit que tout cet appareil étoit deſtiné, qu'ils ſe ſentirent touchés d'une forte inclination pour la Foi Chrétienne. Un des trois vint déclarer au Pere Tachard qu'il vouloit demeurer en France, pour ſe faire inſtruire & vivre dans une Loi ſi ſainte. Deux de leurs domeſtiques lui promirent de recevoir le Baptême, & le prierent de leur accorder une retraite auprès de lui. Mais il ne nous apprend pas quel fut le ſuccès de ces heureuſes diſpoſitions (85).

Leur diſpoſition pour le Chriſtianiſme.

Sa Sainteté chargea le Pere Tachard de trois Brefs, l'un adreſſé au Roi de Siam, dans une boete d'or maſſif; le ſecond, pour ſon Miniſtre, le Seigneur Conſtance, & le troiſiéme pour les Mandarins Chrétiens du Tonquin. Les préſens pour le Roi furent une medaille d'or, où le portrait du Pape étoit gravé,

Brefs & préſens du Pape.

(84) Page 366.
(85) Page 367.

enrichi de deux diamans d'un fort grand prix; un beau cabinet de cryſtal de roche & un admirable tableau de Carle Marate. Pour le Seigneur Conſtance & ſa femme, c'étoient deux chapelets accompagnés de deux medailles d'or. Les Mandarins reçurent chacun deux médailles, l'une d'or & l'autre d'argent. Le Pere Tachard eut un chapelet fort précieux, une médaille d'or, & un Corps ſaint tout entier (86).

TACHARD. II Voyage. 1688.

Les Mandarins, étant partis de Rome, le 7 de Janvier, arriverent le lendemain à Civita-Vecchia, où ils furent reçus par le Gouverneur de la place, à la tête de la garniſon ſous les armes, au bruit du canon des galeres. Le Pere Tachard y arriva le même jour, avec une eſcorte de Gardes à cheval, qu'on avoit envoyée au devant de lui à la diſtance de deux lieues. Il fut reçu par le Gouverneur, à la porte de la Ville; & le jour ſuivant, il s'embarqua, avec les Mandarins, & tous ſes gens, dans deux Navires Maltois, bien armés, qui les porterent en France.

(86) Page 368 & ſuivantes.

VOYAGE D'OCCUM-CHAMNAM,

De Siam en Portugal.

INTRODUCT. C'EST à l'Auteur de la Relation précedente, qu'on a l'obligation de celle d'*Occum-Chamnam*, un des Mandarins Siamois, avec leſquels il revint en France. Il avoit entendu vanter la ſingularité de ſes avantures. Sa curioſité lui fit deſirer de les apprendre de lui-même. Il les écrivit à meſure que le Mandarin les lui racontoit; & dans la ſuite, ayant eu l'occaſion de connoître pluſieurs Portugais dignes de foi, qui avoient fait le même voyage avec lui, il trouva dans la conformité de leur témoignage, une parfaite confirmation de ce recit (87). Il atteſte d'ailleurs tous ceux qui ont connu ce Seigneur Siamois à Paris, en faveur de ſon jugement & de ſa candeur (88). Cette Relation, dit-il, lui paroît digne de la

(87) La Relation d'Occum-Chamnam, eſt au ſecond Voyage du Pere Tachard, page 280.

(88) *Ibidem.*

curioſité du Public. On peut ſe fier au jugement du Pere Tachard.

OECUM-CHAMNAM. 1684.

Le Roi de Portugal ayant envoyé au Roi de Siam une fort célébre ambaſſade, pour renouveller leurs anciennes alliances & dans d'autres vues, le Monarque Siamois ſe crut obligé de répondre à cette marque extraordinaire de conſideration, en faiſant partir à ſon tour trois grands Mandarins, revétus de la qualité de ſes Ambaſſadeurs, & ſix autres d'un ordre inférieur, avec un aſſez grand équipage, pour ſe rendre à la Cour de Portugal. Ils s'embarquerent pour Goa, vers la fin du mois de Mars 1684, ſur une Fregate Siamoiſe, commandée par un Capitaine Portugais. Quoique Goa ne ſoit pas fort éloigné de Siam, ils employerent plus de cinq mois dans cette route; & ſoit défaut d'habileté dans les Officiers & les Pilotes, ſoit opiniâtreté des vents, ils n'y purent arriver qu'aprés le départ de la Flotte Portugaiſe. Ainſi leur navigation vers l'Europe fut differée d'une année preſqu'entiere.

Motifs du Voyage.

Départ & route juſqu'à Goa.

Ils ſe virent dans la néceſſité de paſſer onze mois à Goa, pour attendre le retour dela Flotte Portugaiſe qui devoit revenir d'Europe. Cependant ils trouverent l'intervalle aſſez court, parce

Occum eſt forcé de s'arrêter près d'un an à Goa.

OCCUM-CHAMNAM. 1684.

qu'ils l'employerent agréablement. La beauté des édifices qu'ils virent dans cette Ville, fut pour eux un ſpectacle nouveau, qui les ſurprit extraordinairement. Ce grand nombre de Palais, de Monaſteres & de ſomptueuſes Egliſes occupa long-temps leur curioſité. Comme ils n'étoient jamais ſortis de leur pays, ils furent étonnés de voir qu'il y eût dans le monde une plus belle Ville que Siam. Le Vice-Roi les fit loger magnifiquement. Il fournit aux frais de leur ſubſiſtance de la part du Roi de Portugal; quoiqu'un peu mécontent que le Roi leur Maître ne lui eût point écrit. Ces circonſtances meritent d'autant plus d'être obſervées dans une relation Siamoiſe, que le Pere Tachard la donne pour une traduction exacte, juſques dans les moindres reflexions (89).

Il s'embarque pour l'Europe.

Les Mandarins s'embarquerent enfin pour l'Europe, dans un Vaiſſeau Portugais de cent cinquante hommes d'équipage, & d'environ trente pieces de canon. Outre les Ambaſſadeurs, avec les perſonnes de leur ſuite, il partoit pluſieurs Religieux de divers Ordres, & un grand nombre de paſſagers, Creoles, Indiens & Portugais. On mit à la voile, de la rade de Goa, le 27 de Jan-

(89) Pages 280 & précedentes.

vier 1686. La navigation fut heureuſe jusqu'au 27 d'Avril. Mais, à l'exemple du Traducteur d'Occum, c'eſt dans ſa bouche qu'il faut mettre cette intéreſſante partie de la Relation. OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Ce jour même, au coucher du Soleil, on avoit fait monter pluſieurs Matelots ſur les mâts & les vergues du Navire, pour reconnoître la terre qu'on voyoit alors devant nous, un peu à côté ſur la droite, & qu'on avoit apperçue depuis trois jours. Sur le rapport des Matelots, & ſur d'autres indices, le Capitaine & le Pilote, jugerent que c'étoit le Cap de Bonne-Eſperance. On continua la route, dans cette ſuppoſition, juſqu'à deux ou trois heures après le Soleil couché, qu'on ſe crut au de-là des terres qu'on avoit reconnues. Alors changeant de route, on porta un peu plus vers le Nord. Comme le temps étoit clair, & le vent fort frais, le Capitaine, perſuadé qu'on avoit doublé le Cap, ne mit perſonne en ſentinelle ſur les antennes. Les Matelots de quart veilloient à la vérité; mais c'étoit pour les manœuvres, ou pour ſe rejouir enſemble, avec tant de confuſion, qu'aucun ne s'apperçut & ne ſe défia même du danger. Je fus le premier qui découvrit la terre. Je ne ſçais quel preſſen- Recit de ſon naufrage au Cap des Aiguilles.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

timent du malheur qui nous menaçoit, m'avoit fait paſſer une nuit ſi inquiete, qu'il m'avoit été impoſſible de fermer l'œil pour dormir. Dans cette agitation, j'étois ſorti de ma chambre, & je m'amuſois à conſiderer le Navire, qui ſembloit voler ſur les eaux. En regardant un peu plus loin, j'apperçus tout d'un coup ſur la droite une ombre fort épaiſſe & peu éloignée de nous. Cette vue m'épouvanta : j'en avertis le Pilote, qui veilloit au gouvernail. Au même inſtant on cria de l'avant du Vaiſſeau : „ Terre, terre devant nous. Nous ſom„ mes perdus, revirez de bord. “ Le Pilote fit pouſſer le gouvernail pour changer de route. Nous étions ſi près du rivage, qu'en revirant, le Navire donna trois coups de ſa pouppe ſur une roche, & perdit auſſi-tôt ſon mouvement. Ces trois ſecouſſes furent très-rudes. On crut le Vaiſſeau crevé. On courut à la pouppe. Cependant, comme il n'étoit pas encore entré une ſeule goutte d'eau, l'équipage fut un peu ranimé.

Comment il s'apperçoit du danger.

Efforts inutiles pour ſoulager le Vaiſſeau.

On s'efforça de ſortir d'un ſi grand danger en coupant les mâts, & en déchargeant le Vaiſſeau. Mais on n'en eut pas le temps. Les flots, que le vent pouſſoit au rivage, y porterent auſſi le

bâtiment. Des montagnes d'eau, qui s'alloient rompre ſur les briſans avancés dans la mer, ſoulevoient le Vaiſſeau juſqu'aux nues, & le laiſſoient retomber tout d'un coup ſur les roches, avec tant de viteſſe & d'impétuoſité, qu'il n'y put réſiſter long-temps. On l'entendoit craquer de tous côtés. Les membres ſe détachoient les uns des autres ; & l'on voyoit cette groſſe maſſe de bois, s'ébranler, plier & ſe rompre de toutes parts avec un fracas épouvantable. Comme la pouppe avoit touché la premiere, elle fut auſſi la premiere enfoncée. En vain les mâts furent coupés, & les canons jettés à la mer, avec les coffres & tout ce qui tomboit ſous la main, pour ſoulager le corps du bâtiment. Il toucha ſi ſouvent, que s'étant ouvert enfin ſous la Sainte-Barbe, l'eau, qui entroit en abondance, eut bien-tôt gagné le premier pont & rempli la Sainte-Barbe. Elle monta juſqu'à la grande chambre ; & peu d'inſtans après, elle étoit à la hauteur de la ceinture ſur le ſecond pont.

Occum-Chamnam. 1686.

A cette vûe, il s'éleva de grands cris. Chacun ſe réfugia ſur l'étage le plus haut du navire, mais avec une confuſion qui augmenta le danger. L'eau continuant de monter, nous vimes le

Conſternation de l'Equipage.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

vaiſſeau s'enfoncer inſenſiblement dans la mer ; juſqu'à ce que la quille ayant atteint le fond, il demeura quelque temps immobile dans cet état.

Il ſeroit difficile de repréſenter l'effroi & la conſternation qui ſe répandirent dans tous les eſprits, & qui éclaterent par des cris, des ſanglots & des hurlemens. Le bruit & le tumulte étoient ſi horribles, qu'on n'entendoit plus le fraças du Vaiſſeau, qui ſe rompoit en mille pieces, ni le bruit des vagues qui ſe briſoient ſur les rochers avec une furie incroyable. Cependant, après s'être livrés à des gemiſſemens inutiles, ceux qui n'avoient pas encore pris le parti de ſe jetter à la nage penſerent à ſe ſauver par d'autres voies. On fit pluſieurs radeaux, des planches & des mâts du Navire. Tous les malheureux à qui la frayeur avoit fait négliger ces précautions, furent engloutis dans les flots, ou écraſés par la violence des vagues, qui les précipitoient ſur les rochers du rivage.

Moyens qu'on employe pour ſe ſauver.

Mes craintes furent d'abord auſſi vives que celles des autres. Mais lorſqu'on m'eut aſſuré qu'il y avoit quelque eſperance de ſe ſauver, je m'armai de reſolution. J'avois deux habits aſſez propres, que je vétis l'un ſur l'autre ; &

m'étant mis ſur quelques planches liées enſemble, je m'efforçai de gagner à la nage le bord de la mer. Notre ſecond Ambaſſadeur, le plus robuſte & le plus habile des trois à nager, étoit deja dans l'eau. Il s'étoit chargé de la lettre du Roi, qu'il portoit attachée à la poignée d'un ſabre dont Sa Majeſté lui avoit fait preſent. Ainſi nous arrivames tous deux à terre, preſqu'en même temps. Pluſieurs Portugais s'y étoient deja rendus: mais ils n'avoient fait que changer de peril. Si ceux qui étoient encore dans le vaiſſeau pouvoient être noyés, il n'y avoit pas plus de reſſource à terre contre la faim. Nous étions ſans eau, ſans vin & ſans biſcuit. Le froid d'ailleurs étoit très piquant; & j'y étois d'autant plus ſenſible, que la nature ne m'y avoit point accoutumé. Je compris qu'il me ſeroit impoſſible d'y reſiſter long-temps. Cette idée me fit prendre la reſolution de retourner le lendemain au Vaiſſeau, pour y prendre des habits plus épais que les miens, & des rafraîchiſſemens. Les Portugais, de quelque rang, avoient été logés ſur le premier pont; & je m'imaginai que je trouverois dans leurs cabanes des choſes précieuſes, ſur-tout de bonnes proviſions, qui étoient le plus neceſſaire de nos beſoins. Je me

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Occum arrive au rivage ſur une planche.

Il a le courage de retourner au Vaiſſeau.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

remis ſur une eſpece de claie, & je nageai heureuſement juſqu'au Vaiſſeau (90).

Proviſions qu'il en apporte.

Il ne me fut pas difficile d'y aborder, parce qu'il paroiſſoit encore au deſſus de l'eau. Je m'étois flatté d'y trouver de l'or, des pierreries, ou quelque meuble précieux, qui n'eût pas été difficile à porter. Mais, en arrivant, je vis toutes les chambres remplies d'eau, & je ne pus emporter que quelques pieces d'étoffe d'or, avec une petite cave de ſix flaccons de vin & un peu de biſcuit, que je trouvai dans la cabane d'un Pilote; j'attachai ce petit butin ſur la claie; & le pouſſant devant moi, avec beaucoup de peine & de danger, j'arrivai une ſeconde fois au rivage, quoique bien plus fatigué que la premiere.

Ingratitude d'un Portugais.

J'y rencontrai quelques Siamois, qui s'étoient ſauvés nuds. La compaſſion que je reſſentis de leur miſere, en les voyant trembler de froid, m'obligea de leur faire part des étoffes que j'avois apportées du vaiſſeau. Mais craignant que ſi je leur confiois la cave, elle ne durât pas long-temps entre leurs mains, je la donnai à un Portugais, qui m'avoit toujours marqué beaucoup d'ami-

(90) Page 186.

tié;

tié ; à condition néanmoins que nous en partagerions l'uſage. Dans cette occaſion, je reconnus combien l'amitié eſt foible contre la néceſſité. Cet ami me donna, chaque jour, un demi-verre de vin à boire, pendant les deux ou trois premieres journées ; dans l'eſpérance de trouver une ſource ou un ruiſſeau. Mais lorſqu'on ſe vit preſſé de la ſoif & qu'on craignit de ne pas découvrir d'eau douce pour ſe deſalterer, en vain le preſſai-je de me communiquer un ſecours qu'il tenoit de moi. Il me répondit qu'il ne l'accorderoit pas à ſon pere. Le biſcuit ne put nous ſervir ; parce que l'eau de mer, dont il avoit été trempé, lui donnoit une amertume inſupportable (91).

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Auſſi-tôt que tout le monde ſe fut rendu à terre, ou du moins que perſonne ne parut plus ſortir du vaiſſeau, on compta le nombre de ceux qui s'étoient ſauvés, & nous nous trouvames environ deux cens perſonnes, d'où l'on conclut qu'il ne s'en étoit noyé que ſept ou huit, pour avoir eu trop d'empreſſement à ſe ſauver. Quelques Portugais avoient eu la précaution d'emporter des fuſils & de la poudre, pour ſe défendre des Caffres, & pour tuer du gibier dans

Nombre de ceux qui s'étoient ſauvés.

(91) Page 288.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

les bois. Ces armes nous furent auſſi fort utiles à faire du feu, non-ſeulement pendant toute la durée de notre voyage juſqu'aux habitations Hollandoiſes, mais ſur-tout les deux premieres nuits, que nous paſſames ſur le rivage, tout dégoutans de l'eau de la mer. Le froid fut ſi rigoureux, que ſi l'on n'eût allumé du feu pour faire ſecher nos habits, peut-être aurions-nous trouvé tous, dans une prompte mort, le remede de nos peines.

Ils ſont expoſés à perir de froid.

Le ſecond jour après notre naufrage, nous nous mimes en chemin. Le Capitaine & les Pilotes nous diſoient que nous n'étions pas à plus de vingt lieues du Cap de Bonne-Eſperance, où les Hollandois avoient une fort nombreuſe habitation, & que nous n'avions beſoin que d'un jour ou deux pour y arriver. Cette aſſurance porta la plûpart de ceux qui avoient apporté quelques vivres du Vaiſſeau à les abandonner, dans l'eſpoir qu'avec ce fardeau de moins, ils marcheroient plus vite & facilement. Nous entrames ainſi dans les bois, ou plutôt dans les broſſailles; car nous vimes peu de grands arbres, dans tout le cours de notre voyage. On marcha tout le jour; & l'on ne s'arrêta que deux fois, pour prendre un peu de repos.

Leur route au travers des bois juſqu'au Cap de Bonne-Eſperance.

Comme on n'avoit preſque rien apporté pour boire & pour manger, on commença bien-tôt à reſſentir les premieres atteintes de la faim & de la ſoif; ſurtout après avoir marché avec beaucoup de diligence à l'ardeur du Soleil, dans l'eſperance d'arriver le même jour chez les Hollandois. Sur les quatre heures après midi, nous trouvames une grande mare d'eau, qui ſervit beaucoup à nous ſoulager. Chacun y but à loiſir. Les Portugais furent d'avis de paſſer le reſte du jour & la nuit ſuivante ſur le bord de cet étang. On fit du feu. Ceux qui purent trouver dans l'eau quelques Cancres, les firent rôtir & les mangerent. D'autres, en plus grand nombre, après avoir bû une ſeconde fois, prirent le parti de ſe livrer au ſommeil; bien plus abbatus par la fatigue d'une ſi longue marche, que par la faim qui les tourmentoit depuis deux jours qu'ils avoient paſſés à jeun (92).

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Bonheur qu'ils ont de trouver une mare d'eau.

Le lendemain, après avoir bû par précaution pour la ſoif future, on partit de grand matin. Les Portugais prirent les devans, parce que notre premier Ambaſſadeur étant d'une foibleſſe & d'une langueur qui ne lui permettoient pas de faire beaucoup de dili-

(92) Pages 189 & précedentes.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

gence, nous fumes obligés de nous arrêter avec lui. Mais comme il ne falloit pas perdre les Portugais de vûe, nous primes le parti de nous diviſer en trois troupes. La premiere ſuivoit toujours de vûe les derniers Portugais; & les deux autres, marchant dans la même diſtance, prenoient garde aux ſignaux dont on étoit convenu avec la premiere bande, pour avertir lorſque les Portugais s'arrêteroient ou changeroient de route. Nous trouvames quelques petites montagnes, qui nous cauſerent beaucoup de peine à traverſer. Pendant tout le jour, nous ne pumes découvrir qu'un Puits, dont l'eau etoit ſi jaunâtre qu'il fut impoſſible d'en boire. Un ſignal de la premiere troupe ayant fait juger en même tems que les Portugais s'étoient arrêtés, on ne douta pas qu'ils n'euſſent rencontré de bonne eau, & cette eſperance nous fit doubler le pas. Cependant tous nos efforts ne purent nous y faire mener l'Ambaſſadeur avant le ſoir. Nos gens nous declarerent que les Portugais n'avoient pas voulu nous attendre, ſous prétexte qu'il n'y auroit aucun avantage pour nous à ſouffrir la faim & la ſoif avec eux, & qu'ils nous ſerviroient plus utilement en ſe hâtant de marcher, pour ſe mettre en état de nous

Ils ſe diviſent en trois bandes.

Les Portugais quittent les Siamois.

envoyer des rafraîchiſſemens.

OCCUM. CHAMNAM. 1686.

A cette triſte nouvelle, le premier Ambaſſadeur fit aſſembler tous les Siamois qui étoient reſtés près de lui. Il nous dit qu'il ſe ſentoit ſi foible & ſi fatigué, qu'il lui étoit impoſſible de ſuivre les Portugais ; qu'il exhortoit ceux qui ſe portoient bien à faire aſſez de diligence pour les rejoindre : & que les maiſons Hollandoiſes ne pouvant être éloignées, il leur ordonnoit ſeulement de lui envoyer un cheval & une charette, avec quelques vivres, pour le porter au Cap s'il étoit encore en vie. Cette ſeparation nous affligea beaucoup ; mais elle étoit néceſſaire. Il n'y eut qu'un jeune homme. âgé d'environ quinze ans, fils d'un Mandarin, qui ne voulut pas quitter l'Ambaſſadeur, dont il étoit fort aimé & pour lequel il avoit auſſi beaucoup d'affection. La reconnoiſſance & l'amitié lui firent prendre la réſolution de mourir ou de ſe ſauver avec lui, ſans autre ſuite qu'un vieux domeſtique, qui ne put ſe reſoudre non plus à quitter ſon Maître.

Triſte état du premier Ambaſſadeur.

Il s'arrête avec un jeune homme qu'il aime.

Le ſecond Ambaſſadeur, un autre Mandarin & moi, nous primes congé de lui, après l'avoir aſſuré de le ſecourir auſſi-tôt que nous en aurions le pouvoir ; & nous nous remimes en chemin

Marche des autres.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

avec nos gens, dans le deſſein de ſuivre les Portugais, tout éloignés qu'ils étoient de nous. Un ſignal que nos Siamois les plus avancés nous firent du haut d'une montagne, augmenta notre courage & nous fit doubler le pas. Mais nous ne pumes les joindre que vers dix heures du ſoir. Ils nous dirent que les Portugais étoient encore fort loin ; & nous decouvrimes en effet leur Camp, à quelques feux qu'ils y avoient allumés. L'eſperance d'y trouver du-moins de l'eau, ſoutint notre courage. Après avoir continué de marcher l'eſpace de deux grandes heures, au travers des bois & des rochers, nous y arrivames avec des peines incroyables. Les Portugais étoient poſtés ſur la croupe d'une grande montagne, après y avoir fait un grand feu, autour duquel ils s'étoient endormis. Chacun demanda d'abord où étoit l'eau. Un Siamois eut l'humanité de m'en apporter, car le ruiſſeau qu'on avoit découvert étoit aſſez loin du Camp, & je n'aurois pas eu la force de m'y traîner. Je m'étendis auprès du feu. Le ſommeil me prit dans cette poſture, juſqu'au lendemain que le froid me reveilla (93).

* Ils rejoignent les Portugais.

Deſeſpoir de l'Auteur.

Je me ſentis ſi affoibli, & preſſé

(93) Pages 272 & précedentes.

d'une faim ſi cruelle, qu'ayant ſouhaité mille fois la mort, je réſolus de l'attendre dans le lieu où j'étois couché. Pourquoi l'aller chercher plus loin, avec de nouveaux tourmens ? Mais ce mouvement de deſeſpoir ſe diſſipa bientôt, à la vûe des Siamois & des Portugais, qui n'étant pas moins abbattus que moi, ne laiſſoient pas de ſe mettre en chemin pour travailler à la conſervation de leur vie. Je ne pus reſiſter à leur exemple. L'exercice de mes jambes me rendit un peu de chaleur. Je devançai même une fois mes compagnons juſqu'au ſommet d'une colline, où je trouvai des herbes extrêmement hautes & fort épaiſſes. La viteſſe de ma marche avoit achevé d'épuiſer mes forces. Je fus contraint de me coucher ſur cette belle verdure, où je m'endormis. A mon reveil, je me ſentis les cuiſſes & les jambes ſi roides, que je deſeſperai pouvoir m'en ſervir. Cette extrémité me fit reprendre la réſolution à laquelle j'avois renoncé le matin. J'étois ſi déterminé à mourir, que j'en attendois le moment avec impatience, comme la fin de mes infortunes. Le ſommeil me prit encore dans ces triſtes reflexions. Un Mandarin, qui étoit mon ami particulier, & mes valets, qui me

OCCUMCHAMNAM. 1686.

Il ſe détermine à mourir.

Un ami rappelle ſon courage.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

croyoient égaré, me chercherent assez long temps. Ils me trouverent enfin; & m'ayant reveillé, le Mandarin m'exhorta si vivement à prendre courage, qu'il me fit quitter un lieu où je serois mort infailliblement sans son secours. Nous rejoignimes ensemble les Portugais, qui s'étoient arrêtés près d'une ravine d'eau. La faim, qui les pressoit comme moi, leur fit mettre le feu à des herbes demi seches, pour y chercher quelque lezard ou quelque serpent qu'ils pussent dévorer. Un d'entre eux, ayant trouvé des feuilles sur le bord de l'eau, eut la hardiesse d'en manger, quelque ameres qu'elles fussent, & sentit sa faim appaisée. Il annonça cette nouvelle à toute la troupe, qui n'en mangea pas moins avidement. Nous passames ainsi la nuit (94)

Rencontre de quelques Hottentots.

Le lendemain, qui étoit le cinquieme jour de notre marche; nous partimes de grand matin, persuadés que nous ne pouvions manquer ce jour-là de trouver les habitations Hollandoises. Cette idée renouvella nos forces. Après avoir marché sans interruption jusqu'à midi, nous apperçumes, assez loin de nous, quelques hommes sur une hauteur. Personne ne douta que

(94) Page 293.

nous ne fussions au terme de nos souffrances, & nous nous avançames avec une joie qui ne peut être exprimée. Mais ce sentiment dura peu, & nous fumes bien-tôt détrompés. C'étoient trois ou quatre Hottentots, qui nous ayant découvert les premiers, venoient armés de leurs Zagaies, pour nous reconnoître. Leur crainte parut égale à la nôtre, à la vûe de notre troupe nombreuse & de nos fusils. Cependant nous nous persuadames que leurs Compagnons n'étoient pas éloignés; & nous croyant au moment d'être massacrés par ces barbares, nous primes le parti de les laisser approcher, dans l'idée qu'il valoit mieux finir tout d'un coup une malheureuse vie, que de la prolonger quelques jours, pour la perdre enfin par des tourmens plus cruels que la mort même. Mais lorsqu'ils eurent reconnu d'assez loin que nous étions en plus grand nombre qu'ils ne l'avoient jugé d'abord, ils s'arrêterent pour nous attendre à leur tour; & nous voyant approcher, ils prirent le devant, en nous faisant signe de les suivre, & nous montrant avec le doigt quelques maisons, c'est-à-dire, trois ou quatre miserables cabanes, qui se présentoient sur une colline. Ensuite, lorsque nous fumes

OCCUMCHAMNAM. 1686.

Ils montrent un de leurs villages.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

au pied de cette colline, ils prirent un petit chemin par lequel ils nous menerent vers un autre village, avec les mêmes ſignes, pour nous engager à marcher ſur leurs traces, quoiqu'ils tournaſſent ſouvent la tête & qu'ils paruſſent nous obſerver d'un air de défiance.

Conduite de ces barbares.

En arrivant à ce village, qui étoit compoſé d'une quarantaine de cabanes, couvertes de branches d'arbres, dont les Habitans montoient au nombre de quatre ou cinq cens perſonnes, leur confiance augmenta juſqu'à s'approcher de nous, & nous conſiderer à loiſir. Ils prirent plaiſir à regarder particulierement les Siamois, comme s'ils euſſent été frappés de leur habillement. Cette curioſité nous parut bien-tôt importune. Chacun voulut entrer dans leurs caſes, pour y chercher quelques alimens; car tous les ſignes par leſquels nous leur faiſions connoître nos beſoins, ne ſervoient qu'à les faire rire de toutes leurs forces, ſans qu'ils paruſſent nous entendre. Quelques-uns nous repetoient ſeulement ces deux mots, *Tabac*, *Pataque*. Je leur offris deux gros diamans que le premier Ambaſſadeur m'avoit donnés au moment de notre ſeparation, mais cette vûe les toucha

peu. Enfin, le premier Pilote, qui avoit quelques Pataques, ſeule monnoie qui ſoit connue de ces barbares (95), fut reveillé par le nom; il leur en donna quatre, pour leſquelles ils amenerent un bœuf, qu'ils ne vendent ordinairement aux Hollandois que ſa longueur de Tabac (96). Mais de quel ſecours pouvoit être un bœuf, entre tant d'hommes à demi morts de faim, qui n'avoient vécu depuis ſix jours entiers que de quelques feuilles d'arbres? Le Pilote n'en fit part qu'aux gens de ſa Nation, & à ſes meilleurs amis. Aucun Siamois n'en put obtenir un morceau. Ainſi nous eumes le chagrin de ne recevoir aucun ſoulagement, à la vûe non ſeulement de ceux qui ſatisfaiſoient leur faim, mais de quantité de beſtiaux qui paiſſoient dans la campagne. Les Portugais ne nous défendoient pas moins de toucher aux troupeaux des Hottentots qu'au bœuf qu'ils avoient fait cuire, & nous menaçoient de nous abandonner à la fureur de ces barbares.

OCCUMCHAMNAM. 1686. Seule monnoie qu'ils connoiſſent.

Un Mandarin, voyant que les Hottentots refuſoient l'or monnoyé, prit le parti de ſe parer la tête de certains

Comment les Mandarins ſoulagent leur faim.

(95) Page 295.
(96) Page 296.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

ornemens d'or, & parut devant eux dans cet état. Cette nouveauté leur plut. Ils lui donnerent un quartier de mouton pour ces petits ouvrages, qui valoient plus de cent piſtoles. Nous mangeames cette viande à demi crue : mais elle ne fit qu'aiguiſer notre appetit. J'avois remarqué que les Portugais avoient jetté la peau de leur bœuf, après l'avoir écorché. Ce fut un thréſor pour moi. J'en fis confidence au Mandarin qui m'avoit ſauvé de mon propre deſeſpoir. Nous allames chercher cette peau enſemble ; & l'ayant heureuſement trouvée, nous la mimes ſur le feu pour la faire griller. Elle ne nous ſervit que pour deux repas ; parce que les autres Siamois nous ayant découvert, il fallut partager avec eux notre bonne fortune. Un Hottentot s'étant arrêté à conſiderer les boutons d'or de mon habit, je lui fis entendre que s'il vouloit me donner quelque choſe à manger, je lui en ferois volontiers préſent. Il me témoigna qu'il y conſentoit : mais au lieu d'un mouton que j'eſperois pour le moins, il ne m'apporta qu'un peu de lait, dont il fallut paroître content.

Leurs allarmes dans le village des Hottentots.

Nous paſſames la nuit dans ce lieu, près d'un grand feu qu'on avoit allumé devant les caſes des Hottentots. Ces bar-

bares ne firent que danſer & pouſſer des cris juſqu'au jour ; ce qui nous obligea de renoncer au ſommeil, pour nous tenir inceſſamment ſur nos gardes. Nous partimes le matin ; & prenant le chemin de la mer, nous arrivames au rivage vers midi. Les moules que nous trouvames le long des rochers, nous firent un charmant feſtin. Après nous en être raſſaſiés, chacun eut ſoin d'en faire ſa proviſion pour le ſoir. Mais il falloit rentrer dans les bois pour y chercher de l'eau. Nous n'en pumes trouver qu'à la fin du jour. Encore n'étoit-ce qu'un filet d'eau fort ſale. Mais perſonne ne ſe donna le temps de la laiſſer repoſer pour en boire. On campa ſur le bord du ruiſſeau, avec la précaution de faire la garde toute la nuit, dans la crainte des Caffres, dont on ſoupçonnoit les intentions (97). OCCUMCHAMNAM. 1686.

Le jour ſuivant, nous nous trouvames au pied d'une haute montagne qu'il fallut traverſer avec une étrange fatigue. La faim nous preſſa plus que jamais, & rien ne s'offroit pour l'appaiſer. Du ſommet de la montagne, nous vimes ſur un coteau des herbes aſſez vertes & quelques fleurs. On y courut. On ſe mit à manger les moins Ils ſe remettent en marche.

(97) *Ibidem.*

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

ameres. Mais ce qui appaiſoit notre faim, augmenta notre ſoif, juſqu'à nous cauſer un tourment qu'il faut avoir éprouvé pour le comprendre. Cependant, nous ne trouvames de l'eau que bien avant dans la nuit, au pied de la même montagne. Lorſque tout le monde y fut raſſemblé, on tint conſeil; & d'un commun accord, on prit la réſolution de ne plus s'enfoncer dans les terres, comme on avoit fait juſqu'alors pour abréger le chemin. Le Capitaine & les Pilotes reconnoiſſoient qu'ils s'étoient trompés. Ne pouvant plus cacher leur erreur, ils avouoient qu'ils étoient incertains, & du lieu que nous cherchions, & du chemin qu'il falloit tenir, & du temps dont nous avions beſoin pour y arriver. D'ailleurs, on étoit ſûr, en ſuivant la Côte, de trouver des moules, & d'autres coquillages, qui étoient du-moins une reſſource continuelle contre la faim. Enfin, comme la plûpart des rivieres, des ruiſſeaux & des fontaines ont leur cours vers la mer, nous pouvions eſperer d'avoir moins à ſouffrir de la ſoif.

Erreur du Capitaine & des Pilotes.

Fauſſe eſperance qui augmente leur miſere.

A la pointe du jour, nous reprimes le chemin du rivage, où nous arrivames deux heures avant midi. On découvrit d'abord une grande plage, ter-

minée par une groſſe montagne, qui s'avançoit fort loin dans la mer. Cette vûe rejouit tout le monde, parce que les Pilotes aſſurerent que c'étoit le Cap de Bonne-Eſperance. Une ſi douce nouvelle ranima tellement nos forces, que ſans nous repoſer un moment, nous continuames de marcher juſqu'à la nuit. Mais après avoir fait cinq ou ſix lieues, on reconnut que ce n'étoit pas le Cap qu'on avoit eſperé. De mortels regrets ſuccederent à l'eſperance. On ſe conſola un peu néanmoins, ſur le recit d'un Matelot, qui ayant été à la découverte une heure avant le coucher du ſoleil, rapporta qu'il avoit trouvé à peu de diſtance une petite Iſle preſque couverte de moules, avec une fort bonne ſource d'eau. On ſe hâta de s'y rendre, pour y paſſer la nuit; & le lendemain, on ſe trouva ſi bien du rafraîchiſſement qu'on s'y étoit procuré, qu'on prit le parti d'y demeurer tout le jour & la nuit ſuivante. Ce jour nous delaſſa beaucoup, & l'abondance de la nourriture y remit un peu nos forces. Le ſoir, nous étant aſſemblés, ſuivant notre coutume, un peu à l'écart des Portugais, nous fumes ſurpris de voir manquer un de nos Mandarins. On le chercha de tous côtés, on l'appella par

OCCUM-CHAMNAM 1686.

Mort funeſte de deux Mandarins.

OCCUM. CHAMNAM. 1686.

des cris ; mais ces ſoins furent inutiles. Ses forces l'avoient abandonné en chemin. L'extrême averſion qu'il avoit pour les herbes & pour les fleurs, que les autres mangeoient du-moins ſans dégoût, ne lui avoit pas permis d'en porter même à la bouche. Il étoit mort de faim & de foibleſſe, ſans pouvoir ſe faire entendre & ſans être apperçu de perſonne. Quatre jours auparavant, un autre Mandarin avoit eu le même ſort. Il faut que la miſere endurciſſe beaucoup le cœur. En tout autre temps, la mort d'un ami m'eût cauſé une vive affliction ; mais dans cette occaſion je n'y fus preſque pas ſenſible.

Invention pour porter de l'eau.

Pendant le jour & les deux nuits que nous paſſames dans l'Iſle, on remarqua certains arbres ſecs & aſſez gros, qui étoient percés par les deux bouts. La ſoif, qui nous avoit paru juſqu'alors un tourment ſi cruel, nous inſpira le moyen d'en tirer quelque utilité. Chacun ſe pourvut d'un de ces longs tubes ; & l'ayant bien fermé par le bas, on le remplit d'eau pour la proviſion du jour. Dans l'incertitude de la ſituation du Cap de Bonne-Eſperance, les Pilotes propoſerent de monter ſur celui que nous avions devant nous. Du ſommet, on pouvoit eſperer de découvrir l'objet de

nos recherches. Cette idée plut à tout le monde. On eut beſoin de beaucoup d'efforts, pour grimper ſur une hauteur eſcarpée; & pendant tout le jour, on ne vécut que d'herbes & de fleurs, qui s'y trouvoient en differens lieux. Vers le ſoir, en deſcendant de cette montagne, d'où nous avions eu le chagrin de ne pas appercevoir ce que nous cherchions, nous découvrimes à une demi-lieue de nous une troupe d'Elephans, qui paiſſoient dans une vaſte campagne, mais qui n'étoient pas d'une grandeur extraordinaire. On paſſa la nuit ſur le rivage, au pied de la montagne. Le ſoleil n'étant point encore couché, on ſe repandit de tous côtés, ſans rien trouver qui pût ſervir d'aliment. De tous les Siamois, je fus le ſeul à qui le hazard offrit de quoi ſouper. J'avois cherché des herbes ou des fleurs; & n'en ayant trouvé que de fort ameres, je m'en retournois, après m'être inutilement fatigué; lorſque j'apperçus un ſerpent, fort menu à la verité, mais aſſez long. Je le pourſuivis dans ſa fuite, & je le tuai d'un coup de poignard. Nous le mimes au feu, ſans autre précaution, & nous le mangeames tout entier, ſans excepter la peau, la tête & les os. Il nous parut

OCCUMCHAMNAM. 1686.

Troupe d'Elephans.

L'Auteur tue un ſerpent & le mange tout entier.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

de fort bon goût. Après cet étrange festin, nous remarquames qu'il nous manquoit un de nos trois Interpretes. On décampa, le lendemain, un peu plus tard qu'à l'ordinaire. Il s'étoit élevé à la pointe du jour, un gros brouillard, qui avoit obscurci tout l'horizon.

Vent terrible.

A peine eumes-nous fait un quart de lieue, que nous fumes incommodés d'un vent très froid, & le plus impetueux que j'eusse éprouvé de ma vie. Peut-être l'affoiblissement de nos forces nous le faisoit-il trouver plus violent qu'il n'étoit en effet; mais ne pouvant mettre un pied devant l'autre, nous fumes obligés, pour avancer un peu vers notre terme, d'aller successivement à droite & à gauche, comme on louvoie sur mer. Vers deux heures après midi, le vent nous amena une grosse pluie, qui dura jusqu'au soir. Elle étoit si épaisse & si pesante, que dans l'impossibilité de marcher, les uns se mirent à l'abri sous quelques arbres secs, d'autres allerent se cacher dans le creux des rochers, & ceux qui ne trouverent aucun azyle s'appuyerent le dos contre la hauteur d'un ravine, en se pressant les uns les autres pour s'échauffer un peu, & pour resister à la violence de l'orage. La description de nos peines surpasse ici

Pluie qui l'est encore plus.

toute expreſſion. Quoique nous euſſions paſſé le jour ſans manger, & que nous n'euſſions bû que de l'eau de pluie, la faim nous parut le moindre de nos maux, lorſqu'à l'arrivée de la nuit, tremblans de laſſitude & de froid, il nous fut impoſſible de fermer l'œil & même de nous coucher, pour prendre un peu de repos. OCCUM-CHAMNAM, 1686.

Auſſi nous crumes-nous délivrés de la moitié de notre miſere, en voyant paroître le jour. L'engourdiſſement, la foibleſſe & les autres maux qui nous reſtoient d'une ſi fâcheuſe nuit ne nous empêcherent pas de tourner nos premiers ſoins à rejoindre les Portugais. Mais quels furent notre étonnement & notre triſteſſe de ne les plus appercevoir? En vain nos yeux les chercherent de tous côtés. Non ſeulement nous n'en découvrimes pas un ſeul, mais il nous fut impoſſible de juger quel chemin ils avoient pris. Dans ce cruel moment, tous les maux que nous avions eſſuyés juſqu'alors, la faim, la ſoif, la laſſitude, & la douleur, ſe réunirent devant nous pour nous accabler. La rage & le deſeſpoir ſe ſaiſirent de notre cœur. Nous nous regardions les uns les autres, étonnés, à demi-morts, dans un profond ſilence & ſans aucun ſenti- Les Siamois ſont abandonnés des Portugais. Leur conſternation.

Occum-Chamnam. 1686.

ment. Le ſecond Ambaſſadeur fut le premier qui reprit courage. Il nous aſſembla tous, pour délibérer ſur notre ſort. Après nous avoir repréſenté que les Portugais ne pouvoient nous avoir abandonnés ſans de fortes raiſons, & que nous avions été obligés nous-mêmes de laiſſer notre premier Ambaſſadeur derriere nous, dans une affreuſe ſolitude, il nous fit conſiderer que le ſecours que nous avions tiré d'eux ne meritoit pas d'être regretté; & que nous pouvions continuer de ſuivre les côtes, ſuivant la réſolution que nous avions priſe de concert. » Il n'y a qu'une » ſeule choſe, nous dit-il, que nous » devons préferer à tout le reſte, & qui » m'empêcheroit de ſentir mon mal- » heur ſi j'avois l'eſprit tranquille ſur » ce point. Vous êtes tous témoins du » profond reſpect que j'ai toujours eu » pour la lettre du grand Roi dont nous » ſommes les Sujets. Mon premier ſoin, » dans notre naufrage, fut de la ſau- » ver. Je ne puis même attribuer ma » conſervation qu'à la bonne fortune » qui accompagne toujoursce qui ap- » partient à notre Maître. Vous avez » vu avec quelle circonſpection je l'ai » portée. Quand nous avons paſſé la » nuit ſur des montagnes, je l'ai tou-

Diſcours d'un Mandarin qui releve leur courage.

Extrême reſpect des Siamois pour les lettres de leur Roi.

» jours placée au ſommet, ou du moins, » au-deſſus de notre troupe; & me mettant un peu plus bas, je me ſuis tenu » dans une diſtance convenable pour la » garder. Quand nous nous ſommes » arrêtés dans les plaines, je l'ai toujours » attachée à la cime de quelque arbre. » Pendant le chemin, je l'ai portée ſur » mes épaules, auſſi long tems que je » l'ai pû; & je ne l'ai confiée à d'autres, qu'après l'épuiſement de mes » forces. Dans le doute où je ſuis ſi je » pourrai vous ſuivre long tems, j'ordonne de la part du grand Roi notre » Maître, au troiſieme Ambaſſadeur, » qui en uſera de même à l'égard du » premier Mandarin s'il meurt avant » lui, de prendre après ma mort les » mêmes ſoins de cette auguſte lettre. » Si, par le dernier des malheurs, aucun de nous ne pouvoit arriver au » Cap de Bonne-Eſperance, celui qui » en ſera chargé le dernier, ne manquera point de l'enterrer avant que » de mourir, ſur une montagne, ou » dans le lieu le plus élevé qu'il pourra trouver; afin qu'ayant mis ce précieux dépôt à couvert d'inſulte, il » meure proſterné dans le même lieu, » avec autant de reſpect, en mourant, » que nous en devons au Roi, pendant

OCCUM-CHAMNAM, 1686.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

» notre vie. Voilà ce que j'avois à vous » recommander. Après cette explica- » tion, reprenons courage, ne nous ſe- » parons jamais, allons à petites jour- » nées; la fortune du grand Roi, notre » Maître, nous protegera toujours.

Ils s'efforcent de retrouver les Portugais.

Ce diſcours nous remplit de réſolution. Cependant, au lieu de nous attacher à ſuivre les côtes, on convint qu'il falloit tenter de rejoindre les Portugais, & prendre le chemin qu'on pouvoit juger qu'ils avoient ſuivi. Nous avions devant nous une grande montagne, & ſur la droite, un peu à côté, quelques petites collines. Nous nous perſuadames aiſément que fatigués comme ils étoient, ils n'auroient pas choiſi les plus rudes paſſages, quoiqu'ils fuſſent les plus droits. On prit par la premiere colline. Cette journée me coûta d'étranges douleurs. Non ſeulement la nuit précedente m'avoit rendu les jambes roides & engourdies, mais elles commencerent à s'enfler avec tout mon corps. Quelques jours après, il me ſortit de tout le corps, ſur-tout des jambes, une eau blanchâtre & pleine d'écume. Nous marchions fort vîte; ou du moins, il nous ſembloit que nous faiſions beaucoup de diligence, quoiqu'en effet nous faiſions peu de chemin. Vers midi, nous

arrivames fort las au bord d'une riviere, qui pouvoit avoir ſoixante pieds de large, & ſept ou huit de profondeur. Nous doutames ſi les Portugais l'avoient paſſée, parce que ſans avoir beaucoup de largeur elle étoit extrêmement rapide. Quelques Siamois eſſayerent de la traverſer; mais le courant étoit ſi impetueux qu'ils retournerent ſur leurs pas dans la crainte d'être emportés. Cependant on réſolut de tenter encore une fois le paſſage; & pour le faire avec moins de peril, on s'aviſa de lier enſemble toutes les écharpes de la troupe, dont un Mandarin fort robuſte entreprit d'attacher un bout au tronc d'un arbre qu'on voyoit de l'autre côté de la riviere, dans l'eſperance qu'à la faveur de cette eſpece de chaîne, chacun pourroit paſſer ſucceſſivement. Mais à peine le Mandarin fut-il au milieu de la riviere, que ne pouvant reſiſter au cours de l'eau, il fut obligé de quitter le bout des écharpes, pour nager vers l'autre bord; & malgré toute ſon adreſſe, il fut jetté contre une pointe de terre, qui le bleſſa dans pluſieurs endroits du corps. Il prit le parti de remonter à pied le long du rivage, pour crier, vis-à-vis de nous, qu'il n'étoit pas vraiſemblable que les Portugais euſſent pris cette rou-

OCCUM-CHAMNAM. 1686. Riviere qu'ils veulent traverſer.

OCCUMCHAMNAM. 1686.

te. On lui dit de nous rejoindre; ce ce qu'il ne put exécuter qu'en remontant bien haut, pour ſe mettre à la nage.

Ils en ſuivent les rives.

Nous conclumes que les Portugais avoient ſuivi le bord où nous étions, & l'on prit le même chemin. Un bas dechiré, qu'on trouva une demi-lieue plus loin, nous confirma dans cette opinion. Après des peines infinies, nous arrivames au bas d'une montagne, qui étoit creuſée par le pied; comme ſi la nature en eût voulu faire un logement pour les paſſans. Il y avoit aſſez d'eſpace pour nous y loger tous enſemble. Nous y paſſames une nuit très froide, & par conſequent très douloureuſe. Depuis quelques jours que mes jambes & mes pieds s'étoient enflés, je ne pouvois porter de ſouliers ni de bas. Cette incommodité s'accrut tellement, qu'en m'éveillant le matin, je remarquai ſous moi la terre couverte d'eau & d'écume, qui étoient ſorties de mes pieds. Cependant je trouvai des forces pour partir.

Ils trouvent quelques traces des Portugais.

Pendant tout le jour, nous continuames de ſuivre les bords de la Riviere, impatiens de trouver les Portugais, que nous ne pouvions croire éloignés. Nous trouvions, par intervalles, des traces de

de leur marche. A quelque diſtance de la caverne où nous avions couché, un de nos gens apperçut un peu à l'écart, un fuſil avec une boete à poudre, qu'un Portugais avoit apparemment laiſſés, dans l'impuiſſance de les porter plus loin. Cette rencontre nous fut d'une extrême utilité. Depuis que nous ſuivions la riviere, nous n'avions trouvé aucune eſpece de nourriture, & nous étions à demi mortsde faim. On fit auſſi-tôt du feu. Pour moi, qui n'avois plus d'uſage à faire de mes ſouliers, & qui étois même embarraſſé de cet inutile fardeau, j'en ſeparai toutes les pieces, que je fis griller; & nous les mangeames avidement. On eſſaya de manger le chapeau d'un de nos valets, après l'avoir fait griller long-tems; mais il fut impoſſible de le mâcher, il falloit en faire cuire les pieces juſqu'à les mettre en cendre; & dans cet état, elles étoient ſi ameres & ſi dégoutantes qu'elles révoltoient l'eſtomac.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Après avoir repris notre route, nous trouvames encore, au pied d'un coteau, une preuve bien ſenſible que les Portugais ſuivoient comme nous le bord de la riviere. Ce fut le corps d'un de nos Interpretes, qui s'étoit joint à leur troupe, & qui étoit mort en chemin. Il

Mort d'un des Interpretes Siamois.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

avoit les genoux en terre, & les mains, la tête & le reſte du corps appuyés ſur le revers d'un petit côteau. Les deux Interpretes qui nous reſtoient, étant Metifs, c'eſt-à-dire, nés de Peres Européens & de Meres Siamoiſes, n'avoient pas voulu ſe ſeparer des Portugais & nous avoient abandonnés avec eux. Nous jugeames que celui-ci étoit mort de froid. Le côteau étoit couvert d'une ſi belle verdure, que chacun y fit une petite proviſion d'herbes & de feuilles les moins ameres, pour le repas du ſoir. L'idée que les Portugais étoient trop loin devant nous, & que nous nous fatiguions inutilement pour les rejoindre, commençoit à nous faire regretter d'avoir quitté la petite Iſle où nous avions trouvé de l'eau excellente & quantité de moules. Mais le chagrin & les murmures augmenterent beaucoup, dans le lieu où nous devions paſſer la nuit. Il n'y avoit que deux chemins à prendre, tous deux fort difficiles; & rien ne pouvoit ſervir à nous faire diſtinguer lequel des deux les Portugais avoient ſuivi. D'un côté, on voyoit une montagne très rude, & de l'autre un marecage, coupé de divers canaux que la riviere formoit naturellement, & qui, dans pluſieurs endroits, inondoient

Murmures de la troupe.

une partie de la campagne. On ne pouvoit ſe perſuader que les Portugais euſſent traverſé la montagne. Il n'y avoit pas plus d'apparence qu'ils fuſſent entrés dans le marais, qui nous paroiſſoit preſqu'entierement inondé, & qui n'offroit d'ailleurs aucun veſtige d'hommes. Nous déliberames une partie de la nuit s'il falloit paſſer outre, ou retourner ſur nos pas. La difficulté de choiſir entre les deux routes, parut ſi difficile à ſurmonter, que tout le monde fut d'avis de ne pas aller plus loin. Il paroiſſoit impoſſible de traverſer le marais, ſans ſe mettre en danger d'y perir mille fois; & paſſer ſur la montagne, c'étoit s'expoſer à mourir de ſoif, parce qu'il n'y avoit aucune apparence d'y trouver de l'eau, & qu'il ne falloit pas moins de deux jours pour la traverſer. On conclut de retourner à la petite Iſle qu'on regrettoit d'avoir quittée; d'y attendre pendant quelques jours des nouvelles de la troupe Portugaiſe; & ſi nous n'en recevions aucune lorſque nous aurions conſumé les rafraîchiſſemens, d'aller trouver volontairement les Hottentots, & de nous offrir à leur ſervir d'Eſclaves, pour garder leurs troupeaux. Cette condition nous paroiſſoit plus douce que le malheureux état où nous ge-

OCCUM CHAMNAM. 1686.

Elle retourne ſur ſes pas.

OCCUMHAMNAM. 1686.

missions depuis si long temps.

Leur joie, en arrivant à l'Isle aux Moules.

Après la résolution du conseil, il nous tarda que le jour fût venu pour nous remettre en marche. Nous retournames sur nos pas avec tant de courage, dans le desir de revoir l'Isle desirée, & d'y soulager la faim qui nous devenoit chaque jour plus insupportable, que nous y arrivames le troisieme jour. Nous sentimes des transports de joye à la vûe d'un lieu si agréable. Chacun s'efforça d'y entrer le premier. Mais la diligence des plus ardens fut inutile, parce que la marée en avoit fermé le passage. Cette Isle, à parler proprement, n'étoit qu'un rocher assez élevé, de figure ronde, & d'environ cent pas de circuit dans la haute mer; mais qui s'aggrandissoit lorsque la mer commençoit à se retirer, & qui se trouvoit environé alors de quantité de petites roches, qu'on découvroit sur le sable. Nous attendimes impatiemment le départ de la marée, qui nous rendit enfin la liberté du passage. Chacun s'empressa de prendre des moules. Après en avoir amassé suffisamment pour toute la journée, nous en mangions une partie, & nous exposions l'autre au soleil, ou nous la faisions cuire au feu pour le soir. Toutes les côtes voisines étoient

Le bois leur manque.

si déſertes & si arides, qu'il ne s'y trouvoit qu'un petit nombre d'arbres ſecs, pour allumer du feu. Nous ne pouvions vivre neanmoins ſans ce ſecours; car à peine étions-nous endormis, que le froid & l'humidité nous reveilloient. Le bois nous manquant bien-tôt ſur le rivage, quelques-uns en allerent chercher plus loin dans les terres. Mais les environs n'étoient que de déſerts couverts de ſable, & pleins de rochers eſcarpés, ſans arbres, ſans aucune verdure. On trouva beaucoup de fiente d'Elephans, qui ſervit deux ou trois jours à l'entretien de notre feu. Enfin ce dernier ſecours nous ayant auſſi manqué, la rigueur du froid nous fit abandonner un lieu qui nous avoit fourni pendant ſix jours des rafraîchiſſemens ſi néceſſaires à nos beſoins. Nous primes le parti de chercher les Hottentots, pour nous abandonner à la diſcretion des plus barbares de tous les hommes. Mais à quoi ne nous ſerions-nous pas expoſés, pour ſauver une vie qui nous avoit deja couté ſi cher ?

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Ils prennent la réſolution de s'abandonner aux Hottentots.

Nous partimes, en regrettant amerement les moules & l'eau douce que nous laiſſions dans l'Iſle. Ce qui avoit achevé de nous déterminer, c'étoit l'idée que les Portugais ne nous donnant

Motifs qui les obligent de quitter l'Iſle.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

point de leurs nouvelles, ils devoient être morts en chemin, ou qu'ils nous croyoient morts nous-mêmes, ou que les gens qu'ils avoient envoyés au devant de nous ne viendroient pas nous déterrer dans cette Iſle écartée. Avant que de nous mettre en marche, chacun fit, ſuivant ſes forces, un proviſion d'eau douce & de moules. On alla paſſer la nuit au bord d'un étang d'eau ſalée, fort près d'une montagne où nous avions deja campé. Il fut heureux pour nous d'avoir apporté de l'eau & des vivres, car nous ne découvrimes rien qui fût propre à ſervir d'aliment. Dès la pointe du jour, chacun ſe mit à chercher un peu d'herbes ou quelques feuilles d'arbres. Nous voulions conſerver le reſte de nos moules, pour des occaſions plus preſſantes. Quelques-uns deſcendirent dans le Lac, pour y trouver quelques poiſſons : mais ce n'étoit qu'un amas d'eau ſalée & bourbeuſe.

Rencontre de trois Hottentots.

Tandis que nous étions ainſi diſperſés, ceux qui n'étoient pas éloignés du Lac apperçurent trois Hottentots, qui venoient droit vers eux. Un ſigne dont on étoit convenu nous raſſembla auſſitôt, & nous attendimes ces trois hommes, qui marchoient à grands pas pour nous joindre. Dès qu'ils ſe furent ap-

prochés, nous reconnumes aux pipes dont ils ſe ſervoient, qu'ils avoient quelque commerce avec les Européens. La difficulté de part & d'autre, fut d'abord à nous faire entendre. Ils nous faiſoient des ſignes de leurs mains, en élevant ſix doigts, & criant de toutes leurs forces, *Hollanda, Hollanda.* Quelques-uns de nos Siamois les prirent pour des Emiſſaires de ceux que nous avions deja rencontrés, & qui nous cherchoient peut-être pour nous maſſacrer. D'autres croyoient entendre, par leurs ſignes, que le Cap de Bonne-Eſperance n'étoit éloigné que de ſix journées. Après un peu de déliberation, nous nous déterminames à ſuivre ces guides, dans quelque lieu qu'ils vouluſſent nous mener, par la ſeule raiſon qu'il ne pouvoit nous arriver rien de pire que ce que nous avions deja ſouffert, & que la mort même étoit le remede de tant de malheurs qui nous rendoient la vie inſupportable. Cependant nous ceſſames bien-tôt de prendre ces Hottentots pour des Eſpions, en reconnoiſſant qu'ils n'étoient pas ſi ſimples, que les prémiers, & qu'ils avoient quelque liaiſon avec les Européens. Ils avoient aporté un quartier de mouton, que la faim nous obligea de leur demander.

OCCUM-CHAMNAM, 1686.

Ce qu'on croit entendre par leurs ſignes.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Ils nous firent connoître que nous l'obtiendrions pour de l'argent ; & jugeant par nos ſignes que nous n'en avions pas, ils nous témoignerent qu'ils accepteroient nos boutons, qui étoient d'or & d'argent. Je leur en donnai ſix d'or : ils m'abandonnerent auſſi-tôt le quartier de mouton, que je fis griller, & que je partageai enſuite avec mes Compagnons.

Secours que les Siamois tirent d'eux.

Ces guides inconnus nous preſſoient fort de les ſuivre. Ils marchoient quelque temps devant nous ; & notre lenteur paroiſſant leur cauſer de l'impatience, ils revenoient à nous pour nous exciter. Nous avions quitté l'Etang vers midi. Ils nous menerent camper au pied d'une hauteur. Le chemin avoit été fort rude. De quinze que nous étions encore, ſept ſe trouverent ſi accablés de miſere & de fatigue, que le lendemain, lorſqu'il nous fallut partir, il leur fut impoſſible de faire uſage de leurs jambes. Nous tinmes conſeil ſur ce triſte incident. On réſolut de laiſſer dans ce lieu les plus foibles, avec une partie des moules ſeches qui nous reſtoient ; en les aſſurant que notre premier ſoin, ſi nous avions le bonheur de trouver une habitation Hollandoiſe, ſeroit de leur envoyer des voitures

Sept Siamois abandonnés de leurs Compagnons.

commodes. Quelque dure que leur parût cette ſeparation, la néceſſité les força d'y conſentir. A la verité, nous étions tous dans un miſerable état; il n'y avoit pas un de nous qui n'eût le corps, ſur-tout les cuiſſes & les pieds, extraordinairement enflés : mais les malheureux que nous abandonnions étoient ſi défigurés qu'ils faiſoient peur. Nous emportames un regret fort amer de quitter ces chers Compagnons, dans l'incertitude de les revoir jamais : mais ils ne pouvoient recevoir de nous aucun ſoulagement, quand nous aurions pris le parti de mourir avec eux. Après nous être dit un triſte adieu, nous recommençames à marcher, pour ſuivre nos guides, qui nous avoient éveillés de fort grand matin. Comme j'étois toujours un des plus diligens, je fus témoin d'un ſpectacle fort deſagréable, auquel je ne m'arrête ici que pour faire connoître la ſaleté de cette barbare Nation. Après avoir fait du feu, pour ſe chauffer à la fin d'une nuit très froide, ils prirent des charbons éteints, & les ayant mis dans un trou, qu'ils creuſerent exprès, ils urinerent deſſus, ils broyerent tout enſemble, & s'en frotterent long-temps le viſage & tout le corps. Après cette cerémonie, ils vin-

OCCUM-CHAMNAM, 1685.

Exemple de la ſaleté des Hottentots.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

rent ſe préſenter devant nous, fort chagrins de nous voir moins prompts qu'eux. Enfin, la patience parut leur manquer. Ils tinrent conſeil entr'eux, pendant quelques momens. Deux ſe détacherent, & prirent le devant avec beaucoup de diligence. Le troiſieme demeura près de nous, ſans s'écarter jamais, & s'arrêtoit même à chaque occaſion, auſſi long-temps que nous paroiſſions le deſirer.

Reſte de la marche & ſes difficultés.

Nous employames ſix jours entiers à le ſuivre, avec une fatigue & des peines, qui nous ſembletent beaucoup plus inſupportables que les précedentes. Il falloit inceſſamment monter & deſcendre par des lieux dont la ſeule vûe nous effrayoit. Notre guide, accoutumé à grimper ſur les hauteurs les plus eſcarpées, avoit peine lui-même à ſe ſoutenir dans pluſieurs paſſages. Quelques Siamois lui voyant prendre le chemin d'une montagne ſi rude qu'ils la croyoient inacceſſible, formerent la réſolution de l'aſſommer, dans l'idée qu'il ne nous y menoit que pour nous faire perir. Le ſecond Ambaſſadeur leur fit honte de ce cruel deſſein. Il leur repréſenta que ce pauvre Hottentot nous ſervoit ſans y être obligé, & que dans notre ſituation, l'ingratitude ſeroit le

Humanité d'un des Ambaſſadeurs Siamois.

plus horrible de tous les crimes. Comme les difficultés, qui étonnent à la premiere vûe, s'applaniſſent lorſqu'on les enviſage de près, ces mêmes lieux, qui nous ſembloient ſi dangereux dans l'éloignement, prenoient une autre face à meſure que nous avançions, & les pentes devenoient plus faciles. Enfin, malgré tous nos maux, la laſſitude, la faim & la ſoif, il n'y avoit pas d'obſtacles que notre courage ne nous fît ſurmonter.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Pendant ce temps-là, nous ne vivions que de nos moules ſechées au ſoleil, & nous les menagions ſoigneuſement. On ſe croyoit heureux de rencontrer certains petits arbres verds, dont les feuilles avoient une aigreur appetiſſante & ſervoient d'aſſaiſonnement à nos moules. Les grenouilles vertes nous paroiſſoient auſſi d'un fort bon goût. Nous en trouvions ſouvent, ſur-tout dans les lieux couverts de verdure. Les ſauterelles nous plaiſoient moins. Mais l'inſecte qui nous parut le plus agréable étoit une eſpece de groſſe mouche, ou de hanneton fort noir, qui ne ſe trouve & qui ne vit que dans l'ordure. Nous en trouvames beaucoup ſur la fiente des Elephans. L'unique préparation qu'on apportoit, pour les mang r,

Aliments que les deſerts d'Afrique offrent aux miſerables.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

c'étoit de les faire griller au feu. Je ne ferai pas difficulté d'avouer que je leur trouvois un goût merveilleux. Ces connoiſſances peuvent être utiles à ceux qui auront le malheur de ſe trouver reduits aux mêmes extrémités (98).

Rencontre de deux Hollandois, qui venoient au-devant des Siamois.

Enfin, le trente-unieme jour de notre marche, & le ſixieme après l'heureuſe rencontre des Hottentots, en deſcendant une colline, vers ſix heures du matin, nous apperçumes quatre perſonnes ſur le ſommet d'une très haute montagne qui étoit devant nous & que nous devions traverſer. On les prit d'abord pour des Hottentots, parce que l'éloignement ne permettoit pas de les diſtinguer, & qu'il ne pouvoit pas nous venir à l'eſprit que ces deſerts euſſent d'autres creatures humaines à nous offrir. Comme ils venoient à nous & que nous marchions vers eux, nous fumes bien-tôt agréablement détrompés. Il nous fut aiſé de reconnoître deux Hollandois, avec les deux Hottentots qui nous avoient quittés en chemin. Le tranſport de notre joie fut proportioné à toutes les peintures qu'on a lûes de notre miſere. Ce ſentiment augmenta lorſque nos Libérateurs ſe

98) Pages 321 & précedentes.

furent approchés. Ils commencerent par nous demander si nous étions Siamois, & où étoient les Ambassadeurs du Roi notre Maître. On les leur montra. Ils leur firent beaucoup de civilités; après quoi, nous ayant invités à nous asseoir, ils firent approcher les deux Caffres qui les accompagnoient, chargés de quelques rafraîchissemens qu'ils nous avoient apportés. A la vûe du pain frais, de la viande cuite & du vin, nous ne pumes modérer les mouvemens de notre reconnoissance. Les uns se jettoient aux pieds des Hollandois & leur embrassoient les genoux. D'autres les nommoient leurs peres, leurs libérateurs. Pour moi, je fus si penetré de cette faveur inestimable, que dans le sentiment qui m'agitoit, je voulus leur faire voir, sur le champ, le prix que j'attachois à leurs genereux soins. Notre premier Ambassadeur, en nous ordonnant de le laisser derriere nous & d'aller lui chercher quelque voiture, s'étoit défait de plusieurs pierreries que le Roi, notre Maître, lui avoit confiées pour en faire divers présens. Il m'avoit donné cinq gros diamans, enchassés dans autant de bagues d'or. Je fis present d'une de ces bagues à chacun des deux Hollandois, pour les re-

OCCUMCHAMNAM, 1686.

Transports naturels de reconnoissance.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

mercier de la vie dont je croyois leur avoir obligation.

Les ſecours augmentent la foibleſſe des Siamois.

Mais ce qui paroîtra ſurprenant, c'eſt qu'après avoir bû & mangé, nous nous ſentimes tous ſi foibles, & dans une ſi grande impoſſibilité d'aller plus loin, qu'aucun de nous ne put ſe lever qu'avec des douleurs incroyables. En un mot, quoique les Hollandois nous repréſentaſſent qu'il ne reſtoit qu'une heure de chemin juſqu'à leurs habitations, où nous nous repoſerions à loiſir, perſonne n'eut aſſez de force & de courage pour entreprendre un marche ſi courte. Nos genereux guides, reconnoiſſant que nous n'étions plus capables de faire un pas, envoyerent les Hottentots nous chercher des voitures. En moins de deux heures, nous les vimes revenir avec deux charettes & quelques chevaux. Le ſecond de ces deux ſecours nous fut inutile. Perſonne n'ayant pu s'en ſervir, nous nous mimes tous ſur les charettes, qui nous porterent à l'habitation Hollandoiſe. Elle n'étoit éloignée que d'une lieue. Nous y paſſames la nuit, couchés ſur la paille, avec plus de douceur qu'on n'en a jamais reſſenti dans la meilleure fortune. Mais le lendemain, à notre reveil, quelle fut notre joie de nous voir

Ils ſont portés dans une habitation Hollandoiſe.

délivrés, & desormais à couvert des effroyables souffrances que nous avions essuyées l'espace de trente & un jours. OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Notre premier soin fut de prier les Hollandois d'envoyer une charette, avec les rafraîchissemens nécessaires, aux sept Siamois que nous avions laissés en chemin. Après avoir vû partir cette voiture, nous nous rendimes, sur deux autres, dans une habitation Hollandoise à quatre ou cinq lieues de la premiere. A peine y fumes-nous arrivés, que nous vimes paroître plusieurs soldats, envoyés par le Gouverneur pour nous servir d'escorte, & deux chevaux pour les deux Ambassadeurs. Mais ils étoient si malades, qu'ils n'oserent s'en servir. Ainsi nous reprimes nos charettes; & dans cet équipage, nous nous rendimes à la Forteresse que les Hollandois ont à la rade du Cap de Bonne-Esperance. Le Commandant, averti de notre arrivée, envoya son Secretaire au devant des Ambassadeurs, pour leur faire des complimens de sa part. On nous fit entrer dans le Fort, au travers d'une vingtaine de soldats rangés en haie. Nous fumes conduits à la maison du Commandant, qui se trouva au pied de l'escalier, où il reçut avec de grandes marques de respect & d'affection

Ils se rendent à la Forteresse du Cap.

Civilités qu'ils reçoivent du Commandant.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

les Ambaſſadeurs & les Mandarins de leur ſuite. Il nous fit entrer dans une ſalle, où nous ayant priés de nous aſſeoir, il nous fit apporter des rafraîchiſſemens, tandis qu'il faiſoit tirer onze coups de canon, pour honorer le Roi de Siam dans la perſonne de ſes Miniſtres. Nous le conjurames d'envoyer, avec toute la diligence poſſible, quelque ſecours au premier Ambaſſadeur, que nous avions laiſſé aſſez près du rivage où notre Vaiſſeau s'étoit briſé. Il nous répondit que dans la ſaiſon où l'on étoit encore, il étoit impoſſible de nous ſatisfaire; mais qu'auſſi-tôt qu'elle ſeroit paſſée, il ne manqueroit pas d'y employer tous ſes ſoins. Il ajouta que nous étions heureux d'avoir ſuivi les côtes; que ſi nous euſſions un peu penétré dans les bois, nous ſerions infailliblement tombés entre les mains de certains Caffres qui nous auroient maſſacrés ſans pitié.

Les Hollandois ſe font payer le ſervice qu'ils avoient rendu aux Siamois.

Lorſqu'en approchant du Cap nous eûmes apperçu pluſieurs Navires à la rade, nous ſentimes l'eſperance de revoir encore une fois nos parens, & notre chere patrie. Les offres du Commandant nous confirmerent dans une idée ſi conſolante, & nous firent preſqu'entierement oublier nos peines. Il

fut fidele à ſes promeſſes. Son Secretaire reçut ordre de nous conduire au logement qu'il nous avoit fait préparer, & l'on nous y fournit libéralement tous les rafraîchiſſemens qui nous étoient neceſſaires. Il eſt vrai qu'il fit tenir un compte exact de notre depenſe, & du loyer même de notre maiſon, qu'il envoya juſqu'à Siam, aux Miniſtres du Roi notre Maître, & qui lui fut payé avec autant d'exactitude. On lui rembourſa juſqu'à la paye de l'Officier & des ſoldats, qui étoient venus au devant de nous, & qui firent la garde à notre porte pendant tout le ſejour que nous fimes au Cap. OCCUM-CHAMNAM. 1686.

Les Portugais y étoient arrivés huit jours avant nous, après avoir encore plus ſouffert. Un Pere Portugais de l'Ordre de St Auguſtin, qui accompagnoit, par l'ordre du Roi, les Ambaſſadeurs deſtinés à la Cour de Portugal, nous fit une peinture de leurs peines, qui nous tira les larmes des yeux. Un Tigre, nous dit-il, auroit eu le cœur attendri des cris & des gemiſſemens de ceux qui tomboient au milieu de leur marche, également accablés de douleur & de faim. Ils invoquoient l'aſſiſtance de leurs amis & de leurs proches. Tout le monde paroiſſoit inſen- Avantures des Portugais dans la même route.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

ſible à leurs plaintes. La ſeule marque d'humanité qu'on donnoit, en les voyant tomber, étoit de recommander leur ame à Dieu. On détournoit les yeux, on ſe bouchoit les oreilles, pour n'être pas effrayé par les cris lamentables qu'on entendoit ſans ceſſe, & par la vûe des mourans qui tomboient preſqu'à chaque heure du jour. Ils avoient perdu, dans ce voyage, depuis qu'ils nous eurent quitté, cinquante ou ſoixante perſonnes de toute ſorte d'âges & de conditions, ſans y comprendre ceux qui étoient morts auparavant, parmi leſquels étoit un Jéſuite déja vieux & fort caſſé.

Avanture déplorable d'un Capitaine Portugais & de ſon fils.

Mais le plus triſte accident qu'on puiſſe s'imaginer, & dont on n'a peut-être jamais vû d'exemple, fut celui qui arriva au Capitaine du Vaiſſeau. C'étoit un homme de qualité, riche, & d'un caractere vertueux. Il avoit rendu des ſervices conſidérables au Roi ſon Maître, qui eſtimoit ſa valeur & ſa fidélité. Je ne puis me rappeller ſon nom; mais on vantoit ſa naiſſance, comme une des plus illuſtres du Portugal. Il avoit mené aux Indes ſon fils unique, âgé d'environ dix ou douze ans; ſoit qu'il eût voulu l'accoutumer de bonne heure aux fatigues de la mer, ou qu'il n'eût oſé

confier à perſonne l'éducation d'un enfant ſi cher. En effet, ce jeune Gentilhomme avoit toutes les qualités qui concilient l'eſtime & l'amitié. Il étoit bien fait de ſa perſonne, bien élevé, ſçavant pour ſon âge, d'un reſpect pour ſon pere, d'une docilité & d'une tendreſſe, qu'on auroit pû propoſer pour modele. Le Capitaine, en ſe ſauvant à terre, ne s'étoit fié qu'à ſes propres mains du ſoin de l'y conduire en ſureté. Pendant le chemin, il le faiſoit porter par des Eſclaves. Mais, enfin, tous ces Negres étant ou morts, ou ſi languiſſans, qu'ils ne pouvoient ſe traîner eux-mêmes, ce pauvre enfant devint ſi foible, qu'un jour après midi, la fatigue l'ayant obligé comme les autres de ſe repoſer ſur une colline, il lui fut impoſſible de ſe relever. Il demeura couché, les jambes roides, & ſans les pouvoir plier. Ce ſpectacle fut un coup de poignard pour ſon pere. Il le fit aider, il l'aida lui-même à marcher. Mais ſes jambes n'étant plus capables de mouvement, on ne faiſoit que le traîner ; & ceux que le pere avoit priés de lui rendre ce ſervice, ſentant eux-mêmes leur vigueur épuiſée, déclarerent qu'ils ne pouvoient le ſoutenir plus long temps, ſans perir

OCCUM. CHAMNAM. 1686.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

avec lui. Le malheureux Capitaine voulut eſſayer de porter ſon fils. Il le fit mettre ſur ſes épaules; mais n'ayant pas la force de faire un pas, il tomba avec ſon fardeau. Cet enfant paroiſſoit plus affligé de la douleur de ſon pere que de ſes propres maux. Il le conjura ſouvent de le laiſſer mourir, en lui repréſentant que les larmes qu'il lui voyoit verſer, augmentoient ſa douleur, ſans pouvoir ſervir à prolonger ſa vie. On n'eſperoit pas, en effet, qu'il pût vivre juſqu'au ſoir. A la fin, voyant que ſes diſcours ne faiſoient qu'attendrir ſon pere, juſqu'à lui faire prendre la réſolution de mourir avec lui, il conjura les autres Portugais avec des expreſſions dont le ſouvenir les attendriſſoit encore, de l'éloigner de ſa préſence, & de prendre ſoin de ſa vie. Deux Religieux repréſenterent au Capitaine que la Religion l'obligeoit de travailler à la conſervation de ſa vie. Enſuite tous les Portugais ſe réunirent pour l'enlever, & le porterent hors de la vûe de ſon fils, qu'on avoit mis un peu à l'écart, & qui expira dans le cours de la nuit. Cette ſeparation lui fut ſi douloureuſe, qu'ayant porté juſqu'au Cap l'image de ſon malheur & le ſentiment de ſa triſteſſe, il y mourut

deux jours après ſon arrivée (99).

OCCUM. CHAMNAM, 1686.

Nous paſſames près de quatre mois au Cap de Bonne-Eſperance, pour attendre quelque Vaiſſeau Hollandois qui fît voile à Batavia. Mais nous fumes plus de deux mois à reprendre nos forces. Un habile Chirurgien, qui ſe chargea de retablir notre ſanté, nous impoſa d'abord un regime, dont l'obſervation nous coûta beaucoup. Malgré la peine que nous reſſentions de ne pouvoir ſatisfaire notre appetit, il nous fit craindre de charger notre eſtomach de viandes qui l'euſſent ſuffoqué. Ainſi nous éprouvames encore la faim, au milieu de l'abondance.

Sejour des Siamois au Cap.

Comment leur ſanté ſe retablit.

Avant notre départ du Cap, nous apprimes que le ſecond Pilote de notre Vaiſſeau s'étoit ſauvé dans un Navire Anglois. Le premier Pilote vouloit ſuivre ſon exemple; mais il fut gardé ſi étroitement par le Maître du Navire, & par tout le reſte de l'équipage, qui vouloient le mener en Portugal, & le faire punir de ſa négligence, qu'il ne put échapper à leurs obſervations. La plûpart des Portugais s'embarquerent ſur des Vaiſſeaux Hollandois qui devoient les porter à Amſterdam, d'où ils comptoient de

Leur départ pour Batavia.

(99) Pages 33 & précedentes.

OCCUM-CHAMNAM. 1686. Ils retournent à Siam.

retourner dans leur patrie. Les autres monterent avec nous sur un Navire de la Compagnie Hollandoise, qui étoit arrivé au Cap dans l'arriere-saison, & qui nous porta heureusement à Batavia. Pour nous, après avoir passé six mois dans cette ville, nous fimes voile pour Siam au mois de Juin, & nous y arrivames dans le cours du mois de Septembre. Le Roi, notre Maître, nous reçut avec des marques extraordinaires de tendresse & de bonté.

Raisons qui firent choisir Occum-Chamnam, pour l'Ambassade de France & de Rome.

Il n'y avoit pas plus de six mois que j'étois à Siam, lorsque les Envoyés du Roi de France arriverent à la Barre avec leur Escadre. Oia-Vichaigen (1), premier Ministre du Roi, mon Maître, m'ordonna de me rendre de sa part sur leur bord, pour les remercier de l'honneur qu'ils lui avoient fait par leur Lettre & par le Gentilhomme qu'ils lui avoient député. Pendant mon voyage, j'avois appris assez de Portugais pour le parler & pour me faire entendre. Ce fut cette raison qui fit tomber sur moi le choix du Ministre, & qui porta ensuite le Pere Tachard à me demander au Roi, pour l'Ambassade de

(1) C'étoit le nom Siamois du Seigneur Constance. *Voyez* l'Histoire de sa fortune dans le premier Voyage du Pere Tachard.

France & de Rome. Quoique je fuſſe à peine remis des maux que j'avois ſoufferts, le recit des Mandarins qui venoient de France me fit naître une paſſion extrême de voir un Pays dont ils publioient tant de merveilles, & ſur-tout d'admirer de près un Monarque, dont la renommée avoit porté la gloire & les vertus juſqu'aux Regions les plus éloignées.

OCCUM-CHAMNAM. 1686.

DESCRIPTION

DU ROYAUME DE SIAM.

Remarque préliminaire.

» LE Roi de Siam nous a témoigné, » dit le Pere Tachard, qu'il ſou- » haitoit une Carte exacte de ſes Etats » & des Royaumes d'à-l'entour. Il nous » a fait dire par le Seigneur Conſtance » qu'il nous donneroit des Lettres de » recommandation pour les Princes ſes » voiſins. Mais après mon départ nos » Peres n'ont pas eu le temps d'exécu- » ter ſes ordres, parce qu'ils étoient » preſſés de partir pour la Chine. En- ſuite, la revolution de Siam ayant rendu cette entrepriſe encore plus dif- ficile, on eſt reduit aux anciennes lumieres, qui ſe trouvent diſperſées dans les Voyageurs.

Idée geographique du Royaume de Siam. Sa ſituation.

Le Royaume de Siam eſt bordé au Nord par celui de Laos, à l'Eſt par ceux de Camboye & de Keo, au Sud par un grand Golfe de ſon nom, & à l'Oueſt par la preſqu'Iſle de Malaca. Ses Frontieres s'étendent, vers le Nord, juſques ſous le vingt-deuxieme degré; & comme la rade qui termine ſon Golfe eſt

est à peu près à treize degrés & demie, il s'ensuit que toute cette étendue, qui est peu connue des Européens, est d'environ cent soixante-dix lieues en ligne droite. Du Levant au Nord, le Royaume est bordé par de hautes montagnes, qui le separent du Royaume de Laos. Au Nord & au Couchant, d'autres montagnes le separent des Royaumes de Pegu & d'Ava. Cette double chaîne laisse entr'elle une espece de grande vallée, large en quelques endroits, de quatre-vingt à cent lieues, qui étant arrosée depuis *Chiamai*, jusqu'à la mer, c'est-à-dire, du Nord au Midi, par une belle riviere que les Siamois nomment *Menam*, forme le corps ou la principale partie du Royaume (2).

(2) Cette idée générale est tirée de La Loubere. Joost *Schuten*, Directeur de la Compagnie Hollandoise en ces quartiers-là, qui écrivoit en 1636, parle autrement des frontieres du Royaume de Siam. Il s'étend, dit-il, jusques sous le dix-huitieme degré de latitude Septentrionale, & touche de ce côté aux Royaumes de Pegu & d'Ava. Du côté de l'Oüest, il est borné par le Golfe de Bengale. La Côte s'étend depuis Mattavan jusques sous le septieme degré, où il confine du côté du Sud avec les Royaumes de Patan & de Queda. Depuis Patan, la Côte court vers le Nord jusqu'à treize degrés trente minutes; où elle se courbe en arc & fait le fond du Golfe de Siam. La Côte descend après vers le Sud, jusques sous le douzieme degré; & de ce côté-là, le Royaume de Siam joint à l'Est les deserts de Cambodie, & au Sud les

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Ville de Chiamai.

Conjecture de De-la-Loubere.

Les Siamois assurent que la ville qu'ils nomment Chiamai, est de quinze journées plus au Nord que les anciennes frontieres. La-Loubere évalue ces quinze journées à soixante ou soixante-dix lieues, parce qu'elles se comptent par la riviere, c'est-à-dire, en la remontant. Il y avoit alors environ trente ans que leur Roi s'étant rendu maître de cette ville, l'avoit ensuite abandonnée, après en avoir enlevé tous les Habitans. Depuis, elle a été repeuplée par le Roi d'Ava, dont le Pegu depend aujourd'hui. Mais les Siamois, qui étoient de cette expedition ne connoissoient pas ce Lac celebre, d'où nos Geographes font sortir la riviere de Menam, & dont ils prétendent qu'elle tire son nom (3): ce qui fait juger à La-Loubere qu'elle en est plus éloignée qu'ils ne l'ont crû, ou que ce Lac n'existe point (4). Il se peut aussi, dit-il, que

Royaumes de Jongoma, de Tangu & de Lands-Iangh; de sorte qu'il a la forme d'une demie-lune de quatre cens cinquante lieues de circuit.

(3) Il signifie *Mare-d'eau* ou *grande-eau*.

(4) La navigation a fait assez connoître les Côtes maritimes de Siam; mais quantité d'Auteurs, qui les ont décrites, n'ont presque rien sçû de l'intérieur des terres, parce que les Siamois n'ont pas de Carte de leur Pays, ou qu'ils la tiennent cachée. Celle que La-Loubere a donnée est, dit-il, l'ouvrage d'un Européen, qui avoit remonté le Menam jusqu'aux frontieres du Royaume, mais qui n'avoit pas assez

Biblioteca Nazionale
FONDO
PALATINO
Napoli

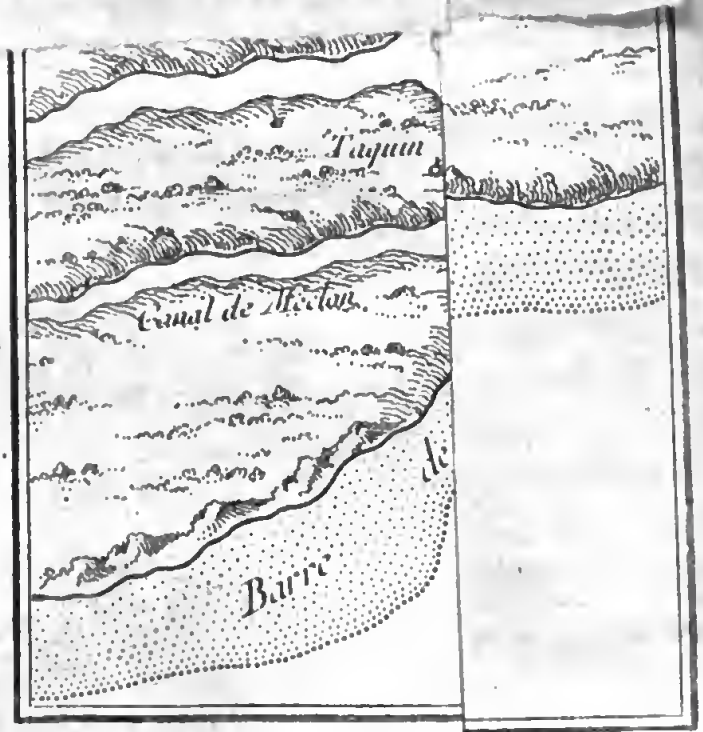

Pl. IV. N.° 5

cette ville voiſine de pluſieurs Royaumes, & plus ſujette qu'une autre aux ravages de la guerre, n'ait pas toujours été rebâtie au même lieu; & cette ſuppoſition lui paroît d'autant plus vraiſemblable, que des villes qui ne ſont que debois, comme toutes celles de ces contrées, ne laiſſent, dans leur deſtruction, ni maſures, ni fondemens. Il ajoute qu'on peut douter que le Menam vienne d'un Lac; parce qu'en entrant dans le Royaume de Siam, il eſt ſi petit, que pendant l'eſpace d'environ cinquante lieues, il ne porte que de fort petits bateaux (5).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

D'où vient la Riviere de Menam.

Cette riviere s'étant groſſie de pluſieurs autres & de quantité de ruiſſeaux, qu'elle reçoit des montagnes qu'on vient de repréſenter, ſe décharge dans le Golfe de Siam par trois embouchures, dont la plus navigable eſt celle qui eſt le plus au Levant. *Jooſt Schuten* la place ſous le treizieme degré trente minutes de latitude du Nord.

Les montagnes, qui ſont les frontieres communes d'Ava, de Pegu & de

Avantages de la ſituation de Siam.

d'habileté pour donner toutes les poſitions avec une parfaite juſteſſe D'ailleurs il n'avoit pas tout vû. Caſſini l'a corrigée ſur quelques autres mémoires. Cependant elle eſt encore défectueuſe, quoique plus exacte que celles qui l'ont précedée.

(5) Deſcription de De-la-Loubere, Tome I, pages 6 & 7.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Siam, s'abbaiſſant par degrés, à meſure qu'elles s'étendent vers le Sud, forment la preſqu'Iſle de l'Inde, au delà du Gange, qui ſe terminant à la Ville de Sincapur, ſepare les Golfes de Siam & de Bengale, & qui avec l'Iſle de Sumatra, forme le celebre détroit de Malaca ou de Sincapur. Pluſieurs rivieres, tombant de ces montagnes dans les Golfes de Siam & de Bengale, rendent ces côtes habitables. Les autres montagnes qui s'élevent entre le Royaume de Siam & celui de Laos, & qui s'étendent auſſi vers le Sud, vont, en s'abbaiſſant peu à peu, ſe terminer au Cap de Camboie, le plus oriental de tous ceux du continent d'Aſie qui regardent le Sud. C'eſt à la hauteur de ce Cap que commence le Golfe de Siam, & le Royaume s'étend aſſez loin vers le Midi, de l'un & de l'autre côté du Golfe; c'eſt-à-dire, le long de la côte du Levant juſqu'après la riviere de Chanteboun, où commence le Royaume de Camboie; & vis-à-vis, c'eſt-à-dire, dans la preſqu'Iſle au de-là du Gange, qui eſt au Couchant du Golfe de Siam, il s'étend juſqu'à Queda & juſqu'à Patane, Terres des Peuples Malays, dont Malaca étoit autrefois la Capitale.

Ainſi l'on compte environ deux cens lieues de côte ſur le Golfe de Siam, & cent quatre-vingt ſur le Golfe de Bengale : ſituation avantageuſe, qui ouvre aux Naturels du Pays la navigation ſur toutes les mers de l'Orient. D'ailleurs la nature, qui a refuſé toutes ſortes de Ports & de Rades à la Côte de Coromandel, dont le Golfe de Bengale eſt bordé au Couchant, en a donné un grand nombre à celle de Siam, qui lui eſt oppoſée. Un grand nombre d'Iſles la couvrent, & forment des azyles ſûrs pour les Vaiſſeaux, qui y trouvent de l'eau douce & du bois en abondance. Le Roi de Siam les compte dans ſes Etats ; quoique ſes Peuples ne les ayent jamais habitées, & qu'il n'ait pas aſſez de forces maritimes pour en défendre l'accès aux Etrangers. La ville de *Mergay* eſt à la pointe Nord-Oueſt d'une Iſle grande & bien peuplée, que forme à l'extrémité de ſon cours une fort belle riviere, à laquelle on a donné le nom de Tanaſſerim, de celui d'une autre ville, ſituée ſur ſes bords à quinze lieues de la mer. Cette riviere vient du Nord. Après avoir traverſé les Royaumes d'Ava & de Pegu, & quelque partie des Terres de Siam, elle ſe décharge dans le Golfe de Bengale par trois embou-

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Le Royaume de Siam a beaucoup de Ports, & la Côte de Coromandel n'en a aucun.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

chures, & forme l'Iſle de Merguy, dont le Port paſſe pour le plus beau de toutes les Indes (6).

Le Menam traverſe le Royaume. Ses bords ſont fort peuplés.

On conçoit que la riviere de Menam traverſant le Royaume de Siam, entre les montagnes qui le bordent, c'eſt ſur ces rives que les principales villes ſont ſituées, & que le Commerce ou d'autres commodités raſſemblent la plus grande partie des Habitans. Auſſi le reſte du Pays eſt-il mal peuplé. Les Siamois ont même fort peu d'habitations ſur les côtes maritimes, ou qui n'en ſoient éloignées au moins d'une petite journée. Tous les Voyageurs conviennent que par cette raiſon, ce qui s'écarte des rives du Menam eſt peu connu des Etrangers. Jooſt-Schuten nous apprend le nom d'un grand nombre de Villes, » qui ſont, dit-il, les Capita-» les des Gouvernemens des Provinces » où elles ſont ſituées; mais il ne pa-» roît point inſtruit de leur veritable » ſituation (7). Un Ingenieur François,

L'intérieur du Royaume eſt peu connu.

(6) La Loubere, *ibid.* pages 16 & 20.

(7) Il y a, dit-il, dans ce plat Pays, tant de Villes, de Bourgs & de Villages, qu'il ſeroit difficile d'en ſçavoir le nombre. Les principales Villes ſont *India*, (c'eſt le nom qu'il donne à la ville de Siam), *Picelouk*, *Sourckelouk*, *Capheng*, *Soucchhay*, *Kephinpet*, *Conſeyvan*, *Pitſyay*, *Pitſidi*, *Lydure*, *Tenou*, *Mormelon*, *Martenayo*, *Ligor*, *Bordelong*, *Tanaſſary*, *Bankok*, *Pipri*, *Rapry*, *Merguy*, & d'au-

nommé De-la-Mare, que le Chevalier De-Chaumont laiſſa au ſervice du Roi, traça le Cours du Menam, depuis la Capitale du Royaume juſqu'à la mer. C'eſt ce qu'on a de plus certain ſur la diſpoſition du Pays, avec quelques éclairciſſemens que La-Loubere y a joints, & ce qu'on a lû de *Louvo* & de quelques autres lieux, dans les deux Voyages du Pere Tachard. DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Bancock (8), dont on a repeté le nom tant de fois dans les relations précedentes, eſt ſitué à ſept lieues de la mer, & ſe nomme *Fou* en Siamois, ſans qu'on ſçache d'où lui vient le nom de Bancock. A la verité pluſieurs noms Siamois commencent par le mot de *Ban*, qui ſignifie *Village*. Mais La-Loubere obſerve que ceux de la plûpart des lieux voiſins de la mer ſont défigurés par les Etrangers. De vaſtes jardins, qui compoſent le territoire de cette Ville pendant l'eſpace de quatre lieues, en remontant vers la Ville de Siam juſqu'à Talacoan, fourniſſent à cette Capitale une grande quantité de fruits,

tres. *Jooſt-Schuten, Relation Hollandoiſe de Siam.* Voyez ci-deſſous le dénombrement des Juriſdictions.

(8) Voyez le premier Voyage de Tachard. De-la-Mare fut chargé de fortifier Bancock, Louvo & d'autres lieux.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

c'eſt-à-dire, l'eſpece de nourriture que les Habitans préferent à toutes les autres.

Principales Villes, ſur le Menam.

D'autres lieux diſtingués que le Menam arroſe, ſont *Metac*, premiere Ville du Royaume au Nord-Nord-Oueſt; *Tian-Tong*, *Campeng-pet*, *Campeng*, *Laconcevan*, *Tchainat*, *Siam*, *Talacoan* ou *Talaqueou*. Entre Siam & Tchainat, à une diſtance de l'une & de l'autre que les détours de la riviere rendent preſqu'égale, la riviere laiſſe un peu à l'Eſt la ville de Louvo, où le Roi de Siam paſſe une grande partie de l'année, pour ſe livrer au divertiſſement de la chaſſe. Mais cette Place ſeroit inhabitable, ſans un canal qu'on a tiré de la riviere pour l'arroſer. La ville de Metac eſt dans la dépendance d'un Seigneur hereditaire qui ſe nomme *Pa-ya-Tac*, c'eſt-à-dire, Prince de Tac. *Tian-tong* eſt une Ville ruinée par les anciennes guerres du Pegu. Celle de *Campeng* eſt celebre par d'excellentes mines d'acier.

A Laconceran, le Menam reçoit une autre riviere conſiderable, qui vient auſſi du Nord, & qui s'appelle auſſi Menam, nom general de toutes les grandes rivieres. Nos Geographes la font ſortir du lac de Chimai; mais on aſſura La-Loubere qu'elle a ſa ſource dans

des montagnes, qui ſont moins au Nord que cette Ville. Après avoir paſſé d'abord à Meuang-fong, à Pitchiai, à Pithnolouck (9), & à Pitchit, elle vient ſe rendre dans l'autre riviere à Laconcevan. *Pitſanolouc*, que les Portugais nomment par corruption *Porſalouc*, avoit anciennement des Seigneurs hereditaires, tels que ceux de Metac. La Juſtice s'y rend encore dans les Palais des anciens Princes. C'eſt une Ville d'aſſez grand commerce, fortifiée de quatorze baſtions (10). DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Laconcevan eſt à la moitié du chemin entre Pitſanolouc & Siam; diſtance de vingt-cinq journées, pour ceux qui remontent la riviere dans les barques ordinaires, mais qui n'en demande que douze lorſqu'on y apporte plus de diligence.

Ces Villes, comme toutes les autres habitations du Royaume de Siam, ne ſont qu'un amas de cabanes, fermé ſouvent d'un enceinte de bois, & quelquefois d'un mur de brique, mais rarement de pierre. Cependant la magnificence ou l'orgueil des Orientaux leur

(9) A quatorze degrés quarante-deux mnutes, trente-deux ſecondes de latitude, ſuivant les obſervations des Jeſuites.

(10) C'eſt apparement l'ouvrage des François, que le Chevalier De-Chaumont y avoit laiſſés.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

fait donner des noms éclatans aux lieux les plus ſimples. Tian-tong, par exemple, ſignifie, *vrai or:* Campeng-pet, *murs de diamant*, parce que ſes murailles ſont de pierre, & Laconcevan, *Montagne du Ciel.*

Cambory & Corazema.

On trouve ſur les frontieres du Pegu, la ville de *Cambory*, & ſur celles de Laos, une autre ville nommée *Corazema*, ou *Cariſſima*, l'une & l'autre aſſez celebres. Dans les terres, entre les deux rivieres qui vont ſe joindre à Laconcevan, & ſur des canaux qui communiquent d'une riviere à l'autre, s'offrent deux Villes conſiderables, l'une qui ſe nomme *Socotai*, preſqu'à la hauteur de *Pitchit*, & Sanquelouk, plus au Nord.

Situation extraordinaire de la Capitale.

Comme un pays ſi chaud ne peut être habité qu'auprès des rivieres, les Siamois l'ont entrecoupé d'un grand nombre de canaux qu'ils appellent *Cloum.* C'eſt par le moyen de ces canaux que la ville de Siam eſt non ſeulement devenue une Iſle, mais qu'elle ſe trouve placée au milieu de pluſieurs Iſles; ce qui rend ſa ſituation très ſinguliere. L'Iſle qui la renferme aujourd'hui eſt contenue elle-même dans ſes murs. Sa hauteur, ſuivant les obſervations des Jeſuites, eſt de 14 degrés

Sa poſition & ſa forme.

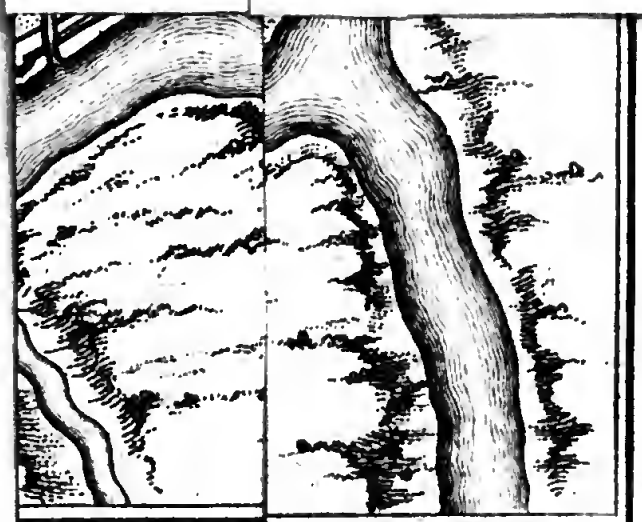

Tome IX. N.° 4.

Biblioteca Nazionale
FONDO
PALATINO

20 minutes 4 ſecondes; & ſa longitude, de 120 degrés 30 min. Elle approche, pour la forme, d'une gibeciere dont la hauteur ſeroit au Levant, & le bas au Couchant. La riviere la prend au Nord, par pluſieurs canaux, qui entrent dans celui qui l'environne. Elle l'abandonne au Midi, en ſe partageant entre d'autres canaux. Le Palais du Roi eſt au Nord, ſur le canal qui embraſſe la Ville. Il n'y a qu'une chauſſée au Levant, par laquelle on peut ſortir de la Ville, comme par un Iſthme, ſans avoir d'eau à paſſer. DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

La ville de Siam eſt très ſpacieuſe, ſi l'on ne conſidere que l'enceinte de ſes murs. Mais à peine la ſixieme partie de cet eſpace eſt-elle habitée. C'eſt celle du Sud-Eſt. Le reſte eſt deſert, ou ne contient que des Temples. A la verité, les fauxbourgs qui ſont occupés par les Etrangers, augmentent conſiderablement le nombre des Habitans. Ses rues ſont larges & droites, plantées d'arbres, dans quelques endroits, & pavées de briques. Les maiſons y ſont baſſes & de bois; du moins celles des Naturels du pays, que cette ſorte d'édifices laiſſe expoſés à toutes les incommodités d'une exceſſive chaleur. La plûpart des rues ſont arroſées de canaux étroits, qui ont

Sa grandeur.

Ses maiſons & ſes rues.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

fait comparer Siam à Veniſe, & ſur leſquels on voit quantité de petits ponts de claies, la plûpart très mauvais; quelques-uns de briques, mais fort élevés & fort rudes.

Vrais noms de Siam & des Siamois.

La-Loubere obſerve que le nom de Siam eſt inconnu aux Siamois. C'eſt un de ces mots dont les Portugais paroiſſent les inventeurs, & dont on a peine à découvrir l'origine. Ils l'employent comme le nom de la Nation, & non comme celui du Royaume (11). Les Siamois ſe ſont donné le nom de *Tai*, qui ſignifie *libre* dans leur langue; à peu près comme nos ancêtres ſe nommoient *Francs*: & *Meuang* ſignifiant Royaume en Siamois, ils appellent leur pays *Meuang-tai*, ou Royaume des Libres. La Ville de Siam porte entr'eux le nom de *Sy-io-thi ya*, dont les étrangers ont fait *India*, *Judia*, *Judea* & *Odioa*. L'origine des Siamois n'eſt pas plus certaine que celle de leur

(11) Ceux qui ſçavent la langue du Pegu aſſurent que Siam, en cette langue, ſignifie *libre*. Peut-être eſt-ce de-là que les Portugais ont tiré ce mot. Navarret dit que le nom de Siam, qu'il écrit *Sian*, vient des deux mots *ſien lo*, ſans ajouter ce que ces deux mots ſignifient, ni de quelle langue ils ſont, quoiqu'on puiſſe juger qu'il les donne pour Chinois. *Chap. I. Art. V.* Remarquez que la plupart des noms que nous donnons aux Royaumes Indiens ſont auſſi des noms Nationaux; de ſorte qu'il faudroit dire le Roi des *Pegus*, celui des *Laos*, des *Mogols*, des *Siams*, &c.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

nom. Ils affectent eux-mêmes de cacher leur Hiſtoire, qui eſt d'ailleurs pleine de fables, & dont les livres ſont en petit nombre, parce qu'ils n'ont pas l'uſage de l'impreſſion. L'année 1685, qui eſt celle du premier voyage de Tachard, paſſoit parmi eux pour la 2229 de leur Ere, dont ils prennent l'époque à la mort de Sommona-Codom, Auteur de leur Religion. Ils font regner leur premier Roi en 1300 de cette Ere; & dans l'eſpace de 93 ans ils comptent cinquante deux Rois de différentes races (12). On ignore d'ailleurs s'ils ne ſont qu'un ſeul Peuple, deſcendu des premiers hommes qui ont habité le pays, ou ſi dans la ſuite quelque autre Nation ne s'y eſt pas établie malgré les premiers habitans; & la principale raiſon de ce doute vient des deux langues dont ils ont l'uſage: l'une vulgaire, & l'autre connue ſeulement des ſçavans (13). Ils aſſurent

Chronologie Siamoiſe & origine des Habitans.

(12) *Gervaiſe* a donné l'Hiſtoire du Royaume de Siam; & *Van-Vliet* une Relation hiſtorique du même Pays, qui eſt à la fin du Voyage de Perſe de *Herbert*. On y renvoye le Lecteur.

(13) Voyez ci deſſous l'article des caracteres d'écriture & de la langue Siamoiſe. Mais le raiſonnement tiré de la pluralité des langues pourroit ſe faire de toutes les contrées des Indes, car elles ont toutes, comme Siam, deux, ou pluſieurs langues, dont l'une n'eſt employée que dans les livres, & par les Sçavans.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

mêmes que leurs loix ſont étrangeres & leur viennent du pays de Laos ; mais il y a d'autant moins de fond à faire ſur cette tradition, que celle des Peuples de Laos porte que leurs Rois & la plûpart de leurs Loix viennent de Siam (14).

» Si l'on conſidere la ſituation du » Pays, dont les terres ſont ſi baſſes » qu'elles paroiſſent échappées miracu- » leuſement à la mer, les inondations » qui s'y renouvellent tous les ans, le » nombre preſqu'infini d'inſectes qu'el- » les y produiſent, & la chaleur exceſ- » ſive du climat, il eſt difficile, ſui- » vant La-Loubere, de ſe perſuader que » d'autres hommes ayent pu ſe reſou- » dre à l'habiter, que ceux qui ſont » venus du voiſinage à meſure que les » terres ont été défrichées. Il y a donc » beaucoup d'apparence que les Siamois » qui habitent le plat-pays deſcendent » de ceux qui occupent les montagnes » du Nord, & qu'on diſtingue encore » par le nom de *Tai-yai* ou de grands » Siamois (15).

Mélange d'Etrangers.

Cependant on remarque aujourd'hui que le ſang Siamois eſt fort mêlé de

(14) Deſcription de De-la-Loubere, pages 25 & précedentes.

(15) Les autres ſe nomment *Tay-noë*, ou *Petits Siamois*. La-Loubere, pages 18 & 28.

ſang étranger. Sans compter les Peguans & ceux de Laos, que le voiſinage peut faire regarder comme une même Nation, il paroît que la liberté du Commerce & les Guerres de la Chine, du Japon, du Tonquin, de la Cochinchine, & des autres parties de l'Aſie méridionale, ont amené à Siam un grand nombre de Négocians ou de fugitifs, qui ont pris le parti de s'y établir. On compte, dans la Capitale, juſqu'à quarante Nations différentes, qui habitent differens quartiers de la Ville ou des Fauxbourgs. C'eſt du moins à ce nombre que les Siamois les font monter. Mais peut-être faut-il le regarder comme une de ces exagerations, qui ſont familieres aux Indiens. La-Loubere rend témoignage que les députés des Etrangers, qu'on appelle à Siam *les quarante* Nations, étant venus le ſaluer en qualité d'Envoyé de France, il ne compta que vingt & une Nations différentes (16). Il ajoute que que le Pays n'en eſt pas plus peuplé. Les Siamois tiennent tous les ans un compte exact des hommes, des femmes & des enfans : & dans un Royaume d'une ſi grande étendue, ils n'avoient trouvé, la derniere fois, de leur pro-

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

On compte à Siam quarante Nations differentes.

(16) *Ibidem*, page 29.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

pre aveu, que dix-neuf cens mille ames. A la verité, il n'y faut pas comprendre un grand nombre de fugitifs, qui ſe retirent dans le Forêts, pour ſe mettre à couvert de l'oppreſſion des grands (17).

Figure des Siamois.

Les Habitans naturels du Pays ſont plutôt petits que grands, mais ils ont le corps bien fait. La figure de leur viſage, dans les hommes comme dans les femmes, tient moins de l'ovale que de la loſange. Il eſt large & élevé par le haut des joues, mais tout d'un coup leur front ſe rétrecit, & ſe termine preſqu'autant en pointe que le menton. Ils ont les yeux petits, d'une vivacité mediocre. Le blanc en eſt ordinairement jaunâtre. Leurs joues ſont creuſes, parce qu'elles ſont trop élevées par le haut; leur bouche grande, leurs levres groſſes & pâles, & leurs dents noircies par l'uſage du Betel. Leur teint eſt groſſier, d'un brun mêlé de rouge; à quoi le hâle contribue autant que la naiſſance. Ils ont le nez court & arrondi par le bout, & les oreilles fort grandes. C'eſt une partie eſſentielle de leur beauté que la grandeur des oreilles; & ce goût eſt commun à tous les Orientaux, avec cette difference, que les uns tirent leurs oreilles par le bas pour les allonger, &

(17) Voyez le ſecond Voyage du Pere Tachard.

ne les percent qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour y mettre des pendans; au lieu que d'autres, après les avoir percées, aggrandiſſent le trou peu à peu, en y mettant des batons dont ils augment par degrés la groſſeur, comme dans le Royaume de Laos, juſqu'à pouvoir y paſſer le poing. Celles des Siamois ſont naturellement grandes, ſans que l'art y contribue. Ils ont les cheveux noirs, groſſiers & plats. L'un & l'autre ſexe les porte ſi courts, qu'ils ne deſcendent autour de leur tête qu'à la hauteur des oreilles. Les jeunes gens à marier, ſans diſtinction de ſexe, ont l'uſage de les tondre au ciſeau, fort près du haut de la tête, & d'en arracher au-deſſous un petit cercle de l'épaiſſeur de deux écus, ſous lequel ils laiſſent croître le reſte juſqu'aux épaules. Les femmes ne mettent aucun fard. Mais La-Loubere ayant obſervé qu'un Seigneur avoit les jambes bleues, d'un bleu mat, tel qu'il reſte après l'action de la poudre à tirer, on lui apprit que c'étoit une diſtinction particuliere aux Grands, qui ont plus ou moins de bleu, ſuivant leur dignité, & que le Roi de Siam étoit bleu depuis la plante des pieds juſqu'au creux de l'eſtomach. Cependant d'autres l'aſſurerent que c'étoit

Comment ils portent leurs cheveux.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

moins par grandeur que par ſuperſtition.

Leur habillement commun.

Les Siamois ſont preſque nuds. Ils vont nuds pieds & nue tête. La bienſeance leur fait porter ſeulement, autour des reins & des cuiſſes, juſqu'au-deſſous du genou, une piece de toile peinte, d'environ deux aunes & demie de long. Quelquefois, au lieu d'une toile peinte, c'eſt une étoffe de ſoie, ou ſimple, ou bordée d'une broderie d'or ou d'argent.

Habit des Grands.

Les Mandarins portent, avec leur pagne, une chemiſe de mouſſeline qui leur ſert de veſte ou de juſte-au-corps. Ils la dépouillent & ſe l'entortillent au milieu du corps, quand ils abordent un Mandarin ſupérieur en dignité, pour lui témoigner qu'ils ſont diſpoſés à recevoir ſes ordres. Ces chemiſes n'ont pas de collet. Elles ſont ouvertes par devant, & laiſſent voir l'eſtomach. Les manches tombent preſque juſqu'au poignet, larges d'environ deux pieds de tour, ſans être froncées par le bas ni par le haut. Le corps en eſt ſi étroit, que ne pouvant paſſer & deſcendre par-deſſus le pagne, il s'y arrête par pluſieurs plis. Dans l'hiver, les Seigneurs mettent quelquefois ſur leurs épaules une piece d'étoffe ou de toile peinte,

1. MANDARIN SIAMOIS.

2. FEMME SIAMOISE AVEC SON ENFANT.

T. IX. N.° IV.

en maniere de manteau, on en forme d'écharpe, dont ils paſſent aſſez galamment les bouts autour de leurs bras. DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Le Roi de Siam porte une veſte de quelque brocard, dont les manches ſont fort étroites & lui viennent juſqu'au poignet. Elle eſt ſous ſa chemiſe, qui eſt ordinairement garnie de dentelle ou de point d'Europe. Il n'eſt permis à perſonne de porter cette ſorte de veſte, ſi le Roi ne la donne lui-même. C'eſt un préſent qu'il ne fait qu'à ſes principaux Officiers. Il leur donne quelquefois auſſi une veſte d'écarlate, qui ne doit ſervir qu'à la guerre ou à la chaſſe, & qui deſcend juſqu'aux genoux, avec huit ou dix boutons par-devant. Les manches en ſont larges, mais ſans ornement; & ſi courtes qu'elles n'atteignent point aux coudes. C'eſt un uſage general, à Siam, que le Roi & tous ceux qui le ſuivent à la guerre ou à la chaſſe, ſont vétus de rouge. Les chemiſes mêmes qu'on donne aux ſoldats, ſont teintes de rouge. Aux jours de céremonie, ils paroiſſent ſous les armes avec cet ornement. Habit du Roi.

Le bonnet blanc, haut & pointu, eſt une coeffure de céremonie, que le Roi & ſes Officiers portent également. Mais le bonnet du Roi de Siam eſt orné Coeffure.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

d'un cercle ou d'une couronne de pierreries ; & ceux de ſes Officiers ont divers cercles d'or, d'argent ou de vermeil doré, qui font la diſtinction de leurs dignités. Ils ne les portent que devant le Roi, ou dans leurs Tribunaux, ou dans les occaſions d'éclat. Leur uſage eſt de les attacher avec un cordon, qui leur paſſe ſous le menton ; & jamais ils ne les ôtent pour ſaluer.

Chauſſures.

Les Mahometans leur ont porté l'uſage des Babouches ; eſpece de ſouliers pointus, ſans talon & ſans quartier. Ils les quittent à la porte des appartemens, pour n'y porter aucune ſaleté. Mais, devant le Roi & les perſonnes du plus haut rang, le reſpect eſt une autre raiſon qui les oblige d'avoir les pieds nuds. Ils n'eſtiment les chapeaux que pour les voyages. Le Roi s'en fait faire de toutes ſortes de couleurs. Ces délicateſſes ſont peu connues du peuple, qui ne daigne pas ſe couvrir la tête contre l'ardeur du ſoleil, ou qui n'employe qu'un peu de toile. Encore ne prend-il ce ſoin que ſur les rivieres, où la reflexion eſt plus incommode.

Habillement des femmes.

Il y a quelque difference dans l'habillement des femmes. Elles attachent leur pagne autour du corps, comme les hommes ; mais elles le laiſſent tom-

ber dans sa largeur, pour former une juppe étroite qui leur descend jusqu'à la moitié des jambes: au lieu que les hommes le relevent entre les cuisses, en y repassant l'un des deux bouts, qu'ils laissent plus long que l'autre, & qu'ils font tenir par derriere à leur ceinture. L'autre bout pend par-devant; & n'ayant point de poche, ils y nouent souvent leur bourse de Bétel, à peu près comme on noue quelque chose dans le coin d'un mouchoir. Les plus propres portent deux pagnes l'un sur l'autre, pour conserver un air de netteté & de fraîcheur à celui qui est par-dessus. Au pagne près, les femmes sont tout-à-fait nues. Elles n'ont pas l'usage des chemises de mousseline. Dans les conditions relevées, elles portent l'écharpe, dont elles font quelquefois passer les bouts autour de leurs bras. Mais le bel air est de les mettre simplement sur le sein par le milieu, d'en abbattre un peu les plis, & d'en laisser pendre les deux bouts derriere, par-dessus les épaules. Cette nudité ne les rend point immodestes. Il y a peu de pays, où les habitans des deux sexes ayent plus de repugnance à montrer les parties de leur corps que l'usage les oblige de cacher. Pendant que les Envoyés de France

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Leur modestie.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

étoient à Siam, il fallut donner aux ſoldats François des pagnes pour le bain. On ne put faire ceſſer autrement les plaintes du Peuple, qui ne s'accoutumoit point à les voir entrer nuds dans la Riviere (18).

Elle éclate juſques dans les châtimens.

Les enfans vont ſans pagne, juſqu'à l'âge de quatre ou cinq ans. Mais quand ils l'ont une fois pris, on ne les découvre point pour les châtier. C'eſt une extrême infamie, en Orient, d'être frappé à nud ſur les parties du corps qui ſont ordinairement cachées; & peut-être eſt-ce de-là que vient l'uſage du bâton pour les châtimens: le fouet, ni les verges, ne ſe feroient pas aſſez ſentir par-deſſus les habits. Les Siamois ne quittent pas même leurs habits pour ſe coucher. Ils ne font du moins que changer de pagne, comme ils en changent pour ſe baigner dans leurs rivieres. Les femmes s'y baignent comme les hommes, & s'exercent comme eux à la nage.

Autres parures.

Les pagnes d'une certaine beauté, c'eſt-à-dire, de ſoie brodée, ou de toile peinte fort fine, ne ſont permis qu'à ceux qui les reçoivent du Roi. C'eſt un uſage commun de porter des bagues aux trois derniers doigts de la main,

(18), La-Loubere, *ibidem*, page 78.

ſans aucune regle, qui en borne le nombre. Les colliers ne ſont pas connus à Siam : mais les femmes & les enfans de l'un & de l'autre ſexe y connoiſſent l'uſage des pendans d'oreilles. Ils ſont ordinairement en forme de poire, d'or ou d'argent, ou de vermeil doré. Les jeunes garçons & les jeunes filles de bonne maiſon portent des bracelets, mais ſeulement juſqu'à l'âge de ſix ou ſept ans. Ils ont auſſi des anneaux d'or ou d'argent, aux bras & aux jambes.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Les Siamois ſont d'une extrême propreté. Ils ſe parfument en pluſieurs endroits du corps. Ils mettent ſur leurs levres une eſpece de pomade parfumée, qui leur donne encore plus de pâleur qu'elles n'ont naturellement. Ils ſe baignent trois ou quatre fois le jour, & plus ſouvent. C'eſt une de leurs politeſſes, de ne pas faire de viſite un peu grave ſans être lavés. Ils ſe font alors une marque blanche ſur le haut de la poitrine, avec un peu de craye, pour faire connoître qu'ils ſortent du bain.

Propreté des Siamois.

Ils ont deux manieres de le prendre ; l'une en ſe mettant dans l'eau comme nous ; l'autre, en ſe faiſant repandre de l'eau ſur le corps à diverſes repriſes. Cette ſeconde ſorte de bain dure

Leurs bains.

DESCRIPT. DU ROYAU'ME DE SIAM.

quelquefois plus d'une heure. Ils n'ont pas beſoin de faire chauffer l'eau pour leur bains domeſtiques, parce que naturellement elle demeure toujours aſſez chaude. Quoiqu'ils affectent de ſe noircir les dents, le ſoin qu'ils en prennent eſt extrême. Ils lavent leurs cheveux avec des eaux & des huiles parfumées. Ils ont des peignes de la Chine, qui ne ſont que des amas de pointes, ou de dents, liées étroitement avec du fil d'archal. Ils s'arrachent la barbe; & naturellement ils en ont peu; mais ils ſe contentent de rendre leurs ongles nets, ſans jamais les couper. La Loubere vit des danſeuſes de profeſſion, qui, pour ſe donner de la grace, s'étoient ajuſté, aux bouts des doigts, de longs ongles de cuivre jaune; on ſçait qu'à la Chine, du moins avant la conquête des Tartares, on ne ſe coupoit ni les ongles ni les cheveux, ni la barbe.

Leur Architecture & leurs maiſons.

Si les Siamois ſont ſimples dans leurs habits, ils ne le ſont pas moins dans leurs logemens, dans leurs meubles & dans leur nourriture; riches dans une pauvreté génerale, puiſqu'ils ſçavent ſe contenter de peu. Leurs maiſons ſont petites, mais accompagnées d'aſſez grandes eſpaces. Des claies de Bambou fendu,

du, ſouvent peu ſerrées, en font les planchers, les murs & les combles. Les piliers, ſur leſquelles elles ſont élevées pour éviter l'inondation, ſont des bambous plus gros que la jambe. Leur hauteur au-deſſus de la terre, eſt d'environ treize pieds, parce que l'eau s'éleve quelquefois autant. Le nombre des piliers eſt de quatre ou ſix, ſur leſquels ils mettent en travers d'autres bambous, au lieu de poutres. L'eſcalier eſt une véritable échelle, qui pend en dehors, comme celle de nos moulins à vent. Les étables mêmes ſont en l'air, avec des rampes de claies, par où les animaux peuvent y monter. Le foyer des maiſons eſt une corbeille pleine de terre, ſoutenue comme un trepied, ſur trois bâtons.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

C'eſt dans des édifices de cette nature que les Envoyés de France furent logés chaque nuit, en remontant depuis la mer juſqu'à la Capitale. Il n'y a point d'Hôtellerie dans le Royaume de Siam, ni dans aucun Etat de l'Aſie. L'Hoſpitalité n'y eſt point connue; ce qui paroît venir du ſoin, avec lequel chacun s'efforce de cacher ſes femmes. La-Loubere parle d'un François, qui s'aviſa de tenir auberge: mais il ne put inſpirer le même goût aux Siamois;

Auberge Françoiſe à Siam.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

& jamais il ne vit entrer chez lui que des Européens. Les maiſons qu'on bâtit pour les Envoyés, ſur le bord de la riviere, n'étoient pas ſans agrémens & ſans commodité. Des claies poſées ſur des piliers & couvertes de nattes de jonc, faiſoient non ſeulement le plancher de chaque édifice, mais celui des cours. La ſalle & les chambres étoient tapiſſées de toiles peintes, avec des plat fonds de mouſſeline blanche, dont les extrémités tomboient en pente. Les nattes des appartemens étoient beaucoup plus fines que celles des cours; & dans les chambres de lit, on avoit encore étendu des tapis par-deſſus les nattes. La propreté regnoit de toutes parts, mais ſans magnificence. A Bancock, à Siam, à Louvo, où les Européens, les Chinois & les Mores ont bâti des maiſons de brique, on logea les Envoyés dans des maiſons Siamoiſes qui n'avoient pas été bâties pour eux. Ils virent néanmoins deux maiſons de brique, que le Roi de Siam avoit commencé à faire bâtir pour les Ambaſſadeurs de France & de Portugal (19): mais elles n'étoient pas achevées; ſans doute parce qu'il y avoit peu d'apparence

(19) Voyez le premier Voyage de Tachard, où il explique le deſſein du Roi & de ſon Miniſtre.

qu'elles duſſent être ſouvent habitées.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Les grands Officiers de la Cour ont des maiſons de menuiſerie, qu'on prendroit pour de grandes armoires, où ne logent que le maître, ſa principale femme & leurs enfans. Chacune des autres femmes, avec ſes enfans, & chaque eſclave avec ſa famille, ont de petits logemens ſeparés, mais renfermés dans la même enceinte de bambou, qui compoſent autant de menages différens. Un étage leur ſuffit, parce qu'ils ne ſont pas gênés par l'eſpace. Les Européens, les Chinois & les Mores bâtiſſent des maiſons de brique, qu'on voit à côté de ces grands édifices, avec des appentis, en forme de hangarts ouverts, qui arrêtent le ſoleil ſans ôter l'air. D'autres ont des corps de logis doubles, qui reçoivent le jour l'un de l'autre, & qui ſe communiquent l'air avec moins de chaleur. Les chambres ſont grandes & bien parées. Celles du premier étage ont des vûes ſur la ſalle baſſe, que ſon exhauſſement devroit faire nommer ſallon, & qui eſt quelquefois entourée de bâtimens par leſquels elle reçoit ſon unique jour. C'eſt proprement à cette ſalle qu'on donne le nom de *Divan*, mot Arabe, qui ſignifie ſalle du Conſeil ou du Jugement.

Maiſons des Grands.

Maiſons de brique des Mores & des Chinois.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Précautions contre la chaleur.

Mais il y a d'autres Divans, qui étant bâtis de trois côtés, manquent d'un quatrieme mur, du côté par lequel on ſuppoſe que le ſoleil doit moins donner dans le cours de l'année (20). Devant cette ouverture, on éleve un appentis de la hauteur du toit. L'intérieur du Divan eſt ſouvent orné, du haut en bas, de petites niches où l'on met des vaſes de porcelaine. Sous l'appentis, on fait quelquefois jaillir une petite fontaine,

Palais du Roi & ſes Temples.

Le Palais de Siam, celui de Louvo, & pluſieurs Pagodes, ſont auſſi de brique; mais ces Palais ſont bas, & n'ont qu'un etage, comme les maiſons du peuple. Les Pagodes ne ſont pas non plus aſſez exhauſſées, à proportion de leur grandeur. Elles ont moins de jour que nos Egliſes. Leur forme d'ailleurs eſt celle de nos Chapelles, mais ſans voute ni platfonds: ſeulement, la charpente qui ſoutient les tuiles eſt verniſſée de rouge, avec quelques filets d'or. Au reſte, les Siamois ne connoiſſent pas d'autre ornement extérieur, pour les Palais & les Temples, que dans les Combles, qu'ils couvrent ou de cette eſpece d'étain bas, qu'ils nomment *Ca-*

(20) Entre les Tropiques, le ſoleil donne par-tout, ſelon les diverſes ſaiſons.

lin, ou de tuiles verniſſées de jaune à la maniere de la Chine. Le Palais de Siam ne laiſſe pas de ſe nommer le Palais d'or, parce qu'il a quelque dorure dans l'intérieur. Leurs eſcaliers méritent peu d'attention. Celui par lequel on monte au ſallon de l'audience à Siam, n'a pas deux pieds de large. Il eſt de brique, tenant à un mur, du côté droit, & ſans aucun appui du côté gauche. Mais les Seigneurs Siamois n'ont beſoin de rien pour s'appuyer, puiſqu'ils le montent en ſe traînant ſur les mains & ſur les genoux; & ſi doucement, que, ſuivant l'expreſſion De-la-Loubere, on diroit qu'ils veulent ſurprendre le Roi leur Maître. La porte du ſallon eſt quarrée, mais baſſe, étroite & digne de l'eſcalier; parce qu'on ſuppoſe apparemment que perſonne n'y doit entrer que proſterné. L'entrée du ſallon de Louvo eſt moins baſſe: mais outre que ce Palais eſt plus moderne, il paſſe pour une maiſon de campagne, où le Monarque affecte moins de grandeur & de majeſté, que dans la Capitale.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Eſcaliers & Portes.

Ce qui fait la véritable dignité des grandes maiſons Siamoiſes, c'eſt qu'il n'y a point de plain-pied, quoiqu'elles n'ayent qu'un étage. Dans le Palais, par exemple, le logement du Roi &

En quoi conſiſte la dignité des maiſons Siamoiſes.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

des Dames eſt plus élevé que tout le reſte ; & plus une piece en eſt proche, plus elle s'éleve à l'égard de celle qui la précede. Il y a toujours quelques marches à monter de l'une à l'autre ; car les autres ſe ſuivent ſur une même ligne. La même inégalité ſe trouve dans les toits, dont l'un eſt plus bas que l'autre, à meſure qu'il couvre une piece plus baſſe. Cette ſucceſſion de toits inégaux fait la diſtinction des degrés de grandeur. Le Palais de Siam en a ſept, qui ſortent ainſi l'un de l'autre. Les grands Officiers en ont juſqu'à trois. Quelques tours quarrées, qui s'élevent en divers endroits du Palais, ont auſſi pluſieurs combles. On remarque la même gradation dans les pagodes. De trois toits, le plus élevé eſt celui ſous lequel eſt placé l'idole. Les deux autres ſont pour le peuple.

Principal ornement des Pagodes.

Mais le principal ornement des pagodes conſiſte dans pluſieurs pyramides de chaux & de brique, dont les plus hautes ne le ſont pas moins que nos clochers ordinaires : les plus baſſes n'ont qu'environ deux toiſes. Leur forme eſt ronde ; & diminuant peu en groſſeur, à meſure qu'elles s'élevent, on peut dire qu'elles ſe terminent en dôme. Les baſſes ont à l'extrémité une

aiguille de calin, fort menue & fort pointue; quelques-unes de ces aiguilles diminuent & groſſiſſent quatre ou cinq fois dans leur hauteur. Elles ſont ornées en pluſieurs endroits de leur contour, de pluſieurs canelures, qui diminuant avec l'aiguille, vont ſe terminer en pointe à la groſſeur ſupérieure, d'où s'élevent d'autres canelures.

L'intérieur du Palais n'eſt pas connu.

L'intérieur des Palais du Roi de Siam eſt peu connu des Etrangers. Suivant La-Loubere, il ne l'eſt pas plus des Grands de la Nation; du moins, s'il eſt vrai, comme on l'en aſſura, que perſonne ne penetre plus loin que la ſalle de l'Audience & celle du Conſeil, (21) qui ne ſont que deux premieres pieces d'un grand bâtiment, ſans aucune ſorte d'antichambre. Tachard fut introduit dans quelques appartemens plus enfoncés, ſur-tout à Louvo; mais il ne s'arrête point à les décrire, par reſpect apparemment pour l'uſage qui en défend l'entrée. Il convient lui-même que les Palais du Roi ne ſont habités que par ſes femmes & par ſes Eunuques. Lorſque les Envoyés de France dinerent au Palais de Siam, ce fut dans une cour fort agréable, ſous de

(21) La-Loubere, page 97.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

grands arbres, au bord d'un reſervoir. A Louvo, ils dinerent dans une ſalle du jardin, dont les murs étoient revétus d'un ciment fort blanc & fort poli. Cette ſalle avoit une porte à chaque bout. Elle étoit entourée d'un foſſé, large de deux à trois toiſes, & de cinq ou ſix pieds de profondeur, dans lequel il y avoit une vingtaine de petits jets d'eau, à diſtances égales, qui jailliſſoient en arroſoir, c'eſt-à-dire, par des ajutages percés de trous fort petits, mais ſeulement à la hauteur des bords du foſſé, parce qu'au lieu d'élever les eaux, on avoit creuſé la terre pour abbaiſſer les baſſins. Au milieu du jardin & dans les cours, on voit pluſieurs de ces ſalles iſolées, qui ſont entourées d'un mur à hauteur d'appui. Le toit porte ſur des piliers plantés dans le mur. Ces lieux ſont pour les Mandarins importans, qui s'y tiennent aſſis les jambes croiſées, pour les fonctions de leurs Charges, ou pour faire leur cour, c'eſt-à-dire pour attendre les ordres du Prince. Les Mandarins moins conſidérables ſont aſſis à découvert dans les cours ou dans les jardins: & lorſqu'ils apprennent par certains ſignaux, que le Roi peut les voir, quoiqu'ils ne le voyent pas eux-mêmes, ils ſe proſter-

nent tous sur les genoux & sur les coudes (22).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Le jardin de Louvo n'est pas fort spacieux. Les compartimens en sont petits, & formés par des briques. Les allées ne peuvent tenir plus de trois personnes de front. Mais tout étant planté de fleurs & de diverses sortes d'arbres, le melange des sallons & des jets d'eau lui donne un air agréable de simplicité & de fraîcheur.

Jardin de Louvo.

Comme le Roi fait souvent des chasses de plusieurs jours, il a dans les forêts, des Palais de bambou, ou plutôt des tentes fixes, qui n'ont besoin que d'être meublées pour le recevoir (23).

Palais de chasse dans les Forêts.

Les meubles du Roi de Siam sont les mêmes, à peu près, mais plus riches & plus précieux, que ceux des des Particuliers. Le bois de lit des Siamois est un chassis fort étroit & natté, mais sans dossier & sans quenouilles. La plûpart n'ont pas même d'autre lit qu'une natte de jonc. Leur table est un plateau sans pied, à bords relevés. Leurs sieges sont des nattes de jonc, plus ou

Meubles des Siamois.

(22) La-Loubere, pages 98 & précedentes.

(23) On peut voir, dans le second Voyage du Pere Tachard, la description de quelques autres Palais; & dans le premier celle des plus belles Pagodes de Siam.

DESCRIPT DU ROYAUME DE SIAM.

moins fines. Ils ne peuvent avoir des tapis de pied, s'ils ne les reçoivent du Roi; & ceux de drap uni ſont fort honorables. Les perſonnes riches ont des couſſins pour s'appuyer. Ce qui eſt de ſoie ou de laine, en Europe, eſt à Siam de toile de coton blanche ou peinte (24).

Vaiſſelle Siamoiſe.

Ils n'ont à table, ni nappe, ni ſerviette, ni cuilliere, ni fourchette, ni couteau. On leur ſert les morceaux tout coupés. Leur vaiſſelle eſt de porcelaine ou d'argille, avec quelques vaſes de cuivre. Le bois ſimple ou verniſſé, le coco & le bambou, ſont la matiere de leurs autres uſtenciles. S'ils ont quelques vaſes d'or ou d'argent, c'eſt en petit nombre; & la plûpart les tiennent de la liberalité du Roi, ou comme un meuble attaché à leurs Charges. Leurs ſeaux à puiſer de l'eau ſont de bambou, fort proprement entrelaſſé. Le Peuple, dans les marchés, cuit ſon riz dans un coco qui brule en même temps, & qui par conſéquent ne ſert qu'une fois: mais le riz acheve de cuire, avant que le coco ſoit tout-à-fait conſumé (25).

(24) La Loubere donne une liſte des uſtenciles, meubles, armes, habits, &c. des Siamois, avec les noms dans leur langueur. Tome II, pages 50 & ſuivantes.

(25) La-Loubere, p. 192.

Les ſallons, que les Envoyés de France virent dans les Palais de Siam & de Louvo, étoient revêtus d'un lambris verniſſé de rouge, avec quelques filets & quelques feuillages d'or. Les planchers étoient couverts de tapis de pied. La-Loubere vit, à Louvo, la ſalle de l'audience déja toute garnie des glaces de miroir, que l'Eſcadre Françoiſe avoit apportées au Roi. Il décrit la ſalle du Conſeil. Dans le fond, dit-il, il y avoit un ſopha, de la forme d'un grand bois de lit, avec ſes quenouilles, un fond, & ſes tringles, le tout revêtu d'une lame d'or, & le fond couvert d'un tapis; mais ſans ciel, ſans rideaux, & ſans aucune autre ſorte de garniture. A l'endroit du chevet étoient en pile, les couſſins ſur leſquels le Roi s'appuyoit. Le mur, à droite du ſopha, offroit un beau miroir, que le Roi avoit envoyé au Roi de Siam, par le Chevalier De-Chaumont. On voyoit encore pour unique meuble, un fauteuil doré, dans lequel ce Prince ſe montra aux Envoyés, & un *Tiab*, c'eſt-à-dire, une coupe pour le Betel, haute d'environ deux pieds, revêtue d'argent fort travaillé, & dorée en quelques endroits (26).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM. Meubles du Roi.

(26) Le même, page 103.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM

Vaiſſelle royale.

Dans tous les repas que les Envoyés firent au Palais, ils virent une aſſez grande quantité de vaiſſelle d'argent ; ſur-tout de grands baſſins ronds & profonds, dans leſquels on ſervoit de grandes boetes rondes, d'environ un pied de diametre. Elles étoient couvertes, & leur patte étoit proportionnée à leur groſſeur. Ces boetes contenoient le riz. On ſervoit, au fruit, des aſſiettes d'or, qui avoient été faites exprès pour les feſtins que la Roi avoit donnés au Chevalier De-Chaumont. A la table de ce Prince, on ne ſert jamais en vaiſſelle plate. On croit qu'il eſt de ſa dignité de ne lui rien préſenter que dans des vaſes profonds. D'ailleurs ſa vaiſſelle la plus ordinaire, ſuivant l'uſage de toutes les Cours d'Aſie, eſt de la porcelaine, qu'il tire abondamment de la Chine & du Japon (27).

Alimens communs du Pays.

Dans un climat ſi chaud, les Siamois mangent peu ; par la même raiſon que nous mangeons moins en été qu'en hiver. Un Siamois fait bonne chere avec une livre de riz par jour, avec un peu de poiſſon ſec ou ſalé, ce qui ne lui revient pas à plus de deux liards L'arrac, ou l'eau-de-vie de riz, ne

(27) Le même, page 104.

coute à Siam que deux ſous, la pinte de Paris. On ne ſera pas ſurpris que les Habitans du Pays ayent ſi peu d'inquietude pour leur ſubſiſtance, & qu'on n'entende le ſoir que des chants & des cris de joie dans leurs maiſons. Ils ont peine à faire de bonnes ſalaiſons, parce que les viandes prennent difficilement le ſel dans les régions trop chaudes. Mais ils aiment le poiſſon mal ſalé, & le poiſſon ſec plus que le frais. Leur goût paroît même aſſez vif pour le poiſſon pourri, comme pour les œufs couvés, pour les ſauterelles, les rats, les lezards, & la plûpart des inſectes. La nature ſemble tourner leur appetit aux alimens les plus faciles à digerer (28).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Leurs ſauces conſiſtent ordinairement dans un peu d'eau, avec des épices, de l'ail, de la ciboule, ou quelques herbes de bonne odeur, telles que le baume. Ils aiment fort une ſauce liquide, compoſée de petites écreviſſes pourries, qu'ils appellent *Capi*. On aſſura La-Loubere avec des circonſtances qui ne lui laiſſerent aucun doute, que deux autres ſortes de poiſſons conſervés dans des pots, où ils tournent bien-tôt en pâte liquide, dans leur ſaumure, ſuivent exactement le flux & le reflux de

Sauces Siamoiſes.

(28) Page 105.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

la mer, hauſſant & baiſſant dans le vaſe à meſure que la mer baiſſe ou s'éleve (29).

Huile, fromage, beurre.

Ce qui tient lieu de ſafran, aux Siamois, eſt une racine qui étant reduite en poudre en a le goût & la couleur (30). Ils croyent fort ſain, pour leurs enfans, de leur en jaunir le corps & le viſage. Auſſi ne voit-on dans les rues, que des enfans qui ont le teint jaune. Ils n'ont point de noix, d'olives, ni d'autre huile que celle du coco, qui eſt fort bonne dans ſa fraîcheur. Le lait des buffles femelles leur donne plus de crême que celui de leurs vaches; mais ils ne font aucune ſorte de fromage. Le beurre n'eſt gueres plus en uſage à Siam. Il y prend difficilement conſiſtence; & celui qu'on y porte de Surate & Bengale eſt preſque fondu, lorſqu'il arrive dans un pays ſi chaud.

Les Siamois n'aiment que les inteſtins des animaux.

Ils ont pluſieurs methodes pour déguiſer le poiſſon ſec, ſans en varier l'apprêt. Par exemple, ils le coupent en filets menus & tortillés, comme les *Vermicelli* des Italiens ou les *œufs filés* des Eſpagnols. Ce qu'ils mangent le

(29) *Ibidem*, même page.

(30) Cette Plante eſt connue ſous le nom de *Crocus Indicus*.

plus rarement, c'eſt la chair des animaux terreſtres. Ils refuſent même celle qu'on leur offre : s'ils en mangent quelquefois, ils préferent les boyaux & ce qu'il y a de plus dégoutant pour nous dans les inteſtins. On vend, dans les marchés, les inſectes grillés ou rotis. Siam n'a pas d'autre boucherie, ni d'autres lieux où l'on rotiſſe. Le Roi faiſoit donner, aux François, la volaille & les animaux en vie. En géneral, toutes les viandes y ſont coriaces, peu ſucculentes, & fort indigeſtes. Les Européens mêmes, qui paſſent quelque temps dans le Pays, en perdent inſenſiblement le goût. Il ſemble qu'à proportion que les climats ſont plus chauds, la ſobrieté y devienne plus naturelle. Le gibier n'eſt pas en moins de ſureté, parmi les Siamois, que les beſtiaux & les animaux domeſtiques. Ils ne prennent plaiſir, ni à le tuer, ni à lui ôter la liberté. Ils haïſſent les chiens qui leur ſerviroient à le prendre. D'ailleurs la hauteur des herbages & l'épaiſſeur des forêts leur rendent la chaſſe difficile. S'ils tuent des cerfs & d'autres bêtes, c'eſt pour en vendre les peaux aux Hollandois, qui en font un grand commerce au Japon (31). On doit juger

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Qualités de la viande à Siam.

Prix des viandes.

(31) *Ibid.* pl. 115.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

que le prix des viandes n'eſt pas exceſſif à Siam. Une vache n'y vaut que dix ſous dans les Provinces, & un écu dans la Capitale. Si le mouton ſe vend quatre écus, & le cabris deux ou trois écus, c'eſt que les Mores en font leur principale nourriture. Un Porc n'y vaut que ſept ſous, parce que les Mores n'en mangent point. Les poules y valent environ vingt ſous la douzaine. Tous les volatiles y multiplient d'autant plus facilement, que la chaleur du climat ſuffit preſque ſeule pour les faire éclore (32).

Maladies communes à Siam.

Malgré la ſobriété qui regne parmi les Siamois, ou peut-être, ſuivant l'obſervation De-la-Loubere, parce qu'à proportion de la chaleur de leur eſtomach ils ne ſont pas plus ſobres qu'on ne l'eſt en Europe, on ne voit pas qu'ils vivent plus long-temps, ni qu'ils ſoient ſujets à moins de maladies que nous. Les plus fréquentes ſont les cours de ventre & les dyſſenteries, dont les Européens qui arrivent dans cette contrée ont encore plus de peine à ſe défendre. On voit quelquefois regner, à Siam, des fievres chaudes, qui produiſent le tranſport au cerveau, & des fluxions ſur la poitrine. Les inflam-

(32) *Ibid.*

mations y ſont rares ; & la ſimple fievre continue n'y eſt jamais mortelle, non plus que dans les autres pays de la Zone torride. Les fievres intermittentes y ſont rares auſſi, mais opiniâtres ; quoique le friſſon en ſoit fort court. Le chaud extérieur y affoiblit tellement la chaleur naturelle, qu'on n'y voit preſque point de ces maladies que nos Médecins nomment *Froides*. La toux, les coqueluches, & toutes ſortes de fluxions & de rhumatiſmes ne ſont pas moins fréquentes à Siam qu'en Europe ; ce qui n'a rien d'étonnant, ſi l'on conſidere que le temps y eſt tourné à la pluie pendant une grande partie de l'année : mais la goutte, l'épilepſie, l'apoplexie, la paralyſie, la phtiſie & toutes ſortes de coliques, ſurtout la nephrétique, y ſont des maux peu connus.

On y voit beaucoup de cancers, d'abſcès & de fiſtules. Les éreſipeles y ſont ſi fréquens, que de vingt hommes, dix-neuf en ſont atteints ; & quelques-uns dans plus de la moitié du corps. On y connoît à peine le ſcorbut, & preſqu'auſſi peu l'hydropiſie. Mais rien n'y eſt ſi commun que ces maladies extraordinaires, que le peuple attribue aux ſortileges. Les maux de débauche y ſont

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

aſſez répandus, ſans que les Habitans paroiſſent informés s'ils ſont anciens ou recens dans leur pays.

Ravages de la petite verole.

Entre pluſieurs autres maux contagieux, celui qui mérite d'être regardé proprement comme la peſte du pays, eſt la petite verole. Elle y fait ſouvent d'affreux ravages. Alors les Siamois enterrent les corps ſans les brûler. Mais comme leur piété les porte toujours à rendre ce dernier honneur aux Morts, ils les déterrent dans la ſuite, pour les conſumer par le feu. La-Loubere obſerve qu'ils laiſſent paſſer trois ans, & quelquefois plus, avant cette religieuſe céremonie. L'expérience, diſent-ils, leur a fait connoître que cette contagion recommence, lorſqu'ils déterrent un cadavre infecté (33).

§ II.

Conditions, Gouvernement, & Milice des Siamois.

Diſtinction des Siamois libres & eſclaves.

LA diſtinction la plus vague, entre les Siamois, eſt celle des perſonnes libres & des eſclaves. On peut naître eſclave ou le devenir. On le devient, ou pour avoir été pris dan sune guerre,

(33) *Ibid*, page 117. Voyez ci-deſſous leurs remedes & leurs Médecins, à l'article qui regarde leurs ſciences.

ou pour avoir été confiſqué en Juſtice. Celui qui n'eſt eſclave que pour derte, redevient libre en payant : mais les enfans nés pendant l'eſclavage de leurs parens, demeurent dans l'ordre de leur naiſſance. On naît eſclave, lorſqu'on ſort d'une mere eſclave ; & dans l'eſclavage, les enfans ſe partagent comme dans le divorce : le premier, le troiſieme, le cinquieme, & tous les autres impairs appartiennent au Maître de la mere : le ſecond, le quatrieme, & les autres, en ordre pair, appartiennent au pere, s'il eſt libre, ou à ſon Maître, s'il eſt eſclave. Cependant il faut que le pere & la mere n'ayent eu commerce enſemble qu'avec le conſentement du Maître de la mere ; car ſans cette condition tous les enfans appartiendroient à ce Maître.

Droit des Maitres ſur leurs Eſclaves.

Le Maître jouit d'un pouvoir abſolu ſur les eſclaves, à l'exception du droit de mort. Il les employe à la culture de ſes terres & de ſon jardin, ou à d'autres ſervices domeſtiques ; s'il n'aime mieux leur permettre de travailler pour gagner leur vie, ſous un tribut qu'il en tire, depuis quatre juſqu'à huit Ticals par an, c'eſt-à-dire, depuis ſept livres dix ſous juſqu'à quinze.

La différence qu'il y a des eſclaves

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

du Roi de Siam à ſes ſujets, c'eſt qu'il occupe toujours ſes eſclaves à des travaux perſonnels, & qu'il leur fournit la nourriture; au lieu que ſes ſujets libres ne lui doivent chaque année que ſix mois de ſervice, à leurs propres dépens.

Les eſclaves des Particuliers ne doivent aucun ſervice à ce Prince; & quoique cette raiſon puiſſe lui faire conſidérer, comme une perte réelle, la dégradation d'un homme libre qui tombe dans l'eſclavage, il ne s'oppoſe jamais au cours de l'uſage ou des loix (34).

Les Siamois libres ne ſont qu'un corps.

On ne ſçauroit diſtinguer proprement deux ſortes de conditions dans le corps des Siamois libres. La nobleſſe, parmi eux, n'eſt que la poſſeſſion actuelle des charges. Une famille, qui s'y maintient long-temps, en devient ſans doute plus illuſtre & plus puiſſante : mais cette continuité de grandeur eſt aſſez rare. Celui qui perd ſa charge n'a plus rien qui le diſtingue du peuple (35).

Idée générale du Peuple Siamois.

La diſtinction entre le peuple & les Prêtres n'eſt pas moins paſſagere, parce qu'on peut toujours paſſer de l'un de ſes états à l'autre. Les Prêtres ſont les Talapoins. Ainſi ſous le nom de peu-

(34) La Loubere, Tome II, pages 236 & précedentes.

(35) Voyez ci-deſſus le dénombrement des Siamois.

ple, il faut entendre ici le corps libre de la Nation, c'eſt-à-dire, les Officiers & les ſujets ſimples.

Ce Peuple eſt une milice, dans laquelle chacun eſt enrollé. Tous les Siamois libres ſont ſoldats, & doivent ſix mois de ſervice à leur Souverain. Le devoir de ce Prince eſt de les armer, & de leur donner des Elephans ou des Chevaux, s'il veut qu'ils le ſervent à la guerre. Mais comme il n'employe jamais tous ſes ſujets dans ſes armées, & qu'il n'eſt pas toujours en guerre avec ſes voiſins, il occupe, pendant ſix mois de l'année, aux travaux qu'il juge à propos, les ſujets qu'il n'employe pas au metier des armes.

Gens de main droite & gens de main gauche.

C'eſt pour ne laiſſer échapper perſonne au ſervice perſonnel, qu'on tient tous les ans un compte exact du peuple. Il eſt diviſé en *gens de main droite* & *gens de main gauche*; diviſion ſinguliere, dont tant de Nations, qui ont paſſé ſucceſſivement comme en revûe dans ce recueil, n'ont pas encore fourni d'exemple. Elle regarde l'ordre; & chacun ſçait ainſi de quel côté il doit ſe ranger dans ſes fonctions. Les uns & les autres ſont diviſés par bandes (36).

(36) On ſe ſert du nom de *Bandes*, plutôt que de *Compagnies*, parce que le nombre des ſoldats d'une

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Leurs chefs ſe nomment Naïs.

dont chacune a ſon Chef, qu'ils appellent *Naï* (37). Ce mot eſt devenu un terme de civilité, que les Siamois ſe donnent mutuellement, comme les Chinois ſe donnent celui de Maître ou de Précepteur.

Les enfans ſont de la bande de leurs parens; & ſi les parens ſont de différentes bandes, les enfans impairs ſont de celle de la mere, & les pairs de celle du pere. Cependant il faut que le Naï ait été averti du mariage & qu'il y ait donné ſon conſentement; ſans quoi tous les enfans ſeroient de la bande maternelle. Ainſi, quoique les femmes & les Talapoins ſoient diſpenſés du ſervice, ils ne laiſſent pas d'être couchés ſur les rolles du Peuple; les Talapoins, parce qu'ils peuvent quitter leur profeſſion, & qu'en revenant alors à la condition ſeculiere ils retombent ſous le pouvoir de leurs Naïs; les femmes, parce qu'elles ſervent à regler de quelle bande ſont leurs enfans.

même bande n'eſt pas fixe, & que tous les Siamois ne ſont pas toujours d'une même Compagnie dans les armées.

(37) Quoique la plupart des Voyageurs traduiſent Naï par le mot de Capitaine, La Loubere obſerve qu'il ſignifie ſecond Chef, parce que le Naï ne mene pas toujours ſa bande à la guerre, non plus qu'aux corvées. Son ſoin eſt de fournir autant de gens de ſa bande qu'on lui en fait demander, ſoit pour la guerre, ſoit pour les corvées. *Tome I. p.* 238.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM. Privileges des Naïs.

C'eſt un privilege du Naï de pouvoir prêter à ſon ſoldat, plutôt que tout autre, & ſatisfaire le créancier de ſon ſoldat, pour en faire ſon eſclave lorſqu'il devient inſolvable. Comme le Roi donne un Balon à chaque Officier, avec des Pagayeurs ou des Rameurs, les Naïs ont leurs Pagayeurs dans chaque bande, qu'il marquent au poignet, d'un fer chaud, avec de l'encre par-deſſus. On les nomme *Bao*. Mais ils ne lui doivent pas d'autre ſervice; & ce ſervice ne dure que ſix mois. Plus ſa bande eſt nombreuſe, plus il eſt eſtimé puiſſant. Les charges & les emplois ne ſont importans, à Siam, que par le nombre des ſujets qui en dépendent. On diſtingue ſept degrés entre les Naïs, qui répondent au nombre de leurs ſoldats. Ainſi l'*Oc-Mening*, qui eſt chef de dix mille hommes, eſt au deſſus de l'*Oc-Pan*, qui ne commande que mille. Les titres de *Pa-ya*, d'*Oc-ya*, d'*Oc-pra*, d'*Oc louang*, & d'*Oc-coune*, ſont ceux des autres degrés. Ils ſe donnent non ſeulement aux Gouverneurs, mais à tous les Officiers du Royaume, parce qu'ils ſont tous Naïs. Cependant on ne joint pas toujours le même titre au même office. Le Barcalon, par exemple, qui eſt premier Mi-

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

niſtre, a quelquefois porté celui de Pa-ya, & quelquefois celui d'Oc-ya. Un Siamois, revétu de deux Offices, peut avir deux titres différens. Cette multiplication d'Offices, qui entraîne celle des titres, a cauſé quelquefois de la confuſion & de l'obſcurité dans les Relations de Siam (38).

Le Roi de Siam n'éleve perſonne aux dignités, ſans lui donner un nouveau nom; uſage commun aux Chinois & à d'autres Nations de l'Orient. Ce nom eſt toujours une louange de quelque vertu. Les Etrangers mêmes, qui arrivent à la Cour, reçoivent un nom de faveur ou d'eſtime, ſous lequel ils ſont connus pendant le ſejour qu'il font à Siam.

Nature des Offices & des Charges.

Tous les offices y ſont héréditaires, & la vénalité des charges eſt condamnée par les loix. Mais la moindre faute d'un Officier, ou le ſeul caprice du Souverain, peut ôter les plus grandes charges aux familles. D'ailleurs, elles ne rapportent aucune eſpece d'appoin-

(38) Les Portugais ont donné le nom général de Mandarins à tous les Officiers & les Seigneurs des Royaumes de l'Orient, quoiqu'il ne ſoit pas connu des Grands ni du peuple de ces Contrées. Ils ont formé apparemment ce mot de celui de *Mandar* qui ſignifie *Commander*, dans leur langue; à l'imitation des Arabes, qui ont formé le titre d'*Emir*, du verbe Arabe *Amara*, qui ſignifie auſſi *Commander*.

temens

temens ou de gages. Le Roi loge ſes Officiers, & leur donne quelques meubles ; tels que des boetes d'or ou d'argent pour le betel ; quelques armes, & un balon ; des éléphans, des chevaux & des buffles ; des corvées, des eſclaves, & quelques terres labourables ; qui lui reviennent avec l'office, lorſqu'il en prive celui qui le poſſede. Mais le principal gain des charges vient des concuſſions, qui paroiſſent autoriſées dans toutes les parties du Royaume, par le ſilence de la Cour. Tous les Officiers ſont d'intelligence, pour s'enrichir aux dépens du Peuple. Le commerce des preſens eſt public. Un Juge n'eſt pas puni pour en avoir accepté, s'il n'eſt ouvertement convaincu d'injuſtice. Les Officiers inférieurs ſe voyent eux-mêmes forcés d'en faire aux plus grands. Cependant ils ſont tous engagés par un ſerment, à l'obſervation fidelle de leurs devoirs. La forme du ſerment conſiſte à boire une certaine quantité d'eau, ſur laquelle les Talapoins prononcent des imprécations contre celui qui l'avalle, s'il manque jamais aux engagemens qu'on lui fait contracter (39). La difference de Nation & de Religion ne diſpenſe point de ce ſerment ceux qui en-

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Serment des Officiers.

(39) La-Loubere, pages 246 & 247.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

trent au ſervice de l'Etat.

Juriſdictions du Royaume de Siam.

On a remarqué, dans la deſcription géographique, que le Royaume de Siam eſt diviſé en haut & bas. Le haut, qui eſt vers le Nord, contient ſept Provinces, qui tirent leurs noms de leurs villes Capitales. La-Loubere les nomme *Porſelone*, *Sanquelone*, *Locontaï*, *Campenggpet*, *Coconrepina*, *Pechebonne* & *Pitchiaï* (40). Chacune de ces villes a ſes Juriſdictions ſubalternes, qui reſſortiſſent immédiatement au Tribunal de la Province. On en compte dix à Porſelone, huit à Sanquelone, ſept à Locontaï, dix à Campenggpet, cinq à Coconrepina, deux à Pechebonne, & ſept à Pitchiaï. Le haut Siam a d'ailleurs vingt une autres Juriſdictions particulieres, qui reſſortiſſent directement à la Cour, & que cette diſtinction fait regarder comme autant de petites Provinces.

On compte dans le bas Siam, c'eſt-à-dire, dans la partie Meridionale du Royaume, les Provinces de *Jor*, de *Patane*, de *Ligor*, de *Tenaſſerim*, de *Chantebonne*, de *Petelong*, ou *Bordelong*, & de *Tchiaï*. De Jor, dépendent immédiatement ſept Juriſdictions; de

(40) Comparez ces noms avec ceux qu'on a cités de la Relation de Jooſt-Schuten.

Patane, huit; de Ligor, vingt; de Tenaſſerim, douze; de Chantebonne, ſept; de Petelong, huit; & de Tchiaï, deux. Ajoutez, comme dans la partie haute, treize petites Juriſdictions, qui ſont auſſi comme autant de Provinces, parce qu'elles ne reſſortiſſent qu'à la Cour. La ville de Siam, qui eſt au centre de l'Etat, entre le haut & le bas Siam, a ſa Juriſdiction & ſa Province particuliere (41).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Les Tribunaux Siamois de Judicature ne conſiſtent proprement qu'en un ſeul Officier, qui eſt le chef ou le Préſident; parce que le droit de juger n'appartient qu'à lui. Cependant chaque Tribunal eſt compoſé d'un grand nombre d'Officiers ſubalternes, qu'il doit conſulter. La plus importante fonction eſt le gouvernement civil & militaire de ce reſſort, qu'il joint à l'adminiſtration de la Juſtice. Comme ces grands emplois ſont d'ailleurs héréditaires, il n'a pas été difficile à quelques-uns de ces Gouver-

Tribunaux de Juſtice. Leur Préſident eſt le ſeul Juge.

(41) La Loubere, à qui l'on doit ce détail, ne le tenoit que de la bouche de quelques Siamois, dans un pays, dit-il, où tout le monde craint de parler. Il regrette de n'avoir pû ſe procurer la traduction de quelques livres Siamois, qui contiennent la conſtitution du Royaume. Mais il ne put même en obtenir un Exemplaire. Auſſi n'a-t-on pas crû devoir faire entrer des lumieres ſi vagues dans la deſcription géographique, qui ne doit rien contenir que de clair & de certain.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

neurs, ſur-tout aux plus éloignés de la Cour, de ſe ſouſtraire à la domination royale. Ainſi le Gouverneur de Jor a ceſſé d'obéir, & les Européens lui donnent même le nom de Roi (42). Patane vit ſous la domination d'une femme, que le peuple de cette Province élit dans une même famille; toujours veuve & vieille, afin qu'elle n'ait pas beſoin de mari. Les Portugais & les Hollandois lui donnent auſſi le nom de Reine; & pour unique marque de ſoumiſſion, elle envoye de trois en trois ans, au Roi de Siam, deux petits arbres, l'un d'or & l'autre d'argent; chargés tous deux de fleurs & de fruits.

Titre du Préſident. Ses fonctions, & ſon extrême autorité.

Un Gouverneur héréditaire porte le titre de *Tchaou Menang*, qui ſignifie, Seigneur de Ville ou de Province. Les Rois de Siam ſe ſont efforcés de détruire les plus puiſſans Tchaou-Menangs. Ils ont ſubſtitué, à leur place, des Gouverneurs par commiſſion pour trois ans, ſous le titre moins faſtueux de *Pouran*, c'eſt-à-dire, de *perſonne qui commande.*

(42) Peut être n'a-t-il jamais obéi, à moins que le Royaume de Siam ne ſe ſoit étendu, comme on le trouve dans quelques Relations, à toute la preſqu'Iſle, au-de-là du Gange. Jor en eſt la ville preſque la plus Méridionale, ſituée ſur une Riviere qui a ſon embouchure au Cap de Sincapur, & qui forme un très bon Port. Il eſt celebre dans les Relations Hollandoiſes.

Droits qui forment son revenu.

Mais il reste encore plusieurs Tchaou-Menangs, dont les droits approchent beaucoup de ceux de la Royauté. Outre les fruits de leurs concussions, 1°, ils partagent également, avec le Roi, les rentes des terres labourables, qui s'appellent *Naa*, c'est-à-dire, Campagnes: & suivant les anciennes Loix, ces rentes sont d'un quart de Tical, pour quarante brasses quarrées. 2°. Ils profitent de toutes les confiscations, de toutes les amendes au profit du fisc, & de dix pour cent de toutes les condamnations. Les confiscations sont fixées par la Loi, suivant la nature du crime, & ne sont pas toujours de tout le bien, dans les cas mêmes de mort: mais quelquefois elles s'étendent au corps du coupable, & même à celui de ses enfans. 3°. Le Roi fournit au Tchaou-Menang, des Ministres pour l'exécution de ses ordres. Ils l'accompagnent sans cesse. Les Siamois leur donnent le nom de *Keutai*, ou de *bras-peints*, parce que l'usage est de leur déchiqueter les bras, & de mettre sur leurs plaies, de la poudre à canon, qui les peint d'un bleu noirâtre. 4°. Dans les Gouvernemens maritimes, le Tchaou-Menang prend des droits sur les Vaisseaux Marchands. 5°. A Tenasserim, c'est huit pour cent,

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

& ſur les frontieres, il s'arroge tous les droits de Souveraineté, juſqu'à lever des impôts ſur le Peuple. 6°. Il exerce le Commerce, mais ſous le nom d'un Secretaire ou de quelqu'autre domeſtique ; ce qui fait juger que cette voie de s'enrichir lui eſt interdite par la Loi.

Pourans, ou Gouverneurs par Commiſſion.

Le Pouran, ou le Gouverneur par commiſſion, jouit des mêmes honneurs que le Tchaou-Menang, avec la même autorité dans l'adminiſtration ; mais il eſt plus reſſerré pour les émolumens. Le Roi nomme des Pourans, ou lorſqu'il veut abolir l'hérédité, ou lorſque le Tchaou-Menang eſt obligé à quelque longue abſence. Dans le premier de ces deux cas, leurs appointemens leur ſont aſſignés par la Cour. Dans le ſecond, ils partagent ceux du Tchaou-Menang, qui en conſerve la moitié.

Officiers de Judicature.

Les Officiers ordinaires d'un Tribunal de Judicature, ſont au nombre de quinze ou ſeize (43) dont la plûpart ont des fonctions différentes. La-Loubere,

(43) *Oc-Pra-Belat.* Son nom ſignifie ſecond ; mais il ne préſide pas en l'abſence du Tchaou-Menang, parce qu'il n'a pas voix délibérative.

Oc-Pra-Jockebateſt. C'eſt une eſpece de Procureur du Roi, dont la fonction conſiſte proprement à ſervir d'eſpion au Gouverneur. Son Office n'eſt pas hérédi aire.

Oc-Pra-Peun. C'eſt le Com-

qui paroît avoir approfondi ſoigneuſement cet article, nous apprend que dans les noms Siamois *Oc* eſt un terme

mandant de la Garniſon, ſous les Ordres du Tchaoumenang.

Oc-Pra-Maha-Tai. Ce nom ſignifie *le grand Siamois*, & celui qui le porte eſt comme le Pere du Peuple. C'eſt lui qui leve les ſoldats, ou plutôt qui les demande aux Naïs; qui envoye des proviſions à l'armée; qui veille aux rôles du dénombrement du Peuple, &c. Il fait exécuter, en géneral, tous les Ordres du Gouverneur qui regardent le peuple.

Oc-Pra-Saſſed, fait & garde les rôles du dénombrement. C'eſt un Office expoſé à la corruption, parce que chacun s'efforce à prix d'argent de ſe faire omettre dans les rôles, & que les Naïs mêmes cherchent à favoriſer ceux qui leur font des préſens. Le Saſſedi commence à mettre les enfans ſur les rôles, dès l'âge de trois ans.

Oc-Louang-Menang. C'eſt comme le Maire de la Ville, qui a ſoin de la Police & de la Parrouille.

Oc-Louang-Vang. Le Maire du Palais du Gouverneur; car *Vang* ſignifie Palais. Il fait réparer les édifices; il commande les gardes & même leur Capitaine.

Oc-Louang-Clang, qui a ſoin des magaſins du Roi. *Clang* ſignifie Magaſin. Cet Officier reçoit certains revenus du Roi, & vend au Peuple les marchandiſes du Roi, c'eſt-à-dire, celles dont le Roi s'eſt approprié le commerce; comme le ſel dans quelques pays de l'Europe.

Oc-Louang-Conca, qui a l'inſpection ſur les Etrangers. Il les protege ou les accuſe auprès du Gouverneur.

Oc-Louang ou *Oc-Coune-Coeng.* C'eſt le Prévôt, qui eſt toujours armé d'un ſabre. Ses Archers ſont des *Kenlais* ou des Bras-peints.

Oc-Coune-Paya-Bat, chef des Priſons. Le mot de *Paya*, que les Portugais ont traduit par celui de Prince, ſemble bien avili. *Nai-Cong* eſt le vrai Geolier. *Cong* ſignifie priſon; & rien n'eſt plus cruel que les priſons Siamoiſes. Ce ſont des cages de Bambou, expoſées à toutes les injures de l'air.

Oc-Coune-Narin. Il commande ceux qui ont ſoin des Elephans que le Roi entretient dans la Province; car la difficulté d'en loger & d'en nourrir un grand nombre enſemble l'oblige d'en avoir dans pluſieurs endroits.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

d'honneur, qui ſe joint à tous les titres; mais qu'un Supérieur ne le donne jamais à un inférieur. Ainſi le Roi parlant d'un *Oc-Paya*, dira ſimplement *Paya*. Il ajoute que les Portugais ont traduit tous ces noms à leur gré, ſans autre regle que leurs propres uſages.

Droit public de Siam.

Le droit public de Siam eſt écrit dans trois Volumes. Le premier, qui s'appelle *Pra-Tam-Ra*, contient les noms, les fonctions & les prérogatives de tous les offices. Le ſecond a pour titre, *Pra-Tam-Non*. C'eſt un recueil des conſtitutions des anciens Rois. Le troiſiéme, nommé *Pra-Rayja-Cammanot*, renferme les conſtitutions du Roi, Pere de

Oc-Coune-Nai-rong. C'eſt le Pourvoyeur des Elephans. Dans chaque Tribunal ſupérieur, il y a quelques Officiers qui n'ont de fonctions qu'à la mort du Tchaou-Menang ou du Pouran, pour y ſuppléer, juſqu'à ce que le Roi y ait pourvu; & un autre dont l'office eſt de lire au Gouverneur les *Tara*, c'eſt-à-dire, les Ordres du Roi. Il y a auſſi une maiſon pour les garder; comme, dans l'enceinte du Palais de Siam, on montre un Bâtiment iſolé, où l'on garde toutes les Lettres que le Roi de Siam reçoit des autres Rois.

Outres ces Officiers, qu'on appelle *du dedans*, chaque Province a ceux qu'on nomme du dehors, pour le ſervice public. Ils ſont tous dans la dépendance du Gouverneur. Mais ceux du dehors ſont fort au-deſſous des autres, quoiqu'ils ayent à peu près les mêmes titres. Chaque Officier du dedans a ſon Lieutenant & ſon Greffier; & le logement que la Cour lui donne eſt accompagné d'une grande ſalle, où il tient ſes Audiences. *La-Loubere, page 259 & précedentes.*

celui qui occupoit le thrône à l'arrivée des François.

Procès & maniere dont ils se jugent.

Les Siamois n'ont qu'un même ſtyle pour tous les procès. Ils ne connoiſſent pas la diviſion des affaires civiles & criminelles; ſoit parce qu'il y a toujours quelque châtiment pour celui qui perd un procès purement civil, ſoit parce qu'en effet les différens de cette nature y ſont très rares.

Tous les procès ſe font par écrit, & l'on ne plaide pas ſans avoir donné caution. Comme tout le Peuple eſt diviſé par bandes, & que les principaux Naïs ſont les Officiers ou Conſeillers du Tribunal, l'Aggreſſeur préſente d'abord ſa Requête au Nai de ſon village, qui la donne au Naï Conſeiller; & celui-ci la préſente au Gouverneur. Le devoir du Tchaou-Menang ſeroit de la bien examiner, pour l'admettre ou la recevoir ſur le champ, & d'impoſer même un châtiment à celui qui l'auroit préſentée ſans raiſon. Mais cette exacte juſtice ne s'obſerve point à Siam.

La Requête eſt admiſe, & renvoyée à quelqu'un des Conſeillers. La ſeule précaution du Gouverneur eſt d'en compter les lignes & d'y mettre ſon ſceau, afin qu'on n'y puiſſe rien altérer. Le Conſeiller la donne à ſon Lieutenant &

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

à ſon Greffier, qui lui en font leur rapport dans ſa Salle d'Audience. Enſuite le Greffier du Conſeil la rapporte; on la lit dans l'aſſemblée de tous les Conſeillers, mais ſans que le Gouverneur y daigne aſſiſter, ou prenne la moindre part à l'inſtruction du Procès. On fait paroître les Parties, pour leur propoſer un accommodement. On les ſomme trois fois d'y conſentir. Sur leur refus, on ordonne que les témoins ſeront entendus par le Greffier; & dans une nouvelle ſéance où le Gouverneur n'aſſiſte pas plus qu'à la premiere, le Greffier lit les dépoſitions des témoins. Alors on procede aux opinions, qui ne ſont que conſultatives, & qu'on écrit ſucceſſivement, en commençant par celle du dernier Conſeiller. Le Procès paſſe pour inſtruit; il ſe fait une aſſemblée du Conſeil en preſence du Gouverneur, à qui le Greffier fait la lecture du Procès & des Opinions. Si le Gouverneur y trouve quelque choſe de douteux, il ſe fait donner des éclairciſſemens; après quoi, il prononce, en termes généraux, que telle des Parties ſera condamnée par la Loi.

L'Oc-Louang-Pang lit auſſi-tôt l'article de la Loi qui regarde la matiere du Procès. Mais, à Siam, comme en

Europe, on ne s'accorde pas toujours ſur le véritable ſens de la Loi. On cherche à l'expliquer par les principes les plus communs de l'équité; & ſous prétexte de quelque changement dans les circonſtances, la Loi n'eſt jamais ſuivie. C'eſt enfin le Gouverneur ſeul qui décide. La Sentence eſt prononcée aux Parties. Elle eſt miſe par écrit. S'il arrivoit qu'elle fût contraire à toute apparence de juſtice, le *Jockebat* ſeroit obligé d'en avertir la Cour; mais il n'a pas droit de s'oppoſer à l'exécution.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Les Parties parlent devant le Greffier, qui écrit tout ce qu'il entend. Elles s'expliquent par leur propre bouche, ou par celle d'autrui; mais celui qui fait l'office d'Avocat doit être un des plus proche parens du Plaideur. Le Greffier reçoit auſſi tous les titres, mais aux yeux de tout le Conſeil, qui en compte les lignes & les ratures.

Dans les accuſations graves, on a recours à la queſtion, pour ſuppléer au défaut des preuves communes. Elle eſt très rigoureuſe à Siam, & l'on y emploie pluſieurs methodes. Pour celle du feu, qui eſt la plus ordinaire, on bâtit un bucher dans une foſſe; de maniere que la ſurface du bucher ſoit de ni-

On employe la queſtion pour ſuppléer aux preuves.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

veau avec les bords de la foſſe. Sa longueur doit être de cinq braſſes, ſur une de largeur. Les deux Parties y paſſent nuds pieds, d'un bout à l'autre; & celui dont la plante des pieds réſiſte à l'ardeur du feu gagne ſon Procès. La Loubere obſerve que l'uſage des Siamois étant d'aller nuds pieds, ils ont la plante ſi raccornie, qu'avec aſſez de courage pour marcher ferme ſur les charbons, il eſt aſſez ordinaire que le feu les épargne. Deux hommes marchent à côté de celui qui paſſe ſur le feu, & s'appuient avec force ſur ſes épaules, pour l'empêcher de ſe dérobber trop vite à cette épreuve. Mais on aſſure que ce poids ne fait qu'étouffer l'action du feu ſous ſes pieds (44).

Preuve par le feu.

Quelquefois la preuve du feu ſe fait avec de l'huile ou d'autres matieres bouillantes, dans leſquelles les deux Parties paſſent la main. Un François, qui ſe plaignoit d'avoir été volé, ſans en pouvoir donner de preuves, ſe laiſſa perſuader de plonger ſa main dans de l'étain fondu. Il l'en retira preſque conſumée; tandis que le Siamois évita de ſe brûler & fut renvoyé abſous. A la vérité, cet adroit voleur fut convaincu par un autre évenement: mais

(44) Page 263.

ces avantures ne dégoutent point les Siamois de leurs uſages (45). Pour la preuve de l'eau, les deux Adverſaires ſe plongent en même temps dans l'eau, ſe tenant chacun à un perche, le long de laquelle ils deſcendent; & celui qui demeure le plus long-temps dans l'eau remporte l'avantage. C'eſt ſans doute une des plus fortes raiſons, qui portent tous les Habitans du Pays à ſe familiariſer dès leur jeuneſſe avec l'eau & le feu.

Preuve par les Pillules.

Ils ont une autre ſorte de preuve, qui ſe fait avec de certaines pillules préparées par les Talapoins, & accompagnées d'imprécations. Les deux Parties en avallent une quantité reglée, & la marque de l'innocence, ou du droit, eſt de pouvoir les garder dans l'eſtomach ſans les rendre.

Preuve par des Tigres.

Toutes ces preuves ſe font non ſeulement devant les Juges, mais devant le Peuple; & ſi les deux Parties ſortent de l'une avec égalité, on les oblige d'en ſubir une autre. Le Roi même emploie ces methodes dans ſes jugemens; mais il y ajoute quelquefois celle de livrer les deux Adverſaires aux Tigres, & celui que ces furieux animaux épargnent pendant quelques

(45) *Ibid.* page 264.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

momens paſſe pour juſtifié. S'ils ſont dévorés tous deux, on les croit tous deux coupables. La conſtance avec laquelle on leur voit ſouffrir ce genre de mort eſt incroyable, dans une Nation qui montre ſi peu de courage à la guerre (46).

Le droit des Sentences capitales eſt reſervé au Roi ſeul, qui peut néanmoins le communiquer à des Juges extraordinaires, ou pour des cas particuliers. Ce Prince envoie quelquefois des Commiſſaires dans les Provinces, pour faire juſtice de tous les grands crimes, dans les lieux où ils ont été commis. Il leur donne, comme à la Chine, le pouvoir de dépoſer & de punir, même de mort, les Officiers ordinaires qui méritent ce châtiment. Mais, dans toutes les autres commiſſions qu'il donne pour ſon ſervice ou pour celui de l'Etat, il exempte rarement le Commiſſaire de conſulter les Gouverneurs.

Peine du vol.

La peine ordinaire du vol eſt la condamnation au double, & quelquefois au triple, par portions égales entre le Juge & la Partie. Mais ce qui doit paroître ſingulier, c'eſt que les Sia-

(46) *Ibid.* Page 265.

mois étendent la peine du vol à toute poſſeſſion injuſte en matiere réelle. Ainſi quiconque perd un héritage par la voie des Procès, non ſeulement le rend à ſa Partie, mais paye le prix de ce qu'il rend, moitié à la Partie, & moitié au Juge (47).

Tribunal de la Capitale.

Dans la Capitale de ce Royaume, qui n'a pas d'autre *Tchaou-Menang* que le Roi, les fonctions de Gouverneurs & de Juges ſon ſéparées en deux Offices; & celles des petits Officiers, qui compoſent un Tribunal de Tchaou-Menang, ſont diſtribuées aux principaux Officiers de l'Etat, mais avec plus d'étendue & d'autorité, & même avec des titres plus relevés.

On appelle *Yumrat* le Préſident d'un Tribunal de la Ville de Siam, auquel reſſortiſſent tous les appels du Royaume. Il porte d'ordinaire le titre d'*Ot-ya*, & ſon Tribunal eſt dans le Palais du Roi. Mais il ne ſuit pas le Roi, quand ce Prince s'éloigne de ſa Capitale. Alors il rend la juſtice dans une tour de la Ville, hors de l'enceinte du Palais. C'eſt à lui ſeul qu'appartient le droit de Juge; mais la voie de l'appel eſt toujours

(47) Au fond, ce n'eſt qu'une maniere de perdre avec dépens, intérêts, &c.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

ouverte au Roi, lorſqu'on en veut faire les frais (48).

Guerres & Milice des Siamois.

L'art de la Guerre eſt d'autant plus ignoré à Siam, que les Habitans n'y ſont pas portés d'inclination. En général, l'imagination trop vive des pays exceſſivement chauds ne s'accorde pas plus avec le courage que l'imagination trop lente des Pays froids. La vûe d'une épée nue met en fuite cent Siamois. La Loubere aſſure que le ton aſſuré d'un Européen qui porte une épée au côté ou une canne à la main, ſuffit pour leur faire oublier les ordres les plus exprès de leurs Supérieurs. L'opinion de la Metampſycoſe, qui leur inſpire l'horreur du ſang, ſert encore à leur ôter le courage: dans les guerres qu'ils ont avec leurs voiſins, ils ne penſent qu'à faire des eſclaves. Si les Peguans, par exemple, entrent d'un côté ſur les terres de Siam, les Siamois entrent par un autre endroit ſur celles du Pégu, & les deux Partis enleveront des villages entiers pour l'eſclavage.

Ce qui leur ôte le courage.

Si les armées ſe rencontrent, elles ne tirent pas directement l'une ſur l'autre. Une eſpece de convention, qui n'a ſon principe que dans leur lâcheté mutuelle, les porte toujours à tirer plus haut.

Leur conduite dans les Batailles.

(48) *Ibid.* pages 268 & précedentes.

Cependant comme on s'efforce des deux côtés, de faire retomber ces coups perdus ſur l'ennemi, celui des deux partis qui ſent le premier cette pluie de balles, ne tarde gueres à prendre la fuite. Lorſqu'il eſt queſtion d'arrêter des troupes qui viennent ſur eux, ils tirent plus bas qu'il ne faut; pour rendre leurs ennemis reſponſables de leur propre mort, s'ils s'approchent juſqu'à pouvoir être tués.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

On apprit à La Loubere un fait qu'il croit certain, quoiqu'il ne ſoit pas ſurpris qu'on puiſſe le trouver incroyable (49). Un Provençal, nommé Cyprien, qu'il vit enſuite au ſervice de la Compagnie Françoiſe à Surate, avoit ſervi dans les armées du Roi de Siam en qualité de Canonier. Comme on lui défendoit de tirer droit, il ne doutoit pas que le Géneral Siamois ne trahît ſon Maître. Dans une Guerre contre le Roi de Singor, ſur la Côte occidentale du Royaume de Siam, il ſe laſſa de voir deux armées en préſence, qui ſembloient ſe reſpecter mutuellement, ou manquer de hardieſſe pour commencer l'attaque. Il ſe détermina, pendant la nuit, à paſſer ſeul au Camp Ennemi, pour enlever le Roi de Singor dans ſa

Avanture extraordinaire d'un Provençal.

(49) *Ibid.* Page. 275.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Tente. Cette témérité fut si heureuse, qu'ayant pris effectivement le Prince, & l'ayant mené au Géneral Siamois, il termina une Guerre qui duroit depuis plus de vingt ans. Ce service demeura sans récompense ; & Cyprien rebuté de quelques intrigues de Cour, qui avoient refroidi les généreuses inclinations du Roi de Siam, prit le parti de se retirer à Surate (50).

Troupes régulieres.

Quoique la nature n'ait pas rendu les Siamois plus propres à la guerre, ils ne laissent pas de la faire souvent avec avantage, parce que leurs voisins ne sont ni plus puissans ni plus braves qu'eux. Cependant, le Roi n'entretient pas d'autres Troupes qu'une garde étrangere. Le Chevalier De-Forbin avoit enseigné l'exercice des armes à quatre cens Siamois ; & lorsqu'il eut quitté Siam, un Anglois qui avoit été Sergent à Madras, sur la côte de Coromandel, donna les mêmes leçons à huit cens autres Siamois. Mais ces Soldats n'ont pas d'autre solde que l'exemption des corvées, pour eux-mêmes & pour quelques personnes de leur famille. Comme ils ne peuvent se nourrir hors de chez eux, ils demeurent dans leurs villages, les uns autour de Bancock, les autres

(50) *Ibid.* Page 275.

aux environs de Louvo, pour la ſureté de ces deux places, où ſe rendant tour à tour par détachemens, ils font une garde continuelle. Dans les autres lieux du Royaume qui ont beſoin de défenſe, les garniſons ſont compoſées de Siamois libres, qui ſervent par corvées, comme dans les autres occaſions, & qui ſont relevés par d'autres lorſqu'ils ont achevé leur temps.

Le Royaume de Siam eſt naturellement ſi bien défendu par des Forêts impénetrables, par la multitude de canaux dont il eſt coupé, & par ſes inondations annuelles, que les Habitans ont toujours négligé le ſecours des Places fortes. Ils craindroient de les perdre & de ne les pouvoir reprendre. Celles qu'ils ont, en petit nombre, ſoutiendroient à peine la premiere inſulte d'une troupe agguerrie. Quelques années avant l'Ambaſſade du Chevalier De-Chaumont, le Roi ſouhaitant de faire conſtruire un Fort ſur la frontiere du Pegu, choiſit pour l'exécution de cet important deſſein, un valet de la Miſſion de St-Lazare de Paris qui étoit paſſé à Siam au ſervice des Miſſions Etrangeres. Toute ſon habileté conſiſtoit à faire une ſaignée. Mais, après s'être défendu long-temps d'entreprendre un ouvrage,

Defenſes naturelles du Royaume de Siam.

Fortune d'un valet François.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

dont il ignoroit les principes, il ne put réſiſter à l'ordre abſolu du Roi ; & pour prix de ce ſervice, il obtint le Gouvernement de Ionſalam, qu'il exerça l'eſpace de trois ou quatre ans avec beaucoup d'approbation. Enſuite, ayant obtenu la permiſſion de retourner à Siam, il eut pour Succeſſeur dans ſon emploi le maître d'Hôtel du Chevalier De-Chaumont, qui ſe nommoit *Billy* (51). On a vû, dans les deux voyages du Pere Tachard, qu'un Ingenieur François de l'Ambaſſade demeura au ſervice du Roi pour fortifier Bancock & Louvo.

Artillerie Siamoiſe.

Les Siamois ont peu d'artillerie. Un Portugais de Macao, qui eſt mort à leur ſervice, leur a fondu quelques pieces de canon ; & les François leur ont fait preſent de quelques autres pieces. Mais ils entendent peu l'art d'en fondre eux-mêmes. Ils en font de fer battu à froid. Parmi les preſens que leurs Ambaſſadeurs apporterent en France, on comptoit deux pieces de fer, enrichies d'or & d'argent (52).

Elephans de guerre.

Leur Cavalerie n'eſt compoſée que d'environ deux mille chevaux. Ils font conſiſter leurs principales forces dans le

(51) Page 277.
(52) Voyez le ſecond Voyage de Tachard.

grand nombre de leurs Elephans, que le Pere Tachard fait monter à plus de vingt mille. Mais ces animaux, n'ayant ni mord ni bride, ne peuvent être gouvernés sûrement. D'ailleurs, ils craignent tellement le feu, qu'ils ne s'y accoutument presque jamais; & lorsqu'ils reçoivent quelque blessure, ils reviennent souvent sur leurs Maîtres. On les exerce néanmoins à porter, & à voir tirer sur leur dos, de petites pieces longues de trois pieds, & d'une livre de balle. L'Infanterie Siamoise est nue & mal armée.

DESCRIPT DU ROYAUME DE SIAM.

La-Loub[illegible] nous apprend leur ordre de bataille. Ils se rangent sur trois lignes, dont chacune est composée de trois gros bataillons quarrés. Le Roi, ou le General, se tient dans le bataillon du milieu, qui est composé des meilleures Troupes, pour la sureté de sa personne. Chaque Chef de bataillon occupe aussi le centre de la troupe qu'il commande; & si les neuf bataillons sont trop gros, ils sont divisés en neuf autres, dans le même ordre que le reste de l'armée. Chaque bataillon a seize Elephans mâles à sa queue. Chacun de ces animaux porte son étendart particulier. Il est accompagné de deux Elephans femelles. Mais les uns & les au-

Ordre de campement & de bataille.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

tres ſont montés chacun de trois hommes armés, ſans compter les Elephans de bagage, qui ſont toujours en fort grand nombre. Les Siamois prétendent qu'on ne mene les Elephans femelles que pour la dignité des mâles; mais il eſt certain qu'on auroit plus de peine à gouverner les mâles, s'ils n'étoient accompagnés des femelles (53).

L'artillerie, dans les lieux où les rivieres manquent, eſt porté ſur des charettes tirées par des bufles ou des bœufs. Les Siamois n'ont point d'affuts. Le combat commence par quelques coups de canon. S'ils ne ſe terminent pas, on ſe met à portée d'employer la mouſqueterie & les fleches. Mais jamais on n'attaque avec aſſez de vigueur, & l'on ne ſe défend avec aſſez de conſtance, pour en venir aux dernieres approches ou à la mêlée. Ceux que la frayeur ſaiſit les premiers, ſe rompent & s'enfuient dans les bois. A la vérité, ils ſe raſſemblent avec autant de facilité qu'ils ſe ſont rompus. Si dans quelque occaſion, il devient abſolument néceſſaire de tenir ferme, on ne peut ſe promettre de les tenir qu'en mettant des Officiers derriere chaque bataillon, avec ordre de tuer les fuyards. Les Ma-

(53) Tachard, *ubi ſup.*

caſſars, les Ragiponts, les Malais & quelques autres Nations, prennent de l'opium pour animer leur courage. Mais les Siamois rejettent ce ſecours, par la crainte de devenir trop courageux. Cette lâcheté, qu'ils ne regardent pas même comme un ſujet de reproche, les rend incapables d'entreprendre un ſiege ouvert : s'ils attaquent une Place fortifiée, c'eſt par la trahiſon ou par la faim (54).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Ils ſont encore plus foibles ſur mer que ſur terre. A peine le Roi de Siam a-t-il cinq ou ſix Vaiſſeaux, qu'il arme quelquefois en courſe, mais dont l'emploi principal eſt le commerce. Ses Officiers de mer & ſes Matelots ſont etrangers. Il leur recommande d'éviter les combats ſanglans, & de ſe borner à la ſupercherie pour faire des priſes. Avec ce petit nombre de Vaiſſeaux, il a cinquante ou ſoixante Galeres, dont les ancres ſont de bois. Ce ne ſont que des bateaux médiocres, & d'un ſeul pont, qui portent environ ſoixante hommes, Rameurs ou Soldats. Ces hommes ſe prennent par corvées, comme pour les autres ſervices de l'Etat. Chacun a ſa rame, qu'il eſt obligé de

Forces en mer.

(54) Floris, Jooſt-Schuten, La-Loubere & la plupart des Voyageurs.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

manier debout, parce qu'elle eſt ſi courte, que dans toute autre poſture du Rameur, elle n'atteindroit pas à l'eau. Les Galeres de Siam ne s'éloignent jamais des côtes du Golfe (55).

§ III.

Education, Langue, Sciences & Exercices des Siamois.

Education des Siamois.

LEs enfans des Siamois ont naturellement de la docilité & de la douceur. On leur inſpire, dès le premier âge, une extrême politeſſe. L'autorité deſpotique des Peres ſert beaucoup au ſuccès de ces leçons. Auſſi les parens répondent-ils au Prince, des fautes de leurs enfans. Ils ont part à leur châtiment; & la Loi les oblige de les livrer lorſqu'ils ſont coupables. Un fils qui a pris la fuite, après avoir merité d'être puni, ne manque jamais de revenir & de ſe livrer lui-même, auſſitôt que la colere ou la juſtice du Prince tourne contre ſon pere ou ſa mere; ou même contre ſes parens plus éloignés, lorſqu'ils ſont plus âgés que lui.

Ils commencent tous

A l'âge de ſept ou huit ans, on met

(55) Tachard, ſecond Voyage. La-Loubere, page 181 & précedentes.

les

es enfans dans un Couvent de Talapoins, dont on leur fait prendre l'habit : c'eſt une profeſſion qu'ils ſont toujours libres de quitter ſans honte. Ces petits Moines Siamois portent le nom de *Nen*. Ils reçoivent chaque jour de leur famille tout ce qui eſt néceſſaire à leur nourriture ; & ceux qui ſont diſtingués par leur naiſſance ou par leur fortune, ont un ou deux Eſclaves pour les ſervir.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM. par être Talapoins.

On leur montre d'abord à lire, à écrire & à compter, parce que rien n'eſt plus néceſſaire à des Marchands, & qu'il n'y a point de Siamois qui ne faſſe quelque commerce. On leur enſeigne les principes de la Religion & de la Morale, en leur faiſant apprendre la langue *Balie*, qui eſt celle de leur Religion & de leurs Loix. Cette Langue a quelque reſſemblance avec un Dialecte particulier du Coromandel ; mais ſes Lettres ne ſont connues qu'à Siam. Elle s'écrit de la gauche à la droite, comme les Langues de l'Europe. Il en eſt de même du Siamois vulgaire : en quoi l'une & l'autre different de la plûpart des Langues Aſiatiques, qui s'écrivent de la droite à la gauche, & de celle des Chinois qui conduiſent la ligne de haut en bas, & qui, dans

Leurs premieres études.

Langues Balie & Siamoiſe.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

l'arrangement des lignes d'une même page, mettent la premiere à droite, & les autres de ſuite vers la gauche. D'ailleurs la Langue Siamoiſe tient beaucoup de celle de la Chine, par le grand nombre de ſes accens, & parce qu'elle eſt preſqu'uniquement compoſée de monoſyllabes.

Difficultés de la langue Siamoiſe.

Le Siamois & le Bali ont un alphabet de peu de lettres, dont on compoſe des ſyllabes & des mots. Mais le Bali a ſes Déclinaiſons, ſes Conjugaiſons & ſes dérivés; ce que le Siamois n'a point. Dans cette ſeconde Langue, l'arrangement ſeul marque les cas des noms. Quant aux Conjugaiſons, elle a ſeulement quatre ou cinq Particules, qui ſe mettent tantôt devant le verbe, tantôt aprés, pour ſignifier le nombre, les temps & les modes. Le Dictionnaire Siamois n'eſt gueres moins ſimple: c'eſt-à-dire, que cette Langue eſt peu abondante; mais le tour de la phraſe n'en eſt que plus difficile par ſes varietés. La-Loubere s'efforce de faire comprendre par des exemples la difficulté de ces tours. *Cœur bon*, par exemple, ſignifie *content*. Ainſi pour dire *ſi j'étois à Siam je ſerois content*, les Siamois diroient dans leur Langue; *ſi moi être Ville de Siam, moi cœur bon beaucoup.*

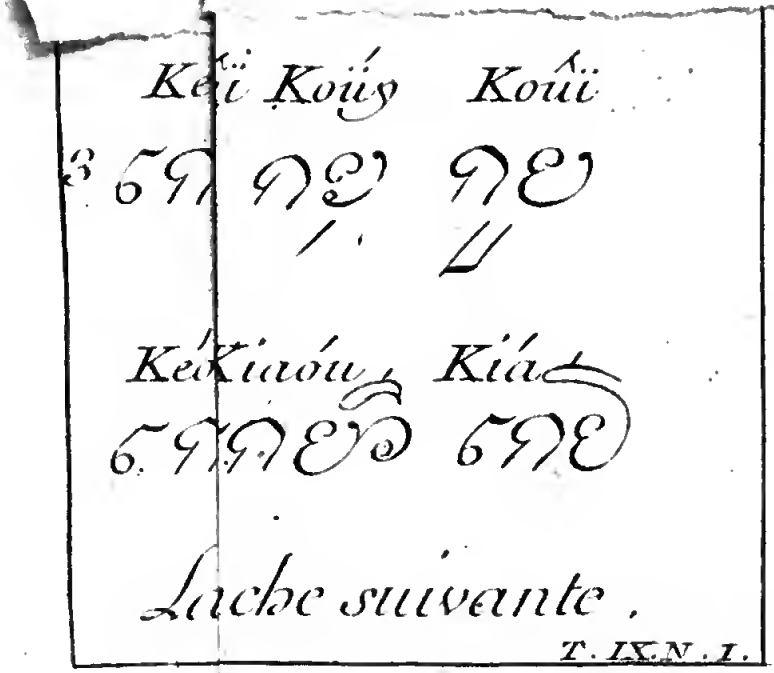

Luche suivante.

FONDO
PALATINO

Sii, qui ſignifie *lumiere*, & par metaphore *beauté*, ſe joint, par une ſeconde métaphore à *Pak*, qui ſignifie *bouche*; & *ſii pak* ſignifie les levres, comme ſi l'on diſoit la lumiere ou la beauté de la bouche. *La gloire du bois* ſignifie *fleur*. Le *fils de l'eau* veut dire en géneral tout ce qui s'engendre dans l'eau, ſans être poiſſon; comme les crocodiles, & toutes ſortes d'inſectes aquatiques. Dans d'autres expreſſions, le mot de *fils* ne ſignifie que *la petiteſſe* des choſes; *le fils des poids*, ſignifie *un petit poids*: au contraire le mot de *Mere* s'emploie pour exprimer la groſſeur ou la grandeur. De tous les mots de cette Langue, le même voyageur ne connoît que Po & Mé, qui ayent quelque rapport aux nôtres. Ils ſignifient en Siamois, *Pere* & *Mere* (56).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Après la lecture & l'écriture, l'arithmétique eſt preſque l'unique étude de la jeuneſſe Siamoiſe. Elle a, comme la la nôtre, dix caracteres, dont le zero eſt figuré de même, & prend les mêmes valeurs dans le même arrangement, c'eſt-à-dire, que les nombres ſe placent de la droite à la gauche, ſuivant l'or-

Etude de l'Arithmetique.

(56) *Ubi ſup.* page 182. On trouvera, à la fin de cet article, quelques exemples de cette langue.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

dre naturel des puiſſances du nombre de dix. Le calcul des Siamois ſe fait avec la plume, different de celui des Chinois, qui ſe ſervent d'un inſtrument, dont Martini fait remonter l'invention juſqu'à deux mille ſix ou ſept cens ans avant Jeſus-Chriſt. En général les Marchands du Pays ſont ſi exercés à compter, qu'ils peuvent reſoudre ſur le champ des queſtions d'arithmétique très-difficiles. Mais ils ne reviennent jamais à ce qu'ils ne peuvent reſoudre ſur le champ. Le caractere eſſentiel des hommes, dans les climats très chauds ou très froids, eſt la pareſſe d'eſprit & de corps; avec cette différence, qu'elle dégenere en ſtupidité dans les Pays trop froids, & que dans les Pays trop chauds, il y a toujours de l'eſprit & de l'imagination; mais de cette ſorte d'imagination & d'eſprit, qui ſe laſſe bien-tôt de la moindre application.

Les Siamois conçoivent facilement; leurs reparties ſont vives & promptes; leurs objections ſont juſtes. On croiroit qu'un peu d'étude peut les rendre habiles dans les plus hautes ſciences & dans les arts les plus difficiles. Mais leur pareſſe invincible détruit tout d'un coup cette eſperance.

Ils ſont naturellement Poetes. Leur Poeſie conſiſte, comme la nôtre, dans le nombre des ſyllabes & dans la rime; cependant nos plus ingenieux voyageurs ont peine à comprendre qu'elle puiſſe s'accommoder d'une Langue compoſée de monoſyllabes, remplie de voyelles fort accentuées & de diphtongues aſſez rudes. Entre pluſieurs traductions de leurs Poëmes & de leurs chanſons, La-Loubere n'en vit pas une dont le ſens pût s'ajuſter à nos idées. Il entrevit néanmoins des peintures; celles par exemple, d'un jardin agréable, dans lequel un amant offre une retraite à ſa maîtreſſe. Outre les chanſons d'amour, ils en ont d'hiſtoriques & de morales. Un des freres du Roi compoſoit des Poëſies morales fort eſtimées, & les mettoit lui-même en muſique.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM. Poëſie.

Si les Siamois naiſſent Poëtes, ils ſont bien éloignés de naître Orateurs, & de pouvoir le devenir. Leurs Livres ſont ou des narrations d'un ſtyle fort ſimple, ou des ſentences d'un ſtyle coupé & plein d'images. On a déja remarqué qu'ils n'ont point d'Avocats. Les Parties expliquent leur affaire au Greffier, qui écrit ſimplement ce qu'on dicte à ſa plume. Les Talapoins, dans leurs ſermons, liſent le texte Bali de leurs Li-

Eloquence.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

vres. Ils le traduiſent & l'expliquent en Siamois ſans aucune ſorte d'action. Tous les complimens ordinaires de la ſociété ſont à peu près dans les mêmes termes. Le Roi même a ſes paroles comptées, dans les audiences de cérémonie. Il ne dit aux Envoyés de France que ce qu'il avoit dit au Chevalier De-Chaumont, & quelque temps auparavant à Mr l'Evêque d'Heliopolis (57).

Philoſophie. Les Siamois ignorent abſolument toutes les parties de la Philoſophie, à l'exception de quelques principes de morale, dans leſquels on verra bientôt qu'ils ont mêlé beaucoup d'erreurs. Ils n'ont aucune étude du droit. Les loix du Pays ne s'apprennent que dans l'exercice actuel des emplois. Elles ſont renfermées dans quelques Livres peu connus du Public. Mais lorſqu'ils ſont revêtus d'un Office, on leur remet une copie des Loix qui le concernent; à peu près comme en Eſpagne, où l'on inſere, dans les proviſions d'un *Corregidor*, tout le titre des Corregidors qui eſt dans la compilation de leurs Ordonnances.

Médecine. Leur Médecine ne peut mériter le nom de ſcience. Les principaux Méde-

(57) *Ibid.* pages 186 & précedentes.

cins du Roi de Siam ſont Chinois. Il en a des Siamois & des Peguans ; mais après l'arrivée du Chevalier De-Chaumont, il prit en cette qualité un Miſſionnaire François, nommé *Paumau*, auquel il donna tant de confiance, que tous les autres étoient obligés de rapporter chaque jour à cet Oracle leurs obſervations ſur la ſanté de leur Maître, & de recevoir de lui les remedes qu'ils employoient ſous ſa direction. La Médecine Siamoiſe conſiſte dans un nombre de receptes qui viennent de leurs Ancêtres, ſans aucun égard pour les ſymptômes particuliers des Maladies. Ces aveugles méthodes ne laiſſent pas d'en guérir beaucoup, parce que la tempérance naturelle des Siamois, contribue plus que l'art au retabliſſement de leur ſanté. Mais comme il arrive ſouvent que la force du mal l'emporte, on ne manque point d'en attribuer la cauſe aux malefices.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Quelqu'un tombe-t-il malade à Siam ? il commence par une opération fort biſarre, qui eſt de ſe faire amollir le corps, en ſe couchant à terre, & faiſant monter ſur lui quelque perſonne entendue qui le foule aux pieds. On aſſura La-Loubere que dans la groſſeſſe même, les femmes employent cette

Pratiques Siamoiſes dans les maladies.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

methode pour accoucher plus facilement (58). Les anciens n'apportoient pas d'autres remedes à la plénitude, qu'une diette exceſſive, & tel eſt encore l'uſage des Chinois. Aujourd'hui les Siamois uſent de la ſaignée, des ventouſes ſcarifiées & des ſangſues. Avec quelques-uns des purgatifs connus en Europe, ils en ont d'autres, qui ſont particuliers à leur pays. Mais ils ne connoiſſent pas l'Ellebore, ſi familier aux anciens Médecins Grecs. D'ailleurs ils n'obſervent aucun temps pour les purgations. Dans leurs remedes ils employent des minéraux & des ſimples. Les Européens leur ont appris les vertus & l'uſage du Kinkina. En géneral, leurs remedes ſont fort chauds. Ils n'uſent d'aucun rafraîchiſſement intérieur : mais ils ſe baignent dans la fievre & dans toutes ſortes de maladies. Il ſemble que tout ce qui concentre ou ce qui augmente la chaleur naturelle convienne à leur conſtitution. Leurs malades ne ſe nourriſſent que de bouillie de riz, qu'ils font extrêmement liquide. C'eſt ce que les Portugais des Indes appellent Cangé. Les bouillons de viande ſont mortels à Siam. Ils relâchent trop l'eſtomach,

(58) *Ibid.* p. 192.

Dans la convaleſcence, les Siamois préferent la chair de cochon à toutes les autres. DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Leur ignorance eſt ſi profonde dans la Chirurgie, qu'ils ont beſoin des Européens, non ſeulement pour les trépans & pour toutes les opérations difficiles, mais pour les ſimples ſaignées. Ils ignorent entierement l'anatomie. Loin d'avoir tourné leur curioſité à la connoiſſance du corps animal, ils n'ouvrent les corps morts qu'après les avoir rotis dans les funerailles, ſous couleur de les brûler; le motif des Talapoins pour les ouvrir, eſt d'y trouver de quoi nourrir la ſuperſtition du Peuple. Ils prétendent quelquefois avoir trouvé, dans l'eſtomach des morts, de groſſes pieces de chair fraîche de porc, ou de quelqu'autre animal, du poids d'environ huit ou dix livres, qu'ils ſuppoſent l'effet d'un ſortilege, & propre à ſervir pour ces noires opérations. Chirurgie.

La Chymie n'eſt pas moins ignorée des Siamois, quoiqu'ils l'aiment avec paſſion, & que pluſieurs d'entr'eux ſe vantent d'en poſſeder les plus rares ſecrets. Siam, comme le reſte de l'Orient, eſt rempli d'impoſteurs & de dupes. Le Roi de Siam, Pere de celui qui regnoit à l'arrivée des François, avoit Chymie.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

employé deux millions à la recherche de la pierre philoſophale (59).

Mathématiques.

L'imagination vive & nette des Siamois les rendroit plus propres aux Mathématiques qu'à l'étude des autres ſciences, ſi leur principal défaut n'étoit de ſe laſſer trop tôt de l'application. Ils ne peuvent ſuivre un long tiſſu de raiſonnemens. Auſſi ſont-ils bornés à quelques pratiques d'Aſtronomie, dont ils dédaignent de pénetrer les raiſons, mais qui leur ſervent pour les horoſcopes particuliers & dans la conſtruction de leur almanach, qu'on peut regarder comme un horoſcope géneral. Cependant ils ont fait reformer deux fois leur Calendrier par d'habiles Aſtronomes, qui, pour ſuppléer aux Tables aſtronomiques, ont pris deux époques arbitraires, remarquables par quelque conjonction rare des Planettes (60). On a parlé

Calendrier Siamois.

(59) Page 194.

(60) Sur ces obſervations, ayant une fois établi certains nombres, ils ont donné, pour les années, au moyen de pluſieurs additions, ſouſtractions, multiplications & diviſions, le ſecret de trouver le lieu des Planetes, à peu près comme nous trouvons l'Epacte de chaque année en ajoutant onze à l'Epacte de l'année précedente. La-Loubere donna au célebre Caſſini, Directeur de l'Obſervatoire de Paris, la maniere Siamoiſe de trouver le lieu du Soleil & de la Lune, par un calcul dont le fondement eſt pris de la ſeconde Epoque Siamoiſe; & ce grand aſtronome a développé tout ce qui regarde un ſujet ſi difficile

ici de la plus ancienne, à l'occaſion de leur origine. La plus récente ſe rapporte à notre année. Ils dattent indifféremment de l'un ou l'autre de ces deux ſtyles. Leur premier mois eſt toujours la Lune de Novembre ou de Décembre; en quoi ils ne s'écartent pas de l'ancien ſtyle, lorſqu'ils dattent même ſuivant le ſtyle nouveau; quoique le premier mois de l'année, ſuivant ce nouveau ſtyle, ſoit ou le cinquiéme ou le ſixiéme de l'ancien.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

D'ailleurs, ils n'entendent rien au ſyſtême du monde, parce qu'ils ne ſçavent rien par principe. Ils croyent, comme les autres Peuples de l'Orient, que les éclipſes arrivent par la malignité d'un Dragon, qui dévore le Soleil & la Lune (61). Ils font un bruit terrible de poeles & de chaudrons, pour chaſſer ce pernicieux animal. Ils croient que la terre eſt quarrée, & que le Ciel porte deſſus par ſes extrémités, comme une voute, ou comme ces cloches de verre dont on couvre les plantes dans un jardin. Ils aſſurent

Syſtême du Monde.

(61) Voyez la premiere Relation du Pere Tachard. Cette idée a peut-être ſa ſource dans le langage métaphorique des Aſtronomes, qui diſent que les Eclipſes ſe font dans la tête & dans la queue du dragon.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

qu'elle eſt diviſée en quatre parties habitables, ſéparées entr'elles par des mers, qui en ſont quatre mondes différens. Ils ſuppoſent au milieu de ces quatre mondes une très haute montagne pyramidale, de quatre faces égales ; & depuis la ſurface de la terre ou de la mer juſqu'au ſommet de cette montagne, qui touche, diſent-ils, aux Etoiles, ils comptent quatre vingt-quatre mille *Jods*, qui ſont une meſure, chacun d'environ huit mille toiſes. Ils comptent autant de Jods, depuis la ſurface de la mer juſqu'aux fondemens de la montagne ; & le même nombre, depuis chaque face de cette montagne, juſqu'à chacun des quatre mondes. Le nôtre, qu'ils appellent *Tcheampion*, eſt au midi de la montagne. Le Soleil, la Lune & les Etoiles, tournent ſans ceſſe autour d'elle ; & de-là vient la ſucceſſion des jours & des nuits. Au-deſſus eſt un Ciel qu'ils nomment *Intratiracha*, ſurmonté par le Ciel des Anges. La-Loubere qui ſe fit expliquer cette fabuleuſe Coſmographie, ajoute que ſi d'autres Voyageurs la rapportent autrement, il ne faut pas plus admirer la varieté des opinions Siamoiſes ſur un ſujet qu'ils entendent ſi mal, que celle de nos ſyſtêmes d'Aſtro-

nomie que nous croyons entendre (62).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM. Muſique.

La Muſique eſt en honneur à Siam, mais ſans méthode & ſans principes. Les Siamois ſont des airs, qu'ils ne ſçavent pas noter. Ils n'ont ni tremblement ni cadence, non plus que les Caſtillans; mais ils chantent quelquefois comme nous, ſans paroles, ce qui paroît fort étrange en Caſtille. A la place des paroles, ils ne diſent que *Noï, noï*, comme nous *Ta la la la*, &c. Le Roi de Siam ayant entendu, ſans ſe montrer, pluſieurs airs de violon François, n'en trouva pas le mouvement aſſez grave. Cependant La-Loubere obſerve que les Siamois n'ont rien de fort grave dans leurs chants; & que dans la marche même du Roi, les airs de leurs inſtrumens ſont aſſez vifs (63).

Chants & inſtrumens.

Ils ne connoiſſent pas plus que les Chinois la varieté des chants, pour les diverſes parties, ou plutôt ils n'ont aucune diverſité de parties, puiſqu'ils chantent tous à l'uniſſon. Si l'on diſtingue dans quelques-uns de leurs inſtrumens, une apparence de muſique réguliere, il faut ſuppoſer qu'ils les tiennent des Etrangers. Les principaux ſont

(62) *Ubi ſup.* page 200.
(63) Page 208.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

de petits rebecs ou violons à trois cordes, qu'ils appellent *Tro*, & des hautbois fort aigres, qu'ils nomment *Pi*. Ils les accompagnent du ſon de quelques baſſins de cuivre, ſur chacun deſquels on frappe un coup, à certains temps de chaque meſure. Ces baſſins ſont ſuſpendus, par un cordon, à une perche poſée en travers ſur deux fourches; & la baguette, qui ſert à frapper, eſt un baton de bois aſſez court. Ils mêlent à ces ſons, celui de deux eſpeces de tambours, qu'ils nommenr *Tlounpounpan* & *Tapon*. Le bois du premier reſſemble, pour la grandeur, à celui de nos tambours de baſque; mais il eſt garni de peau des deux côtés; comme un véritable tambour; & de chaque côté du bois pend une balle de plomb, au bout d'un cordon. Le bois du Tlounpounpan eſt traverſé par un bâton, qui lui ſert de manche, & par lequel on le tient. On roule ce manche entre les mains, comme le bâton d'une chocolatiere; &, par ce mouvement, les balles qui pendent de chaque côté frappent ſur les deux peaux. La figure du Tapon eſt celle d'un barril. On le porte pendu au cou, par un cordon; & des deux côtés on bat ſur les peaux à coups de poing.

TICAL dans sa grosseur naturelle vûe de plusieurs sens.

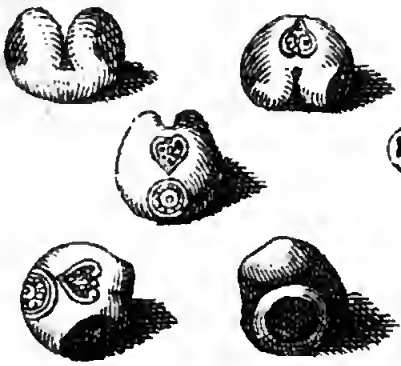

CORI Coquillage servant de Monnoye vûe de plusieurs sens de grandeur naturelle

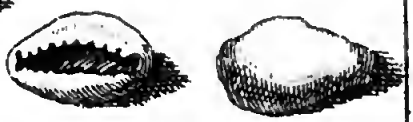

COIN du TICAL gravé en grand

Instrumens d'accompagnement

TLOUN POUNPAN

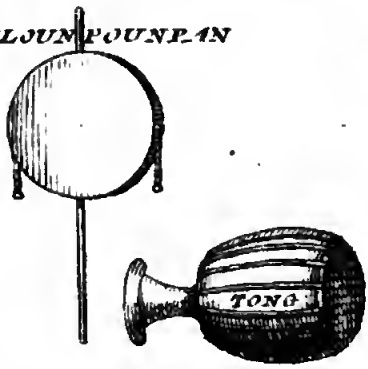

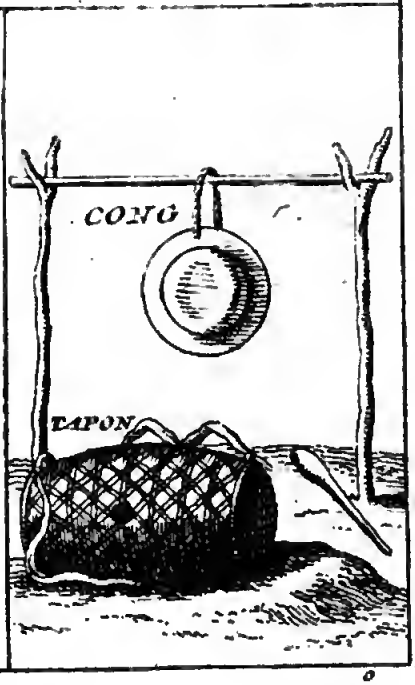

T. IX. N.° V.

FONDO
PALATINO

Un autre inſtrument qui ſe nomme *Pat-coug*, eſt compoſé de timbres, placés de ſuite, chacun ſur un bâton court & planté ſur une demi-circonference de bois, de la forme des gentes d'une petite roue de caroſſe; celui qui joue eſt aſſis au centre de la circonference, les jambes croiſées. Il frappe les timbres avec deux bâtons, dont il tient l'un de la main droite, & l'autre de la gauche. L'étendue de cet inſtrument eſt d'une quinte redoublée. Mais il n'a point de demi-tons, ni rien qui étouffe le ſon d'un timbre, lorſqu'on en frappe un autre. C'étoit le bruit de tous ces inſtrumens enſemble, que le Pere Tachard ne trouvoit pas ſans agrément ſur la riviere. DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

La voix eſt accompagnée du ſon de deux bâtons fort courts, qui s'appellent *crab*, & qu'on frappe l'un contre l'autre. Le Peuple accompagne auſſi ſes chants, ſur-tout le ſoir dans les cours des maiſons, d'une eſpece de tambour qui ſe nomme *Tong*. On le tient de la main gauche, pour le frapper de temps en temps du poing de la droite. C'eſt une bouteille de terre, qui au lieu de fond eſt garnie d'une peau, attachée au goulet avec divers cordons. Les Siamois ſont paſſionnés pour nos Trom- Accompagnemens de la voix.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

pettes. Celles du Pays ſont petites & d'un ſon très aigre. Leurs vrais tambours, quoique plus petits que les nôtres, ne ſe portent point pendus à l'épaule : on les poſe ſur une des peaux & l'on bat ſur l'autre (64).

Exercices du corps.

Les exercices du corps ſont auſſi négligés à Siam que ceux de l'eſprit. On n'y voit perſonne qui connoiſſe l'art de manier un cheval. Les Siamois n'ont point d'armes, ſi le Roi ne leur en donne ; & ce n'eſt qu'après avoir reçu de lui les premieres, qu'il leur eſt permis d'en acheter d'autres. Ils ne peuvent s'exercer à leur uſage que par ſon ordre. A la Guerre même, ils ne tirent point le mouſquet debout, mais en mettant un genou à terre ; & ſouvent ils achevent de s'aſſeoir ſur le talon, en étendant devant eux la jambe qu'ils n'ont pas fléchie. A peine ſçavent-ils marcher, ou ſe tenir de bonne grace ſur leurs jambes. Ils ne tendent point aiſément les jarrets, parce qu'ils ſont accoutumés à les tenir tout-à-fait pliés. Les François leur ont appris à ſe tenir debout ſur les armes ; &, juſqu'à l'arrivée du Chevalier De-Chaumont, leurs ſentinelles mêmes s'aſſeyoient à terre. Loin de s'exercer à la courſe, ils ne

(64) *Ibid.* page 210.

connoiſſent pas le plaiſir de marcher pour la promenade. La ſeule chaleur du climat produit aſſez de diſſipation. En un mot la courſe des balons eſt leur unique exercice, & dès l'âge de quatre ou cinq ans, tout le monde apprend à manier la rame & la pagaie. Auſſi les voit-on ramer trois jours & trois nuits, avec une legereté admirable, & preſque ſans aucun intervalle de repos ; quoiqu'ils ne ſoient gueres capables de ſupporter tout autre travail (65).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Ils ſont mauvais Artiſans ; un ouvrier Siamois n'oſe aſpirer à la moindre diſtinction dans ſon Art. Sa réputation l'expoſeroit à ſe voir forcé de travailler gratuitement toute ſa vie, pour le ſervice du Roi. Comme ils ſont employés indifféremment à toutes ſortes d'ouvrages, dans leurs ſix mois de corvées, chacun s'attache à faire un peu de tout, pour éviter les mauvais traitemens ; mais perſonne ne veut trop bien faire, parce que la ſervitude eſt le prix de l'habileté. Cinq cens Ouvriers ne feroient pas, dans l'eſpace de pluſieurs mois, ce qu'un petit nombre d'Européens acheveroient en peu de jours.

Arts & Artiſans.

(65) *ibid.* page 111.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Arts les plus exercés à Siam.

Voici les Arts qu'ils connoiſſent. Ils ſont aſſez bons Menuiſiers ; & comme ils n'ont pas de clous, ils entendent fort bien les aſſemblages. Ils ſe mêlent de Sculpture, mais groſſierement. Les ſtatues de leurs Temples ſont de fort mauvais goût. Ils ſçavent cuire la brique & faire d'excellent ciment. En général, ils n'entendent pas mal la maçonnerie. Cependant leurs édifices de brique durent peu, faute de fondemens. Ils n'en font pas même à leurs fortifications. Siam n'a ni cryſtal fondu, ni verre ; & c'eſt une des choſes qu'ils aiment le mieux. Le Roi trouvoit fort à ſon gré les verres taillés à facettes, qui multiplient les objets. Il demandoit aux François des vitres entieres, avec la même proprieté.

Fondeurs.

Les Siamois ſçavent fondre les métaux & jetter des ouvrages en moule. Iles revétiſſent fort bien leurs Idoles d'une lame fort mince, ou d'or, ou d'argent, ou de cuivre ; quoiqu'elles ne ſoient ſouvent que d'énormes maſſes de brique & de chaux. La Loubere avoit apporté en France un petit Sommona Codom, revétu d'une lame de cuivre dorée. Certains meubles du Roi, la garde de fer des ſabres & celle des poignards dont il fait preſent à quel-

ques-uns de ſes Officiers, & quelquefois à des étrangers, ſont revétus auſſi d'une lame d'or. Ils n'ignorent pas tout-à-fait l'Orfevrerie; mais ils ne ſçavent ni polir les pierres précieuſes, ni les mettre en œuvre. DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Ils ſont bons Doreurs. Ils battent l'or aſſez bien. Toutes les Lettres que le Roi de Siam écrit à d'autres Rois, ſont ſur une feuille de ce métal, auſſi mince que le papier. On y marque les Lettres par compreſſion, avec un poinçon émouſſé, qui reſſemble à celui dont nous écrivons ſur nos tablettes. Doreurs

Ils n'employent gueres le fer que dans la premiere fonte, parce qu'ils n'entendent point l'art de forger. Leurs chevaux ne ſont point ferrés, & n'ont ordinairement que des étriers de corde & de fort mauvais bridons. Ils n'ont pas de meilleures ſelles. L'art de courroyer & de préparer les peaux, leur eſt abſolument inconnu.

On fait peu de toiles de coton à Siam, & les couleurs en ſont ſans éclat. On n'y fabrique aucune étoffe de ſoie, ni de laine, & nul ouvrage de tapiſſerie. La laine y eſt fort rare. Mais les Siamois ſçavent broder, & leurs deſſins plaiſent. Ils ne connoiſſent point la peinture en huile. D'ailleurs, ils ſont Broderie & peinture.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

mauvais Peintres, & leur goût ne les porte point à repréſenter la nature. Une exacte imitation leur paroît trop facile. Ils veulent de l'extravagance dans la peinture, comme nous voulons du merveilleux dans la Poeſie. Ils imaginent des arbres, des fleurs, des oiſeaux, & d'autres animaux qui n'exiſterent jamais. Ils donnent quelquefois, aux figures humaines, des attitudes impoſſibles; & leur habileté conſiſte à repandre ſur ces chimeres, un air de facilité qui les faſſe paroître naturelles (66).

Profeſſions les plus communes.

Les profeſſions les plus communes à Siam, ſont la pêche pour la plus baſſe partie du Peuple, & le commerce pour ceux à qui leur fortune permet de l'exercer. Mais le commerce du dehors étant reſervé preſqu'entierement au Roi, il n'y a point d'avantage conſiderable à tirer de celui du Royaume. Cette même ſimplicité de mœurs qui rend un grand nombre d'arts inutiles aux Siamois, leur ôte auſſi le goût de la plûpart des marchandiſes qui ſont devenues néceſſaires à l'Europe. Ils ont néanmoins des méthodes reglées pour le commerce. Dans les prêts, c'eſt toujours un tiers qui écrit la promeſſe. Cette précaution ſuffit, parce qu'en

Commerce.

(66) *Ibid.* Pages 216 & précedentes.

justice la préſomption eſt contre le débiteur qui nie, pour le double témoignage de celui qui produit la promeſſe & de celui dont elle préſente l'écriture.

Bonne foi des Siamois entr'eux.

Dans les petits commerces, qui regardent les néceſſités de la vie, la bonne foi regne ſi ſcrupuleuſement, que le Marchand ne compte point l'argent qu'il reçoit, ni l'acheteur la marchandiſe qu'il achete par compte. L'heure des marchés eſt depuis cinq heures du ſoir, juſqu'à huit ou neuf. Les Siamois n'ont pas d'aune, parce qu'ils achetent en pieces complettes les mouſſelines & les autres toiles. On eſt bien malheureux à Siam, lorſqu'on y eſt reduit à prendre de la toile par *ken*, qui ſignifie coudée; & pour ceux qui ſont dans cette miſere, on n'emploie point effectivement d'autre meſure que le bras.

Leurs meſures.

Cependant ils ont leur braſſe, qui n'eſt que d'un pouce au-deſſous de notre toiſe. Ils s'en ſervent dans les édifices, dans l'arpentage, & particulierement à meſurer les chemins & les canaux où le Roi paſſe. Ainſi de Siam à Louvo, chaque lieue eſt marquée par un poteau, ſur lequel le nombre eſt écrit. Le même uſage s'obſerve dans l'In-

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

doſtan, où Bernier nous apprend que les *cos*, ou demi-lieues, ſont diſtingués par des tourrelles ou par de petites pyramides. Le coco ſert de meſure à Siam, pour les grains & pour les liqueurs. Comme ces eſpeces de noix ſont naturellement inégales, on meſure leur grandeur par la quantité de coris qu'elles peuvent contenir (67). Un coco ne contiendra que cinq cens coris, tandis qu'un autre en contient mille. Cependant on a pour les grains une eſpece de boiſſeau, qui ſe nomme *ſat*, compoſée de bambou entrelaſſé, & une ſorte de cruche nommée *canan*, pour les liqueurs. Mais comme ces meſures ne ſont reglées par aucune Loi, elles ne ſont admiſes dans les marchés qu'après avoir été meſurées avec un coco, dont on a reconnu la capacité par les coris: & l'on ſe ſert d'eau, ou de riz, pour meſurer le canan & le ſat avec le coco. La quart du canan ſe nomme *leeng*. Quarante *ſats* ſont le *ſeſte*, & quarante *ſeſtes* le *cohi* (68).

Il n'y a pas plus d'exactitude dans les

(67) Petits coquillages, qui ſervent de baſſe monnoie à Siam & dans pluſieurs autres endroits des Indes, & qui ne ſont pas ſenſiblement plus grands l'un que l'autre. *Voyez* la deſcription des Maldives au Tome XXX.

(68) Gervaiſe dit que le ſeſte de riz peſe cent Catis, c'eſt-à-dire, deux cens vingt cinq de nos livres.

poids. On leur donne en géneral le nom de *ding*. Les pieces de monnoie ſont les poids les plus fidelles & preſque les ſeuls qui s'employent dans le Royaume, quoique ſouvent la monnoie de Siam ſoit fauſſe ou legere. Auſſi les poids particuliers & les monnoies portent les mêmes noms.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM. Leurs poids & leurs meſures.

Toutes les monnoies d'argent Siamoiſes ſont de la même figure & frappées au même coin, ſans autre différence que celle de leur grandeur. Leur figure eſt celle d'un petit cylindre, ou d'un rouleau fort court, tellement plié par le milieu, que ſes deux bouts reviennent l'un à côté de l'autre. Leur coin, qui eſt double ſur chaque piece, au milieu du rouleau, ne repréſente rien qui ſoit connu des Européens, & que les Siamois même ayent pû expliquer à La-Loubere. La proportion de cette monnoie à la nôtre, eſt que leur *Tical* qui ne peſe qu'un demi-écu, ne laiſſe pas de valoir 37 ſous & demie. Ils n'ont pas de montre d'or ni de cuivre. L'or à Siam, eſt une marchandiſe de commerce, il vaut douze fois l'argent, lorſque les deux metaux ſont d'égale fineſſe.

La baſſe monnoie de Siam conſiſte dans les petits coquillages que les Eu-

Baſſe monnoie.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

ropéens ont nommé *coris*, & les Siamois *bia*. Un *Fouan*, qui eſt la huitiéme partie d'un Tical, vaut huit cens coris; c'eſt-à-dire, que ſept ou huit coris valent à peine un denier (69).

§ IV.

Femmes, Mariages, Succeſſions & Mœurs des Siamois.

Tempérament des filles & mariages.

L'Uſage du Pays ne permet point aux filles de converſer avec les garçons. Elles ſont ſous la garde de leurs meres, qui châtient ſeverement cette liberté. Mais la nature, plus forte que la Loi, les porte ſouvent à s'échapper, ſur-tout vers la fin du jour. Elles ſont en état d'avoir des enfans dès l'âge de douze ans, & quelquefois plutôt. Auſſi les marie-t-on fort jeunes. Quoiqu'ils ſe trouve des filles Siamoiſes, qui dédaignent le mariage pendant toute leur vie, on n'en voit aucune qui ſe conſacre à la vie religieuſe avant la vieilleſſe.

Formalités d'un mariage Siamois.

Les parens d'un jeune homme font demander une fille aux ſiens, par des femmes âgées & d'une réputation bien établie. Si la réponſe eſt favorable,

(69) *Ibid.* Pages 223 & précedentes.

elle

elle n'empêche pas que le goût de la fille ne ſoit conſulté : mais ſes parens prennent d'avance l'heure de la naiſſance du garçon, & donnent celle de la ſienne. De part & d'autre, on s'adreſſe aux devins, pour ſçavoir ſi le mariage durera ſans divorce juſqu'à la mort. Enſuite le jeune homme rend trois viſites à la fille, & lui porte un ſimple preſent de betel & de fruits. Si le mariage doit ſe conclure, les parens des deux côtés ſe trouvent à la troiſieme viſite. On compte la dot de la femme & le bien du mari. Tout eſt délivré ſur le champ, ſans aucune ſorte de Contrat. Les nouveaux mariés reçoivent des préſens de leur famille ; & l'Epoux entre auſſi-tôt dans les droits du mariage, indépendamment de la Religion, qui n'a aucune part à cette cérémonie. Il eſt même défendu aux Talapoins d'y aſſiſter. Cependant quelques jours après, ils vont jetter de l'eau benite chez les nouveaux Mariés, & reciter quelques prieres en Langue Balie. La Noce eſt accompagnée de feſtins & de ſpectacles, où l'on appelle des Danſeurs de profeſſion : mais le mari, la femme & les parens n'y danſent jamais. La fête ſe fait chez les parens de la fille, & les jeunes Mariés y paſſent quelques

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

mois, avant que de s'établir dans leur propre maiſon. L'unique diſtinction, pour la fille d'un Mandarin, eſt de lui mettre ſur la tête un cercle d'or, que les Mandarins portent à leurs bonnets de céremonie.

Diſtinction des filles de Mandarin.

La plus riche dot d'une fille Siamoiſe n'eſt que de cent catis, qui reviennent à quinze mille livres. Les Siamois peuvent avoir pluſieurs femmes : mais le peuple s'accorde rarement cette liberté ; & les Grands ou les riches, la prennent moins par débauche que par affectation de grandeur. D'ailleurs, entre pluſieurs femmes, on diſtingue toujours la principale (70). Les autres, quoique permiſes par la Loi, ne ſont que des femmes achetées, & par conſequent eſclaves, qui portent en Siamois le nom de *petites femmes*, & qui doivent être ſoumiſes à la premiere. Leurs enfans nomment leur pere *Po-Tchaou*, c'eſt-à-dire, Pere-Seigneur ; & ceux de la femme principale, lui donnent ſimplement le nom de *Po*, qui ſignifie Pere. Le mariage eſt défendu à Siam dans les premiers degrés de parenté, où les couſins germains ne ſont pas compris. A l'égard des degrés

Pluralité des femmes.

(70) Cet uſage eſt commun dans tout l'Orient, & même dans pluſieurs parties de l'Afrique.

d'alliance, un homme peut épouſer ſucceſſivement les deux ſœurs; mais les Rois de Siam ſe diſpenſent de cette regle. Celui qui regnoit pendant les voyages dont ont a donné la relation, avoit épouſé la Princeſſe ſa ſœur. Il en avoit une fille unique, qui portoit le nom de Princeſſe Reine depuis la mort de ſa mort; & La-Loubere, moins timide à juger que l'Abbé De-Choiſy (71), paroit perſuadé qu'il en avoit fait auſſi ſa femme.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Dans les familles particulieres, la ſucceſſion appartient entierement à la femme principale, & ſe diviſe enſuite à portions égales entre ſes enfans. Les petites femmes & leurs enfans peuvent être vendus par l'héritier légitime, & ne poſſedent que ce qu'ils reçoivent de lui ou ce que le pere leur a donné avant ſa mort; car l'uſage des Teſtamens eſt ignoré à Siam. Les filles nées des petites femmes ſont vendues, pour devenir petites femmes comme leurs meres.

Successions.

Les principales richeſſes des Siamois conſiſtent en meubles, ils achetent rarement des terres, parce qu'ils n'en peuvent acquérir la pleine propriété. Quoique la Loi du Pays les rende he-

Propriétés.

(71) *Ibid.* page 259

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

réditaires dans les familles, & qu'elle donne aux particuliers le droit de ſe les vendre entr'eux, un droit ſupérieur qui étend le Domaine du Souverain ſur toutes les poſſeſſions de ſes Sujets, aſſure toujours au Roi le pouvoir de reprendre les terres mêmes qu'il a vendues. Comme rien n'eſt excepté de ce droit tyrannique, les particuliers dérobent ſoigneuſement leurs meubles à la connoiſſance de leur Maître. Cette raiſon leur fait rechercher les diamans, qui ſont un meuble aiſé à cacher. Quelques Seigneurs Siamois donnent en mourant une partie de leur bien au Roi, pour aſſurer le reſte à leurs enfans.

Puiſſance du mari dans ſa famille.

Mais la puiſſance du mari eſt abſolue dans ſa famille. Elle s'étend juſqu'au droit de vendre ſes enfans & ſes femmes, à l'exception de la principale qu'il peut ſeulement répudier. Il eſt naturellement le maître du divorce. Cependant, il ne le refuſe gueres à ſa femme lorſqu'elle s'obſtine à le déſirer. Il lui rend ſa dot, & leurs enfans ſe partagent entr'eux dans cet ordre: la mere a le premier, le troiſieme, & tous les autres impairs. Le pere prend le ſecond, le quatrieme, & les autres dans le rang pair; de ſorte que ſi le nombre total eſt impair, il en reſte un de plus

à la mere. Une veuve herite du pouvoir de ſon mari, avec cette reſtriction, qu'elle ne peut vendre les enfans du rang pair : les parens du pere s'y oppoſent : mais après le divorce, le pere & la mere ſont libres de vendre les enfans qui leur ſont demeurés en partage, dans l'ordre établi par la Loi (72).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

L'adultere eſt rare à Siam ; moins parce que le droit des maris eſt de tuer leurs femmes, s'ils les ſurprennent dans le crime, ou de les vendre s'ils peuvent les en convaincre, que par un effet naturelle du genre de vie des femmes, qui ne ſont corrompues ni par l'oiſiveté, ni par le luxe de la table ou des habits, ni par le jeu & les ſpectacles. Pendant les corvées de leurs maris, qui durent ſix mois, elles les nourriſſent de leur travail. Elles ne reçoivent aucune viſite d'homme. Les ſpectacles ne ſont pas fréquens, & n'ont ni jours marqués, ni prix certain, ni théatres publics. Ainſi la ſageſſe, parmi les femmes, tourne heureuſement en habitude. Cependant tous les mariages ne ſont pas chaſtes : mais on aſſura du-moins La-Loubere que tout autre amour, plus déreglé que celui des femmes, eſt ſans

Sageſſe des femmes Siamoiſes.

(72) *Ibid.* page 167 & précedentes.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

exemple entre les Siamois (73).

Les Siamois ſont peu jaloux.

» La jalouſie, dit-il, n'eſt parmi eux » qu'un pur ſentiment de gloire, qui » augmente à proportion que leur for- » tune s'éleve. « Les femmes du peuple jouiſſent d'une entiere liberté. Celles des Grands vivent dans la retraite, elles ne ſortent que pour quelque viſite de famille, ou pour aſſiſter aux exercices de la religion. Dans ces occaſions, elles paroiſſent à viſage découvert; & lorſqu'elles vont à pied, on ne les diſtingue pas aiſément des femmes de leur ſuite (74).

(73) *Ibid* page 224.

(74) On aſſura le même Voyageur que celles du Roi trouvent quelquefois le moyen de ſe faire des Amans, & que la maniere ordinaire, dont le Prince les punit, eſt de les ſoumettre d'abord à un cheval qui eſt accoutumé à l'amour des femmes; après quoi il leur fait donner la mort: » Il y a quelques » années, ajoute La-Loubere, qu'il en abandonna une aux Tigres. Ces » animaux l'ayant épargnée, il voulut lui faire » grace: mais elle fut aſſez » indignée pour refuſer la » vie, avec tant d'injures » que le Roi la regardant » comme une enragée, or » donna qu'elle mourût. » On irrita les Tigres, qui » la dechirerent en ſa préſence. Il n'eſt pas ſi ſûr » qu'il faſſe mourir les » Amans; mais au moins » il les fait bien châtier. » L'opinion commune eſt » que ce fut une faute de » cette nature, qui cauſa » la derniere diſgrace du » feu Barcalon, frere aîné » du premier Ambaſſadeur » de Siam, qu'on ait vû en » France. Le Roi, ſon » Maître, les fit baſtonner » très rudement, & ceſſa » de le voir, ſans lui ôter » néanmoins ſes charges. » Au contraire, il continua de ſe ſervir de lui » pendant les ſix mois qu'il » ſurvecut aux coups qu'il » avoit reçus. Il prépara » même de ſa propre main » tous les remedes que le » Barcalon prit dans ſa

Qualités morales des Siamois.

Le reſpect pour les vieillards n'eſt pas moins en honneur à Siam qu'à la Chine. De deux Mandarins, le plus jeune, quoique le plus élevé en dignité, cede la premiere place à l'autre. Un menſonge eſt puni, lorſqu'il s'adreſſe au Supérieur. L'union & la dépendance ſont des vertus ſi bien établies dans les familles, qu'un fils, qui entreprendroit de plaider contre ſon pere, ſeroit regardé comme un monſtre. Auſſi le mariage n'eſt-il pas un état redouté. L'intérêt n'y diviſe point les eſprits, & la pauvreté n'y eſt jamais onéreuſe. Les François, dans leur ſejour à Siam, n'y remarquerent que trois Mendians, gens fort âgés & ſans parenté.

» derniere maladie, parce » que perſonne n'oſoit lui » en donner, de peur d'ê- » tre accuſé de la mort. » d'un homme ſi cher à » ſon Maître. *Page* 226.

On lit encore, dans La-Loubere, que les Seigneurs Siamois ne ſont pas moins jaloux de leurs filles que de leurs femmes. » Ils ven- » dent celles qui devien- » nent galantes, à un cer- » tain homme, qui moyen- » nant un tribut qu'il paye » au Roi, a droit de les » proſtituer. On raconte » qu'il en a eu juſqu'à ſix » cens, toutes filles d'Offi- » ciers de conſideration. » Il achete auſſi les fem- » mes, quand les maris les » vendent, après les avoir » convaincues d'infidelité. *Ibid. page* 227. Le titre & la fonction de *ce certain homme* ſe trouvent expliqués dans un autre endroit du même Auteur. » Cette » infame, dit-il, qui ache- » te les femmes & les fil- » les, &c. porte le titre » d'Oc ya. On l'appelle *Oc-* » *ya-Meen.* C'eſt un hom- » me fort mepriſé. Il n'y » a que les jeunes débau- » chés qui ayent commer- » ce avec lui. *Ibid. page* 259.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Les Siamois ne ſouffrent jamais que leurs parens demandent l'aumône. Ils nourriſſent charitablement leurs pauvres, lorſqu'ils ne peuvent ſubſiſter de leur travail. La mendicité n'eſt pas ſeulement honteuſe à celui qui mendie, mais à toute ſa famille.

Ils attachent encore plus d'opprobre au vol. Les plus proches parens d'un voleur n'oſent prendre ſa défenſe. » Il » n'eſt pas étrange, ſuivant La-Lou- » bere, que le vol ſoit eſtimé infame » dans un pays où l'on peut vivre à ſi » bon marché (75). Ils mettent l'idée

(75) Cependant le Pere d'Eſpagnac, un des Miſſionnaires Jeſuites du ſecond Voyage de Tachard, étant un jour ſeul dans le divan de leur maiſon, vit un Siamois qui vint prendre hardiment, devant lui, un beau tapis de Perſe ſur une table. Ce bon Jeſuite laiſſa faire le voleur, parce qu'étant appatemment dans la même prévention que La-Loubere, il ne put ſe perſuader que ce fût un vol. On ſçait que dans le Voyage que Louis XIV fit faire en Flandres, aux Ambaſſadeurs de Siam, un des Mandarins qui les accompagnoient, prit une vingtaine de jettons dans une maiſon où ils étoient priés à dîner. Le lendemain ce Mandarin, perſuadé que les jettons étoient de la monnoie, en donna un pour boire, à un laquais. Son vol fut reconnu par cet imprudence, mais on n'en témoigna rien.

La-Loubere raconte lui-même un autre trait, qui prouve la force du penchant des Siamois pour le vol. Un Officier des magaſins du Roi de Siam lui ayant volé quelque argent, ce Prince ordonna que pour ſupplice on lui fit avaller trois ou quatre onces d'argent fondu. Il arriva que celui qui eut ordre de les ôter de la gorge du coupable, ne put ſe défendre d'en dérober une partie. Le Roi fit traiter ce

» de la parfaite juſtice à ne pas ramaſſer » les choſes perdues ; c'eſt-à-dire, à ne » pas profiter d'une occaſion ſi facile » d'acquérir (76).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Il paroît certain, par le témoignage de tous les Voyageurs, que la bonne-foi eſt extrême à Siam, dans toutes ſortes de Commerces. Mais l'uſure y regne ſans bornes. Les Loix n'y ont pas pourvu. L'avarice eſt le vice eſſentiel des Siamois ; avec cette odieuſe aggravation, qu'ils n'amaſſent des richeſſes que pour les enfouir. Ils ont d'ailleurs de la douceur, de la politeſſe, & peu d'inquietude pour les évenemens de la vie. Ils ſe poſſedent long-temps ; mais lorſqu'une fois leur colere s'allume, ils ont peut-être moins de retenue que les Européens. C'eſt principalement par la calomnie, qu'ils exercent leurs haines

Caractere général de la Nation.

ſecond voleur comme le premier. Un troiſieme ne réſiſta point à la tentation du même crime, c'eſt-à-dire, qu'il déroba une partie de l'argent qu'il tira de la gorge du dernier mort. Le Roi de Siam, en lui faiſant grace de la vie, dit agréablement : C'eſt aſſez ; je ferois mourir tous mes Sujets l'un après l'autre, ſi je ne me déterminois une fois à pardonner. *Ubi ſup.* age 50.

(76) C'étoit une des Loix de Platon, qui l'avoit peut-être priſe des anciens Stagyrites. Elle étoit conçue dans ces termes : *Ce que tu n'a pas mis quelque part, ne l'en ôte point.* Les Chinois, pour vanter le bon gouvernement de quelques-uns de leurs Princes, diſent que ſous leur regne la Juſtice étoit ſi reſpectée, que perſonne ne touchoit à ce qu'il trouvoit d'égaré dans un grand chemin.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

secrettes & leurs vengeances. Ils ont horreur de l'effusion du sang : cependant, si leur haine va jusqu'à la mort, ils assassinent ou ils empoisonnent. La vengeance incertaine des duels n'est pas connue à Siam. Leurs querelles ordinaires se terminent à coups de coude, ou par des injures.

La timidité, l'avarice, la dissimulation, la taciturnité, & l'inclination au mensonge, sont des vices naturels qui croissent avec eux. Ils sont opiniâtres dans leurs usages, par indolence, autant que par respect pour les traditions de leurs Ancêtres. Ils ont si peu de curiosité qu'ils n'admirent rien. Ils sont orgueilleux avec ceux qui les ménagent, & rampans pour ceux qui le traitent avec hauteur. Ils sont rusés, inconstans, comme tous ceux qui sentent leur propre foiblesse (77).

Sermens d'amitié.

Le lien d'une éternelle amitié, parmi les Siamois, c'est d'avoir bû du même arrack, dans la même tasse ; s'ils veulent se la jurer plus solemnellement, ils goûtent du sang l'un de l'autre, pratique des anciens Scythes, qui est en usage aussi chez les Chinois & dans d'autres Nations. Mais cette cé-

(77) *Ibid.* page 132.

remonie ne les empêche pas toujours de ſe trahir.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

En géneral, les Voyageurs parlent de leur modération avec éloge. Leurs humeurs ſont auſſi tranquilles que leur Ciel, qui ne change que deux fois l'année, & comme inſenſiblement, lorſqu'il tourne peu à peu de la pluie au beau temps, & du beau temps à la pluie. Si l'on en croit La-Loubere, ils ont le bonheur de naître Philoſophes. » Il croit » volontiers, dit-il, comme les Anciens » l'ont penſé, que la Philoſophie eſt » paſſée des Indes en Europe; & que » nous avons été plus touchés de l'in- » dolence des Indiens, qu'ils ne l'ont été » des merveilles, que notre inquietude » a produites dans la recherche de tant » d'arts, que nous avons regardés, peut- » être mal-à-propos, comme l'ouvrage » de la néceſſité.

On compare les Siamois à leur Ciel.

§ V.

Voitures, Equipages, Spectacles & Divertiſſemens des Siamois.

OUtre le Bœuf & le Bufle, que les Siamois montent ordinairement, l'Elephant eſt leur ſeul animal domeſtique. La chaſſe des Elephans eſt libre à

Uſage des Elephans à Siam.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

tout le monde ; mais on cherche uniquement à les prendre. On ne les coupe jamais. Pour le ſervice ordinaire, les Siamois ſe ſervent des Elephans femelles. Ils employent les mâles à la guerre. Leur Pays n'eſt pas propre aux chevaux. Les paturages ſont trop marécageux & trop groſſiers, pour leur donner du courage & de la nobleſſe. Auſſi n'ont-ils pas beſoin d'être coupés pour devenir traitables. Le Royaume n'a pas d'ânes, ni de mulets. Les Mores, qui s'y ſont établis, ont quelques chameaux qu'ils achetent des Etrangers.

Chevaux du Roi.

On a deja fait obſerver que le Roi de Siam n'entretient pas plus de deux mille chevaux. Il en fait acheter ordinairement à Batavia ; mais ils ſont petits, &, ſuivant la remarque d'un Voyageur, auſſi retifs que les Javans ſont mutins. Il eſt rare néanmoins que ce Prince monte à cheval. L'Elephant lui paroît une monture plus noble. Les Siamois les croient plus propres à la guerre. Il fait défendre ſon Maître, le remettre ſur ſon dos avec ſa trompe, lorſqu'il eſt tombé, & foule aux pieds ſon ennemi. Tachard vit au Palais, un Elephant de garde, c'eſt-à-dire, tout équipé, & prêt à marcher. Il n'y a point de chevaux pour le même uſage.

Dans l'endroit du Palais, qui ſert d'écurie à cet Elephant, on voit un petit échaffaut, qui touche, de plain pied, à l'appartement du Roi, & d'où il ſe place aiſément ſur le dos de ſon Elephant. S'il veut être porté en chaiſe par des hommes, il entre auſſi dans cette voiture, par une fenêtre, ou par une terraſſe. Jamais ſes Sujets ne le voient de plain-pied. C'eſt un honneur reſervé aux femmes & aux femmes du Palais.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM. Comment il monte dans ſes voitures.

Les chaiſes à porteurs, de Siam, n'ont aucune reſſemblance avec les nôtres. Ce ſont des ſieges quarrés & plats, plus ou moins élevés, qu'ils poſent & qu'ils affermiſſent ſur des civieres. Quatre ou huit hommes, car la dignité conſiſte dans le nombre, les portent ſur leurs épaules nues, & ſont ſuivis par d'autres hommes qui les relevent. Quelques-unes de ces chaiſes ont un doſſier & des bras comme nos fauteuils. D'autres ſont entourées ſimplement d'une petite baluſtrade, d'un demi-pied de haut, à l'exception du devant, qui eſt ouvert, quoique les Siamois s'y tiennent toujours les jambes croiſées. Les unes ſont découvertes; d'autres ont une impériale. Dans toutes les occaſions où les François virent le Roi de Siam ſur

Chaiſes à porteurs ou Palanquins de Siam.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

un Elephant, ſon ſiege étoit ſans impériale & tout ouvert par-devant. Aux côtés, & par derriere, s'élevoient juſqu'à la hauteur de ſes épaules trois grands feuillages dorés, un peu recourbés en dehors par la pointe. Mais lorſqu'il s'arrêtoit, un homme à pied le mettoit à couvert du ſoleil, avec un fort haut paraſol, en forme de pique, dont le fer avoit trois ou quatre pieds de diametre; & ce n'étoit pas une petite fatigue, lorſque le vent donnoit deſſus. Cette ſorte de paraſol, qui n'eſt que pour le Roi, ſe nomme *Pat-bouk*.

Comment on conduit les Eléphans.

On a lû, dans le premier Voyage de Tachard, comment les Siamois montent ſur leur Elephant. Ceux qui veulent le conduire eux-mêmes ſe mettent comme à cheval ſur ſon cou, mais ſans aucune ſorte de ſelle. Ils lui piquent la tête avec un pic de fer ou d'argent, tantôt à droite, tantôt à gauche, & quelquefois au milieu du front, en lui diſant de quel côté il doit tourner, quand il doit s'arrêter, & ſur-tout quand il faut monter ou deſcendre. Cet animal eſt fort docile à la voix. Si l'on ne ſe donne pas la peine de le mener, on ſe place ſur ſon dos, ou dans une chaiſe, ou même ſans chaiſe, & comme à poil, ſi l'on peut employer ce terme

Biblioteca Nazionale
FONDO
PALATINO
Napoli

VÛE DE SIAM
ET
DIVERS BALONS.

T. IX. N. XV.

pour un animal qui n'en a point. Alors un domeſtique, qui eſt ordinairement celui qui a ſoin de le nourrir, ſe met ſur ſon col & lui ſert de guide. Quelquefois un autre homme ſe place ſur ſa croupe.

Voitures d'eau.

Mais quoique l'uſage des Elephans ſoit ſi commun parmi les Siamois, leurs voyages les plus fréquens ſe font par eau, dans une eſpece de Barques qu'ils nomment *Balons*. Le corps du Balon n'eſt que d'un ſeul arbre, long quelquefois de ſeize à vingt toiſes. Deux hommes aſſis, les jambes croiſées, l'un à côté de l'autre ſur une planche qui traverſe le Balon, ſuffiſent pour en occuper toute la largeur. L'un pagaye à droite, & l'autre à gauche. *Pagayer*, c'eſt ramer avec la *pagaye*, eſpece de rame courte, qu'on tient à deux mains, par le milieu & par le bout. Elle n'eſt point attachée au Balon; & celui qui la manie a le viſage tourné du côté vers lequel il s'avance, au lieu que nos Rameurs tourne le dos à leur route. Un ſeul Balon contient quelquefois cent ou ſix vingt Pagayeurs, dans le même ordre; c'eſt-à-dire, rangés deux à deux & les jambes croiſées ſur leurs planches. Mais les Officiers ſubalternes ont des Balons beaucoup plus courts, & par

Balons & leur forme.

Ce que c'eſt qu'une Pagaye.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

conſéquent moins de Pagayes. Seize ou vingt ſont le nombre ordinaire. Les Pagayeurs ont des chants, ou des cris meſurés, à l'aide deſquels ils plongent la Pagaye, avec un mouvement de bras & d'épaules aſſez vigoureux, mais facile & de bonne grace. Le poids de cette eſpece de chiourme ſert de leſte au Balon, & le tient preſqu'à fleur d'eau. De-là vient que les Pagayes ſont ſi courtes. L'impreſſion que le Balon reçoit de tant d'hommes, qui plongent en même-temps la Pagaye avec effort, produit un balancement agréable, qui ſe remarque encore mieux à la pouppe, & à la proue, parce qu'elles ſont plus élevées, & qu'elles repréſentent le col & la queue d'un dragon ou de quelque poiſſon monſtrueux, dont les Pagayes paroiſſent les aîles ou les nageoires. A la proue, un ſeul Pagayeur occupe le premier rang, ſans qu'il puiſſe avoir un compagnon à ſon côté, ni croiſer même les jambes, dont il eſt obligé d'étendre l'une en dehors, par deſſus un bâton qui ſort du côté de la proue. C'eſt lui qui donne le mouvement à tous les autres. Sa Pagaye eſt un peu plus longue, parce qu'il eſt plus éloigné de l'eau. Celui qui gouverne ſe tient debout, à la pouppe, dans un endroit où

s'éleve déja beaucoup. Le gouver-
eſt une Pagaye fort longue, qui ne
point au Balon, & que celui qui
erne ſoutient perpendiculairement
l'eau, tantôt du côté droit & tan-
lu côté gauche.

Diverſes ſortes de Balons.

s femmes Eſclaves manient la Pa-
, aux Balons des Dames. Dans les
ns ordinaires, on voit au centre
oge de bois, ſans peinture & ſans
s, qui peut contenir toute une fa-
; & quelquefois, un appentis plus
devant cette loge. Quantité de
ois n'ont pas d'autre habitation.
les Balons de céremonie, ou ceux
oi, que les Portugais appellent
ns d'Etat, n'ont au milieu qu'un
, qui occupe preſque entierement
largeur, & qui ne peut contenir
ne perſonne, armée de la lance &
bre. Si c'eſt un Mandarin inférieur,
n qu'un ſimple paraſol, pour ſe
re à couvert. Un Mandarin plus
derable eſt ſur un ſiege plus élevé,
ert de ce que les Portugais ont
né Chiroles, & que les Siamois
nent *Coup*. C'eſt une eſpece de
au, ouvert par-devant & par der-
, compoſé de Bambous fendus &
laſſés, & revétu d'un vernis noir ou
e. Le vernis rouge appartient aux

Chiroles.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Mandarins de la main droite, & le noir à ceux de la main gauche. Les bords de la Chirole ſont dorés, de la largeur de trois ou quatre pouces. C'eſt la forme de ces dorures, qui ne ſont pas pleines, & qu'on prendroit pour de la broderie, qui diſtingue le degré de la dignité du Mandarin. On voit quelque Chiroles couvertes d'étoffe, mais elles ne ſervent que pour la pluie. Celui qui commande l'équipage ſe place, les jambes croiſées devant le ſiege du Mandarin, à l'extrémité de l'eſtrade du ſiege. S'il arrive que le Roi paſſe, le Mandarin deſcend ſur ſon eſtrade & s'y proſterne. Tout l'équipage prend la même poſture; & le Balon demeure immobile, juſqu'à ce que celui du Monarque ait diſparu.

Richeſſe des Balons d'Etat.

Les Chiroles & les Pagayes des Balons d'Etat ſont fort dorées. Chaque Chirole eſt ſoutenue par des colonnes, & ſurmontée de pluſieurs ouvrages de ſculpture en pyramides. Quelques-unes ont des appentis contre le Soleil. Le Balon, qui porte la perſonne du Roi, a quatre Officiers pour commander l'Equipage; deux devant l'Eſtrade & deux derriere. Comme ces bâtimens ſont fort étroits, fort propres à fendre l'eau, & que l'Equipage en eſt nombreux,

difficile de s'imaginer avec quelle lité ils voguent même contre le ant, & combien il y a de mag- ence dans le ſpectacle d'un grand bre de balons qui voguent en bon e (78).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

e qui porte proprement le nom de nquin, à Siam, eſt une eſpece de qui pend preſque juſqu'à terre, e groſſe barre que des hommes por- ſur leurs épaules, & qui differe de ce qu'on a repréſenté ſous le i de Hamack, dans les Relations de rique. Cette voiture n'eſt permiſe ux malades Siamois & à quelques llards languiſſans. Mais on ne refuſe it aux Européens la permiſſion de ſervir.

Palanquins proprement dits.

'uſage des Paraſols, que les Siamois iment *Rouen*, eſt un autre privi- que le Roi n'accorde pas à tous ujets, quoique tous les Européens ouiſſent ſans diſtinction. Les Para- qui reſſemblent aux nôtres, c'eſt- re, qui ne ſont compoſés que d'une e toile ronde, paſſent pour les ns honorables. Ceux qui ont plu- rs toiles autour d'un même manche,

Paraſols Siamois.

(78) Voyez dans la premiere Relation de Tachard, ns celle de De-Chaumont, pluſieurs deſcriptions de ctacle.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

& qu'on prendroit pour pluſieurs Paraſols l'un ſur l'autre, n'appartiennent qu'au Roi. Ceux qui ſe nomment *Clot*, compoſés d'un ſeul rond, mais duquel pendent deux ou trois toiles peintes, l'une plus baſſe que l'autre, ſont ceux que le Roi de Siam donne aux *Sancrats*, qui ſont les Supérieurs des Talapoins. Il en fit donner de cette eſpece aux Envoyés de France (79). Les Talapoins inférieurs ont des Paraſols en forme d'écran, qu'ils portent à la main. C'eſt une feuille de Palmite, coupée en rond & pliſſée, dont les plis ſont liés d'un fil près de la tige; & la tige, qu'ils rendent auſſi tortue qu'une S, en eſt le manche. On les nomme *Talapat*, en Siamois; &, ſuivant l'obſervation de La Loubere, il y a beaucoup d'apparence que de-là vient le nom de *Talapoin*, qui n'eſt en uſage que parmi les Etrangers. Les Siamois ne connoiſſent que celui de *Tchaou-cou*.

Origine du nom Talapoin.

Spectacles de Siam.

On n'a pas voulu dérober, aux deux Relations de Tachard, l'agrément de pluſieurs recits qui regardent les ſpectacles & les divertiſſemens de Siam. Ses remarques ont d'autant plus de poids dans ſa propre narration, qu'ayant aſſiſté aux fêtes qu'il repréſente, & dé-

(79) *Ibid.* page 129.

clarant qu'il y étoit forcé par l'ordre du Roi, ſon indifférence pour des amuſemens ſi profanes lui laiſſoit une liberté d'attention, dont un ſpectateur moins religieux n'eſt pas toujours capable dans l'emportement du plaiſir. Il a donné la deſcription d'une chaſſe d'Elephans, d'un combat entre quelques-uns de ces animaux, & d'un autre combat entre un Elephant & un Tigre. Il a parlé des illuminations, des comédies, des danſeurs de corde, & des marionettes (80). Mais il paroît avoir négligé quelques explications curieuſes, que La-Loubere a recueillies plus ſoigneuſement.

Saltinbanque qui vole dans l'air.

A l'occaſion des danſeurs, cet Ecrivain rapporte qu'il y avoit à la Cour de Siam un de ces hardis Saltinbanques, qui ſe jettant du haut d'un Bambou, ſans autre ſecours que deux Paraſols, dont les manches étoient attachés à ſa ceinture, ſe livroit au vent, qui le portoit au hazard, tantôt à terre, tantôt ſur des arbres ou ſur des maiſons, & tantôt dans la riviere. Le Roi, que ce ſpectacle amuſoit beaucoup, l'avoit

(80) Voyez le premier Voyage du Pere Tachard. Il parle auſſi des combats de coqs; mais il n'ajoute pas qu'ils ont été défendus à la priere des Talapoins, parce qu'il en coutoit toujours la vie à quelques coqs.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

logé dans ſon Palais, & l'avoit élevé en dignité (81).

Cerf-volant de Siam.

Le cerf-volant de papier, que les Siamois nomment *Vao*, fait, pendant l'hiver, l'amuſement de toutes les Cours des Indes. A Siam, on y attache un feu, qui paroît un aſtre au milieu de l'air. Quelquefois on y met une piece d'or, qui appartient à ceux qui trouvent le cerf-volant lorſque le cordon caſſe. Celui du Roi eſt en l'air chaque nuit, pendant les deux mois d'hiver; & pluſieurs Mandarins ſont nommés pour tenir alternativement le cordon.

Trois ſortes de ſpectacles Siamois.

La-Loubere nous apprend que les Siamois ont ſur leurs théâtres trois ſortes de ſpectacles. Celui qu'ils appellent *Cone* eſt une danſe à pluſieurs entrées, au ſon du violon & de quelques autres inſtrumens. Les danſeurs ſont armés & maſqués. C'eſt moins une danſe, que l'image d'un combat; & quoique tout ſe paſſe en mouvemens élevés ou en poſtures extravagantes, ils ne laiſſent pas d'y mêler quelques mots. La plûpart de leurs maſques ſont hideux, & repréſentent ou des bêtes monſtrueuſes, ou ce que l'Auteur appelle des eſpeces de diables (82).

(81) La Loubere, *ubi ſup.* p. 145.
(82) La Loubere, page 149.

Le ſecond ſpectacle, qui ſe nomme Lacone, eſt un Poeme, mêlé de l'Epique & du Dramatique, qui dure pendant trois jours, depuis huit heures du matin juſqu'à ſept du ſoir. Ce ſont des Hiſtoires en vers, la plûpart ſerieuſes, & chantées alternativement par divers Acteurs qui ne quittent point la ſcene. L'un chante le rolle de l'Hiſtorien ; & les autres, celui des perſonnages que l'Hiſtoire fait parler. Lacone.

Le *Rabam* eſt une double danſe d'hommes & de femmes, où tout eſt galant, ſans aucune image de guerre. Ces danſeurs & ces danſeuſes ont de faux ongles de cuivre jaune. Ils chantent dans leur langue, en danſant ; ce qui les fatigue d'autant moins, que leur maniere de danſer n'eſt qu'une ſimple marche en rond, fort lente & ſans aucun mouvement élevé, mais avec diverſes contorſions du corps & des bras. Pendant cette danſe, deux autres Acteurs entretiennent l'aſſemblée par diverſes plaiſanteries, que l'un dit au nom des hommes & l'autre au nom des femmes qui danſent. Les Acteurs du Lacone n'ont rien de ſingulier dans leurs habits. Mais les danſeurs du Cone & du Rabam portent des bonnets de papier doré, hauts & pointus, à peu Rabam.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

près comme ceux des Mandarins, mais tombant par les côtés jusqu'au dessous des oreilles, garnis de fausses pierreries, avec des pendans d'oreille de bois doré. Ils sont toujours appellés aux noces & aux funérailles; quoique leur spectacle n'ait rien de religieux, puisqu'il est défendu aux Talapoins d'y assister (83).

Lutteurs.

Les Siamois ont des Lutteurs & d'autres Athletes, qui combattent à coups de coude & de poing. Dans le dernier de ces deux combats, ils se garnissent la main de trois ou quatre tours de corde, au lieu de l'ancien gantelet, & des anneaux de cuivre que ceux de Laos employent dans les mêmes combats (84).

Course de Bœufs.

La course des Balons est un de ces spectacles, dant on a laissé la description au Pere Tachard. Celle des Bœufs est extrêmement singuliere. On marque un espace quarré d'environ cinq cens toises de longueur, sur deux de large, avec quatre troncs qu'on plante aux coins pour servir de bornes. C'est autour de ces bornes que se fait la course. Au milieu de l'espace, on éleve un échaffaut pour les Juges; & pour marquer plus préciſément le centre, qui

(83) Page 150. (84) *Ibidem.*

est

eſt le point d'où les Bœufs doivent partir, on y plante un poteau fort élevé. Quelquefois, ce n'eſt qu'un Bœuf, qui court contre un autre Bœuf, conduits l'un & l'autre par deux hommes qui courent à pied, & qui les tiennent par un cordon paſſé dans leurs nazeaux. D'autres hommes, placés d'eſpace en eſpace, relaient fort habilement ceux qui courent. Mais, plus ſouvent, c'eſt une paire de Bœufs, attelés à une charrue, qui court contre une autre paire de Bœufs attelés. Les deux paires ſont conduites auſſi par des hommes: mais il faut qu'en même temps chaque charrue ſoit ſoutenue en l'air par un autre homme courant, & que jamais elle ne touche à terre. Ceux qui ſoutiennent les charrues ont des ſucceſſeurs qui les relaient auſſi.

Quoique les charrues courent toutes deux de même ſens, tournant toujours à droite autour de l'eſpace, elles ne partent pas du même lieu. L'une part d'un côté de l'échaffaut; & l'autre, du côté oppoſé, pour courir mutuellement l'une après l'autre de ſorte qu'en commençant leur courſe, elles ſont éloignées l'une de l'autre de la moitié d'un tour, ou de la moitié de l'eſpace qu'elles doivent parcourir. El-

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

les tournent ainſi pluſieurs fois autour des quatre bornes, juſqu'à ce que l'une arrive à la queue de l'autre. Les ſpectateurs bordent le lieu du ſpectacle. Ces courſes donnent ſouvent lieu à des paris conſiderables ; ſur-tout entre les Seigneurs, qui font nourrir & dreſſer pour cet exercice de petits Bœufs bien taillés. On emploie auſſi des Buffles au lieu de Bœufs (85).

Les Siamois aiment le jeu juſqu'à riſquer leurs biens, & leur liberté ou celle de leurs enfans, pour ſatisfaire cette paſſion. Ils préferent à tous les autres jeux, celui du Trictrac, qu'ils jouent comme nous, & qu'ils ont peut-être appris des Portugais. Ils jouent aux échers, non ſeulement à leur maniere, qui eſt celle des Chinois (86); mais à celle de l'Europe, dont pluſieurs de nos Ecrivains attribuent effectivement l'origine aux Orientaux. Ils ont divers jeux de haſard, entre leſquels La-Loubere ne vit point de cartes.

Le Tabac en fumée eſt un amuſement ſi familier aux Siamois, que les femmes du premier rang n'y ſont pas moins accoutumées que les hommes.

(85) *Ibid.* p. 151 & 152.

(86) La Loubere donne la figure d'un Echiquier Chinois, & l'explication du jeu, Tome II, p. 97. Il a beaucoup de rapport avec le nôtre, quoiqu'il ne ſoit pas le même.

Ils en font peu d'uſage en poudre. Quoique leur Pays en fourniſſe abondamment, ils en tirent de Manille & de la Chine, qu'ils fument ſans aucun adouciſſement ; tandis que les Chinois & les Mores ſe croient obligés d'en faire paſſer la fumée par l'eau, pour en diminuer la force. Ce charme de l'oiſiveté eſt d'autant plus néceſſaire aux Siamois, qu'après leur ſix mois de corvées, leur vie eſt tout-à-fait oiſive. Comme la plûpart n'ont pas de profeſſion particuliere, ils ne ſçavent de quel travail s'occuper, lorſqu'ils ont ſatisfait au ſervice du Roi. Ils ſont accoutumés à recevoir leur nourriture, de leur femme, de leur mere, de leurs filles, qui labourent les terres, qui vendent ou achetent, & qui ſont chargées de tous les ſoins domeſtiques. Une femme, ſuivant le témoignage de La-Loubere, éveillera ſon mari, à ſept heures, & lui ſervira du riz & du poiſſon. Après avoir dejeuné, il continuera de dormir. Il dîne à midi. Il ſoupe à la fin du jour. Entre ces deux repas, il ſe livre encore au ſommeil. La converſation, le jeu & l'amuſement de fumer emportent le temps qui lui reſte (87).

(87) La Loubere, *ubi ſup.* page 154.

§ VI.

Palais, Garde, Officiers, Femmes & Finances du Roi de Siam. Uſages de la Cour.

LEs Palais du Roi de Siam ont trois enceintes ; & celles du Palais de la Capitale ſont aſſez éloignées l'une de l'autre, pour former de vaſtes cours. Tout ce qui eſt renfermé dans l'enceinte intérieure, c'eſt-à-dire, le logement du Roi, quelques cours & quelques jardins, porte le nom de *Vang* en Siamois. Le Palais entier, avec toutes ſes enceintes, ſe nomme *Praſſat* (88). Un Siamois n'entre jamais dans le Vang & n'en ſort jamais ſans ſe proſterner.

Les portes du Palais ſont toujours fermées ; & chacune a ſon Portier, avec des armes ; mais au lieu de les porter, il les tient dans ſa loge ; & ſi quelqu'un frappe, le Portier en avertit l'Officier qui commande dans les premieres enceintes, & ſans la permiſſion duquel perſonne n'entre & ne ſort. Mais perſonne n'entre armé, ni après avoir bû de l'arrack, dans la crainte que

(88) Uliet, dans le titre de de ſa Relation, traduit le mot *Praſſat*, par celui de Thrône.

le Palais ne ſoit profané par des yvrognes. L'Officier viſite, & ſent à la bouche, tous ceux qui doivent entrer. Cet office eſt double. Ceux qui en ſont pourvus ſervent alternativement & par jour. Leur ſervice dure vingt quatre heures, après leſquelles ils ont la liberté de ſe retirer dans leur famille. On leur donne le titre d'*Oc-Mening-Tchiou*, ou de *Pra-Mening Tchiou*. Le Gouverneur du Vang porte celui d'Oc-ya-Vang. Il réunit toutes les fonctions qui regardent la réparation des édifices, l'ordre qui doit être obſervé dans le Palais, & la dépenſe qui ſe fait pour l'entretien du Roi, de ſes femmes, de ſes eunuques, & de tous ceux qui ſont entretenus dans le Vang.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Entre les deux premieres enceintes, ſous une eſpece de hangar, on voit toujours un petit nombre de ſoldats accroupis & deſarmés, du nombre de ces *Kenlai* ou *Bras-peints*, dont on a déja rapporté les principales fonctions. L'Officier qui les commande immédiatement, & qui eſt Bras-peint lui-même, ſe nomme *Oncarac*. Lui & ſes gens ſont les Exécuteurs de la Juſtice du Roi; comme les Officiers & les Soldats des Cohortes Pretorienes l'étoient de celle des Empereurs Romains. Mais ils ne

Garde Royale à pied.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

laiſſent pas de veiller en même temps à la ſureté du Monarque. On garde, dans une Chambre du Palais, de quoi les armer au beſoin. Ils rament le Balon du corps, & le Roi n'a point d'autre garde à pied. Leur office eſt héréditaire, comme tous les emplois du Royaume, & l'ancienne loi borne leur nombre à ſix cens.

Dans les jours de céremonie, le Roi fait mettre ſes Eſclaves ſous les armes; & s'ils ne ſuffiſent pas, on arme ceux des principaux Officiers de l'Etat. On leur donne des chemiſes de mouſſeline, teintes en rouge, des mouſquets, ou des arcs, ou des lances, & des pots en tête, de bois doré. Anciennement, les Rois de Siam avoient une garde de ſix cens Japonois. Mais la valeur Japonoiſe faiſant trembler tout le Royaume, un Roi, qui s'étoit ſervi d'eux pour uſurper la Couronne, trouva le moyen de s'en défaire, par adreſſe, plutôt que par force.

Garde à cheval.

La garde à cheval du Roi de Siam eſt compoſée d'Etrangers, la plûpart de Laos, & d'un autre Pays voiſin, dont la Capitale ſe nomme *Meen*. Comme ils le ſervent par corvées, il rend cette garde auſſi nombreuſe, qu'il veut y employer de chevaux. Le Commandant de

cette troupe, à main droite, étoit *Oc-caune Ran-Patchi*, dont on a vû le fils, en France, apprendre pendant quelques années, à Trianon, l'art de conduire les jets d'eau & les fontaines. La garde, à main gauche, eſt commandée par un autre Seigneur, ſous le titre d'*Oc-caune Pipit-charat-chan*: mais au-deſſus de ces deux Officiers, l'*Oc-ya Lao* commande la garde des Laos, & *Oc-ya Meen* celle des *Meen*. La-Loubere fait remarquer que cet *Oc-ya Meen* eſt différent de celui qui proſtitue les filles débauchées.

Outre ces différens corps, le Roi de Siam entretient une garde étrangere, compoſée de cent trente Maîtres: mais ni eux, ni les Meen, ni les Laos, ne font jamais la garde au Palais. On les avertit, pour accompagner le Roi lorſqu'il doit ſortir; & leurs fonctions appartiennent au ſervice extérieur du Palais.

Cette garde étrangere conſiſte premierement en deux Compagnies, chacune de trente Motes, originaires ou natifs des Etats du Mogol, tous gens de bonne mine, mais qui paſſent pour manquer de courage. Secondement, une Compagnie de vingt Tartares Chinois, armés d'arcs & de fleches, redoutés pour

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

leur bravoure. Troiſiemement, deux Compagnies, chacune de vingt hommes, véritables Indiens, vétus à la Moreſque, qui ſe nomment *Rasbouts* ou *Ragibouts*, & qui ſe piquent tous d'être de race royale. Leur courage eſt célebre, quoiqu'il ne ſoit que l'effet ordinaire de l'Opium.

Dépenſe du Roi pour ſa garde.

Le Roi fournit, à toute cette milice, des armes & des chevaux. Chaque More lui coute, par an, trois *Catis* & douze *Teils*, c'eſt-à-dire, environ cinq cens quarante livres, & une veſte d'étoffe de laine rouge. Sa dépenſe, pour chacun des deux Capitaines Mores, monte à cinq Catis & douze Teils, c'eſt-à-dire, huit cens quarante livres, & une veſte d'écarlate. Les Ragibouts ſont entretenus ſur le même pied, mais chaque Tartare Chinois ne coute au Roi que ſix Teils, ou quarante cinq livres par an; & leur Capitaine, quinze Teils, ou cent douze livres dix ſous.

Elephans des premieres enceintes du Palais.

Les premieres enceintes contiennent auſſi les loges des elephans, & les écuries des plus beaux chevaux du Roi. On les appelle elephans & chevaux de nom, parce que ce Prince leur donne effectivement un nom, comme il en donne à tous les Officiers intérieurs de ſon Palais, & aux Officiers les plus

considerables de l'Etat. Les elephans de nom ſont traités avec plus ou moins de dignité, ſuivant le nom plus ou moins honorable qu'ils ont reçu. Mais chacun de ces animaux a pluſieurs hommes à ſon ſervice. Ils ne ſortent qu'avec appareil. En géneral, les Siamois ont une ſi haute idée des elephans, qu'ils ſont perſuadés qu'un animal ſi noble, ſi vigoureux & ſi docile, ne peut être animé que d'une ame illuſtre, qui ait été autrefois celle de quelque Prince ou de quelque grand perſonnage (89). Ils ont encore plus de reſpect pour les elephans blancs. Cette eſpece eſt rare. Elle n'eſt pas même tout-à-fait blanche, mais de couleur de chair; & de-là vient apparemment qu'un Voyageur parle de l'elephant blanc & rouge (90). Les Siamois nomme cette couleur *Peuack*; & La-Loubere lui attribue la véneration dont ils ſont remplis pour un animal, qui joint cet avantage aux qualités communes à ſon eſpece. Il confirme ſon opinion par le cas extraordinaire qu'ils font des chevaux blancs. Le Roi de Siam, dit-il, ayant un de ſes chevaux malade, fit prier Mr Vin-

Sentiment de De-la Loubere ſur l'Elephant blanc

(89) *Ibid.* page 298.

(90) C'eſt Ulier, qui, dans le titre de ſa Relation, nomme l'Eléphant blanc & rouge.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

cent, Medecin Provençal, de lui ordonner quelque remede. Mais ſçachant que les Médecins Européens ne s'abbaiſſent pas à traiter les bêtes, il lui fit dire que le cheval étoit Mogol, c'eſt-à-dire blanc ; & de quatre races, du côté paternel & maternel, connues ſans aucun mélange de ſang Indien. Les Indiens donnent aux Blancs le nom de *Mogols*, qu'ils diſtinguent en Mogols d'Aſie & Mogols d'Europe. Après les elephans blancs, l'eſtime des Siamois eſt pour les elephans tout-à-fait noirs, qui ne ſont pas non plus en grand nombre. Ils en teignent même quelques-uns de cette couleur, quand ils ne les trouvent pas naturellement aſſez noirs. On a lû, dans le premier voyage de Tachard, que le Roi de Siam nourrit toujours, dans ſon Palais, un elephant blanc qui eſt traité comme le Roi des animaux de ſon eſpece. Celui qu'on fit voir au Chevalier De Chaumont étoit mort, lorſque La-Loubere fut envoyé à Siam. Peu de jours avant ſon départ, il en naquit un autre, & cet évenement lui parut mériter le ſoin qu'il a pris de conſerver la datte de ſa naiſſance (91).

(91) Le 9 Décembre 1687. Mais il paroît avoir ignoré que Tachard avoit vu, deux ans auparavant,

Le ſoin des Balons & des Galeres du Roi appartient au grand Officier qui porte le titre de *Calla-hom*. Leur Arſenal eſt vis-à-vis le Palais, dont il n'eſt ſeparé que par la riviere. Là, chacun de ces bâtimens eſt enfermé dans une tranchée, où l'on fait entrer l'eau de la riviere, & qui eſt entourée d'une clôture de bois. Ces enceintes ſe ferment à clé, & ſont gardées pendant la nuit.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM. Arſenal des Balons & des Galeres.

Le Vang a quelques-unes de ces ſalles iſolées, dont on a deja donné la deſcription, qui ſervent de lieu d'aſſemblée aux Officiers de la Cour, ſoit pour leurs fonctions, ſoit pour attendre l'ordre du Roi. Le lieu ordinaire dans lequel ce Prince reçoit leurs hommages eſt le même ſallon, où l'Ambaſſadeur & les Envoyés de France reçurent leurs audiences. Il ne s'y montre que par une fenêtre (92). Les Officiers de ſa chambre y ſont conſtamment, pour être prêts à l'exécution de ſes volontés. Quelques Voyageurs donnent ce nom à quarante quatre jeunes hommes, dont le plus vieux n'a guere plus de vingt cinq ans. D'autres les nomment Pa-

Quarante quatre Pages intérieurs.

un jeune eléphant blanc, deſtiné à ſervir de ſucceſſeur au premier. *Voyez* ſon premier Voyage.

(92) Voyez le premier Voyage de Tachard.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

ges ; & les Siamois leur donnent le nom de *Mahatlek*. Ils ſont diviſés en quatre bandes égales. Les deux premieres ſont de la main droite, & ſe proſternent dans le ſallon à la droite du Roi. Les autres ſont de la main gauche. Ce Prince donne, à chacun, le nom qu'il doit porter, & un ſabre. Il les charge de ſes ordres pour les Pages du dehors, qui ſont en grand nombre, & qui ne reçoivent point leur nom du Roi. Les Siamois nomment *Caloang*, ce ſecond ordre de Pages, dont l'office le plus ordinaire eſt de porter les ordres du Roi dans les Provinces.

Pages du dehors.

Mais les quarante Pages du dedans ont d'autres fonctions reglées. Les uns préſentent le betel au Roi. D'autres ont ſoin de ſes armes, de ſes livres, & de tout ce qui ſert à ſon amuſement. Ils liſent même en ſa preſence. La-Loubere ajoute à ce qu'on a lû, dans Tachard, du goût de ce Monarque pour nos livres, qu'il s'étoit fait traduire en Siamois pluſieurs Hiſtoires, entre leſquelles il nomme celle d'Alexandre le Grand (93). Le même Voyageur parle d'un Officier, dont il n'a pû ſe rappeller le titre, qui ſeul a droit, dit-il, de ne pas ſe proſterner au ſal-

Seul Officier qui ſoit exempt de ſe proſterner.

(93) La-Loubere, *ubi ſup.* page 302.

lon, devant le Roi ſon Maître; ce qui rend ſa dignité fort honorable. Il conſiſte à tenir ſans ceſſe les yeux attachés ſur le Prince, pour recevoir ſes ordres, qu'il connoît à des ſignes établis, & qu'il fait entendre par d'autres ſignes aux Officiers extérieurs (94). DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Les véritables Officiers de la Chambre ſont les femmes, qui jouiſſent ſeules du droit d'y entrer, & qui ne le partagent pas même avec les Eunuques. Elles font le lit & la cuiſine du Roi. Elles l'habillent & le ſervent à table. Mais, en l'habillant, elles ne touchent jamais à ſa tête. Les pourvoyeurs portent les proviſions aux Eunuques, qui les remettent aux femmes. Celle qui fait la cuiſine n'emploie le ſel & les épices que par poids, dans la crainte de ſe tromper pour la meſure. Femmes du Palais.

Jamais les femmes du Palais n'en ſortent qu'avec le Roi, & les Eunuques ne peuvent auſſi s'en éloigner ſans un ordre exprès. On aſſura La-Loubere, que le nombre des Eunuques blancs & noirs, n'étoit que de huit ou dix (95). La Reine de Siam, outre ſon titre qui la diſtingue des autres femmes du Roi, a ſur elles & ſur les Eunuques une

(94) *Ibid.* p. 304.
(95) *Ibid.* p. 305.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

autorité qui la fait regarder particulierement comme leur ſouveraine. Elle juge leurs différens. Elle les fait châtier, pour les maintenir en paix. On comprend, ſans peine, que ſi le Roi favoriſe une de ces femmes, il ſçait la dérobber à la jalouſie de la Reine.

On prend, à Siam, des filles pour le ſervice du Vang & pour les plaiſirs du Roi. Mais les Siamois n'y conſentent jamais volontiers, parce qu'ils n'ont pas l'eſperance de les revoir; & la plûpart ſe rachetent de cette concuſſion à prix d'argent. Cet uſage eſt ſi bien établi, que les Officiers du Palais prennent quantité de filles, dans la ſeule vue de les faire racheter par leurs parens. Le nombre des femmes ſubalternes du Roi ne monte gueres à plus de dix, qu'il prend moins, comme on l'a déja fait remarquer, par incontinence, que par affectation de magnificence & de grandeur. Les Siamois ont été ſurpris qu'un auſſi puiſſant Roi que celui de France n'eût qu'une femme, & qu'il n'eût pas d'elephans (96).

Etat de la Reine.

La Reine (97) a ſes elephans, ſes

(96) *Ibid.* p. 308.

(97) Voyez ci-deſſus les Notes du Voyage de De-Chaumont. La Mere de la Princeſſe Reine ſe nommoit, ſuivant La-Loubere, *Nang-Acamahiſi*.

Balons, & des Officiers qui les gouvernent. Mais elle n'eſt vue que de ſes femmes & de ſes Eunuques. Dans les promenades, qu'elle fait en Balon, ou ſur un elephant, elle eſt dans une chaiſe fermée de rideaux, qui lui laiſſent la vûe libre, mais qui l'empêchent d'être vûe; & ceux qui ſe rencontrent ſur ſon paſſage doivent ſe proſterner. Elle a ſes magaſins, ſes vaiſſeaux & ſes finances. Elle exerce le commerce; & tandis que les Envoyés étoient à Siam, la Princeſſe Reine étoit en mauvaiſe intelligence avec ſon Pere, parce qu'au mépris des anciens uſages, il s'étoit reſervé tout le commerce étranger (98).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Les filles ne ſuccedent point à la Couronne. A peine ſont-elles au rang des perſonnes libres. L'héritier préſomptif, ſuivant les Loix, devroit toujours être le fils aîné de la Reine. Mais comme les Siamois ont peine à ſupporter qu'entre les Princes du même rang le plus âgé ſe proſterne devant le plus jeune, il arrive ſouvent que l'aîné de tous les fils du Roi obtient la préference. Un Voyageur aſſure que c'eſt la force qui en décide preſque toujours. Les Rois mêmes contribuent à rendre la ſucceſſion incertaine; parce qu'au lieu de choiſir conſtam-

Succeſſion à la Couronne.

(98) *Ibid.* page 308.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

ment le fils aîné de la Reine, ils ſuivent leur panchant pour le fils d'une Maîtreſſe à laquelle ils ont donné leur affection.

Quoique ce ſoient les femmes du Palais qui habillent le Roi de Siam, elles n'ont pas ſoin de ſa garde-robbe. L'Etat a des Officiers pour cette fonction, dont le plus conſiderable eſt celui qui touche au bonnet du Monarque. C'eſt ordinairement un Prince du ſang royal de Camboye. Son titre eſt *Oc-ya Out Haya tanne.*

Sceaux de Siam.

Le Royaume de Siam n'a point de Chancelier. Chaque Officier qui a droit de donner par écrit des Sentences ou des ordres, ſous le nom géneral de *Tava*, poſſede un ſceau que le Roi lui donne. Ce Prince a lui-même ſon ſceau royal, qu'il ne confie à perſonne, & qu'il employe pour tout ce qui vient immédiatement de lui (99). La figure

(99) La-Loubere prétend avoir remarqué que tout ce qui ſe fait au nom du Roi de Siam n'a nul pouvoir, s'il n'eſt fait dans le lieu où ce Monarque reſide actuellement. Il ajoute qu'il y a dans Siam un Viceroi né, qui repréſente le Roi, & qui fait les fonctions royales dans ſon abſence; par exemple, lorſque ce Prince eſt à la guerre. Il nomme ce grand Officier, *Maha-Obarat*. Il eut ſoin, dit-il, de ſe faire donner ce nom par écrit. Ainſi l'Abbé De-Choiſy & Gervaiſe ſe ſont trompés lorſqu'ils l'ont nommé *Ommarat*. L'Abbé De-Choiſy raconte que cet Officier a droit de s'aſſeoir devant le Roi. Ulier le

des ſceaux Siamois eſt en relief. On les frotte d'une eſpece d'encre rouge, & c'eſt avec la main qu'ils s'impriment. Un Officier inférieur prend cette peine; mais c'eſt l'Officier, qui poſſede un ſceau, à le tirer de ſa propre main de deſſus l'empreinte.

Le *Proa-Clang*, ou, par une corruption des Portugais, le *Barcalon*, eſt l'Officier qui a le département du Commerce, au dehors, & dans l'intérieur du Royaume. C'eſt le ſur-Intendant des Magaſins du Roi, ou, ſi l'on veut, ſon premier Facteur. Ce titre eſt compoſé du mot Bali, *Pra*, qui ſignifie Seigneur, & du mot de *Clang*, qui ſignifie *Magaſin*. Le Barcalon paſſe auſſi pour le Miniſtre des affaires étrangeres, parce qu'elles ſe réduiſent preſque uniquement au Commerce. C'eſt à lui que les Nations refugiées à Siam s'adreſſent pour leurs affaires, parce que la plûpart n'y ſont attirées que par le Commerce. Enfin, c'eſt lui qui reçoit les revenus des Villes du Royaume.

On diſtingue deux ſortes de revenus royaux; ceux des Villes & ceux de la campagne. Les premiers, qui ſont

nomme *Oya-Ombrat*, & le qualifie chef de la Nobleſſe; ce qui ne peut ſignifier que le premier Officier du Royaume.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

reçus en premiere main, par *Oc-ya Pil-latep*, ſuivant La-Loubere, & par *Vo-rethep*, ſuivant Gervaiſe, conſiſtent en treize articles:

1°. Sur quarante braſſes quarrées de terres labourables, un *Mayon*, ou un quart de Tical par an: mais cette rente ſe partage avec le Tchaou-Menang, & n'eſt pas même trop fidélement payée ſur les frontieres.

2°. Sur les Batteaux ou les Balons, un Tical pour chaque braſſe de longueur. Ce droit ſe leve comme une eſpece de Douane, en certains endroits de la riviere, ſur-tout à Tchainat, quatre ou cinq lieues au-deſſus de Siam.

3°. Les Douanes ſur tout ce qui entre & ce qui ſort par mer. Le corps du Vaiſſeau paye auſſi quelque choſe, à proportion de ſa grandeur.

4°. Un Tical ſur l'arrack, ou l'eau-de-vie de riz; c'eſt-à-dire, ſur chaque fourneau de diſtillation, qui ſe nomme *Tlaou-laou*. Ce droit s'exige des étrangers, comme des Naturels du Pays. Les Marchands d'arrack, en détail, payent auſſi un Tical par an.

5°. Un demi-Tical ou deux Mayons ſur le fruit qu'on appelle *Durion*, c'eſt-à-dire, ſur chaque pied d'arbre.

6°. Un Tical ſur chaque pied de Betel.

7°. Sur chaque Arekier, ſix glands d'Areka en nature.

8°. Un demi-Tical ſur chaque Cocotier; & un Tical ſur chaque pied d'Orangers, de Manguiers, de Mangouſtaniers & de Pimentiers. Les Poivriers ne payent rien, parce que la Cour ſe propoſe de les multiplier & qu'elle en favoriſe la culture.

9°. Dans pluſieurs endroits du Royaume, le Roi fait cultiver, par ſes Eſclaves, ou par des corvées, de grands Jardins & des Terres dont il fait recueillir & garder les fruits pour l'entretien de ſa maiſon & pour la nourriture de ſes Eſclaves, de ſes elephans & de ſes chevaux. Le reſte ſe vend à ſon profit.

10°. On appelle revenu caſuel les préſens que ce Prince reçoit de ſes Sujets, comme tous les Officiers du Royaume; les dons que les Officiers lui font en mourant, ou ce qu'il prend de leur ſucceſſion; les impôts arbitraires qu'il leve dans pluſieurs occaſions, telles que l'arrivée des Ambaſſadeurs Etrangers, pour fournir à leur entretien dans leur paſſage & pendant le ſéjour qu'ils font à Siam; & telles encore que

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

la conſtruction des Fortereſſes & des autres Ouvrages publics.

11°. Les revenus de la Juſtice, qui conſiſtent dans les confiſcations & les amendes.

12°. Les ſix mois de corvées qui ſont dus par chaque ſujet libre. Dans quelques lieux, ce ſervice eſt converti en payement, qui ſe fait en riz, en bois de ſapan ou d'aloes, en ſalpêtre, en elephans, en peaux de bêtes, en yvoire, & diverſes autres Marchandiſes. Il eſt quelquefois payé en argent comptant. Les Siamois riches n'ont que cette voie pour s'en exempter. On l'eſtimoit anciennement un Tical chaque mois, parce qu'un Tical ſuffit pour l'entretien d'un homme; & cette eſtimation ſert encore de regle aux journées des Ouvriers. Cependant elles reviennent à deux Ticaux chaque mois, parce qu'un Ouvrier ne gagnant rien pendant les ſix mois qu'il donne au ſervice du Prince, doit gagner, dans l'eſpace des ſix autres mois, de quoi fournir toute l'année à ſon entretien. Par degrés, le Prince s'eſt mis en droit de tirer juſqu'à deux Ticaux par mois pour l'exemption des corvées.

13°. Le Commerce du Roi, avec ſes ſujets, comme avec les étrangers, fait

une partie très considérable de son revenu. Il l'a porté jusqu'au point, que la Marchandise, à Siam, n'est presque plus une profession de particulier. Non seulement il fait le Commerce en gros ; mais il a des boutiques dans les marchés, pour vendre en détail.

Les toiles de cotton sont le principal objet de son Commerce intérieur. Il les répand dans un grand nombre de magasins qu'il entretient dans les Provinces. Autrefois les Rois de Siam n'y envoyoient les provisions de toiles, que de dix en dix ans ; & dans une quantité moderée, qui laissoit aux particuliers la liberté de faire le même Commerce aussi-tôt que les Magasins royaux étoient épuisés. Aujourd'hui, la Cour en fournit sans cesse, & toujours plus qu'on ne peut en débiter. Il arrive quelquefois, que pour en vendre davantage, le Roi force ses Sujets d'habiller les enfans avant l'âge établi. Jusqu'au temps où les Hollandois ont pénetré dans le Royaume de Laos & dans d'autres Etats voisins, le Roi de Siam y faisoit tout le Commerce des toiles, avec un profit considerable.

Cette espece de métal, qui se nomme *Calin*, appartient uniquement à la Couronne, à l'exception de celui qu'on tire

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

des mines de *Jonſalam*, ſur le Golfe de Bengale. C'eſt une frontiere éloignée, où les Habitans jouiſſent de leurs anciens droits ſur les mines, en payant au Prince un leger tribut.

Tout l'yvoire vient au Roi. Ses Sujets ſont obligés de lui vendre celui qu'ils n'employent point à leurs propres uſages, & les étrangers n'en peuvent acheter qu'à ſon Magaſin. Le Commerce du ſalpêtre, du plomb & du ſapan eſt encore un droit royal.

L'areka, dont il ſort une quantité conſiderable hors du Royaume, ne peut être vendu aux étrangers que par le Roi. Outre celui qu'il tire de ſes revenus particuliers, il en achete de ſes Sujets.

Les Marchandiſes de contrebande, telles que le ſouffre, la poudre & les armes, ne peuvent ſe vendre & s'acheter, à Siam, qu'au profit du Roi & dans ſon Magaſin. Ce Prince s'eſt engagé, par un traité avec les Hollandois, à leur vendre toutes les peaux de bêtes : mais ſes Sujets en détournent beaucoup, que les Hollandois achetent d'eux à meilleur prix.

Commerce permis au Peuple.

Le reſte du Commerce eſt permis à tous les Siamois : c'eſt-à-dire, qu'ils vendent librement du riz, du poiſſon, du ſel, du ſucre noir, & candi, de

l'ambre gris, du fer, du cuivre, de la cire, de la gomme dont on fait le vernis, de la nacre de perles, de ces nids d'oiſeaux qui ſervent à la bonne chere, & qui viennent du Tonquin & de la Cochinchine; de la gomme gutte, de l'encens, de l'huile, du coco, du cotton, de la canelle, du nenuphar, de la caſſe, des tamarins, & d'autres productions domeſtiques ou étrangeres. Chacun a la liberté de faire ou de vendre du ſel, & celle d'exercer la pêche & la chaſſe, avec des reſtrictions de police, qui défendent les méthodes ruineuſes.

Revenus du Roi de Siam en argent.

Le Voyageur à qui l'on doit ces curieuſes recherches, ajoute que le Roi de Siam n'a jamais été bien payé de ſes revenus dans les terres éloignées de la Cour. On raconte que l'argent comptant qu'il tiroit autrefois de ſes Domaines montoit à douze cens mille livres, & qu'à préſent il n'en tire pas moins de deux millions. Détail incertain, ſuivant La-Loubere, qui aſſure ſeulement que ſous le dernier regne, les revenus de la Couronne de Siam étoient augmentés d'un million (1).

(1) La Loubere, *ubi ſup.* pages 288 & précedentes.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

§ VI.

Talapoins & leurs Couvens. Religion & Funerailles des Siamois.

ON a deja fait remarquer l'origine du nom des *Talapoins* & celle du nom de *Pagodes*, que la plûpart de nos Voyageurs ont pris mal à propos pour des noms Siamois (2). Les Talapoins ſe nomment *Tchaoucou*, dans la langue du Pays; les Temples, *Pihan*; & les Couvens, *Vat*.

Forme des Couvens de Talapoins.

Un couvent & ſon Temple occupent un grand terrain quarré, qui eſt environné d'un clôture de bambou. Le Temple eſt au centre, comme le lieu d'honneur parmi les Siamois; ſur-tout dans leurs campemens, dont les Couvens des Talapoins imitent la forme. Les extrémités de l'eſpace, le long de la clôture, ſont bordées par les cellules, quelquefois en rang double ou triple. Ces édifices ſont autant de petites maiſons iſolées, que la crainte des inondations fait élever ſur des piliers. Celle du

(2) Ces noms, comme on l'a fait obſerver, n'ont été mis en uſage que par les Portugais. *Pagode* eſt formé du mot Perſan *Poutgheda*, qui ſignifie Temple d'Idoles, & *Talapoin* de *Talapa*, eſpece d'éventail que ces Religieux ont toujours à la main.

Supérieur

CABINET DE FEUILLAGE
ou les Chinois font les festins
des Morts.

CHED. Sc.

T. IX. N.° VIII.

Supérieur eſt diſtinguée par ſa grandeur & ſon élévation. Le terrain, qui renferme le Temple, eſt bordé par quatre murs, qui laiſſent entr'eux & les cellules un vaſte eſpace, auquel on peut donner le nom de Cour. Dans quelques Couvens, ces murs ſont nuds & ne ſervent que de clôture au terrain du Temple & des Pyramides. D'autres ont, le long de ces murs, des galeries couvertes, qui reſſemblent à nos Cloîtres; & ſur un contre-mur à hauteur d'appui, qui regne autour de ces galeries, on voit une ſuite d'Idoles, quelquefois fort bien dorées.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Les *Talapouines*, c'eſt-à-dire, les femmes qui embraſſent la vie Religieuſe & qui obſervent à peu près la même regle que les hommes, n'ont pas d'autre habitation que celle des Talapoins. Comme elles ne prennent jamais ce parti dans leur jeuneſſe, on regarde l'âge comme un caution ſuffiſante pour leur continence. Tous les Couvens n'ont pas des Talapouines: mais, dans ceux qui en reçoivent, leurs cellules bordent un des côtés de la clôture de bambou, ſans être autrement ſeparées de celles des hommes.

Talapouines.

Les *Nens* (3), ou les enfans Tala-

(3) Voyez ci-deſſus, l'article de l'éducation des enfans.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

poins, ſont diſperſés dans chaque cellule, ſuivant le choix de leurs parens. Un Talapoin n'en peut recevoir plus de trois. Quelques-uns vieilliſſent dans la condition de *Nens*, qui n'eſt pas tout-à-fait religieuſe; & le plus vieux eſt diſtingué par le titre de *Taten*. Entre diverſes fonctions, il a celle d'arracher les herbes qui croiſſent dans l'enclos du Couvent; office qu'un Talapoin ne peut exercer ſans crime. En général, les Nens ſervent le Talapoin chez lequel ils ſont logés. Leur école eſt une grande ſalle de bambou, qui n'eſt employée qu'à cet uſage. Mais chaque Couvent offre une autre ſalle, où le peuple porte ſes aumônes lorſque le Temple eſt fermé, & qui ſert aux Talapoins pour leurs conférences ordinaires.

Nens ou enfans Talapoins.

Le clocher eſt une tour de bois, qui s'appelle *Horacang* (4), & qui contient une cloche ſans battant, ſur laquelle on frappe, pour la ſonner, avec un marteau de bois.

Supérieurs des Couvens.

Chaque Couvent eſt ſous la conduite d'un Supérieur, qui porte le titre de *Tchaou-Vat* (5). Mais tous les Supérieurs ne ſont pas égaux en dignité.

(4) C'eſt-à-dire, tour de la Cloche.
(5) C'eſt à dire, Seigneur ou Maître du Couvent.

Le premier degré eſt celui de Sancrat; & de tous les Sancrats, celui du Palais eſt le plus reveré. Cependant ils n'ont aucune juriſdiction les uns ſur les autres. Ce corps deviendroit redoutable s'il n'avoit qu'un Chef, & s'il agiſſoit de concert ou par les mêmes maximes.

Conjectures ſur les Sancrats de Siam.

Nos Miſſionnaires ont comparé les Sancrats aux Evêques, & les ſimples Supérieurs aux Curés, avec beaucoup de penchant à ſe perſuader que le Royaume de Siam avoit autrefois des Evêques Chrétiens, auxquels les Sancrats ont ſuccedé. La-Loubere obſerve à la vérité que les Sancrats poſſedent ſeuls le droit de faire des Talapoins, comme nos Evêques ont celui de faire des Prêtres. Mais ils n'ont d'ailleurs aucune ſorte de juriſdiction, ni d'autorité ſur le Peuple, ni même ſur les Talapoins qui ne ſont pas de leur Couvent; & leur prérogative ſe réduit à gouverner certains Couvens qui ne peuvent l'être que par des Sancrats. On les diſtingue de ceux qui ont des Tchaouvats, ou de ſimples Supérieurs, à des pierres doubles, plantées autour du Temple, qui ont quelque reſſemblance, mais fort éloignée, avec une mître poſée ſur un piedeſtal. C'eſt appa-

Leur diſtinction.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

remment ſur la forme de ces pierres qu'on s'eſt fondé, pour regarder les Sancrats comme un reſte des Evêques; d'autant plus que les Siamois ignorent ce qu'elles ſignifient. Leur nombre répond au degré de la dignité. On n'en voit jamais moins de deux, ni plus de huit.

Faveurs qu'il reçoivent du Roi.

Le Roi donne aux principaux Sancrats, un nom, un paraſol, une chaiſe & des hommes pour la porter. Mais ils n'employent gueres cet équipage que pour aller au Palais.

Eſprit des Talapoins.

L'eſprit de leur inſtitution eſt de ſe nourrir des péchés du Peuple, & de racheter, par une vie pénitente, les pechés des fideles qui leur font l'aumône. Ils ne mangent point en Communauté; & quoiqu'ils exercent l'hoſpitalité à l'égard des ſéculiers, ſans excepter les Chrétiens, il leur eſt défendu de ſe communiquer les aumônes qu'ils reçoivent, ou du moins de ſe les communiquer ſur le champ, parce que chacun doit faire aſſez de bonnes œuvres pour être diſpenſé du précepte de l'aumône. Mais l'unique but de cet uſage eſt apparemment de les aſſujettir tous à la fatigue de la *Quête*; car il leur eſt permis d'aſſiſter leurs confreres dans un véritable beſoin. Ils ont deux

loges; une à chaque côté de leur porte, pour recevoir les Paſſans qui leur demandent une retraite pendant la nuit.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

On diſtingue, à Siam, comme dans le reſte des Indes, deux ſortes de Talapoins; les uns, qui vivent dans les bois, & les autres dans les villes. Les Talapoins des bois menent une vie qui paroîtroit inſupportable, & qui le ſeroit ſans doute, au jugement de La-Loubere, dans un climat moins chaud que Siam ou que la Thebaïde. Ceux des villes & ceux des bois ſont obligés, ſans exception, de garder le célibat, ſous peine du feu, tandis qu'ils demeurent dans leur profeſſion. Le Roi, dont ils reconnoiſſent l'autorité, ne leur fait jamais grace ſur cet important article; parce qu'ayant de grands privileges, & ſur-tout l'exemption des ſix mois de corvées, leur profeſſion deviendroit fort nuiſible à l'Etat, ſi l'indolence naturelle des Siamois n'avoit ce frein, qui les empêche de l'embraſſer. C'eſt dans la même vue qu'il les fait quelquefois examiner ſur leur ſçavoir, c'eſt-à-dire, ſur la langue du Pays, & ſur les livres de la Nation. A l'arrivée des François, il venoit d'en reduire pluſieurs milliers à la condition ſéculiere, parce qu'ils manquoient de ſçavoir. Leur examina-

Deux ſortes de Talapoins.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

teur avoit été *Oc Louang-Souracac*, jeune Mandarin de trente ans : mais les Talapoins des forêts avoient refuſé de ſubir l'examen d'un ſéculier & ne vouloient être ſoumis qu'à celui de leurs Supérieurs (6).

Leurs Prédications.

Ils expliquent, au Peuple, la Doctrine qui eſt contenue dans leurs livres. Les jours marqués pour leurs prédications, ſont le lendemain de toutes les nouvelles & de toutes les pleines lunes. Lorſque la riviere eſt enflée par les pluies, & juſqu'à ce que l'inondation commence à baiſſer, ils prêchent chaque jour, depuis ſix heures du matin juſqu'au dîner, & depuis une heure après midi, juſqu'à cinq heures du ſoir. Le Prédicateur eſt aſſis, les jambes croiſées, dans un fauteuil élevé ; & pluſieurs Talapoins ſe ſuccedent dans cet office. Le peuple eſt aſſidu aux Temples. Il approuve la doctrine qu'on lui prêche, par deux mots Balis, qui ſignifient, *Oui*, *Monſeigneur* (7). Chacun donne enſuite ſon aumône au Prédicateur. Un Talapoin qui prêche ſouvent ne manque jamais de s'enrichir. C'eſt le temps de l'inondation, que les Euro-

Carême des Talapoins.

(6) *Ibid.* page 346.

(7) On répond *Sa ton-ſa*, à peu près comme nous diſons *Amen*.

péens ont nommé le Carême des Talapoins. Leur jeûne consiste à ne rien manger depuis midi; à l'exception du bétel, qu'ils peuvent mâcher. Mais cette abstinence doit leur couter d'autant moins, que dans les autres temps ils ne mangent que du fruit le soir. Les Indiens sont naturellement si sobres, qu'ils peuvent soutenir un long jeûne avec le secours d'un peu de liqueur, dans laquelle ils mêlent de la poudre de quelque bois amer (8).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Après la recolte du riz, les Talapoins vont passer les nuits, pendant trois semaines, à veiller au milieu des champs, sous de petites hutes qui forment entr'elles un quarré regulier. Celle du Supérieur occupe le centre & s'éleve au-dessus des autres. Le jour, ils reviennent visiter le Temple, & dormir dans leurs cellules. Aucun Voyageur n'explique l'esprit de cet usage, ni ce que signifient des chapelets de cent huit grains, sur lesquels ils recitent des prieres en langue Balie. Dans leurs veilles nocturnes ils ne font pas de feu pour écarter les bêtes feroces, quoique les Siamois ne voyagent point la nuit sans cette

Leurs veilles dans les champs.

(8) Twist, Auteur Hollandois, rapporte dans sa description des Indes, qu'il n'est pas rare, parmi les Indiens, de jeûner trente & quarante jours avec l'usage de cette liqueur.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

précaution. Auſſi le peuple regarde-t-il comme un miracle, que les Talapoins ne ſoient pas dévorés. Ceux des forêts vivent dans la même ſerenité. Ils n'ont, ni Couvent, ni Temples; & le Peuple eſt perſuadé que les Tigres, les Elephans & les Rhinoceros, loin de les attaquer ou de leur nuire, leur lechent les pieds & les mains lorſqu'ils les trouvent endormis. La-Loubere, admirant leur genre de vie, jugent qu'ils paſſent la nuit dans des forts bien épais, pour ſe garantir de ces animaux. D'ailleurs, » ſi l'on trouvoit, dit-il, les reſtes de » quelque homme dévoré, on ne pré- » ſumeroit jamais que ce fût un Tala- » poin; ou ſi l'on en pouvoit douter, » on s'imagineroit, qu'il auroit été » mechant, ſans en être moins perſuadé » que les bêtes reſpectent les bons (9).

On les croit reſpectés des bêtes féroces.

Habit des Talapoins.

Ils ont la tête & les pieds nuds, comme le reſte du Peuple. Leur habit conſiſte dans un pagne, qu'ils portent, comme les ſéculiers, au-tour des reins & des cuiſſes, mais qui eſt de toile jaune; avec quatre autres pieces qui ne diſtinguent pas moins leur profeſſion: la premiere, nommée *Angſa*, eſt une eſpece de bandouliere, large de cinq ou ſix pouces, qui leur deſcend de l'é-

(9) La-Loubere, *ubi ſup.* page 349.

paule gauche ſur la hanche droite, où elle s'attache avec un ſeul bouton. Sur cette bandouliere, ils portent une grande toile jaune, qu'ils appellent *Pa-ſchivon*, c'eſt-à-dire, toile de pluſieurs pieces, parce qu'elle doit être rapiécetée en pluſieurs endroits. C'eſt une eſpece de ſcapulaire, qui deſcend juſqu'aux pieds par derriere & par devant, & qui ne couvrant que l'épaule gauche revient à la hanche droite & laiſſe les deux bras libres. Par-deſſus cet ornement, ils mettent le *Pa-pat*, autre toile de quatre ou cinq pouces de largeur, qu'ils portent auſſi ſur l'épaule gauche, mais en forme de chaperon. Elle deſcend par-devant juſqu'au nombril, & preſqu'autant par derriere. Sa couleur eſt quelquefois rouge; mais l'Angſa & le Pa-ſchivon doivent toujours être jaunes. Enfin, pour ſoutenir le Pa pat, ils ſe ceignent le milieu du corps d'une écharpe de toile jaune, qu'ils nomment *Rappacod*, & qui eſt la quatrieme piece de leur habillement (10). L'uſage des chemiſes de mouſſeline & des veſtes leur eſt interdit. Dans leurs quêtes, ils ont un baſſin de fer, pour recevoir ce qu'on leur donne; mais ils doivent le porter dans

(10) *Ibid.* page 350.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

un ſac de toile, qui leur pend, du côté gauche, aux deux bouts d'un cordon paſſé en bandouliere ſur l'épaule droite.

Comment ils ſe raſent.

Ils ſe raſent la barbe, la tête & les ſourcils. Le Talapat, eſpece de petit paraſol en forme d'écran, qu'ils ont ſans ceſſe à la main, ſert à les garantir de l'ardeur du ſoleil. Leurs Supérieurs ſont reduits à ſe raſer eux-mêmes, parce qu'on ne peut les toucher à la tête ſans leur manquer de reſpect. La même raiſon ne permet pas aux jeunes Talapoins de raſer les vieux. Mais les vieux raſent les jeunes & ſe rendent le même office entr'eux. Les raſoirs Siamois ſont de cuivre (11).

Les jours reglés pour ſe raſer, ſont ceux de la nouvelle & de la pleine lune. Tous les Siamois, religieux & laïques, ſanctifient ces grands jours par le jeûne, c'eſt-à-dire, qu'ils ne mangent point depuis midi. Le Peuple s'abſtient de la pêche; non pas en qualité de travail, puiſqu'aucun autre travail n'eſt défendu; mais parce qu'il ne la croit pas tout-à-fait innocente. Il porte aux Couvens, dans les mêmes jours, diverſes ſortes d'aumônes, dont les principales ſont de l'argent, des fruits,

Offrandes qui ſe font aux Temples.

(11) Page 352.

des pagnes & des bêtes. Si les bêtes ſont mortes, elles ſervent de nourriture aux Talapoins. Mais ils ſont obligés de laiſſer vivre & mourir autour du Temple, celles qu'on apporte en vie, & la loi ne leur permet d'en manger, que lorſqu'elles meurent d'elles-mêmes (12). On voit même, près de pluſieurs Temples, un réſervoir d'eau pour le poiſſon vivant qu'on apporte en aumône.

Ce qui s'offre à l'Idole doit paſſer par les mains d'un Talapoin, qui le met ordinairement ſur l'autel, & qui le retire enſuite, pour l'employer à ſon uſage. Le Peuple offre des bougies allumées, que les Talapoins attachent aux genoux de la ſtatue. Mais les ſacrifices ſanglans ſont défendus, par la même loi qui ne permet de tuer aucun animal vivant.

A la pleine lune du cinquieme mois, les Talapoins lavent l'Idole avec des eaux parfumées; en obſervant, par reſpect, de ne pas lui mouiller la tête. Ils lavent enſuite leur Sancrat. Le Peuple va laver auſſi les Sancrats & les autres Talapoins. Dans les familles, les enfans lavent leurs Parens, ſans aucun égard pour le ſexe. Cet uſage

Cérémonie de laver les perſonnes qu'on reſpecte.

(12) *Ibid. p.* 355.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

s'obſerve auſſi dans le Pays de Laos, avec cette ſingularité, qu'on y lave le Roi même dans une riviere.

Ordre du jour dans les Couvens des Talapoins.

Les Talapoins n'ont pas d'horloge. Ils ne doivent ſe lever, que lorſqu'il fait aſſez clair pour diſcerner les veines de leurs mains; dans la crainte de s'expoſer, pendant l'obſcurité, à tuer quelque inſecte en mettant le pied deſſus ſans s'en appercevoir. Ainſi, quoique leur cloche les éveille avant le jour, ils ne s'en levent pas plus matin. Leur premier exercice eſt d'aller paſſer deux heures au Temple, avec leur Supérieur. Ils y chantent, ou récitent des prieres en langue Balie; aſſis, les jambes croiſées, & remuant ſans ceſſe leur Talapat, comme s'ils vouloient ſe donner du vent. Ils prononcent chaque ſyllabe à temps égaux & ſur le même ton. En entrant dans le Temple, ils ſe proſternent trois fois devant la ſtatue.

Après la priere, ils ſe répandent l'eſpace d'une heure dans la ville, pour y demander l'aumône. Mais jamais ils ne ſortent du Couvent, & jamais ils n'y rentrent, ſans ſaluer leur Supérieur, en ſe proſternant devant lui juſqu'à toucher la terre du front. Comme il eſt aſſis les jambes croiſées, ils

prennent des deux mains, un de ſes pieds, qu'ils mettent reſpectueuſement ſur leur tête. Pour demander l'aumône, ils ſe préſentent en ſilence à la porte des maiſons ; & ſi rien ne leur eſt offert, ils ſe retirent avec le même air de modeſtie. Mais il eſt rare qu'on ne leur donne rien ; & leurs Parens fourniſſent d'ailleurs à tous leurs beſoins. Quantité de Couvens ont des jardins, des terres labourables, & des eſclaves pour les cultiver. Leurs terres ſont libres d'impôt. Le Roi n'y touche jamais ; quoiqu'il en ait la propriété, s'il ne s'en eſt dépouillé par écrit (13).

Au retour de la quête, les Talapoins ont la liberté de déjeûner. Ils étudient enſuite, ou s'occupent ſuivant leur goût & leurs talens, juſqu'à midi, qui eſt l'heure du diner. Dans le cours de l'après-midi, ils inſtruiſent les jeunes Talapoins. La-Loubere ajoute qu'ils en paſſent une partie à dormir. Vers la fin du jour, ils balayent le Temple ; après quoi, ils y employent, comme le matin, deux heures à chanter. S'ils mangent le ſoir, c'eſt uniquement du fruit. Quoique leur journée paroiſſe remplie par cette variété d'exercices, ils trouvent le temps de ſe promener dans la

(13) *Ibid.* page 355.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

ville, pendant l'après-midi ; & l'on ne traverſe point une rue, ſans y rencontrer quelque Talapoin.

Eſclaves & Valets des Couvens.

Outre les Eſclaves, qu'ils peuvent entretenir pour la culture des terres, chaque Couvent a pluſieurs valets, qui s'appellent *Tapacou*, & qui ſont véritablement ſéculiers. Ils ne laiſſent pas de porter l'habit religieux; avec cette ſeule différence, que la couleur en eſt blanche. Leur office eſt de recevoir l'argent qu'on donne à leurs Maîtres, parce que les Talapoins n'en peuvent toucher ſans crime; d'adminiſtrer les biens, & de faire, en un mot, tout ce que la loi ne permet point aux Religieux de faire eux-mêmes.

Comment on reçoit les Talapoins.

Un Siamois, qui veut embraſſer cette profeſſion, s'adreſſe au Supérieur de quelque Couvent. Le droit de donner l'habit appartient aux Sancrats ſeuls, qui marquent un jour pour cette cérémonie. Comme la condition d'un Talapoin eſt lucrative, & qu'elle n'engage pas néceſſairement pour toute la vie, il n'y a point de familles qui ne ſe rejouiſſent de la voir embraſſer à leurs enfans (14). Les Parens & les amis ac-

(14) La-Loubere ne convient point, avec Gervaiſe, qu'on ait beſoin d'une permiſſion de la Cour par écrit, pour être reçu Talapoin. Il repréſente que

compagnent le Poſtulant, avec des Muſiciens & des Danſeurs. Il entre dans le Temple, où les femmes & les inſtrumens ne ſont pas reçus. On lui raſe la tête, les ſourcils & la barbe. Le Sancrat lui préſente l'habit. Il doit s'en revétir lui-même, & laiſſer tomber l'habit ſéculier par-deſſus. Pendant qu'il eſt occupé de ce ſoin, le Sancrat prononce pluſieurs prieres, qui ſont apparemment l'eſſence de la conſécration. Après quelques autres formalités, le nouveau Talapoin, accompagné du même cortege, ſe rend au Couvent qu'il a choiſi pour ſa demeure. Ses Parens donnent un repas à tous les Talapoins du Couvent: mais, de ce jour, il ne doit plus voir de danſes, ni de ſpectacles profanes; & quoique la fête ſoit celébrée par quantité de divertiſſemens qui s'exécutent devant le Temple, il eſt défendu aux Talapoins d'y jetter les yeux (15).

cer uſage ſeroit impraticable dans toute l'étendue d'un grand Royaume. On m'a toujours aſſuré, dit-il, non ſeulement qu'il eſt libre à tout le monde de ſe faire Talapoin, mais que ſi quelqu'un s'oppoſoit à la reception d'un autre, il pécheroit contre la Religion. *Page* 357.

(15) Gervaiſe diſtingue les Talapoins en trois ordres; les *Balouang*, les *Tchaoucon*, les *Picou*. La Loubere prétend au contraire que *Balouang*, ou plutôt *Patlouang*, comme l'écrivent les Siamois, n'eſt qu'un titre de reſpect. Ils le don-

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Les Talapouines ſe nomment *Nang-Tchii*, en langue Siamoiſe. Elles n'ont pas beſoin d'un Sancrat pour leur donner l'habit, qui eſt blanc, comme celui des *Tapacou*. Auſſi ne paſſent-elles pas tout-à-fait pour Religieuſes. Un ſimple ſupérieur préſide à leur reception, comme à celle des Nens ou des jeunes Talapoins. Quoiqu'elles renoncent au mariage, on ne punit pas leur incontinence avec autant de rigueur que celle des hommes. Au lieu du feu, qui eſt le ſupplice d'un Talapoin, ſurpris avec une femme, on livre les Talapouines à leur famille, pour les châtier du baton. Les Religieux Siamois de l'un & l'autre ſexe ne peuvent frapper perſonne.

Reception des Talapouines.

L'élection des Supérieurs, *Sancrats* ou ſimples *Tchaou-Vat*, ſe fait dans chaque Couvent à la pluralité des voix; & le choix tombe ordinairement ſur le plus vieux ou le plus ſçavant Tala-

Elections & Fondations.

noient, dit-il, aux Miſſionnaires Jeſuites, comme nous leur donnons celui de *Reverence*. *Picou*, eſt un autre nom qu'il n'a jamais entendu dans le pays; & *Tchaoucou* eſt le ſeul mot Siamois qui ſignifie ce que les Portugais ont nommé Talapoin. Cependant, comme il y a différens degrés entre les Sancrats, il ſe peut, ajoute-t-il, pour ſe concilier avec Gervaiſe, que les noms de Pat louang & de Picou expriment cette différence; ce qui n'empêche pas que Tchaoucou ne ſoit le nom général de tous les Talapoins. *Page* 358.

poin. Si la piété porte un particulier à faire bâtir un Temple, il choisit lui-même quelque vieux Talapoin, pour supérieur de ce nouvel établissement; & le Couvent se forme autour du Temple, à mesure qu'il se présente de nouveaux habitans. Chaque cellule se bâtit à l'arrivée de celui qui doit l'occuper (16). DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Ce n'est pas une petite entreprise, que celle d'expliquer l'objet du culte des Talapoins & la Religion des Siamois. Tachard, que ses lumieres naturelles & la qualité de Théologien relevent beaucoup au-dessus du commun des Voyageurs, mérite sans contredit la préférence que je veux donner à ses observations. Il déclare que la Religion Siamoise est fort bisarre, & qu'elle ne peut être parfaitement connue que par les livres *Balis*. La langue qui porte ce nom n'est entendue que d'un petit nombre de Docteurs Talapoins, dont elle fait l'unique étude. Cependant le zele des Missionnaires leur a fait surmonter cet obstacle. Voici, suivant le Pere Tachard, ce qu'on a pû démêler dans une matiere si obscure (17). Religion des Siamois.

(16) *Ibid.* page 358.

(17) Premier Voyage de Tachard, page 282. Il assure que ce qu'il rapporte a toute l'exactitude possible. La-Loubere paroît

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Idée qu'ils ont de Dieu.

Les Siamois croyent un Dieu; mais ils entendent par ce grand nom un Etre composé d'esprit & de corps, dont le propre est de secourir les hommes; & son secours consiste à leur donner une loi, à leur prescrire les moyens de bien vivre, à leur enseigner la véritable Religion, & les sciences qui sont nécessaires à leurs besoins. Les perfections qu'ils lui attribuent sont l'assemblage de toutes les vertus morales, dans leur degré le plus éminent, qu'il doit à l'exercice continuel qu'il en a fait, dans une infinité de corps par lesquels il a passé. Il est exempt de passions. Il ne ressent aucun mouvement qui puisse altérer sa tranquillité. Mais, avant que d'arriver à ce sublime état, une application extrême à vaincre ses passions a produit un changement si prodigieux dans son corps, que son sang en est devenu blanc Il a le pouvoir de se montrer ou de se rendre invisible aux yeux des hommes. Son agilité est surprenante. Dans un instant, par la seule force de ses desirs, il peut se transporter d'une extrémité du monde à l'autre. Il

avoir ignoré le fond de la Religion Siamoise, puisqu'il dit que dans toute leur doctrine, il ne trouve nulle idée de divinité, page 394, à moins qu'il n'entende, nulle idée qui ressemble à la nôtre.

sçait tout ; & sa science ne consiste pas, comme la nôtre, dans une suite de raisonnemens, mais dans une vûe claire & simple, qui lui représente tout d'un coup les préceptes de la loi, les vices, les vertus & les secrets les plus cachés de la nature ; le passé, le présent & l'avenir, le ciel & la terre, le paradis, l'enfer, toutes les parties du monde que nous voyons, & ce qui se passe même dans d'autres mondes que nous ne connoissons pas. Il se représente avec clarté tout ce qui lui est arrivé depuis la premiere transmigration de son ame jusqu'à la derniere.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Cependant son bonheur n'est accomplr, que lorsqu'il meurt pour ne plus renaître. Alors, ne paroissant plus sur la terre, il n'est plus sujet à aucune misere. Les Docteurs Siamois comparent cette mort à un flambeau éteint, ou au sommeil, qui nous rend insensibles aux maux de la vie : avec cette différence, qu'en mourant, Dieu en est délivré pour toujours, au lieu que le sommeil n'est pour les hommes qu'une suspension passagere. Un autre Dieu lui succede. Ce regne de chaque Divinité dure un certain nombre d'années, jusqu'à ce que le nombre des Elus, que ses mérites doivent sanctifier, soit entiere-

Bonheur du dieu des Siamois.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

ment rempli, après quoi, disparoissant du monde, elle tombe dans un repos éternel, qui n'est rien moins qu'un anéantissement. Celle qui succede entre dans tous ses droits & gouverne l'univers à sa place.

Les hommes peuvent devenir dieux.

Les hommes peuvent devenir dieux : mais c'est après avoir acquis, par de longues épreuves, une vertu consommée. Ce n'est pas même assez d'avoir fait quantité de bonnes œuvres, dans les corps qui ont servi de demeure à leur ame ; il faut qu'à chaque action, ils se soient proposés de mériter la condition divine, en prenant à témoin de leurs bonnes œuvres les Anges qui président aux quatre Nations du monde ; qu'ils ayent versé de l'eau, en implorant le secours de l'Ange gardienne de la terre, nommée *Naang Phrathorani* : car ils établissent une différence de sexe parmi les Anges. Ceux qui aspirent à devenir dieux observent soigneusement cette pratique.

Etat de sainteté.

Outre l'état divin, qui est le suprême degré de la perfection, ils en admettent un moins élevé, qu'ils appellent l'état de sainteté. Il suffit, pour être saint, qu'après avoir passé dans plusieurs corps, on ait acquis beaucoup de vertus, & que chaque action ait eu

la ſainteté pour objet. Les propriétés de cet état ſont les mêmes que celles de l'état divin, avec cette différence, que Dieu les a par lui-même, & que les Saints les tiennent de lui par les inſtructions qu'il leur donne. La ſainteté n'eſt conſommée auſſi, que lorſque les ſaints meurent pour ne plus renaître, & que leurs ames ſont portées dans le Paradis, pour y jouir d'une éternelle félicité.

Biſarre idée de l'Enfer & du Paradis.

Comme les Siamois ſont aſſez éclairés pour reconnoître que le vice doit être puni, & la vertu recompenſée, ils croyent un Paradis, qu'ils placent dans le plus haut Ciel, & un Enfer, qu'ils mettent au centre de la terre. Mais ils ne peuvent ſe perſuader que l'un & l'autre ſoient éternels. Ils diviſent l'enfer en huit demeures, qui ſont huit degrés de peine; & le Ciel, en huit différens degrés de béatitude. Le Ciel, dans leurs idées, eſt gouverné comme la terre. Ils y mettent des Pays indépendans l'un de l'autre, des Peuples & des Rois. On y fait la guerre, on y donne des batailles. Le mariage même n'en eſt pas banni; du moins, dans la premiere, la ſeconde & la troiſieme demeure, où les ſaints peuvent avoir des enfans. Dans la quatrieme, ils ſont

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

au-dessus de tous les desirs sensuels; & la pureté augmente ainsi jusqu'au dernier Ciel, qui est proprement le Paradis, nommé Niruppan dans leur langue, où les ames des dieux & des saints jouissent d'un bonheur inaltérable.

Sources du bonheur & du malheur.

Ils soutiennent que tout ce qui arrive d'heureux ou de malheureux dans ce monde, est l'effet des bonnes ou des mauvaises actions, & que le malheur ne se trouve jamais avec l'innocence. Ainsi les richesses, les honneurs, la santé, & tous les autres biens sont la recompense d'une conduite vertueuse, dans la vie présente ou dans celle qu'on a déja menée. L'infamie, la pauvreté, les maladies, sont des punitions. Enfin, soit qu'on renaisse sous la figure d'homme ou d'animal, les avantages & les défauts naturels ont aussi leur source dans les vertus ou les vices qui ont précedé cette naissance.

D'où viennent les ames.

Les ames des hommes qui renaissent dans le monde, sortent du Ciel, ou de l'Enfer, ou du corps des animaux. Les premieres apportent quelques avantages qui les distinguent, tels que la vertu, la santé, la beauté, l'esprit ou les richesses. Elles animent le corps des grands Princes, ou des personnages d'un mérite extraordinaire. De-là vient le res-

pect qu'ils portent aux perſonnes élevées en dignité, ou d'une naiſſance illuſtre; ils les regardent comme deſtinés à l'état Divin ou à l'état de Sainteté, qu'ils ont déja commencé à mériter par leurs bonnes œuvres. Ceux dont les ames ſortent du corps des animaux ſont moins parfaits; mais ils le ſont plus néanmoins que ceux qui viennent de l'Enfer. Les derniers ſont conſidérés comme des ſcélerats, que leurs crimes rendent dignes de toutes ſortes de malheurs. » De-là vient, au jugement du » Pere Tachard, l'horreur que les Sia» mois ont pour la Croix de J. C. S'il » eût été juſte, diſent-ils, ſa juſtice & » ſes bonnes œuvres l'euſſent garanti » du ſupplice honteux qu'il a ſouf» fert (18).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Il n'y a pas d'action vertueuſe qui ne ſoit recompenſée dans le Ciel, ni de crime qui ne ſoit puni dans l'Enfer. Un homme qui meurt ſur la terre, acquiert une nouvelle vie dans le Ciel, pour y jouir du bonheur qui eſt dû à ſes bonnes œuvres: mais après le temps de ſa récompenſe il meurt dans le Ciel pour renaître dans l'Enfer, s'il eſt chargé de quelque peché conſidérable; ou s'il n'eſt coupable que d'une faute lé-

Récompenſes & punitions.

(18) Tachard, *ubi ſup.* page 289.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

gere, il rentre dans le monde ſous la figure de quelque animal; & lorſqu'il a ſatisfait, dans cet état, à la Juſtice, il redevient homme. Telle eſt l'explication que les Talapoins donnent à la métempſycoſe, point fondamental de leur Religion, ſur lequel ils ne s'écartent jamais aſſez des Bramines, pour empêcher de conclure que cette idée leur vient de la même ſource (19).

Anges corporels.

Ils admettent des Eſprits, mais ce ne ſont que des ames qui renferment toujours quelques corps, juſqu'à ce qu'elles ſoient parvenues à l'état de ſainteté ou de divinité. Les Anges mêmes ont des corps de différent ſexe. Ils peuvent avoir des enfans, mais ils ne ſont jamais ſanctifiés ni diviniſés. Leur office eſt de veiller éternellement à la conſervation des hommes & au gouvernement de l'Univers. Ils ſont diſtribués en ſept ordres, les uns plus nobles & plus parfaits que les autres, placés dans autant de Cieux différens. Chaque partie du monde, les aſtres mêmes, la terre, les Villes, les montagnes, les forêts, le vent, la pluie, &c. ont une

(19) La doctrine des Talapoins, dit La-Loubere, n'eſt pas exactement la même que celle des Bramines; mais le fond en eſt toujours la métempſycoſe, *ubi ſup.* p. 359.

de

de ces Puiſſances qui les gouverne. Comme elles examinent avec une application continuelle la conduite des hommes, pour tenir compte des actions qui méritent quelque récompenſe, c'eſt aux Anges que les Siamois s'adreſſent dans leurs beſoins, & qu'ils croyent avoir obligation des graces qu'ils reçoivent. Mais ils ne reconnoiſſent pas d'autres démons que les ames des mechans, qui ſortant de l'Enfer où elles ont été retenues, errent pendant quelque temps dans le monde, & prennent plaiſir à nuire aux hommes. Ils mettent au nombre de ces Eſprits malheureux, les enfans mort-nés, les meres qui meurent dans le travail de l'enfantement & ceux qui ſont tués en duel,

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Ils racontent des choſes merveilleuſes de certains Anachoretes, qu'ils nomment *Pra-Raſi*. Cette race de ſolitaires menent une vie très ſainte & très auſtere dans des lieux éloignés du commerce des hommes. Les livres Siamois leur attribuent une parfaite connoiſſance des ſecrets les plus cachés de la nature, l'art de faire de l'or, & les autres metaux précieux. Il n'y a point de miracle qui ſoit au-deſſus de leurs forces. Ils prennent toutes ſortes de formes. Ils s'élevent dans l'air. Ils ſe tranſ-

Hermites merveilleux.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

portent légerement d'un lieu à l'autre. Mais quoiqu'ils puiſſent ſe rendre immortels, parce qu'ils connoiſſent les moyens de prolonger leur vie, ils la ſacrifient à Dieu, de mille en mille ans, par une offrande volontaire qu'ils lui font d'eux-mêmes ſur un bucher, à la reſerve d'un ſeul qui reſte pour reſſuſciter les autres. Il eſt également dangereux & difficile de trouver ces puiſſans Hermites. Cependant les Livres des Talapoins enſeignent le chemin & les moyens qu'il faut prendre pour arriver aux lieux qu'ils habitent.

Eternité du Ciel & de la Terre.

Les cieux & la terre ſont éternels. Un Siamois s'étonne qu'on puiſſe leur attribuer un commencement & une fin. La terre n'eſt pas ronde. Ce n'eſt qu'une ſuperficie plane, qu'ils diviſent en quatres parties quarrées. Les eaux, qui ſéparent ces parties, ſont d'une ſubtilité qui ne permet entr'elles aucune ſorte de communication. Mais tout cet eſpace eſt environné d'une muraille, dont la force eſt égale à ſa prodigieuſe hauteur. Sur ce mur ſont gravés en gros caracteres, tous les ſecrets de la nature; & c'eſt là que les merveilleux Hermites vont puiſer leurs lumieres, par la facilité qu'ils ont à s'y tranſporter. Les hommes des trois autres parties du

Diviſion du monde.

monde ont le visage fort différent du nôtre. Dans la premiere, ils ont le visage quarré; ceux de la seconde l'ont rond; & ceux de la troisieme, triangulaire. Tous les biens y sont en abondance, sans aucun mêlange de maux; & les alimens y prennent le goût qu'on desire. Aussi n'y peut-on exercer la charité, ni d'autres vertus. Les Habitans, n'ayant aucune occasion de mériter, n'y peuvent acquérir la sainteté, ni se rendre dignes de récompense ou de punition; ce qui leur fait désirer ardemment de renaître dans la partie que nous habitons, où les occasions se présentent sans cesse pour faire le bien. C'est une grace qu'ils obtiennent, s'ils la demandent par les mérites du Dieu qui a parcouru leur Pays, quoiqu'il soit inaccessible pour nous.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Toute la masse de la terre a sous elle une étendue immense d'eau, qui la soutient, comme la mer porte un Navire. Un vent impétueux tient ces eaux suspendues; & ce vent, qui est éternel comme le monde, les repousse continuellement pour empêcher leur chute. Un temps viendra, que le Dieu des Siamois a prédit, où le feu du ciel tombant sur la terre reduira tout en cendre; & la terre purifiée sera rétablie

Ce qui soutient la Terre.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

dans ſon premier état. Cette doctrine dépend d'une autre explication. Les Siamois prétendent qu'autrefois les hommes avoient une taille giganteſque, jouiſſoient d'une ſanté parfaite pendant pluſieurs ſiecles, n'ignoroient rien, & menoient une vie fort innocente. Tous ces avantages ayant diminué dans la ſuite des temps, l'eſpece humaine continuera de dégénerer, & les hommes deviendront à la fin ſi petits & ſi foibles, qu'à peine auront-ils la hauteur d'un pied. Dans cet état, leur vie ſera très courte. Cependant, ils croîtront en malice; & dans les derniers temps, ils s'abandonneront aux crimes les plus honteux. Alors ils n'auront plus de loix, ni de véritables connoiſſances. On croit déja, dans le Royaume de Siam, que la fin du monde approche, parce qu'il ne s'y trouve plus que de la corruption. Au reſte ces grands changemens arriveront auſſi dans les animaux, qui avoient autrefois l'uſage de la parole, & qui l'ont déja perdu. Les Siamois donnent de la liberté aux bêtes. Ils les croyent capables de bien & de mal, & par conſéquent de récompenſe & de punition.

Renouvellement du monde.

La terre, couverte de cendre & de pouſſiere, ſera purifiée par le ſouffle

d'un vent impétueux, qui enlevera les les reſtes de l'embraſement du monde. Enſuite elle exhalera une odeur ſi douce, qu'elle attirera du ciel un ange femelle, qui mangera de la terre purifiée, & qui en concevra douze fils & douze filles, par leſquels le monde ſera repeuplé. Les hommes qui en naîtront ſeront d'abord ignorans & groſſiers, & ne ſe connoîtront pas eux-mêmes. Après s'être connus, ils ignoreront long-temps la loi. Mais, enfin, un Dieu diſſipera les tenebres, en leur enſeignant la veritable Religion, & toutes les ſciences. La loi ſainte, inconnue depuis long-temps (20), revivra dans tous les eſprits. C'eſt l'unique emploi que la nation Siamoiſe juge digne de Dieu. Elle eſtime au-deſſous de lui le gouvernement du monde, & tous les ſoins qui regardent le corps des hommes & des animaux.

Ce renouvellement ou cette purification du monde, recommencera de temps en temps dans le cours de l'éternité (21).

(20) Pour faire entendre la durée de ce temps, les Siamois ſuppoſent un puits profond & quarré, dont chaque côté a vingt braſſes. Si tous les ans on jette dans ce puits un grain de ſenevé, le temps qu'il faudra pour le remplir eſt celui du regne de l'ignorance. Ils le nomment Cap.

(21) Tachard, *ubi ſup.* page 297 & précedentes.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

En reduiſant les explications du Pere Tachard à cet extrait, on croit en avoir conſervé ce qu'il juge néceſſaire pour faire connoître le Dieu que les Siamois adorent aujourd'hui. Ils l'appellent *Sommono-khodom* (22). Son hiſtoire eſt un mêlange monſtrueux de Chriſtianiſme & des plus ridicules Fables. On ſuppoſe d'abord qu'il naquit Dieu, par ſa vertu propre, & qu'immédiatement après ſa naiſſance, il acquit ſans aucun Maître & par une ſimple vûe de ſon eſprit, une parfaite connoiſſance de tout ce qui regarde le Ciel, la Terre, le Paradis, l'Enfer, & tous les ſecrets

Sommono-khodom, dernier dieu des Siamois.

(22) La-Loubere écrit *Sommona-Codom*. Il dit qu'ayant communiqué au ſçavant D'Herbelot, tout ce qu'il ſçavoit de Siamois, pour le mettre en état de comparer cette langue avec l'Arabe, le Turc & le Perſan, il apprit de lui que *Suman*, qu'il faut prononcer *Souman*, ſignifie *Ciel* en Perſan, & que *Codum* ou *Codom* veut dire *Ancien* dans la même langue : d'où il conclut que Sommona-Codom ſemble ſignifier le *Ciel éternel* ou *increé*, parce qu'en Perſan, comme en Hebreu, le mot qui veut dire *Ancien* ſignifie auſſi éternel ou increé. A l'égard de la langue *Balie*, D'Herbelot diſoit que l'ancien Perſan s'appelle *Pahalevi* ou *Pahali*, & qu'entre *Pahali* & *Bahali*, les Perſans ne mettent point de différence.

De-là, La-Loubere eſt porté à croire que les ancêtres des Siamois ont adoré le Ciel, comme les anciens Chinois, & peut-être comme les anciens Perſes ; mais qu'ayant enſuite embraſſé la doctrine de la metempſycoſe & oublié le vrai ſens du mot de Sommona-Codom, ils ont fait un homme de l'eſprit du ciel, avec un grand nombre d'attributions fabuleuſes. *La-Loubere*, ubi ſup. page 422.

de la nature ; qu'au même inſtant, il ſe ſouvint de tout ce qu'il avoit fait dans les différentes vies qu'il avoit menées ; & qu'après avoir enſeigné de profonds myſteres aux Peuples, il les leur laiſſa par écrit dans ſes livres, pour l'inſtruction de la poſtérité.

Ses avantures divines.

C'eſt lui-même, ſuivant Tachard, qui raconte dans ces livres qu'étant devenu Dieu, il ſouhaita un jour de manifeſter ſa divinité aux hommes par quelque prodige extraordinaire. Il étoit alors aſſis ſous un arbre nommé *Tonppo*, que les Siamois reſpectent beaucoup par cette raiſon. Il ſe ſentit porté en l'air dans un thrône, éclatant d'or & de pierreries ; & les Anges, deſcendant du Ciel, lui rendirent les honneurs & les adorations qu'ils lui devoient. Son frere *Thevathat* & ſes Sectateurs ne purent voir ſans jalouſie ſa gloire & ſa majeſté. Ils conſpirerent ſa perte, avec tous les animaux, qu'ils ligue-ent auſſi contre lui. Mais il remporta une victoire éclatante. Cependant Thevathat, aſpirant auſſi à la divinité, refuſa de ſe ſoumettre, & forma une nouvelle Religion, dans laquelle il engagea quantité de Rois & de Peuples. Ce fut l'origine d'un ſchiſme, qui diviſa le monde en deux par-

Sa guerre contre Thevathat.

Origine que les Siamois donnent à notre Religion.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

ties. Les Siamois noûs mettent dans celui de Thevathat; d'où ils concluent qu'il ne faut pas s'étonner qu'étant ſes diſciples nous ignorions tout ce qu'ils ont appris de Sommonokhodom, & que nos écritures ſoient remplies de doutes & d'obſcurités. Mais quoique Thevathat ne fût pas un véritable Dieu, ils lui accordent d'avoir excellé dans pluſieurs ſciences, ſur-tout dans les Mathématiques & la Géométrie : & comme nous avons reçu de lui ces connoiſſances, ils ne ſont pas ſurpris que nous y ayons fait plus de progrès qu'eux. Enfin, ce frere impie fut précipité au fond de l'Enfer. Sommonokhodom raconte lui-même qu'ayant viſité les huit demeures infernales, il reconnut Thevathat dans la huitieme; c'eſt-à-dire, dans le lieu où les plus grands criminels ſont tourmentés. Il fait la deſcription de ſon ſupplice. Il le vit attaché à une croix, avec de gros cloux, qui lui perçoient les pieds & les mains avec d'inſupportables douleurs. Sa tête étoit environnée d'une couronne d'épines; ſon corps, tout couvert de plaies; & pour comble de miſere, un feu très ardent le brûloit ſans le conſumer. La pitié fit oublier à Sommonokhodom, toutes les injures

qu'il avoit reçues de ce frere coupable. Il lui propoſa d'adorer ces trois mots, *Pputhang*, *Thamang*, *Sangkhang*, mots ſacrés & myſtérieux, que les Siamois reſpectent beaucoup, & dont le premier ſignifie *Dieu*; le ſecond, *Parole* ou *Verbe de Dieu*; le troiſieme, *Imitation de Dieu*. La grace de Thevathat fut miſe à cette condition. Mais après avoir adoré les deux premiers mots, il refuſa d'adorer le troiſieme, parce qu'il ſignifie *Imitateur de Dieu* ou *Prêtre*, & que les Prêtres ſont des hommes pécheurs, qui ne méritent pas ce reſpect. Il fut abandonné à ſon obſtination, & ſon châtiment dure encore.

Principale raiſon qui les en éloigne.

Tachard obſerve qu'entre pluſieurs obſtacles, qui éloignent les Siamois de l'Évangile, rien ne leur en inſpire tant d'averſion que cette idée. Une ſorte de reſſemblance, qu'ils croyent trouver, ſur quelques points, entre leur Religion & la nôtre, leur perſuade que ce Thevathat n'eſt pas différent de Jeſus-Chriſt. Ils regardent un Crucifix comme l'image parfaite du châtiment de Thevathat; & lorſqu'un Miſſionnaire entreprend de leur expliquer les articles de notre foi, ils lui répondent qu'ils n'ont pas beſoin de ſes in-

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

ſtructions, & qu'ils ſçavent déja tout ce qu'il croit leur apprendre (23).

Formes par leſquelles Sommonokhodom a paſſé.

On lit dans les écrits de Sommonokhodom, que depuis qu'il avoit aſpiré à devenir Dieu, il étoit revenu cinq cens cinquante fois au monde, ſous différentes figures; que dans chaque renaiſſance il avoit toujours été le premier & comme le Prince des animaux, ſous la figure deſquels il naiſſoit; que ſouvent il avoit donné ſa vie pour ſes Sujets, & qu'étant ſinge, il avoit délivré une Ville d'un monſtre horrible qui la déſoloit par ſes ravages; qu'il avoit été un Roi très puiſſant; qu'avant que d'obtenir le ſouverain Domaine de l'Univers, il s'étoit retiré avec ſa femme & ſes deux enfans, dans des ſolitudes écartées, où il étoit mort au monde & à ſes paſſions, juſqu'à ſouffrir ſans émotion qu'un Bramine qui vouloit éprouver ſa conſtance, lui enlevât ſon fils & ſa fille, & les tourmentât, devant lui; qu'il avoit donné ſa femme à un pauvre, qui lui demandoit l'aumône; & qu'enfin, après s'être crevé les yeux, il s'étoit ſacrifié lui-même en diſtribuant ſa chair aux animaux, pour les ſoulager dans une faim preſſante. Telles ſont les actions vertueuſes dont les

(23) Tachard, *ubi ſup.* page 305.

Talapoins propoſent l'imitation au Peuple.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Dans ſon apothéoſe, ſon ame monta au huitieme ciel, pour n'être plus ſujette aux miſeres humaines, & pour y jouir d'une félicité parfaite. Elle ne renaîtra jamais; ce que les Siamois nomment anneantiſſement. Ce n'eſt pas une véritable deſtruction; mais une ame ne paroît plus ſur la terre, quoiqu'elle vive au Ciel. Le corps de Sommonokhodom fut brûlé; & ſes diſciples ont conſervé juſqu'à préſent ſes os, dont une partie eſt dans le Royaume de Siam, & l'autre dans celui de Pegu. On leur attribue des vertus merveilleuſes. Avant ſa mort, il ordona qu'on fît ſon portrait, & qu'on lui rendît ſans ceſſe, dans ces images, les honneurs dûs à ſa divinité (24).

Son apotheoſe.

(24) On met ordinairement à côté de ſa ſtatue, dans les Temples, celles de deux de ſes principaux diſciples, l'un à main droite, & l'autre à gauche, mais leurs ſtatues ſont moindres que la ſienne. Celui de la droite ſe nomme *Pra Magla*; & celui de la gauche *Pra Saribout*. Derriere ces trois ſtatues & ſur le même Autel, il y en a toujours quelques autres, qui ne repréſentent que les Officiers de l'intérieur du Palais de Sommonokhodom. Les galeries, en forme de cloître, qui ſont quelquefois autour des Temples, contiennent les ſtatues de ſes autres Officiers du dehors. A l'égard des ſtatues monſtrueuſes, ſoit par leur grandeur ou par leur forme, elles repréſentent différens dieux qui ont été contemporains de Sommonokhodom, ou qui l'ont précedé, & dont

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM. Préceptes de la loi.

Toute la Loi eſt compriſe comme la nôtre, dans dix préceptes (25), mais beaucoup plus ſeveres. Les circonſtances & la néceſſité même n'excuſent pas le peché. Pluſieurs articles, qui ne ſont parmi nous que perfection & de conſeil, paſſent chez les Siamois pour des commandemens indiſpenſables. L'uſage de toute liqueur capable d'enyvrer, leur eſt interdit. Le vin ne leur eſt pas permis dans leurs plus preſſans beſoins. Ils ne peuvent tuer aucun animal. Ils ont des préceptes de netteté & de bien-

quelques uns, tels que *Pra Ariaſeria*, ont eu juſqu'à quarante braſſes de haut. *La-Loubere*, pages 416 & 418.

(25) Les dix préceptes regardent particulierement les Talapoins. Tachard en met huit principaux pour les Laïques : 1°. Adorer Dieu & la parole, & ceux qui imitent ſes vertus. 2°. Ne pas voler. 3°. Ne pas boire de vin, ni aucune liqueur qui enyvre. 4°. Ne pas mentir & ne tromper perſonne. 5°. Ne pas tuer d'hommes ni d'animaux. 6°. Ne pas commettre d'adultere. 7°. Jeûner les jours de fête. 8°. Ne pas travailler les mêmes jours. *Page* 312. La-Loubere reduit les préceptes à cinq, qui ſont, dit-il, à peu près les mêmes dans tous les cantons des Indes : 1°. Ne rien tuer. 2°. Ne rien dérober. 3°. Ne commettre aucune impureté. 4°. Ne pas mentir. 5°. Ne pas boire de liqueur qui enyvre. Il ajoute que la perfection de la loi n'eſt que pour les Talapoins ; non que perſonne puiſſe la violer ſans peché, mais parce que leur état eſt plus parfait en lui-même. Un Talapoin peche, ſi en marchant dans les rues il n'a pas ſes ſens recueillis. Il peche s'il ſe mêle d'affaires d'Etat, s'il touſſe pour s'attirer les regards d'une femme, ou s'il en deſire quelqu'une, s'il uſe de parfums, ou s'il ſe pare avec trop de ſoin, &c. *ubi ſup.* pages 381 & 391.

séance, qu'il ne respectent pas moins que ceux de la vertu.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Sans vœu, sans aucun lien qui attache les Talapoins à leur condition, ils sont assujettis au plus rigoureux joug de l'obéissance & de la chasteté. La-Loubere y a joint même celui de la pauvreté; car il leur est défendu d'avoir plus d'un vêtement, & d'en avoir de précieux; de garder aucun aliment du soir au lendemain; de toucher ni à l'or ni à l'argent, & d'en désirer. Mais comme ils sont toujours libres d'abandonner leur profession, ils ont l'art, en menant une vie pauvre & reglée, d'amasser de quoi vivre lorsqu'ils abandonneront leur état (26).

Funérailles.

Passons aux Funérailles des Siamois. Aussi-tôt qu'un malade a rendu le dernier soupir, on enferme son corps dans une biere de bois, dont on fait vernir ou même dorer le dehors. Mais comme les vernis de Siam, moins bons que ceux de la Chine, n'empêchent pas toujours que l'odeur du corps ne se fasse sentir par les fentes, on s'efforce de consumer les intestins du mort avec du mercure qu'on lui verse dans la bouche. Les plus riches ont des bieres de plomb, qu'ils font aussi dorer. La bie-

(26) *Ibidem.* p. 302.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

re eſt placée avec reſpect ſur quelque choſe d'élevé, tel qu'un bois de lit ſoutenu par des pieds, pour attendre le chef de la famille s'il eſt abſent, ou pour ſe donner le temps de préparer les honeurs funebres. On y brûle des bougies & des parfums. Chaque nuit, un certain nombre de Talapoins rangés dans la chambre le long des murs, chantent en langue Balie. On les nourrit, & leur ſervice eſt payé. Leurs chants ſont des moralités & des leçons ſur le chemin du Ciel, qu'ils enſeignent à l'ame du mort.

Singularités des buchers Siamois.

La famille choiſit un lieu commode à la campagne, pour y rendre au corps les derniers devoirs, qui conſiſtent à le brûler, avec diverſes cérémonies. Ce lieu eſt ordinairement près de quelque Temple, que le mort, ou quelqu'un de ſes Ancêtres ont fait bâtir. On forme une enceinte de bambou, avec quelques ornemens d'architecture, à peu près du même ouvrage que les berceaux & les cabinets de nos jardins, ornée de papiers peints ou dorés qu'on découpe, pour repréſenter des maiſons, des meubles, & des animaux domeſtiques & ſauvages. Le centre de cet enclos eſt occupé par le bucher, que les familles compoſent de bois odoriferans,

tels que le ſandal blanc ou jaune, & le bois d'aigle. On fait conſiſter le plus grand honneur à donner beaucoup d'élévation au bucher ; non à force d'y mettre du bois, mais par de grands échafaudages, ſur leſquels on met de la terre, & le bucher par deſſus. La Loubere raconte qu'aux funérailles de la derniere Reine, l'échaffaut fut élevé ſi prodigieuſement, qu'on fut obligé d'employer une machine Européenne pour élever la biere à cette hauteur (27).

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Le corps eſt porté au ſon d'un grand nombre d'inſtrumens. Il marche à la tête du convoi, qui eſt compoſé de toute la famille & des amis du mort, hommes & femmes, vétus de blanc, la tête voilée d'une toile blanche. Le chemin ſe fait par eau, lorſqu'on peut éviter les voyages de terre. Dans les plus magnifiques funérailles, on porte de grandes machines de bambou, couvertes de papier peint & doré, qui repréſentent non ſeulement des Palais, des meubles, des Elephans, & d'autres animaux ordinaires, mais des monſtres biſarres, dont quelques-uns approchent de la forme humaine (28). On ne brûle

Convoi funebre.

(27) *Ibid.* page 372.

(28) La-Loubere ſemble railler ceux qui les prennent pour des figures de diable. *Voyez* le premier Voyage de Tachard.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

pas la biere. Le corps eſt placé nud ſur le bucher, & les Talapoins du Couvent le plus proche chantent pendant un quart d'heure, après lequel ils ſe retirent, ſans paroître davantage. Ce n'eſt pas par des vûes de Religion qu'on les appelle à cette ſcene, mais ſeulement pour la rendre plus magnifique. On donne à la cérémonie un air de fête ; & quoique les parens y faſſent quelques lamentations, La-Loubere aſſure qu'on n'y loue pas de *pleureuſes* (29). Après le départ des Talapoins, on voit commencer les ſpectacles du Cone & du Raban (30), qui durent tout le jour ſur différens théatres. Vers midi, un valet des Talapoins met le feu au bucher, qu'on ne laiſſe brûler ordinairement que l'eſpace de deux heures. Si c'eſt le corps d'un Prince du ſang, ou de quelque Seigneur que le Roi a nommé, c'eſt le Monarque lui-même qui met le feu au bucher, ſans ſortir de ſon Palais, en lâchant un flambeau allumé, le long d'une corde que l'on tend depuis ſes fenêtres juſqu'au lieu de l'exécution (31). Jamais le feu ne conſume entierement le corps.

Maniere dont on brûle le corps.

(29) *Ibid.* p. 374.

(30) Voyez ci-deſſus, l'article des divertiſſemens Siamois.

(31) La-Loubere, *ubi ſup.*

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

Il ne fait que le rotir; & ſouvent fort mal. Les reſtes ſont renfermés dans la biere, & dépoſés ſous une des pyramides qu'on voit autour des Temples (32). Quelquefois on y enterre avec le mort des pierreries & d'autres richeſſes, dans la confiance qu'on a pour des lieux que la Religion rend inviolables (33). Ceux qui n'ont ni Temple ni pyramide, gardent quelquefois chez eux les reſtes mal brûlés de leurs parens. Mais on voit peu de Siamois, aſſez riches pour bâtir un Temple, qui n'employent quelque partie de leur bien à cet établiſſement, & qui n'y enfouiſſent les richeſſes qui leur reſtent (34). Les plus pauvres font faire au moins quelque Idole, qu'ils donnent aux Temples déja bâtis. Si leur pauvreté va juſqu'à ne pouvoir brûler

Il n'eſt que rôti, & l'on enterre les reſtes.

Sepultures.

(32) Ces pyramides ſe nomment *Pra Tchiaidi*, qui ſignifie *contentement* ou *repos ſacré*. Elles ne ſont accompagnées d'aucune épitaphe; & celles qui durent le plus ne vont pas au-delà d'un ſiecle. *La Loubere*, p. 377.

(33) Cependant La-Loubere aſſure que des Siamois ont demandé des limes lourdes à des Européens, pour couper de groſſes barres de fer, qui lioient quelques pierres d'un Temple, ſous leſquelles il y avoit de l'or caché, p. 377.

(34) Quelques Voyageurs prétendent que les cendres des Rois de Siam ſont jettées dans une riviere. Les Peguans font une pâte des cendres de leurs Rois, avec du lait, & l'enterrent à l'embouchure de leur fleuve quand la mer eſt retirée, *ibid.* page 376.

DESCRIPT. DU ROYAUME DE SIAM.

leurs parens, ils les enterrent, avec le ſecours des Talapoins; mais comme ces Religieux ne marchent jamais ſans ſalaire, ceux qui n'ont pas même de quoi les payer expoſent le corps de leurs proches dans quelque lieu éminent, pour ſervir de pâture aux oiſeaux de proie.

Il arrive quelquefois qu'un Siamois élevé en dignité fait déterrer le corps de ſon pere, quoique mort depuis long temps, pour lui faire de magnifiques funerailles, ſi celles qu'on lui a faites au temps de ſa mort n'étoient pas dignes de l'élévation préſente de ſa famille. On a déja remarqué que dans les maladies épidémiques, l'uſage eſt d'enterrer les corps ſans les brûler, mais qu'on les déterre quelques années après pour leur rendre cet honneur. La Loi défend de brûler ceux que la Juſtice condamne à mourir, les enfans morts-nés, les femmes qui meurent en couche, ceux qui périſſent par l'eau, ou par quelque déſaſtre extraordinaire, tel que la foudre. Les Siamois mettent ces malheureux au rang des coupables, parce que dans leurs principes il ne peut arriver de malheur à l'innocence.

Le deuil volontaire.

Le deuil n'eſt pas forcé à Siam. Chacun a la liberté d'en régler les marques

ſur le ſentiment de ſa douleur. Auſſi voit-on plus ſouvent les peres & les meres en deuil, pour la mort de leurs enfans, que les enfans pour celles de leurs peres. Quelquefois un pere & une mere embraſſent la vie Religieuſe, après avoir perdu ce qui les attachoit au monde, ou ſe raſent du moins la tête l'un à l'autre; car il n'y a que les véritables Talapoins qui puiſſent ſe raſer auſſi les ſourcils. On ne lit dans aucun Voyageur, & toutes les recherches de La-Loubere, n'ont pû lui faire découvrir, que les Siamois invoquent leurs parens morts. Mais ils ſe croyent ſouvent tourmentés par leurs apparitions. La crainte, plutôt que la piété, les porte alors à porter près de leurs tombeaux, des viandes que les animaux mangent; ou à faire pour eux, des libéralités aux Talapoins, qui leur prêchent que l'aumône rachete les pechés des morts & des vivans.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

§ VII.

Hiſtoire Naturelle de Siam.

Qualités générales du Pays.

TOUTES les Relations s'accordent à repréſenter le Royaume de Siam comme un pays preſqu'inculte. Dans les parties qui ſont éloignées des rivieres, il eſt couvert de bois. Celles qui ſont mieux arroſées, & que l'inondation réguliere ſert encore plus à rendre fertiles, produiſent aſſez abondamment tout ce que le travail des Habitans leur confie. La-Loubere attribue principalement leur fécondité au limon que les pluies entraînent des montagnes.

Saiſons de Siam.

Les Siamois ne connoiſſent que trois ſaiſons; l'hiver, le petit Eté, & le grand Eté. La premiere qui ne dure que deux mois, répond à nos mois de Décembre & de Janvier. La ſeconde eſt compoſée des trois ſuivans; & les ſept autres forment le grand Eté. Ainſi l'hiver des Siamois arrive à peu près au même temps que le nôtre, parce qu'ils ſont comme nous au Nord de la ligne; mais il eſt auſſi chaud que notre plus grand Eté. Auſſi, dans tout autre temps que celui de l'inondation, cou-

vrent-ils toujours les plantes de leurs jardins contre l'ardeur du ſoleil, comme nous couvrons les nôtres contre le froid de la nuit ou de l'hiver. Cependant, pour les beſoins du corps, la diminution du chaud leur paroît un froid aſſez incommode. Le petit Eté eſt leur Printemps. Ils n'ont pas d'Automne; au lieu d'un ſeul grand Eté, ils en pourroient compter deux, à l'imitation des anciens qui ont parlé des Indes; puiſque deux fois l'année ils ont le ſoleil perpendiculairement ſur leurs têtes (35).

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

L'hiver eſt ſec à Siam, & l'Eté pluvieux. Combien de fois a-t-on remarqué que la Zone torride ſeroit ſans doute inhabitable, ſi le ſoleil n'y entraînoit toujours après lui des nuages & des pluies, & ſi le vent n'y ſouffloit ſans ceſſe de l'un des Poles, quand le ſoleil eſt vers l'autre. Ainſi, dans le Royaume de Siam, le ſoleil étant pendant l'hiver au Midi de la ligne, ou vers le Pole antarctique, les vents du Nord regnent toujours, & temperent l'air juſqu'à le rafraîchir ſenſiblement. Au contraire, pendant l'Eté, lorſque

Leur variété, & celle des vents.

(35) Une fois lorſqu'il vient de la ligne au Tropique du Cancer & l'autre fois quand il s'en retourne de ce Tropique vers la ligne.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

le ſoleil eſt au Nord de la ligne, & directement ſur la tête des Siamois, les vents du Midi, dont le ſouffle ne ceſſe point, y cauſent des pluies continuelles, ou du moins, diſpoſent toujours le temps à la pluie. C'eſt cette regle conſtante des vents, que les Portugais ont nommé *Moncaos*, & que nos gens de mer appellent Mouçons après eux (36). Les vents du Nord empêchent les Vaiſſeaux, pendant ſix mois, d'arriver à la barre de Siam; & ceux du Midi les empêchent pendant ſix mois d'en ſortir (37).

(36) De *Motiones aeris*, ſuivant Oſorius & le Pere Maffée.

(37) La Loubere donne les obſervations ſuivantes, en faveur des Phyſiciens & des Pilotes. Nous éprouvons, dit-il, ſur nos mers, que ſi les vents y ſont fort changeans, ils changent pourtant avec cette regle preſqu'infaillible, de ne paſſer du Nord au Midi que par le Levant, & du Midi au Nord que par le Couchant; ni du Levant au Couchant que par le Midi, & du Couchant au Levant que par le Nord. Ainſi le vent fait toujours le tour du Ciel dans le même ſens, ou preſque jamais dans le ſens contraire, que les Pilotes appellent *à contre*. Cependant, dans la Zone temperée qui eſt au Midi de la ligne, lorſque nous avons traverſé ces mers, qui ſont au Levant de l'Afrique, nous avons éprouvé, à notre retour de Siam, que les vents alloient toujours à contre. A la vérité, pour aſſurer que cela ne ſoit jamais autrement, il faudroit plus d'une épreuve. Quoi qu'il en ſoit, le vent ne va point à contre dans le Golfe de Siam: mais il n'y fait le tour du Ciel que dans l'eſpace d'un an: au lieu que ſur nos mers, il le fait en un petit nombre de jours, & quelquefois en un jour. Lorſque dans les Indes le vent fait le tour du Ciel en un jour, il eſt

Les Siamois n'ont pas de mot, dans leur langue, pour exprimer ce que nous appellons une ſemaine; mais, ils nom-

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM. Mois, jours année Siamoiſe.

orageux; & c'eſt ce qu'on appelle proprement un ouragan.

Dans les mois de Mars, d'Avril & de Mai, le vent du Midi regne à Siam. Le Ciel s'y brouille. Les pluies commencent, & ſont déja fréquentes en Avril. En Juin, elles ſont preſque continuelles; & les vents tournent au Couchant, c'eſt-à-dire, tiennent du Couchant & du Midi. En Juillet, Août & Septembre, les vents ſont au Couchant, ou preſqu'au Couchant, & toujours accompagnés de pluies. Les eaux inondent alors les terres, à la largeur de neuf ou dix lieues, & s'étendent à plus de cent cinquante au Nord du Golfe. Pendant tout ce temps, & principalement vers la mi-Juillet, les marées ſont ſi fortes, qu'elles montent juſqu'au-deſſus de Siam, & quelquefois juſqu'à Louvo. Elles décroiſſent en vingt-quatre heures, avec cette meſure, que l'eau ne redevient douce devant Bancock que pendant une heure; quoique Bancock ſoit à ſept lieues de la riviere; encore l'eau y eſt elle toujours un peu ſaumatre.

En Octobre, les vents tiennent du Couchant & du Nord, & les pluies ceſſent. En Novembre & Décembre, les vents ſont Nords, nettoyent le Ciel, & ſemblent abbattre la mer juſqu'à lui faire recevoir en peu de jours toutes les eaux de l'inondation. Alors les marées ſont ſi peu ſenſibles, que l'eau eſt toujours douce à deux ou trois lieues dans la riviere, & qu'à certaines heures du jour, elle l'eſt même à près d'une lieue dans la rade. Mais en tout temps, à Siam, il n'y a qu'un flux & un reflux de vingt-quatre heures. En Janvier, les vents ont déja tourné au Levant. En Février, ils tiennent du Levant & du Midi.

C'eſt une circonſtance conſidérable, que dans le temps où les vents ſont au Couchant, les courans du Golfe portent rapidement les Vaiſſeaux ſur la côte Orientale, qui eſt celle de Camboya, & les empêchent de s'en relever, au lieu que dans les temps où les vents ſont à l'Eſt, les courans portent ſur la côte Occidentale; de même, il ſemble que ce ſont les vents du Midi qui pouſſent

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

ment, comme nous les ſept jours par les Planettes, & leurs jours répondent aux nôtres (38). Cependant le jour y commence plutôt qu'ici, d'environ ſix heures. Ils fixent le commencement de leur année au premier jour de la Lune de Novembre ou de Décembre, ſuivant certaines regles ; mais ils marquent moins leurs années par le nombre, que par des noms qu'ils leur donnent ; tels que l'année du cochon, du ſerpent, &c. Leurs mois ſont eſtimés vulgairement de trente jours. Ils ne leur donnent pas d'autres noms que celui de leur rang numerique ; c'eſt-à-dire, premier, ſecond, troiſieme, &c.

Recolte principale.

Le riz eſt leur principale recolte & le plus ſain de leurs alimens. Cependant, le froment croît dans celles de leurs ter-

le flux, & qui le ſoutiennent pendant ſix mois bien loin dans la riviere de Siam ; & qu'au contraire ce ſont les vents du Nord qui lui ferment preſqu'abſolument l'entrée de la riviere pendant les ſix autres mois. Les concluſions qu'on en peut tirer ſe préſentent d'elles-mêmes. *Tome II, page 64.*

(38) *Van*, ſignifie jour, en Siamois. Les noms des jours ſont *Van-Athit*, jour du ſoleil, ou Dimanche ; *Van-Tchan*, jour de la lune ou lundi. *Van-Angkaan*, jour de Mars ou mardi. *Van-Pout*, jour de Mercure ou mercredi. *Van-Prahaat*, jour de Jupiter ou jeudi. *Van-Souc*, jour de Venus ou Vendredi. *Van-Saou*, jour de Saturne ou ſamedi. Mais ces noms de Planettes ſont de la langue Balle. Le ſoleil ſe nomme *Tavan*, en Siamois, & la lune *Doen. Ibid. Tome II.* p. 54.

res

res qui ſont aſſez élevées pour éviter l'inondation. On les arroſe ou, comme nos jardins, avec des arroſoirs, ou par le moyen de quelques reſervoirs encore plus hauts, dans leſquels on retient l'eau de pluie. Mais, ſoit que le peuple ſoit effrayé du travail ou de la dépenſe, La-Loubere raconte que le Roi ſeul recueille du froment; & peut-être moins pour le goût que par curioſité. Les François habitués dans le Royaume faiſoient venir de la farine de Surate. » Le pain » que nous recevions du Roi de Siam, » ajoute le même Voyageur, étoit ſi » ſec, que le riz à l'eau pure me paroiſ- » ſoit plus agréable. Cependant quel- » ques Européens m'aſſuroient que le » froment eſt bon à Siam, & que la ſé- » chereſſe de notre pain devoit venir » d'un peu de farine de riz, qu'on y » mêloit ſans doute, de peur qu'il ne » vînt à manquer.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

Les Siamois employent également au labourage, les bufles & les bœufs; ils les conduiſent avec une corde, paſſée par un trou qu'ils leur font au cartilage qui ſépare les naſeaux, & qu'ils paſſent auſſi dans un anneau qui eſt au bout du timon de leur charrue. Au reſte, rien n'eſt plus ſimple que cet inſtrument de leur agriculture. Il eſt ſans roue, &

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

composé de trois pieces de bois : l'une qui eſt un bâton aſſez long, pour ſervir de timon ; un autre recourbé, qui en eſt le manche ; & un troiſieme, plus court & plus fort, attaché au bas du manche, à angles preſque droits. C'eſt celui-ci qui porte le ſoc ; & ces quatre pieces ne ſont liées qu'avec des courroies.

Légumes. On voit, à Siam, du blé de Turquie, mais ſeulement dans les jardins. Les Siamois en font bouillir ou griller l'épi entier, ſans en détacher les grains, & le mangeut dans cet état. Ils ont des pois & d'autres légumes, dont nos Voyageurs ſe contentent de dire qu'ils ne reſſemblent point aux nôtres. Cependant La-Loubere vit dans leurs mains d'excellentes patates & des ciboules ; mais il n'y vit pas d'oignons. Il vit des groſſes raves, de petits concombres, de petites citrouilles, dont le dedans étoit rouge, des melons d'eau, du perſil, du baume & de l'oſeille. Nos racines, & la plûpart des herbes dont nous compoſons nos ſalades, leur ſont inconnues ; quoiqu'il y ait apparence que toutes ces plantes, qui croiſſent à Batavia, ne réuſſiroient pas moins dans le Royaume de Siam.

Fleurs. Les Tubereuſes y ſont communes.

On y voit assez d'œillets, mais peu de roses ; & toutes ces fleurs y ont beaucoup moins d'odeur qu'en Europe. Le jasmin y est si rare, qu'il ne s'en trouve, dit-on, que dans les jardins du Roi. Les amaranthes & les tricolors le sont moins. Mais à la place de nos autres fleurs, que le pays ne produit point, ou qu'on n'y a jamais portées, on y en trouve un grand nombre qui lui sont particulieres, & qui ne sont pas moins agréables par leur couleur & leur forme, que par leur odeur. Quelques-unes ne font sentir leur parfum que la nuit, parce qu'il se dissipe dans la chaleur du jour. HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

Les vastes forêts dont le Royaume de Siam est couvert, fournissent aux Habitans une grande varieté d'excellens arbres. On ne nomme pas le bambou, ni quantité d'autres qui leur sont communs avec tous les pays des Indes. Mais entre les cotoniers, qu'ils ont en abondance, on vante beaucoup celui qui se nomme *Capoc*. Il produit une espece d'ouate, si fine qu'on ne peut la filer, & qui leur tient lieu de duvet. Ils tirent de certains arbres, diverses huiles, qu'ils mêlent dans leurs ciemens, pour les rendre plus onctueux & plus durables. Un mur qui en est revêtu, a plus de Arbres & bois.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

blancheur, & n'a gueres moins d'éclat que le marbre. Un vaſe de cette matiere conſerve mieux l'eau que la terre glaiſe; leur mortier eſt meilleur auſſi que le nôtre, parce que dans l'eau qu'ils y employent ils font bouillir l'écorce de certains arbres avec des peaux de bœuf ou de buffle, & qu'ils y mêlent même du ſucre. Une eſpece d'arbres, fort communs dans leurs forêts, jette cette gomme qui fait le corps des plus beaux vernis de la Chine & du Japon. Mais les Siamois ignorent l'art de la mettre en œuvre.

Papier d'écorce & de feuilles d'arbre.

Ils font du papier, non ſeulement de vieux linges de cotton, mais auſſi de l'écorce d'un arbre qu'ils nomment *Ton-Coë*, & qu'ils pilent comme le linge. Quoiqu'il n'ait pas la blancheur du nôtre, ils écrivent deſſus avec de l'encre de la Chine. Souvent ils le noirciſſent, pour écrire avec une eſpece de craie, qui n'eſt que de la terre glaiſe ſechée au Soleil. Ils écrivent auſſi avec un ſtyle ou un poinçon, ſur les feuilles d'une ſorte d'arbre qui a beaucoup de reſſemblance avec le palmier, & qui ſe nomme *Tan*. Ces feuilles, qu'ils appellent *Barlan*, ſe coupent en quarré long & fort étroit. C'eſt ſur cette eſpece de tablettes, qu'on écrit les prieres que les

Talapoins chantent dans leurs Temples.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

Les bois de conſtruction, pour les maiſons & les vaiſſeaux, & d'ornement pour la ſculpture, la menuiſerie, ſont d'une excellence & d'une varieté ſingulieres. Il s'en trouve de leger & de fort peſant, d'aiſé à fendre, & d'autre qui ne ſe fend point, quelques clous & quelques chevilles qu'il reçoive. Ce dernier, que les Européens on nommé *bois-marie*, eſt meilleur qu'aucun autre pour les courbes de Navire. L'arbre que les Portugais appellent *Arvore de Raiz*, & les Siamois Copai, a cette propriété commune avec le Peletuvier d'Afrique, que de ſes branches on voit pendre juſqu'à terre pluſieurs filets, qui prenant racine deviennent autant de nouveaux troncs. Il ſe forme ainſi une eſpece de labyrinthe de ces tiges, qui ſe multiplient toujours, & qui tiennent les unes aux autres par les branches d'où elles ſont tombées.

Arvore de Raiz. Ses propriétés.

Il ſe trouve, à Siam, des arbres ſi hauts & ſi droits, qu'un ſeul ſuffit pour faire un balon de ſeize à vingt toiſes de longueur. On creuſe le tronc, on l'élargit à l'aide du feu; enſuite on releve ſes côtés par un bordage, c'eſt-à-dire, par une planche de même longueur. On attache aux deux bouts une proue &

Balons faits d'un ſeul tronc d'arbre.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

une pouppe fort haute, un peu recourbées en dehors, & ſouvent ornées de ſculpture & de dorure, & de quelques nacres de perles en pieces de rapport.

Siam n'a aucune de nos eſpeces de bois.

La Loubere admire que parmi tant d'eſpeces de bois, les Siamois n'en ayent pas une ſeule que nous connoiſſions en Europe. Ils n'ont pû élever de Meuriers. Le pays eſt par conſequent ſans vers à ſoie. Ils n'ont pas de lin; & les Indiens en font peu de cas. Le cotton, qu'ils ont en abondance, leur paroît plus agréable & plus ſain, parce que la toile de coton ne ſe refroidit pas comme celle de lin, lorſqu'elle eſt mouillée de ſueur.

Bois d'Aquila, comment il ſe trouve.

Le bois d'Aquila ou d'Aloes n'eſt pas rare à Siam, & paſſe pour meilleur qu'en tout autre pays, quoique fort inférieur au Calamba de la Cochinchine. La Loubere nous apprend qu'il ne ſe trouve que par morceaux, qui ſont des parties corrompues dans les arbres d'une certaine eſpece. Tout arbre de cette eſpece n'eſt pas attaqué de cette précieuſe corruption; & comme elle n'arrive pas non plus aux mêmes parties, c'eſt une recherche aſſez difficile dans les forêts de Siam (39).

Le Thé, dont les Siamois font beau-

(39) *Ubi ſup.* Tome I, page 37.

coup d'uſage, leur vient de la Chine; le Caffé de l'Arabie, & le Chocolat de Manille, Capitale des Philippines, où les Eſpagnols le portent des Indes Occidentales; mais l'Areka & le Betel, qu'ils cultivent ſoigneuſement, ſont ſi communs dans le pays, que jamais on n'y eſt expoſé à manquer d'un ſecours dont l'habitude a fait une neceſſité à tous les Indiens. Comme l'effet de la chaux rouge qu'on y mêle eſt de laiſſer ſur les dents & ſur les levres une teinture vermeille, qui s'épaiſſit peu à peu ſur les dents juſqu'à devenir noire, les Siamois qui ſe piquent de propreté, achevent de les noircir, avec le ſuc de certaines racines & des quartiers de citrons aigres, qu'ils tiennent pendant quelques tems ſous leurs joues & ſous leurs levres. Pour l'uſage qu'ils ont auſſi, de rougir l'ongle du petit doigt de leurs mains, ils y mettent, après l'avoir ratiſſé, un certain ſuc, qu'ils tirent d'un peu de riz pilé dans du jus de citron, avec quelques feuilles d'un arbre qui reſſemble parfaitement au grenadier, mais qui ne porte aucun fruit.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM. Sucs de racines & de feuilles dont les Siamois ſe noirciſſent les dents & ſe rougiſſent les ongles.

Tous les arbres fruitiers des Indes croiſſent heureuſement à Siam, & ne laiſſent manquer les Habitans d'aucune de ces eſpeces des fruits. On remarque

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

en géneral que la plûpart ont tant d'odeur & de goût, qu'on ne les trouve délicieux qu'après s'y être accoutumé. Au contraire, les fruits de l'Europe paroiſſent ſans goût & ſans odeur, lorſqu'on eſt accoutumé aux fruits des Indes (40). La-Loubere, parlant des fruits de Siam, aſſure qu'à l'exception des oranges, des citrons, & des grenades, les Siamois n'ont aucun des fruits que nous connoiſſons. Il n'a pas même reconnu nos figues dans celles qu'ils eſtiment le plus. Elles n'ont pas, dit-il, la bonté des nôtres. Leur grandeur & leur figure eſt celle d'un cervelat. Leur chair eſt molle & pâteuſe, & l'on n'y voit pas ces petits pepins, qui font comme un gravier dans nos figues, lorſqu'elles ſont un peu ſeches. Les melons de Siam ne ſont pas non plus de vrais melons. Mais le même Auteur ne trouve au ſucre Siamois, qui croît en abondance dans les plus belles cannes du monde, que le défaut d'être mal preparé. Les Orientaux n'ont pas d'autre ſucre purifié que le candi (41). On a planté quelques vignes dans les jardins du Roi de Siam, qui n'ont donné qu'un petit nom-

(40) *Ibid.* p. 69. Voyez l'Hiſtoire naturelle géneralle des Indes.

(41) La-Loubere, Tome I, p. 71.

bre de mauvaiſes grappes, dont le grain croît petit & d'un goût que les François trouvoient amer (42). HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

Les Indes orientales n'ont pas de Pays qui ait la reputation d'être plus riche en mines, que le Royaume de Siam. La multitude d'idoles, & d'autres ouvrages de fonte qu'on y voit de toutes parts, perſuade en effet qu'elles étoient anciennement mieux cultivées qu'aujourd'hui. On croit même que les Siamois en tiroient cette grande quantité d'or, dont la ſuperſtition leur a fait orner juſqu'aux lambris & aux combles de leurs Temples. Ils découvrent ſouvent des puits, autrefois creuſés, & les reſtes de quantité de fourneaux, qui peuvent avoir été abandonnés pendant les anciennes guerres du Pegu. Cependant les derniers Rois n'ont pû rencontrer aucune veine d'or ou d'argent qui valût le travail qu'ils y ont employé. Celui qui regnoit à l'arrivée des Envoyés de France, s'étoit ſervi de quelques Européens pour cette recherche; ſur-tout d'un Eſpagnol venu du Mexique, qui avoit trouvé pendant vingt ans, & juſqu'à ſa mort, de grands avantages à flatter l'avarice de ce Prince par Mines de Siam. Recherches modernes.

(42) *Ibid.* p. 60.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

des promeſſes imaginaires. Elles n'ont abouti qu'à découvrir quelques mines de cuivre aſſez pauvres, quoique mêlées d'un peu d'or & d'argent. A peine cinq cens livres de mines rendoient-elles une once de méral; & le chef de l'entrepriſe, non plus que les Siamois, n'étoit pas capable d'en faire la ſéparation. Le Roi de Siam, pour rendre ce mêlange plus précieux, y fait ajouter de l'or. C'eſt ce que toutes nos Relations appellent du Tambac. On prétend que les mines de Borneo en produiſent naturellement d'aſſez riche. Mais ce qui en fait la véritable valeur, c'eſt la quantité d'or dont il eſt mêlé.

Recherches d'un Médecin François.

La-Loubere ramena, de Siam, un Médecin Provençal, nommé *Vincent*, qui étant ſorti de France pour aller en Perſe, s'étoit laiſſé conduire à Siam par le bruit du premier voyage des François. Comme il entendoit les Mathématiques & la Chymie, il y fut retenu pour travailler aux mines. Son exemple ſervit à rectifier un peu les opérations des Siamois. Il leur fit appercevoir, au ſommet d'une montagne, une mine de fort bon acier, qui avoit été découverte anciennement. Il leur en découvrit une de cryſtal, une d'antimoine, une d'émeril, & quelques autres; avec

une carriere de marbre blanc. Mais il ne leur indiqua point une mine d'or, qu'il trouva ſeul, & qu'il jugea fort riche, ſans avoir eu le tems d'en faire l'eſſai. Pluſieurs Siamois, la plûpart Talapoins, venoient le conſulter ſecrettement ſur l'art de purifier & de ſéparer les metaux. Ils lui apportoient des montres de mines, dont il tiroit une aſſez grande quantité d'argent pur ; & de quelques autres, un mêlange de divers métaux (43). HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

A l'égard de l'étain & du plomb, les Siamois en cultivent depuis long-temps des mines très abondantes, dont ils tirent un aſſez grand revenu. Leur étain, que les Portugais ont nommé *Calin*, ſe débite dans toutes les Indes. Il eſt mou, mal purifié, & tel qu'on le voit dans les boetes à thé communes, qui nous viennent des Régions orientales. Pour le rendre plus dur & plus blanc, comme on le voit auſſi dans les plus belles boetes à thé, ils y mêlent de la cadmie, eſpece de pierre minerale qui ſe reduit facilement en poudre, & qui étant fondue avec le cuivre ſert à le rendre jaune. Mais elle rend l'un & l'autre de ces deux metaux plus caſſant & plus aigre. L'é-

Mines de plomb & d'étain.

Calin, & maniere de le préparer.

(43) *Ibid.* Page. 39. Monſieur Vincent étoit paſſé en Perſe avec l'Evêque de Babylone.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

tain, blanchi avec la cadmie, ſe nomme *Toutenague*.

On a découvert, dans le voiſinage de Louvo, une montagne de pierre d'aiman. Les Siamois en ont une autre, près de *Jonſalam*, ville ſituée dans une Iſle du Golfe de Bengale, qui n'eſt ſéparée de la Côte de Siam que de la portée de la voix. Mais l'aiman qu'ils tirent de Jonſalam ne conſerve ſa force que trois ou quatre mois (43).

Pierres fines.

Ils ont, dans les montagnes, de l'agathe très fine. Quelques Talapoins, qui font leur étude de ces recherches, montrerent à Vincent des ſaphirs, & des diamans, ſortis de leurs mines. On aſſura La-Loubere, que divers particuliers ayant preſenté, aux Officiers du Roi, quelques diamans qu'ils avoient trouvés, s'étoient retirés au Pegu, dans le chagrin de n'avoir reçu aucune récompenſe.

Mines d'acier & mines de fer.

La ville de Campeng-pet, celebre, comme on l'a deja fait obſerver, par ſes excellentes mines d'acier, en fournit aſſez pour faire des couteaux, des armes, & d'autres inſtrumens à l'uſage du Pays. Les couteaux Siamois, qui ne ſont pas

(43) Voyez ci-deſſus dans le ſecond Voyage de Tachard, les expériences des Mathématiciens Jeſuites, près d'une montagne d'aiman qu'ils viſiterent.

regardés comme une arme, quoiqu'ils puiſſent en ſervir au beſoin, ont la lame d'un pied de long, & large de trois ou quatre doigts. On connoit peu de mines de fer, à Siam; & les habitans entendent mal l'art de le forger. Auſſi n'ont-ils, pour leurs galeres, que des ancres de bois, auſquelles ils attachent de groſſes pierres. Ils n'ont pas d'épingles, d'aiguilles, de cloux, de ciſeaux, ni de ferrures. Quoique leurs maiſons ſoient de bois, ils n'employent pas un clou à les bâtir. Chacun ſe fait des épingles de bambou, comme nos ancêtres en faiſoient d'épines. Leurs cadenats viennent du Japon; les uns de fer, qui ſont excellens; d'autres de cuivre, la plûpart fort mauvais.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

Ils font de la poudre à canon, mais très mauvaiſe auſſi; ce qui n'empêche pas que le Roi n'en vende beaucoup aux étrangers. On en rejette le défaut ſur la qualité du ſalpêtre, qu'ils tirent de leurs rochers, où il ſe forme de la fiente des chauves-ſouris; animaux qui ſont en fort grand nombre & très grands dans toutes les Indes.

Poudre à canon de Siam.

L'inondation annuelle, qui fait perir la plûpart des inſectes, ſert auſſi à les faire renaître en plus grand nombre, auſſi-tôt que les eaux commencent à ſe

Effets de l'inondation.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

retirer. Les Maringouins ou les Moſquites ont tant de force à Siam que les bas de peau les plus épais ne garantiſſent pas les jambes de leurs piquûres. Cependant les naturels du Pays n'en ſont pas ſi maltraités que les Européens. Un Voyageur obſerve que la nature apprend aux animaux Siamois les moyens d'éviter l'inondation. Les oiſeaux qui ne perchent pas en Europe, tels que les perdrix & les pigeons, n'ont pas ici de retraite plus familiere que les arbres. On a déja lû, dans Tachard, que les fourmis, doublement prudentes, y font leurs nids & leurs magaſins ſur les arbres.

Elephans.

En parlant des animaux, le premier rang eſt dû ſans doute à l'elephant, qui paroît l'avoir reçu de la nature, par ſes merveilleuſes qualités, autant que par la ſupériorité de ſa taille. Mais c'eſt un article épuiſé dans les Relations d'Afrique, & qui ne demande d'être rappellé que pour faire obſerver, avec tous les Voyageurs, que de tous les Pays connus, Siam eſt tout à la fois celui qui contient le plus d'élephans, qui en tire le plus d'utilité, & qui leur rend le plus d'honneur (44). Les Siamois

(44) Voyez, dans les deux Journaux de Tachard, pluſieurs détails curieux, ſur le nombre &

parlent d'un élephant comme d'un homme. Ils le croient parfaitement raiſonnable ; & l'unique avantage qu'ils donnent ſur ces animaux, à l'eſpece humaine, eſt celui de la parole (45). Il ſuffira de rapporter ici la maniere dont ils les prennent, ſur le témoignage de La-Loubere, qui eut la curioſité d'aſſiſter à ce ſpectacle. Comme les forêts de Siam ſont remplies d'élephans ſauvages, la difficulté ne conſiſte que dans le choix d'un lieu convenable aux pieges qu'on leur dreſſe.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

Maniere dont on les prend à Siam.

On fait une eſpece de tranchée, compoſée de deux terraſſes qu'on éleve preſqu'à plomb de chaque côté, & ſur leſquelles un ſimple Spectateur peut ſe tenir ſans danger. Dans le fond qui eſt entre ces terraſſes, on plante un double rang de troncs d'arbres, hauts d'environ dix pieds, aſſez gros pour reſiſter aux efforts de l'élephant, & ſi ſerrés qu'il ne reſte de place entre deux que pour le paſſage d'un homme. On a des élephans femelles exercées à cette eſpece de chaſſe, qu'on laiſſe paître librement aux environs. Ceux qui les menent ſe

l'uſage des élephans. *Voyez* dans le même lieu ce qui appartient à l'élephant blanc. La-Loubere rapporte auſſi pluſieurs exemples de l'intelligence des élephans, Tome I, pages 138 & ſuivantes.

(45) Le même, *ibid.*

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

couvrent de feuilles, pour ne pas effaroucher les élephans ſauvages; & ces femelles ont aſſez d'intelligence pour appeller les mâles par leurs cris. Lorſqu'il en paroît un, elles s'engagent auſſi-tôt dans la tranchée, où le mâle ne manque pas de les ſuivre. L'iſſue de l'eſpace eſt un *Coridor* étroit, & compoſé auſſi de gros troncs d'arbres. Dès que l'élephant ſauvage eſt entré dans ce coridor, il eſt pris; parce que la porte qui lui ſert d'entrée, & qu'il ouvre en la pouſſant devant lui avec ſa trompe, ſe referme de ſon propre poids, & qu'une autre porte par laquelle il doit ſortir, ſe trouve fermée. D'ailleurs ce lieu eſt ſi étroit qu'il ne peut entierement s'y tourner. Ainſi la difficulté ſe reduit à l'engager ſeul dans le coridor. Pluſieurs hommes, qui ſe tiennent derriere les troncs, entrent dans la tranchée & le harcelent avec beaucoup d'ardeur. Ceux qu'il pourſuit dans ſa colere ſe refugient derriere les troncs, entre leſquels il pouſſe inutilement ſa trompe, & contre leſquels il caſſe quelquefois le bout de ſes dents. Mais pendant qu'il s'attache à ceux qui l'ont irrité, d'autres lui jettent de longs lacets, dont ils retiennent l'un des bouts, & les lui jettent avec tant d'adreſſe, qu'il ne

manque preſque jamais d'y engager un de ſes pieds de derriere. Ces lacets ſont de groſſes cordes, dont l'un des bouts eſt paſſé dans l'autre en nœud coulant. L'élephant en traine quelquefois un grand nombre à chaque pied de derriere. Car lorſqu'une fois le lacet eſt ſerré au-deſſus du pied, on en lâche le bout, pour n'être pas entraîné par les efforts d'un animal ſi robuſte. Plus il s'irrite, moins il marque d'attention pour les femelles. Cependant, pour le faire ſortir de l'eſpace, un homme, monté ſur une autre femelle, y entre, en ſort, & rentre pluſieurs fois par le coridor. Cette femelle appelle chaque fois les autres, par un coup ſec de ſa trompe, qu'elle donne contre terre. Enfin, les autres femelles la ſuivent; & l'on ceſſe alors d'irriter l'élephant ſauvage, qui revenant bien-tôt à lui-même ſe détermine à les ſuivre auſſi. Il pouſſe devant lui, avec ſa trompe, la premiere porte du coridor, par laquelle il les a vues paſſer. Il y entre à ſon tour; mais il n'y trouve pas les femelles qu'on a déja fait ſortir ſucceſſivement par l'autre porte. Auſſi-tôt qu'il y eſt entré, on lui jette ſur le dos pluſieurs ſeaux d'eau pour le rafraichir; & dans le même inſtant, avec une promptitude & une adreſſe in-

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

croyable, on le lie aux troncs du coridor avec les lacets qu'il traîne à ſes pieds. Enſuite on fait entrer à reculons, par l'autre porte, un mâle apprivoiſé, au cou duquel on le lie auſſi par le cou. On le détache alors des troncs, pour lui laiſſer la liberté de ſuivre l'élephant privé, qui le traîne preſqu'autant qu'il le conduit. En ſortant, il ſe trouve entre deux autres élephans, qu'on a placés des deux côtés de la porte, & qui aident, comme le premier, à le mener ſous un hangar voiſin, où il eſt attaché de fort près, par le cou, à un gros pivot. Il demeure vingt quatre heures, dans cet état. Pendant ce temps, on lui mene deux ou trois fois des élephans privés, pour lui tenir compagnie. Delà, il ſe laiſſe conduire aſſez facilement dans la loge qu'on lui a deſtinée. On aſſura l'Auteur de ce recit que les plus ſauvages prennent leur parti, dans huit jours, & s'accoutument à l'eſclavage. (47).

Les Siamois croyent de l'orgueil aux élephans.

Les Siamois prétendent que les élephans ſont ſenſibles à l'air de grandeur; qu'ils aiment à voir autour d'eux pluſieurs valets pour les ſervir, & des femelles pour leurs Maîtreſſes, quoiqu'ils ne deſirent leur commerce que dans les

(47) *Ibid*, page 134 & ſuivantes.

forêts, lorſqu'ils ſont en pleine liberté : que ſans ce faſte, ils s'affligent de leur condition ; & que s'ils font quelque faute conſiderable, le plus rude châtiment qu'on puiſſe leur impoſer eſt de retrancher leur maiſon, de leur ôter leurs femelles, & de rendre en un mot leur état moins faſtueux qu'ils n'y étoient accoutumés. La-Loubere rapporte qu'un élephant, qu'on avoit puni par cette voie, ayant trouvé l'occaſion de ſe mettre en liberté, retourna au Palais, d'où il avoit été chaſſé, rentra dans ſon ancienne loge, & tua l'élephant qu'on avoit mis à ſa place (48).

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

Les rhinoceros doivent être auſſi en fort grand nombre dans les forêts de Siam, puiſque Gervaiſe aſſure que les Siamois en font un fort grand trafic avec les Nations voiſines (49).

Rhinoceros.

(48) *Ibid.* p. 149.

(49) Voici la deſcription qu'il en donne : » Cet ani » mal farouche & cruel eſt, » dit-il, de la hauteur d'un » grand âne. Il auroit la » tête à peu près de même, » s'il n'avoit pas au-deſſus » du nez, une corne, en- » viron d'une palme de » longueur. Chacun de ſes » pieds ſe diviſe comme » en cinq doigts, qui ont » chacun la forme & la » groſſeur du pied même » de l'âne. Sa peau eſt bru- » ne, horrible à voir, & ſi » dure qu'elle eſt à l'épreu- » ve du mouſquet. Elle lui » pend des deux côtés preſ- » qu'à terre ; mais elle » s'enfle, & le rend gros » comme un taureau lorſ- » qu'il eſt en colere. On le » tue difficilement. Jamais » on ne l'attaque ſans peril. » Comme il aime les lieux » marécageux, les chaſ- » ſeurs obſervent quand il » s'y retire ; & ſe cachant

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM. Oiſeaux fort grands.

Entre quelques animaux qui paroiſſent propres au Royaume de Siam, Gervaiſe admire certains oiſeaux, plus grands, dit-il, que les autruches, & dont le bec a deux pieds de long (50).

» dans les buiſſons, au-
» deſſous du vent, ils at-
» tendent qu'il ſe ſoit cou-
» ché, ſoit pour s'endor-
» mir, ſoit pour ſe vautrer
» dans la fange, & le ti-
» rent près des oreilles,
» ſeul endroit par lequel il
» puiſſe être bleſſé mortel-
» lement. Une de ſes pro-
» priétés eſt de découvrir
» tout par l'odorat. Au
» reſte, toutes les parties
» de ſon corps ſont médi-
» cinales. Sa corne eſt ſur-
» tout un puiſſant anti-
» dote contre toutes ſortes
» de poiſons. Elle ſe vend
» quelquefois juſqu'à cent
» écus. On mange la chair
» du Rhinoceros. On tire
» même quelque utilité de
» ſon ſang, qu'on ramaſſe
» pour en faire un remede
» qui guérit les maux de
» poitrine & pluſieurs au-
» tres. *Gervaiſe, hiſt. de Siam.* Pages 33 & 34. Le Rhinoceros que nous avons vû à Paris en 1748, étoit beaucoup plus gros qu'un bœuf dans ſon état naturel.

(50) Ce grand oiſeau, dont Gervaiſe ni La-Loubere ne donnent pas le nom, eſt apparemment celui dont le Pere Tachard a parlé dans ſon ſecond Journal. Voici ſes remarques, en faveur des Naturaliſtes.

» Dans le voyage que
» nous fimes à la mine d'ai-
» man, Mr De-la-Mare
» bleſſa un de ces grands
» oiſeaux que les gens de
» Mr appellent grand-
» goſier, & les Siamois
» *Noktho*. Nous en fimes
» l'anatomie, autant que
» le temps & le lieu purent
» le permettre. Il étoit de
» médiocre grandeur. Dans
» ſa plus grande largeur,
» en comprenant les aîles
» étendues, il avoit ſept
» pieds & demie. Sa lon-
» gueur, de la pointe du
» bec au bout des pattes,
» étoit de quatre pieds &
» dix pouces. La partie ſu-
» périeure du bec avoit
» quatorze pouces quatre
» lignes de long. Les côtés
» étoient recourbés & tran-
» chans. En dedans, elle
» avoit trois canelures,
» dont celle du milieu é-
» toit la plus grande, qui
» s'alloient perdre dans
» une pointe fort aigue &
» courbée vers le bas, qui
» faiſoit celle du bec. La
» partie inférieure, qui
» portoit la naſſe, avoit

On y voit des hannetons d'un verd doré le plus beau du monde, qui brillent

» quatre lignes moins en » longueur que la ſupé- » rieure. Elle pouvoit s'é- » tendre, ſuivant le be- » ſoin que cet animal avoit » d'élargir ou de rétrécir la » naſſe qui lui eſt atta- » chée. Cette naſſe étoit une » membrane charneuſe, » ſemée de quantité de pe- » tites veines, qui avoit » vingt deux pouces de » long, quand elle étoit bien » tendue. Les Siamois en » font des cordes pour » leurs inſtrumens. La plus » grande ouverture du bec » étoit d'un pied & demie. » La patte, qui étoit gri- » ſâtre, & du reſte ſem- » blable à celle de l'Oye, » avoit huit pouces de lar- » geur; & la jambe, quatre » de hauteur. Les plumes » du col étoient blanches, » courtes & veloutées; » celles du dos tirant tan- » tôt ſur le gris, tantôt ſur » le roux. La couleur des » aîles étoit le gris & le » blanc mêlés avec ſymme- » trie. Les grandes plumes » du bout des aîles étoient » noires. Le ventre étoit » blanc. Sous le jabot, il » y avoit des aigrettes d'un » aſſez beau gris blanc. La » groſſe plume couvroit » un duvet, plus épais à la » vérité que celui d'un cor- » moran, mais beaucoup » moins fin.

» Dans la diſſection, on » trouva, ſous le pannicule » charneux, des membra- » nes très déliées, qui enve- » loppoient tout le corps, » qui, en ſe repliant diver- » ſement, formoient plu- » ſieurs ſinus conſidéra- » bles, ſur-tout entre les » cuiſſes & le ventre, entre » les aîles & les côtes, & » ſous le jabot. Il y en a- » voit à mettre les deux » pouces. Ces grands ſinus » ſe partageoient en plu- » petits canaux, qui à for- » ce de ſe diviſer, dégéne- » roient enfin en une infi- » nité de petits rameaux » ſans iſſue, qui n'étoient » plus ſenſibles que par les » bubes d'air qui les en- » floient: de ſorte qu'il ne » faut pas s'étonner ſi lorſ- » qu'on preſſoit le corps » de cet oiſeau, on enten- » doit un petit bruit, ſem- » blable à celui qu'on en- » tend lorſqu'on preſſe les » parties membraneuſes » d'un animal qu'on a » ſoufflé pour l'écorcher » plus facilement. L'uſa- » ge de tous ces conduits » étoit ſans doute de por- » ter l'air qu'ils recevoient » des poulmons, par la » communication ſenſible, » qu'on découvrit avec la » ſonde & en ſoufflant, » qu'ils avoient avec eux, » & le diſtribuer dans tou-

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM. Hannetons d'un verd doré.

pendant la nuit d'une lumiere beaucoup plus vive que celle de nos vers luisans, & dont les œufs sont de la grosseur d'un pois. Les singes sont en fort grand nombre au bord des rivieres, & ne sont

» tes les parties de l'ani-
» mal. Cette distribution
» en diminuoit le poids &
» le rendoit, par ce moyen,
» plus propre à nager;
» chaque bube d'air faisant
» à son égard à peu près
» le même effet que les ves-
» sies pleines d'air qui se
» trouvent dans la plûpart
» des poissons; & la liai-
» son intime que ces mem-
» branes avoient avec cel-
» les du poulmon, nous
» firent croire que ce pou-
» voit bien être les mêmes,
» étendues par tout le
» corps. Sous ces membra-
» nes, on trouva de part
» & d'autre deux doigts é-
» pais d'une chair sanglan-
» te, semblable à celle de
» la venaison. Le thorax
» étoit composé de deux os
» fort larges, attachés au
» brichet, qui formoient
» une voute très solide:
» deux os qui tenoient lieu
» de clavicules, & sur les-
» quels elle portoit, lui
» servoient d'impostes; &
» les côtes, qui s'y ve-
» noient inserer, pou-
» voient bien passer pour
» les arcs qui la soute-
» noient. Cette voute os-
» seuse avoit ses meninges,
» aussi-bien que le crane,
» où les sinus, qui la tra-
» versoient, faisoient plu-
» sieurs petits labyrinthes.
» Les os mêmes avoient
» leurs sinus. La trachée
» artere se partageoit, im-
» médiatement sur la base
» du cœur, en deux ra-
» meaux qui faisoient un
» angle droit avec le prin-
» cipal canal. Ils étoient
» applatis à leur origine.
» Ensuite ils se renfloient
» considérablement avant
» que de se plonger dans
» le poulmon. Le paren-
» chime du poulmon étoit
» assez ferme; il étoit plein
» de sinus, de figure ovale.
» Les boyaux avoient neuf
» pieds & demie de long.
» Ils avoient leurs con-
» tours. Le ventricule étoit
» un renflement de boyaux,
» tout droit, à un petit suc
» près, qui étoit voisin du
» pilore. Deux doigts au-
» dessous du pilore, il y
» avoit un second renfle-
» ment dans le duodenum.
» Le *Rectum* avoit quatre
» pouces de long, & un
» double *Cæcum*, qui, se
» recourbant vers le haut,
» à droite & à gauche, ve-
» noit s'attacher au colon,
» & faisoit ainsi une espe-
» ce de trident. La longueur

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

qu'amuſer les paſſans par leurs ſoupleſſes. Mais il eſt dangereux de s'en faire un trop long ſpectacle, parce qu'on y peut être ſurpris par des tigres de deux eſpeces, les uns de bois, de la grandeur d'un âne, & très farouches; les autres, qu'on nomme tigres d'eau, & qui font la guerre au poules. Leur groſſeur eſt celle de nos chiens ordinaires (51).

Tigres de bois & Tigres d'eau.

Le mélange de la chaleur & de l'hu-

» de chaque cœcum étoit » de deux pouces. Le ven- » tricule avoit près de dix » pouces de long. On y » trouva deux poiſſons que » cet oiſeau avoit avallés. » La main étendue y en- » troit facilement. *Se- » cond Voyage de Tachard, » liv. 6, pages 245 & ſui- » vantes.* Quatre pages au-deſſous, il donne la deſcription d'un autre animal, que les Siamois nomment *Lin*, & les Portugais *Bicho-Vergonhoſo*, c'eſt-à dire, inſecte honteux. D'autres l'appellent Heriſſon, parce que s'il craint quelque choſe, il ſe reſſere en lui même comme nos Heriſſons, & dreſſe toutes ſes écailles. Celles de ſa queue ſont ſi dures, que lorſqu'on voulut ouvrir celui dont les Jeſuites firent l'anatomie, on ne put jamais les couper. Cet animal vit dans les bois, où il ſe retire dans des trous. Il monte quelquefois ſur les arbres. Il ne vit que de quelques graines fort dures. Il a la gueule fort petite; la langue longue & étroite, qu'il lance quelquefois, à peu près comme les ſerpens.

Tachard joint, à ces deux deſcriptions, celle du *Tockaie*, autre animal, que les Jeſuites trouverent ſi digne de leurs obſervations, qu'elles furent recommencées. On ne ſçauroit douter que ce ne ſoit le même inſecte, auquel Gervaiſe donne le nom de Tocquet. Cependant, quoiqu'il le repréſente plus dangereux que les Scorpions, qui le ſont beaucoup à Siam, Tachard, au contraire, dit poſitivement que le Tockaie n'a pas de venin. *Ibid.* p. 254.

(51) *Ibid.* page 36.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

Serpens de Siam.

midité, produit à Siam des ſerpens d'une monſtrueuſe longueur. Il n'eſt pas rare de leur voir plus de vingt pieds de long, & plus d'un pied & demie de diametre. Mais les plus grands ne ſont pas les plus venimeux. Gervaiſe parle, avec horreur, de celui qui n'a gueres plus d'un demi-pied de long, & qui n'eſt pas ſi gros que le doigt; mais dont le venin eſt fort ſubtil, & que ſa petiteſſe néanmoins aide à s'inſinuer par-tout. Le même Ecrivain a vû, dans le Royaume de Siam, des ſerpens de toutes les couleurs, & pluſieurs ſortes de ſcorpions, dont l'un eſt de la groſſeur d'une groſſe écreviſſe, & d'un poil gris noirâtre, qui ſe hériſſe lorſqu'on en approche. Il parle de deux ſortes d'inſectes très dangereux; l'un qui a cent pieds, & dont le venin eſt du moins auſſi puiſſant que celui du ſcorpion; il eſt noir & long d'un pied: l'autre plus terrible encore, qui ſe nomme *Tocquet*, parce qu'à certaines heures de la nuit, il jette un cri qui exprime le ſon de ce mot. Il a la figure du lezard, la tête large & platte, la peau de diverſes couleurs très vives. On le voit nuit & jour ſur le toît des maiſons, où il fait la guerre aux rats. Sa morſure eſt mortelle, ſi l'on ne coupe pas ſur le champ la partie bleſſée.

Mais

Mais, heureuſement, il n'attaque jamais le premier (52).

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM. Poiſſons du Menam.

Entre les poiſſons qui ſont propres à la grande riviere de Siam, le plus commun eſt celui que les Européens ont nommé Caboche, & dont les Nations voiſines font tant de cas qu'il fait un objet conſiderable du commerce. Les Hollandois mêmes en font de groſſes proviſions pour Batavia; & ſeché au Soleil, il leur tient lieu, ſuivant Gervaiſe, de jambon de Mayence (53). Ce poiſſon eſt long d'un pied & demie, & gros de dix ou douze pouces. Il a la tête un peu plate & preſque quarrée. On en diſtingue deux ſortes; l'un gris cendré, & l'autre noir, qui eſt le meilleur. En géneral, tous les poiſſons de cette riviere n'ont preſque rien de ſemblable aux nôtres, & ſont de bien meilleur goût (54). Elle en produit auſſi de fort dangereux; ſans y comprendre un grand nombre de monſtrueux crocodiles, qui font également la guerre aux hommes & aux animaux. On a vû pluſieurs perſonnes mourir ſubitement, pour avoir été piquées par de petits inſectes du Menam. Celui dont la figure approche de celle du crapaut, enfle de rage lorſ-

(52) *ibid.* pages 39 & 40.
(53) *Ibid.* p. 9.
(54) *Ibid.*

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

qu'on le touche au ventre, & devient dur comme une pierre. Il ſe défend avec opiniâtreté, quand on l'attaque, & coupe avec ſes nageoires tout ce qu'il peut toucher.

§ VIII.

Langue vulgaire & Langue ſçavante de Siam.

Remarques ſur les langues Siamoiſe & Balie.

DIverſes remarques ſur ces deux Langues, qui ſe trouvent diſperſées dans les Relations précedentes, ne me diſpenſent pas de donner quelque idée de leur nature & de leurs principes.

Caracteres.

La Langue Siamoiſe a trente ſept lettres, & la Balie trente trois; mais La-Loubere leur donne à toutes le nom de conſonnes. Les voyelles & les diphthongues, qui ſont, dit-il, en grand nombre dans l'une & l'autre Langue, ont des caracteres particuliers, dont on fait d'autres alphabets. Quelques-uns de ces caracteres ſe placent toujours devant la conſonne; quelques autres toujours après; d'autres deſſus, d'autres deſſous: cependant toutes ces voyelles & toutes ces diphtongues, ſi diverſement ſituées à l'égard de la conſonne, ne ſe doi-

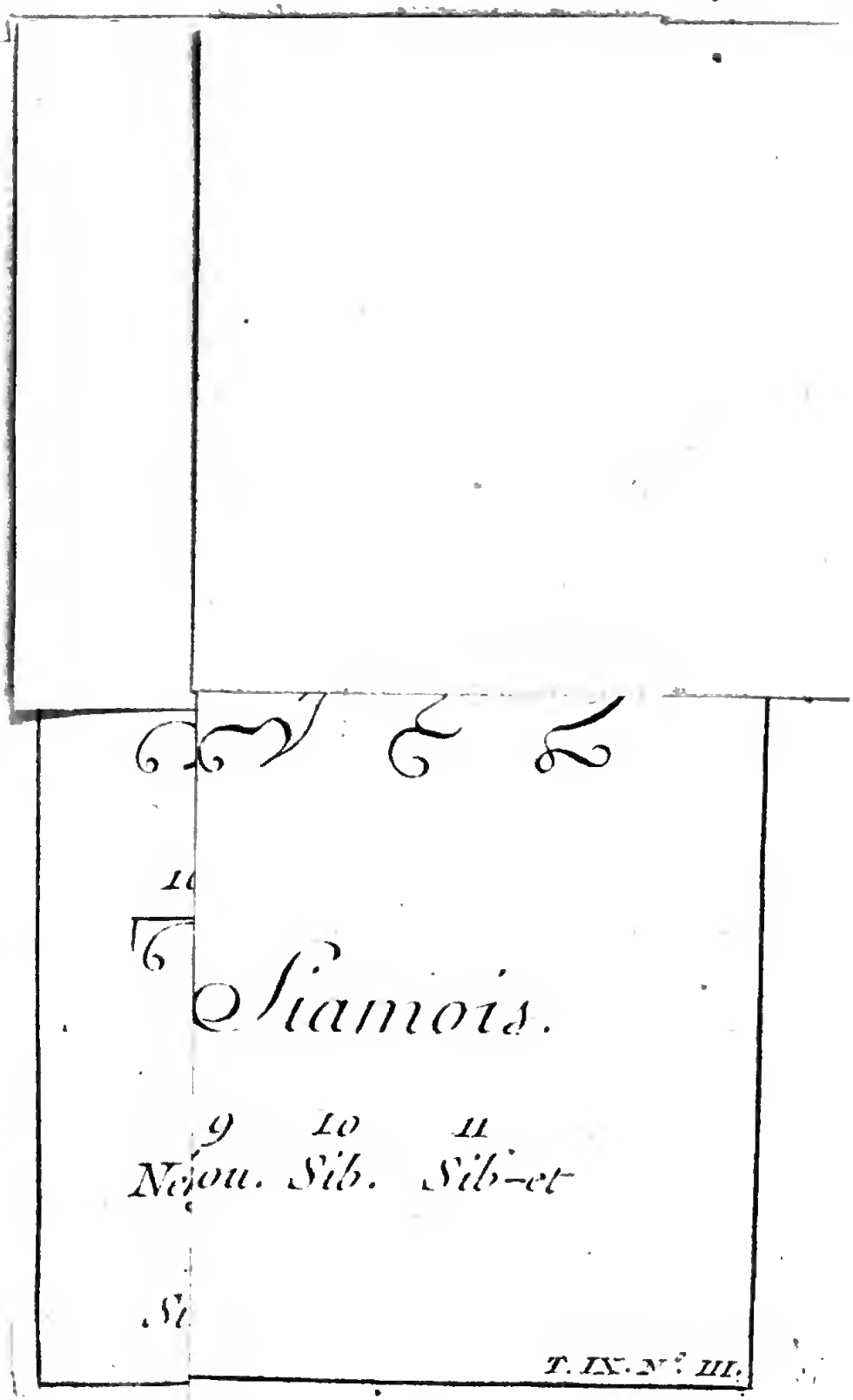
Siamois.
9 10 11
Nejou. Sib. Sib-et

FONDO
PALATINO

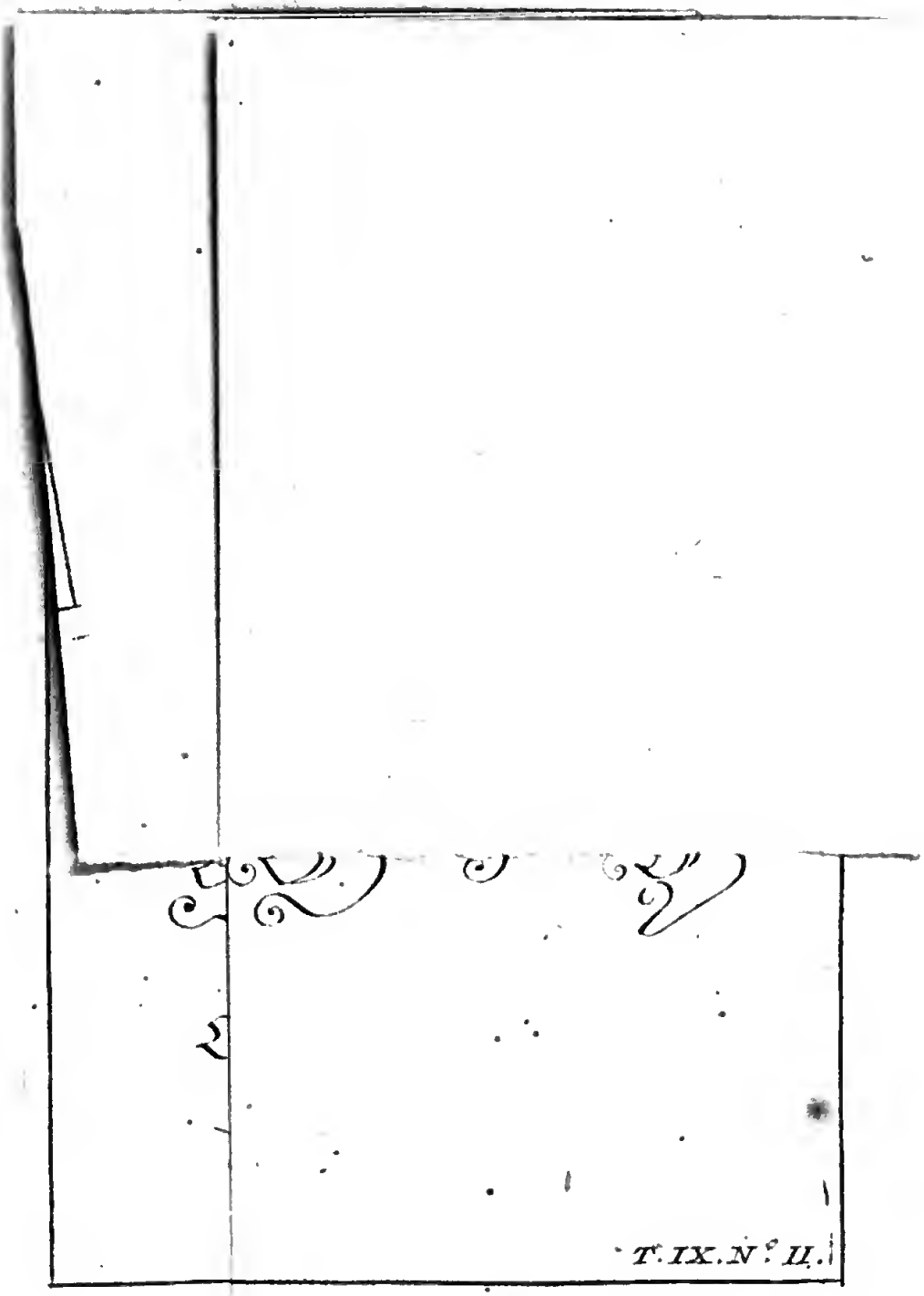
T. IX. N.° II.

vent prononcer qu'après elle.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM. Prononciation.

Si, dans la prononciation, la ſyllabe commence par une voyelle ou par une diphthongue, ou ſi elle n'eſt qu'une pure voyelle ou une pure diphthongue, les Siamois ont alors un caractere muet, qui tient la place d'une conſonne, & qui ne doit pas ſe prononcer. Ce caractere muet eſt le dernier, dans les deux alphabets Siamois & Bali. Dans le Siamois, il a la figure de notre *o*. Il vaut en effet un o, lorſqu'il eſt précedé d'une conſonne ou de lui-même. Dans l'alphabet Bali, ce dernier caractere vaut *Ang*, quand il n'eſt pas conſonne muette; mais ſa figure n'a aucune ſorte de rapport avec nos Lettres.

Les prononciations Siamoiſes ſont très difficiles pour les Européens. Elles repondent ſi peu à la plûpart des nôtres, que de dix mots Siamois écrits en caracteres Siamois & lûs par un François, il n'y en aura peut-être pas un qui ſoit reconnu & entendu par des Siamois, quelque ſoin qu'on prenne d'ajuſter notre orthographe à leur prononciation. Ils ont l'*r*, que les Chinois n'ont pas. Ils ont notre *v* conſone; mais ils le prononcent ſouvent comme le *w* des hauts Allemands, & quelquefois comme le *w* des Anglois. Ils ont une prononciation.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

moyenne entre notre *yo* & notre *jo*. De-là vient que les Européens disent tantôt *Camboja* & tantôt *Camboya*, parce qu'ils ne peuvent atteindre à la prononciation Siamoise.

Ils ont notre aspiration, qu'ils prononcent néanmoins avec plus de douceur. Ils mettent quelquefois le caractere devant une consonne, pour affoiblir la prononciation de la consonne. En géneral, ils parlent si mollement, qu'on ne sçait souvent s'ils prononcent une *m* ou un *b*. Ils n'ont pas notre *u* voyelle, que les Chinois ont; mais ils ont notre *e*, tel que nous le prononçons dans nos monosyllabes *ce*, *le*, *que*; avec cette difference, qu'il ne souffre pas d'élision dans leur Langue, comme dans la nôtre. Ils ont un *a* extrêmement bref, qu'ils écrivent par deux points dans cette forme :, & qu'ils prononcent nettement à la fin des mots; mais si cet *a* se trouve au milieu d'un mot, ils passent si vîte qu'on ne le distingue pas, & qu'il revient à notre *e* muet.

C'est une chose fort singuliere, que dans les syllabes qui finissent par une consonne, ils n'achevent pas de les prononcer à notre maniere; mais leur Langue demeure attachée, soit au palais, soit aux dents, suivant la nature de la con-

sonne, ou leurs levres demeurent fermées. Ainsi, pour dire un *œuf*, ils disent un *œuf;* mais ils ne rouvrent pas les levres pour achever, comme nous, la prononciation du *b*. HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

Ils ont beaucoup d'accens, comme les Chinois. Ils chantent en parlant. L'alphabet Siamois commence par six caracteres différens, qui ne valent tous qu'un *k* plus ou moins fort, & différemment accentué. Quoique dans la prononciation les accens soient naturellement sur les voyelles, ils en marquent néanmoins quelques-uns en variant les consonnes, qui d'ailleurs sont d'une même valeur : d'où La Loubere conjecture qu'ils ont d'abord écrit sans voyelles, comme les Hébreux, & qu'ensuite ils les ont marquées par des traits étrangers à leur alphabet, & qui pour la plûpart se placent hors du rang des lettres; comme les points, que les Hébreux modernes ont ajoutés à l'ancienne maniere d'écrire. Ainsi lorsqu'on sçait donner le véritable accent aux six premiers caracteres Siamois, on prononce aisément les autres; parce qu'ils sont tous rangés de maniere, que dans leur prononciation il faut repeter à peu près les mêmes accens. Accens.

L'alphabet Bali se lit de même, avec Alphabet Bali.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

cette difference qu'on ne lui donne que cinq accens, qui ſe repetent cinq fois dans les cinq premieres lettres. Les huit dernieres n'ont point d'accent. A juger du *Hanſcrit* par l'alphabet que Kirker en a donné dans ſon *China illuſtrata*, cette Langue, qui eſt la Langue ſçavante des Etats du Mogol, a cinq accens comme la Langue Balie; car les caracteres de ſon alphabet ſont diviſés de cinq en cinq.

Pronoms Siamois.

On prendra quelque idée des pronoms Siamois, en remarquant d'après La-Loubere, qu'il y a juſqu'à huit différentes manieres de dire *je* ou *nous*; car il n'y a point de difference du pluriel au ſingulier. *Cou* ſignifie *je*, dans la bouche d'un Maître qui parle à ſon eſclave. *Ca* ſe dit reſpectueuſement de l'inférieur au ſupérieur, & par civilité entre des perſonnes d'un rang égal. Les Talapoins ne l'employent jamais, parce qu'ils ſe croyent au-deſſus des autres hommes. *Raou* marque de la dignité, comme *Nous tel* dans les Actes. *Raout* ſignifie proprement *corps*: c'eſt comme ſi l'on diſoit *mon corps* ou *ma perſonne*, pour dire moi. *Atamapapp* eſt un terme Bali, qui eſt propre aux Talapoins. *Ca Tchaou* eſt compoſé de *Ca* qui ſignifie moi, & de *Tchaou*, qui ſignifie Sei-

gneur ; comme ſi l'on diſoit, *moi du Seigneur* ou *moi qui appartient à vous Monſeigneur*, qui ſuis votre eſclave. Les eſclaves uſent de ce terme à l'égard de leurs Maîtres, le peuple envers les Grands, & tout le monde en parlant aux Talapoins. *Ca-ppa Tchaou* a quelque choſe encore de plus ſoumis. *Atanou* eſt un mot Bali, qui ſignifie ſimplement *je* ou *moi*, ſans aucune marque de hauteur ni de ſoumiſſion. La ſeconde & la troiſieme perſonne s'expriment auſſi par divers pronoms.

Verbes.

Les Verbes n'ont pas d'autre mode que l'Infinitif, & ſe conjuguent par l'addition d'une Particule. Dans la conſtruction, le Nominatif précede toujours le Verbe, & le Verbe précede ſes regimes. L'adjectif eſt toujours après le Subſtantif, & l'Adverbe après l'Adjectif, ou après le Verbe auquel il ſe rapporte. De deux Subſtantifs qui ſe ſuivent, le ſecond eſt cenſé au Génitif, parce que la Langue n'a pas d'articles ; ce qui rend la conſtruction aſſez courte, quoique le tour de l'expreſſion ſoit long, parce que toutes les circonſtances ſont exprimées.

En nommant les choſes particulieres, on ſe ſert preſque toujours du mot général, auquel on joint un autre mot

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

pour la difference, ainſi l'on dit *tête de diamant*, pour dire *diamant*; *perſonne d'homme*, pour *homme*; *corps de bœuf*, pour *bœuf*.

Donnons pour exemple, l'Oraiſon Dominicale & la Salutation Angelique en Siamois, avec la traduction interlineaire.

Exemple de la langue Siamoiſe

(55) Pere *de* nous *qui* être *au* Ciel,

Po raou you ſavang,

Nom *de* Dieu glorifier *en* tout

ſcheu Pra hai prakot touk

lieu *par* gens tous offrir *à* Dieu

heng kon tanglai touai Pra

louange. Royaume *de* Dieu je demande

pon. Meuang Pra co hai dai

trouver *à* nous. Finir conformé-

kei raou. Hai leou ning

ment *au* cœur *de* Dieu *au* Royaume

tchai Pra Meuang

de la Terre, également *du* Ciel.

Pendin, ſemo Savang.

(55) Les mots en italique ſont ceux qui ne ſont pas exprimés dans le Siamois. Voyez quelques éclairciſſemens ſur la langue Balie, à l'article des ſciences Siamoiſes, & d'autres obſervations de La-Loubere dans ſa deſcription du Royaume de Siam. Tome II, pages 73 & ſuivantes. Il donne des alphabets Siamois & Balis.

Nourriture *de* nous *de* tous *les* jours.
Ahan raou touk van.
Je demande trouver *à* nous *en* jour
Co hai dai ke raou van
ce. Je demande pardonner offenſes *de*
ni. Co prot bap
nous, également nous pardonner *aux*
raou, ſemo raou prot
perſonnes *qui* faire offenſe *à* nous.
pou tam bap ke raou.
Ne nous tomber dans cauſe *de*
Ya hai raou tok nai kouau
peché. Délivrer dehors malheur
bap. Hai poun kiac anerai
tous. Amen.
tangpoang. Amen.

Je vous ſalue Marie pleine *de* grace.
Ave Maria ten aniſong.
Dieu être *dans* le lieu *de* vous.
Pra you heng nang.
Vous *ou femme* juſte-bonne plus que
Nang ſoum-boui yinkoue
toutes. Avec fils ventre
nangtang lai. Toui louk ourong
dans le lieu *de* vous Dieu, *la* per-
heng nang Pra, ong-

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

ſonne *de* Jeſus juſte charitable plus
kiao Yeſu ſoum boui ying
que tous.
koue tanglai.

Sainte Marie Mere *de* Dieu aider
Santa Maria Ne Pra thoui
par priere *à* Dieu pour nous gens
vingvon. Pra pro raou kon
de peché maintenant & *au* tems *de*
bap reitbatni le moua
nous mourir.
raou tchatai.

Chiffres Siamois.

A l'égard des chiffres Siamois, quelques habiles gens aſſurent qu'ils reſſemblent à ceux qui ſe trouvent dans quelques médailles Arabeſques, de quatre à cinq cens ans d'ancienneté. Les noms numeraux ſont :

1	2	3	4	5
Neng.	Song.	Sam.	Su.	Hao.
6	7	8	9	10
Houk.	Ker.	Pur.	Caou.	Sib.
11.	12.	20	30	
Sib-et.	Sib-ſong.	Tgu-ſib.	Sam-ſib,	

&c.

Noée, qui prononce *Noai*, ſignifie nombre. *Sib*, qui ſe prononce *Sip*, ſig-

nifie dix & dixaine. *Roï* veut dire cent & centaine. *Pan*, mille. *Meuing*, dix mille. *Seen* ou *Sen*, cent mille, ou centaine de mille. *Cot*, million.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

Les nombres ſe mettent comme en François, devant le Subſtantif. Mais, ils ſe mettent après, ppur ſignifier les noms d'ordre. Ainſi *Sam-deuan*, ſignifie trois mois; & *Deuan-ſam*, le troiſieme mois (56).

(56) La-Loubere, Tome II, pages 87 & 88.

VOYAGE
D'AUGUSTIN
DE-BEAULIEU,
aux Indes Orientales.

INTRODUCT. C'EST par le témoignage d'un grand Voyageur que je veux ouvrir ici la scene. Voici dans quels termes le célebre Thevenot (57) s'explique sur un Ouvrage dont il s'est crû honoré d'être l'Editeur.

Témoignage de Thevenot. » Entre un grand nombre de différentes Relations de voyages aux Indes » Orientales, des Portugais, des Anglois & des Hollandois, qui m'ont » passé par les mains, je n'en ai pas vu » de meilleure que celle de Beaulieu. » J'ai déliberé néanmoins si je la devois » publier, dans la crainte qu'elle ne fût » pas du goût de ceux qui cherchent » moins l'utilité que l'agrément dans » leurs lectures. Mais j'ai consideré » qu'elle pourroit servir beaucoup aux

(57) Recueil de Thevenot, Tome I, page 128 de la Relation de De-Beaulieu.

» Navigateurs de notre Nation qui en- INTRODUCT.
» treprendront le voyage des Indes
» Orientales, ſoit pour regler leur con-
» duite, ſoit pour leur faire connoître
» que les François ſont auſſi propres aux
» voyages de long cours qu'aucune autre
» Nations de l'Europe. Les deſcriptions
» du Géneral De-Beaulieu ſont fort par-
» ticulieres & fort exactes, autant lorſ-
» qu'il eſt queſtion d'Hiſtoire naturelle,
» que des objets de ſa profeſſion. Nous
» n'avons perſonne, par exemple, qui
» ait décrit ſi particulierement tout ce
» qui appartient au poivre. Les obſer-
» vations qu'il nous donne ſur la varia-
» tion de l'aiman, ſont d'un grand uſa-
» ge pour ſuppléer en quelque ſorte à ce
» qui nous manque touchant les lon-
» gitudes. On y a joint celles de J. Le-
» Tellier ſon Pilote, qui parle de ſon
» chef dans ces termes. Le ſieur De-
Beaulieu, notre Géneral, qui autant
ou plus que pas un de ſes Pilotes s'eſt
exercé curieuſement ſoir & matin à
prendre la variation de l'aiman durant
notre voyage, pourroit encore témoi-
gner comment quatre ou cinq bouſſo-
les, & autant d'obſervateurs dans ſon
Navire, trouvoient le plus ſouvent une
même variation. » Cette circonſtance
» donne une grande autorité à leurs ob-

INTRODUCT. » ſervations ſur la variation de l'aiman.
» Il importeroit extrêmement que nos
» François qui feront deſormais la même
» route, priſſent la peine de les faire
» auſſi; afin que les unes & les autres
» leur fuſſent plus utiles dans leurs au-
» tres voyages, & que connoiſſant les
» changemens qui ſont arrivés depuis ce
» temps-là, ils puſſent former une me-
» thode plus ſûre (58).

Mémoire concernant Beaulieu.

Une Relation ſi eſtimable étant paſſée des mains de Mr Dolu entre celles de Thevenot, les parens de l'Auteur ſe crurent intereſſés à faire connoître *un Voyageur ſi ſage* (59), par un memoire qui regarde le lieu de ſa naiſſance & les occupations de ſa vie. Auguſtin De-Beaulieu étoit de Rouen. Son premier voyage fut à la riviere de Gambie (60), où il ſe rendit en 1612, avec le Chevalier De-Briqueville, pour y établir une Colonie. Mais y étant arrivés dans l'arriere-ſaiſon, ils eurent le chagrin de perdre tous leurs gens par diverſes maladies. Beaulieu commandoit alors une Patache. En 1616, il ſe forma une Compagnie pour le commerce des Indes Orien-

Son premier voyage.

(58) *Ibid.*

(59) Ce ſont les termes de Thevenot.

(60) C'eſt une corruption du véritable nom qui eſt *Gambra*. Voyez les Relations Angloiſes des VI, VII & VIII Tomes de ce Recueil.

tales (61), qui fit partir deux Vaiſſeaux ; le plus grand commandé par *De-Nets*, Capitaine de Marine au ſervice du Roi, & l'autre par Beaulieu. Le Preſident des Hollandois de Bantam donna ordre à tout ce qu'il y avoit de Matelots de ſa Nation ſur les deux bords François, de renoncer à leur engagement. Ils obéirent ; & l'inconſtance eut ſans doute plus de part à leur ſoumiſſion que la fidelité. Ce contre-tems obligea De-Nets, qui étoit revétu du titre de Géneral, de vendre le plus petit des deux Vaiſſeaux à un Roi de Java. Mais n'ayant pas laiſſé de revenir avec pleine charge, ſon retour n'apporta aucun ſujet de regret aux Intereſſés. INTRODUCT. Son ſecond voyage.

Ils renvoyerent aux Indes, en 1619, deux Navires & une Patache. Beaulieu fut choiſi pour commander cette petite Flotte, avec le titre de Géneral, & c'eſt la Relation de ce voyage que Thevenot a publiée en 1696. Le malheur que le plus grand des trois Vaiſſeaux eut d'être brûlé à Jacatra fit perdre aux aſſociés plus de cinq cens mille écus auſquels on faiſoit monter ſa charge. Cependant Beaulieu revint avec aſſez de richeſſes pour les dédommager avantageuſement des frais de leur entrepriſe. Son troiſiéme voyage.

(61) Compoſée de Négocians de Paris & de Rouen.

INTRODUCT. Ses emplois à ſon retour.

Depuis ſon retour, il fut employé au ſervice du Roi, ſur-tout dans l'Iſle de Rhé, pendant les guerres des Proteſtans. Enſuite le Cardinal De-Richelieu, qui connoiſſoit ſon merite, lui donna le commandement d'un vaiſſeau de cinq cens tonneaux, nommé la Sainte-Genevieve, pour ſe rendre avec l'armée du Comte D'Harcourt aux Iſles de Saint-Honorat & de Sainte-Marguerite. Après avoir contribué à la priſe de ces deux Iſles, il ſuivit la même Flotte dans une expédition qu'elle fit en Sardaigne, où il continua de ſe diſtinguer par ſa conduite & ſa valeur. Mais étant revenu à Toulon en 1637, il y fut attaqué d'une fievre chaude, dont il mourut au mois de Septembre, âgé de quarante huit ans.

A la rigueur, & pour s'attacher uniquement à l'ordre des années, il auroit fallu placer ce voyage avant ceux de Montdevergue & De-la-Haye. Mais dans un ordre plus utile & plus intéreſſant, qu'on s'eſt propoſé de ſuivre, on a cru devoir donner le premier rang aux entrepriſes qui regardent les lieux dont on a deja traité. L'Iſle de Madagaſcar appartenoit aux premiers Volumes de ce Recueil, & l'on a deja fait obſerver que c'eſt une omiſſion des Anglois. Quel-

le apparence de revenir des Indes Orientales, vers des lieux au-delà deſquels on a tranſporté ſi ſouvent la curioſité du Lecteur.

BEAULIEU. 1619. Forces de ſa flotte & ſon départ.

Les trois Vaiſſeaux dont le commandement fut confié au Géneral De-Beaulieu, ſe nommoient le *Montmorency*, Amiral, du port de quatre cens cinquante tonneaux, équipé de cent vingt ſix hommes & de vingt deux pieces de canon; l'*Eſpérance*, Vice-Amiral, de quatre cens tonneaux, cent dix ſept hommes & vingt ſix pieces de canon; & l'*Hermitage*, Patache de ſoixante quinze tonneaux, trente hommes & huit pieces de canon. Ils partirent de la Rade de Honfleur, le Mardi, 2 d'Octobre 1619 (62). La vûe des Côtes d'Afrique, à laquelle ils arriverent le 1 de Novembre, entre la riviere de Senegal & le Cap-Verd, ſervit à les conduire facilement vers la rade de Rufiſque. Ils rencontrerent, dans cette route, trois bâtimens à l'ancre, qu'ils reconnurent avec joie pour des François. C'étoient des Marchands de Dieppe & de Saint-Malo, dont le nom ne feroit pas un ornement pour ce Recueil, ſi l'infortune du Malouin, qui n'étoit qu'une Barque, commandée par un Capitaine

(62) Journal de De Beaulieu, page 1.

BEAULIEU. 1619. nommé *La-Motte*, n'appartenoit pas à la Relation de Beaulieu, par l'interêt qu'il y prit. Le vent ne lui ayant pas permis de s'approcher de ces trois Vaiſſeaux, il jetta l'ancre à une portée de canon ; & dans la néceſſité de ſe procurer quelques rafraîchiſſemens, il envoya ſa Patache aux Iſles *des Idoles*, avec de la Raſſade, des Couteaux & d'autres marchandiſes convenables aux Inſulaires. Ces Iſles, dont les autres Voyageurs ont pris peu de connoiſſance, ſont vers les neuf degrés & demi de latitude du Nord. Elles ſont couvertes de bois ; & ſi l'on excepte le Cap de Tagrin, elles peuvent paſſer pour les plus hautes terres qu'il y ait depuis le Cap Verd juſqu'au Cap de Sierra-Leona. Dans la grande *Idole*, qui eſt le plus au Sud, on trouve de l'eau, pluſieurs ſortes de fruits & de la volaille. Mais il faut ſe défier des Habitans, qui ſont auſſi redoutables par leur perfidie que par leur nombre ; & l'on manqueroit de prudence ſi l'on traitoit avec eux ſans ôtages. La petite Idole offre auſſi de l'eau. Quelques autres petites Iſles, qui bordent les deux grandes, ſont demeurées juſqu'aujourd'hui ſans aucun nom ; & celui même d'*Idoles*, qu'on a donné aux deux grandes, ne leur vient que d'une

Iſles des Idoles.

riviere de la terre ferme, dont elles ſont éloignées de trois ou quatre lieues. Leurs Habitans ſont Negres, grands chaſſeurs, livrés à la même idolatrie que les Negres du Continent, & fort avides de la chair des élephans, dont ils vont vendre le morfil dans la riviere de Tagrin (63). Beaulieu, ſans attendre le retour de ſa Patache, s'avança vers le Cap de *Sarlione* (64), où il lui avoit promis de demeurer à l'ancre, dans la troiſieme anſe. Il y perdit un trompette Anglois, qui ſe noya dans un ruiſſeau de la plus belle eau du monde, en voulant s'y rafraîchir. Les maiſons des Negres lui parurent beaucoup mieux bâties qu'au Cap-Verd; mais elles ſont environnées d'Idoles fort hideuſes, & de têtes d'oiſeaux & de ſinges, auſquelles les Habitans font leurs offrandes & leurs preſens. Les François trouverent, dans cette troiſieme anſe, beaucoup de commodités, telles que du bois à brûler, de l'eau excellente, quantité de citrons, qui ne leur coutoient que la peine de les cueillir, des oranges, des bananes, du riz, qu'on leur donnoit en échange

BEAULIEU. 1619.

Beaulieu ſe rend à Sierra Leona.

(63) Page 2. La violence des briſans ne lui permit pas de s'approcher du rivage oppoſé à leurs Iſles.

(64) Corruption des Matelots pour Sierra Leona. Voyez le quatrieme Tome de ce Recueil.

BEAULIEU. 1619.

pour un poids égal de ſel, & du poiſſon en abondance. Mais, il ne faut pas compter ſur la volaille, qui y eſt très rare, ni ſur les beſtiaux & ſur la chaſſe (65).

Nouvelle qu'il reçoit du maſſacre de pluſieurs François.

La Patache étant revenue, Beaulieu n'étoit arrêté que par la neceſſité de faire quelques réparations à ſon gouvernail; lorſque le 3 de Décembre, au ſoir, un Negre armé de ſon arc, d'une épée & d'un couteau, & conduit par un autre Negre qui lui ſervoit d'interprete, vint lui apprendre, de la part du Roi de cette contrée, que la Barque de Saint-Malo ayant remonté la riviere, avoit été ſurpriſe par les Portugais, qui avoient un établiſſement dans ce lieu, & que le Capitaine avoit été maſſacré avec tout ſon équipage. Il douta d'abord ſi cet avis n'étoit pas un artifice des Negres, pour l'engager à faire partir, dans le premier mouvement de la vengeance, une partie des gens qu'il avoit à terre, & procurer ainſi plus de facilité à ſurprendre les autres. Cependant après avoir conſideré que le Capitaine Malouin étoit foible d'équipage, & qu'il s'étoit engagé effectivement dans la riviere pour aller couper du bois de teinture, il trouva tant de vraiſemblan-

(65) Page 31.

ce dans le recit du Negre, ſur-tout avec la connoiſſance qu'il avoit du caractere des Portugais d'Afrique, que l'honneur de la France lui parut intéreſſé à ne pas laiſſer cette perfidie ſans punition. Il demanda aux deux Negres s'ils vouloient s'embarquer avec ſes gens, pour leur ſervir de guide juſqu'à *Saſena*, où les Portugais étoient établis, à ſept ou huit lieues de l'embouchure de la riviere. Non ſeulement ils accepterent cette propoſition; mais d'autres Negres apprenant qu'il étoit queſtion d'aller tuer des Portugais, offrirent leur ſecours, ſans en être ſollicités, & promirent d'aller où l'on voudroit les conduire. La Patache fut armée auſſi-tôt, avec un renfort de dix hommes. On y joignit la grande Chaloupe du Vice-Amiral, qui fut équipée de vingt hommes & de quatre pierriers, & une autre Barque avec un équipage renforcé. Cette petite Flotte partit ſous le commandement de Montevrier. Elle employa cinq jours à chercher des paſſages dans la riviere & à ſurmonter d'autres obſtacles. Mais à la fin, elle trouva le canal ſi étroit & coupé par tant de roches, que la Barque même ayant touché pluſieurs fois, Montevrier ſe vit forcé de revenir, le 8, ſans avoir pû

BEAULIEU. 1619.

Meſures qu'il prend pour les venger.

Elles réuſſiſſent mal.

BEAULIEU. 1619.

découvrir les Portugais. Beaulieu demeura content d'avoir du-moins perſuadé aux Negres que les François n'avoient pas manqué, par leur faute, au devoir d'une juſte vengeance. Le Capitaine du Vaiſſeau de Dieppe étant venu le voir à bord, lui apprit qu'il avoit vû, dans l'Iſle de Saint-Vincent, un Navire Hollandois d'environ quatre cens tonneaux, qui alloit porter, à Bantam, la nouvelle d'un accord entre l'Angleterre & la Hollande, pour terminer les différens que l'interêt du commerce avoit excités aux Indes entre ces deux Nations (66).

Chagrins qu'il emporte de cette Baye.

Cette nouvelle cauſa peu de joie au General Beaulieu, qui avoit eſperé de tirer divers avantages de leur meſintelligence. Il reſſentit auſſi quelque chagrin de la maladie d'un grand nombre de ſes gens, que cinq ſemaines de repos n'avoient pû tout-à-fait rétablir, & de la perte d'un Gentilhomme, qui mourut d'une fievre chaude après avoir mangé quelque mauvais fruit. Enfin, n'ayant point emporté beaucoup de ſatisfaction de l'Afrique, il déclara heureux celui qui peut éviter de relâcher ſur cette Côte (67).

(66) Voyez ci-deſſus la Relation de Vanden-Broeck. C'eſt ainſi que les Journaux ſervent mutuellement à ſe confirmer.

(67) Page 4.

Le caractere d'obſervateur exact & curieux, que Thevenot lui attribue, commence à paroître ici dans ſes remarques ſur les variations de l'aiguille aimantée (68), & ſur d'autres Phenomenes qui ne manquent pas de s'offrir dans une longue navigation. Pendant un calme qui arrêta ſa Flotte le 3 de

BEAULIEU. 1619. Ses obſervations ſur divers poiſſons.

(68) Voici ſes remarques ſur cet article, juſqu'à la Baye de la Table. » A la » hauteur de trois degrés » cinq minutes de latitude » du Nord, nous avons » trouvé au lever du ſoleil » que l'aiguille Nord étoit » trois degrés $\frac{1}{2}$. Le 24 Jan- » vier 1620 ſous le Tropi- » que du Capricorne, a- » vions treize degrés de » variation d'aiguille au » Nord-Eſt. Premier de » Février, avons commen- » cé d'avoir les vents » d'Oueſt & autres vents » variables, par les trente » degrés de hauteur du » Sud, & avions treize » degrés $\frac{1}{2}$ de variation » Nord Eſt. Le 3 de Fé- » vrier, avons fait obſer- » vation au lever du ſo- » leil, & trouvé que l'ai- » guille Nord étoit treize » degrés; ce qui m'a éton- » né, croyant que la va- » riation dût augmenter; » au contraire elle dimi- » nue; ce qui me fait ju- » ger leſdites variations ê- » tre irrégulieres, & qu'il » n'y a nulle regle qu'on » puiſſe dire générale aux- » dites obſervations, com- » les Portugais & autres ſe » ſont imaginés que ladite » aiguille étoit fixe en deux » Meridiens qui coupent » le monde en quatre par- » ties, & qu'elle montoit » juſqu'à vingt deux de- » grés $\frac{1}{4}$, & puis rede- » ſcendoit à être fixe lorſ- » qu'elle rencontroit un de » ſes Meridiens, ce que » j'ai trouvé trés faux, » tant en ce voyage qu'au » précedent. L'obſervation » d'aujourd'hui me le con- » firme, attendu que la » derniere variation que » j'ai priſe étoit de treize » degrés $\frac{1}{2}$, & qu'aujour- » d'hui que je ſuis encore » élevé près d'un degré » vers le Pole antarctique, » je ne trouve que treize; » ce qui eſt diminuer au » lieu d'augmenter. Le » temps & l'expérience me » rendront certain de cela » avant la fin du voyage.

BEAULIEU. 1619.

Février, après avoir passé la ligne, il vit autour de son Navire deux grands poissons dont le bec étoit d'une longueur extraordinaire, & qui étoient de ceux qui percent quelquefois d'un coup de bec le Navire le mieux doublé (69). C'est une merveille, dit-il, qu'il n'auroit pas crûe facilement, s'il n'eût vû entre les mains de Mr De-Villars-Houden, Gouverneur de Dieppe, un morceau du bec ou de la corne d'un de ces poissons, qui avoit été trouvé dans le bordage d'un vaisseau de la même ville. Le Capitaine Du-Val, qui commandoit ce Bâtiment, s'étoit apperçu dans sa traversée de la Côte du Brésil vers le Cap de Bonne-Espérance, à peu près à la même hauteur où Beaulieu se croyoit alors, que son Navire avoit reçu quelque ébranlement extraordinaire. En arrivant à Dieppe, il le fit échouer pour les réparations; & ses doutes furent éclaircis, lorsqu'environ cinq ou six pieds dans l'eau, les Calfateurs rencontrent dans le bordage un bout de corne, semblable par la couleur & la substance à la dent d'un cheval marin, mais fort droite, & d'un pouce & demi d'épaisseur. Elle avoit percé le doubla-

(69) C'est apparemment l'Espadon, que d'autres nomment aussi Empereur, Epée, & Poisson à scie.

ge;

ge, le bordage; & pénetrant encore d'un pouce dans le membre, elle s'étoit rompue à l'uni du doublage, par quelque ſecouſſe apparemment qui avoit empêché le poiſſon de la retirer. Un Marinier de Dieppe, nommé Nicolas Canu, avoit raconté auſſi à Beaulieu, que dans les mêmes Mers la Chaloupe de ſon Vaiſſeau avoit été percée par un de ces monſtres, qui avoit achevé de l'ouvrir en ſe débattant pour retirer ſon bec; de ſorte que ceux qui étoient dedans eurent à peine le temps de monter à bord, d'où ils virent couler la chaloupe à fond, ſans pouvoir ſauver leurs hardes. Ceux que l'Auteur eut l'occaſion d'obſerver pouvoient n'être que des petits. Il en conſidera un plus particulierement que l'autre. Sa longueur étoit d'environ dix pieds, ſans y comprendre le bec. Il ne paroiſſoit pas tout-à-fait ſi gros qu'un marſouin. Sa couleur étoit un bleu obſcur; mais les fanons, qui étoient fort grands, & toute la queue, étoient ou paroiſſoient, dans la mer, d'un azur très vif. Il avoit ſur le dos un fanon ſemblable à celui du Requin, qu'il faiſoit quelquefois ſortir de l'eau comme le même animal. Sa tête ne reſſembloit pas mal à celle d'un Marſouin, mais elle étoit plus

BEAU LEU. 1619.

Exemples qui les vérifient.

BEAULIEU. 1619.

longue. Au lieu de muzeau, il avoit cette corne, ou ce bec, qui pouvoit être d'environ deux piedes de long, fort pointue, & de deux pouces de diametre. C'eſt un poiſſon fort leger, que Beaulieu vit pluſieurs fois s'élancer ſur quelques bonites & ſur des albicores, auxquelles il fait une guerre continuelle. Il leur faiſoit des bleſſures, qui laiſſoient de grandes taches de ſang dans la mer. Auſſi les Matelots remarquerent-ils que les bonites & les albicores, qu'ils prenoient dans cette route, étoient quelquefois bleſſées. Beaulieu ajoute, comme une conjecture, que ces monſtres, entre leſquels il ne doute pas qu'il n'y en ait de beaucoup plus grands, ſont apparemment ennemis des Baleines, & que lorſqu'ils heurtent un vaiſſeau, ils croyent peut-être attaquer une Baleine. Mais il demeura perſuadé qu'un petit Navire, qui ſeroit percé de leur bec auroit à craindre le naufrage; & qu'un grand vaiſſeau même, pourroit être entamé dans certains endroits où l'animal briſant quelque planche à force de ſe débattre l'expoſeroit au même danger.

Conjecture ſur les propriétés d'un poiſſon.

Eſpeces ſingulieres de poiſſons.

Dans la continuation du calme, qui dura juſqu'au dix, Beaulieu vit des ſubſtances blanches, plus groſſes, qu'un

œuf d'autruche qui flottoient ſur l'eau, & qui s'enfonçoient lorſque le Navire en étoit à cinquante ou ſoixante pas. On les auroit priſes pour des têtes d'hommes ſans poil; & quelques gens du bord croyoient y remarquer deux yeux noirs & une bouche. L'Auteur obſerva auſſi une étrange ſorte de poiſſon, de la longueur d'une moyenne lamproye & de la même rondeur, mais qui avoit au-deſſus de la tête un grand aileron, ou une crête d'un pied de haut. Cette crête continue en s'abbaiſſant, juſqu'au bout de la queue. L'animal nage ſur le côté; & dans cette ſituation, ſon aileron paroît fort large & de figure triangulaire. Quelques-uns de ces poiſſons ſe firent voir hors de l'eau. La couleur de leur aileron eſt cendrée; mais ils ont le corps tout à fait blanc (70). BEAULIEU. 1619.

La flotte Françoiſe mouilla, le 15 de Mars, dans la Baye de la Table (71), où les orages du Sud Oueſt la retinrent juſqu'a 13 d'Avril. Quelque prix qu'on attache aux obſervations de l'Auteur,

(70) Journal de Beaulieu, p. 6.

(71) Il raconte qu'ayant mesuré avec les gonometres, la hauteur de la montagne de la Table, il trouva depuis ſon aire, priſe au rivage de la mer, juſqu'au ſommet à la ligne perpendiculaire, mille trois cens cinquante pieds de Roi.

BEAULIEU. 1619.

elles n'ajouteroient rien ici à celles de Kolben. Mais il trouva ſur le rivage de la Baye pluſieurs cadavres d'hommes tués, avec quelques habits diſperſés aux environs; &, le long du ruiſſeau, un petit Fort de gaſon, bien flanqué, qu'il prit pour un ouvrage des Danois. Ses gens lui amenerent deux Negres, dont l'un ſçavoit quelques mots d'Anglois; mais il les prononçoit ſi mal, qu'il ne pouvoit ſe faire entendre que pour demander du pain. Le 28 de Mars, lorſqu'on ſe diſpoſoit à lever l'ancre, quelques Matelots, revenant de l'Iſle qui eſt à deux lieues du du mouillage au Nord-Oueſt, en apporterent deux paquets de toile godronnée, qu'ils y avoient trouvés ſous une groſſe pierre. Beaulieu en fit ouvrir un, qui étoit enveloppé d'une plaque de plomb ſous la toile, & qui contenoit, dans un petit ſac, des lettres en langue Hollandoiſe, dont le papier s'étoit conſervé fort ſec. Les unes étoient de l'Amiral *Veraghen*, qui avoit paſſé par cette Baye, le 2 de Février de la même année, & qui informoit ceux de ſa Nation, entre les mains deſquelles ces lettres pourroient tomber, de l'état des affaires Hollandoiſes aux Indes Orientales. D'autres, en lan-

Cadavres, que l'Auteur prend pour des Danois.

Eclairciſſemens qu'il tire de pluſieurs lettres trouvées ſous une pierre.

gue Angloiſe, étoient d'un vaiſſeau de cette Nation, parti de Tikou, dans l'Iſle de Sumatra, pour aller informer la Compagnie de Londres des mauvais traitemens que ſes Facteurs eſſuyoient aux Indes de la part des Hollandois. D'autres enfin contenoient la nouvelle du Traité qui avoit été conclu nouvellement entre ces deux Puiſſances. BEAULIEU. 1619.

Beaulieu ſe contenta de prendre copie de toutes ces lettres, qui avoient été laiſſées ſucceſſivement dans l'Iſle, & fit remettre les originaux dans le lieu où ſes gens les avoient trouvés. Mais les éclairciſſemens qu'il y avoit lûs, ſur les affaires de Java, le jetterent dans une grande incertitude. Il y apprenoit que les Hollandois avoient aſſiégé la ville de Bantam avec trente cinq Navires; que la diſette des vivres avoit obligé les Anglois d'en ſortir; que les hoſtilités étoient ſi ſanglantes dans ce ſiege, que les deux Partis s'envoyoient mutuellement les têtes des Priſonniers (72).

Quelle apparence de ſe rendre à Bantam, où les ordres de ſa Compagnie ne laiſſoient pas de l'appeller? & quand il auroit pû ſe promettre de trouver les habitans diſpoſés à le recevoir,

(72) *Ibid.* page 10. Voyez les Relations Hollandoiſes du Tome XXXII de ce recueil.

BEAULIEU. 1619.

pouvoit-il eſperer que les Hollandois, avec des forces ſi conſidérables, lui accordaſſent la liberté du paſſage, eux dont la jalouſie s'efforçoit d'exclure des Indes tous leurs concurrens de leur commerce.

Beaulieu envoye devant lui ſon Vice-Amiral à Bantam.

Après avoir délibéré long temps, il prit le parti de ſe faire préceder par ſon Vice-Amiral, auquel il donna des inſtructions pour ſe rendre directement à Bantam. Une tempête violente, qu'ils eſſuyerent enſemble, peu de jours après avoir remis à la voile, ne lui fit rien changer à cet ordre. Il continua plus heureuſement ſa route, juſqu'à la hauteur de Madagaſcar, où la néceſſité de ſe procurer des rafraîchiſſemens le fit entrer dans la Baye de Saint-Auguſtin (73). De-là, paſſant aux Iſles Comorre, il mouilla dans celle de *Nangaſie*, à douze degrés de latitude meridionale; & les avis qu'il y reçut de quelques Arabes lui ſervirent beaucoup à regler ſa navigation. Cependant elle fut malheureuſe, non ſeulement par les calmes, qui la rendirent fort lente, mais encore plus par la mort d'un grand nombre de Matelots, ſur les deux vaiſſeaux qui lui reſtoient. Un autre accident lui fit perdre quelques-uns

Pertes qu'il fait dans ſa navigation.

(73) *Ibid.* Pages 15 & ſuivantes.

de ſes plus braves ſoldats vers la côte de Malabar. Montevrier, ſon Lieutenant, lui ayant demandé la permiſſion de reconnoître un Navire Indien qui rangeoit la terre, s'avança dans la Chaloupe avec vingt trois hommes. La facilité qu'ils trouverent à l'abordage leur fit naître l'injuſte deſir de s'emparer de ce Batiment. Ils trouverent peu de réſiſtance à l'arriere; & la mort de quelques Indiens, qu'ils ſacrifierent à leur avarice, ſembloit les aſſurer de leur proye. Mais, tandis qu'ils ſe livroient au pillage, ſoixante ou quatre-vingt guerriers ſortirent de l'avant, armés de piques, de ſabres & de rondaches, & les forcerent de chercher leur ſalut dans la fuite, la plûpart bleſſés, & quelques-uns mortellement. Cependant les vainqueurs n'eſperant pas le même ſuccès contre les deux vaiſſeaux, dont ils ne pouvoient éviter la rencontre, prirent le parti de ſe ſauver au rivage, avec ce qu'ils avoient de plus précieux. Beaulieu s'empara de leur Bâtiment. Il apprit de douze ou quinze vieillards qui n'avoient pû fuir, & qui lui demanderent grace à genoux, que les autres étoient des Marchands de Paname, près de Calecut, partis pour la Mecque, avec des Paſſe-ports Portugais;

BEAULIEU. 1619.

BEAULIEU. 1619.

que s'étant ſauvés au nombre de quatre-vingt, ils avoient emporté dans les Barques quarante mille ducats en eſpece, & qu'ils n'avoient laiſſé qu'environ douze cens livres d'opium, & quelques étoffes de peu de valeur (74). Beaulieu n'avoit penſé qu'à venger les gens de ſa Chaloupe. Mais ſa généroſité le rendit ſenſible aux larmes de ces malheureux vieillards, dont les barbes blanches leur deſcendoient juſqu'a la ceinture. Il demanda aux bleſſés s'ils en reconnoiſſoient quelques-uns pour les meurtriers de leurs Compagnons; & s'étant aſſuré qu'on ne les avoit pas vûs pendant le combat, non ſeulement il leur accorda la vie, mais il les laiſſa dans leur Navire, après en avoir tiré les vivres & quelques Marchandiſes.

Généroſité de Beaulieu.

Du Cap de Comorin, où les François étoient le 2 d'Octobre, ils employérent deux mois à combattre ſucceſſivement les vents & les calmes, pour arriver le Mardi, 1 Décembre, à Tikou, Port de l'Iſle de Sumatra. Beaulieu s'étoit promis d'y rejoindre ſon Vice-Amiral. Mais il y apprit ſeulement qu'après avoir paru ſur la côte, où les Hollandois avoient failli de le couler à fond, en feignant de le pren-

Son inquiétude ſur le ſort de ſon Vice-Amiral.

(74) Pages 34 & 35.

dre pour un Anglois, il s'étoit remis en mer avec beaucoup de malades. Son inquiétude lui fit prendre le parti d'envoyer à Bantam & à Achem, pour découvrir le ſort d'un vaiſſeau dans lequel il avoit laiſſé cent vingt cinq hommes, en le quittant vers le Cap de Bonne-Eſpérance. Il fut bien-tôt informé qu'on ne l'avoit pas vû dans le Port d'Achem. Une Barque Indienne, dans laquelle il avoit fait partir pour Bantam ſon Maître Canonier, nommé Iſaac *Veron*, homme intelligent, qui avoit paſſé pluſieurs années, tant aux Moluques avec les Eſpagnols, que dans le détroit de la Sonde avec les Hollandois, & qui parloit fort bien la langue Malaye, revint le 19, avec de fâcheuſes nouvelles. Gravé, qui commandoit le Vice-Amiral, étoit à Jacatra, où les Hollandois l'avoient conduit de Bantam, ſous prétexte que la guerre étoit trop ſanglante devant cette derniere Ville, pour en laiſſer l'accès libre aux Marchands. Les maladies & d'autres accidens avoient reduit ſon équipage à vingt quatre ou vingt cinq hommes. Veron, qui écrivoit à Beaulieu, ne tenoit encore ces informations que d'un vaiſſeau Hollandois, qu'il avoit rencontré au Port de Surobay, qui appar-

BEAULIEU. 1619.

Nouvelles qu'il en reçoit.

BEAULIEU. 1619. tient, comme Tikou, à l'Iſle de Sumatra ; mais il ajoutoit que profitant de cette rencontre pour continuer ſa route, il eſperoit d'arriver bien-tôt à bord du Vice-Amiral, & d'être informé par ſes propres yeux.

Dans l'intervalle, le Roi d'Achem, averti de l'arrivée des François, avoit fait prier Beaulieu de ſe rendre dans ſon Port, avec des offres de faveur pour ſon Commerce & pour ſa Nation. Les troubles de Bantam & la diſgrace du Vice-Amiral le déterminerent à profiter de cette ouverture. Après avoir détaché, dans la Patache, vingt hommes ſous le commandement du Capitaine Du-Buc, pour aſſiſter Gravé, ſoit à retourner droit en France s'il trouvoit le moyen de ſe charger à Bantam, ſoit à ſe rendre auſſi dans le Port d'Achem, il quitta Tikou, le 3 de Janvier 1621. Ce ne fut pas ſans y avoir fait quelques obſervations, qu'on ne lit dans aucun autre Voyageur (75).

1621.

Obſervations de Beaulieu ſur Tikou & le pays voiſin.

La hauteur de Tikou eſt de vingt minutes au Sud de la ligne. Le Pays eſt très haut dans l'intérieur des terres, & fort bas ſur le bord de la mer. Il eſt

(75) Cette Place eſt celebre néanmoins dans tous les Journaux des Voyageurs Marchands. Voyez la deſcription de Sumatra.

couvert d'arbres, & bien arroſé de petites rivieres, qui le rendent maréageux, & qui forment quantité de belles prairies, où l'on voit paître continuellement un grand nombre de bufles & de bœufs. Il n'eſt pas moins riche en volailles. On y trouve auſſi fort abondamment les meilleurs fruits des Indes; mais ſur-tout beaucoup de poivre, qui fait ſa principale richeſſe. Avec tant d'avantages, la ville n'eſt pas conſidérable. Elle n'eſt éloignée de la mer que d'une demi-lieue. On voit, ſur le rivage, quelques maiſons, accompagnées d'une ſorte de halles, qui ſont vis-à-vis une petite Iſle où les vaiſſeaux demeurent à l'ancre. Toutes les maiſons de Tikou, en y comprenant celles du rivage, ne montent pas à plus de huit cens; la plûpart bâties de roſeaux & ſans aucune commodité. Mais l'intérieur du Pays eſt fort peuplé, ſur-tout le pied des montagnes, où croît le poivre. Les habitans de la ville ſont Malais; & ſur toute la côte, juſqu'au pied des montagnes, on ne parle pas d'autre langue que celle qui porte auſſi ce nom. Plus loin, l'Iſle eſt habitée par des Peuples idolâtres, qui ne reconnoiſſent point le Roi d'Achem, & qui ont leur langage & leur

BEAULIEU. 1621.

BEAULIEU. 1621. Roi particuliers. Ils poſſedent les mines d'or, qui produiroient beaucoup s'ils avoient plus d'habileté à les cultiver; mais ils ne recueillent les parties de ce metal que dans les ravines d'eau, ou dans quelques petites foſſes qu'ils creuſent pour les arrêter. Ils échangent leur or, avec les Holllandois ou les Inſulaires de la Côte, pour du ſel, du fer, des pagnes rouges de cotton, & pour des perles, qui ſe vendent bien à Tikou. Les Malais ſont Mahometans, & leur attachement pour cette ſecte va juſqu'à la ſuperſtition; ce qui n'empêche pas que leur goût pour le vol ne rende le ſejour du Pays fort dangereux. L'air d'ailleurs en eſt mal ſain, ſur-tout depuis le mois de Juillet juſqu'à la fin d'Octobre. Il y regne des fievres mortelles, qui avoient emporté une partie de l'équipage du Vice-Amiral. Auſſi Beaulieu juge-t-il qu'on n'y verroit jamais d'Etrangers, s'ils n'y étoient attirés par l'abondance du poivre. Ce précieux fruit ſe recueille dans toutes les ſaiſons; mais particulierement au mois de Décembre, de Janvier & de Février. On n'en pouvoit acheter alors ſans la permiſſion du Roi d'Achem, dont il falloit avoir obtenu des lettres; & Beaulieu, pour avoir ignoré cette loi, ne

put ſe procurer à Tikou, qu'environ huit mille livres de poivre, qu'il avoit fait venir de Priaman pendant la nuit (76). BEAULIEU, 1621.

Dans ſa route vers le Port d'Achem, il alla mouiller devant *Barros*, une des principales Places de cette Côte, où le Commerce n'eſt pas permis plus qu'à Tikou ſans la permiſſion du Roi. Elle eſt également éloignée d'Achem & de Tikou. Le Pays eſt agréable & fertile; mais le poivre n'y croît pas; & ſa principale richeſſe conſiſte dans une grande abondance de Benjouin, qui ſert de monnoie aux Habitans. Il produit auſſi beaucoup de camphre. Un vent de terre, qui ferma l'entrée de Barros à Beaulieu, ne lui permit pas de prendre un Pilote du Pays, pour s'engager dans les Iſles qui bordent la Côte d'Achem. Ce contre-temps lui fit employer huit jours à faire quatre lieues, parce qu'étant ſans guide, il s'obſtina mal-à-propos à paſſer par le canal qui eſt le plus proche de la terre & qu'il voyoit ſeul ouvert. Il y trouva des vents de Sud-Eſt, qui lui étoient directement contraires, & qui l'expoſerent au dernier danger. Mais après avoir perdu une ancre, il parvint avec

Il ſe rend au Port d'Achem.

Barros, un des principaux Ports de Sumatra.

(76) Beaulieu, *ubi ſup.*, p. 44.

BEAULIEU. 1621.

beaucoup de peine à l'embouchure de la riviere, qu'il reconnut à la Forteresse qui défend ses bords, & dans laquelle on distingue la Mosquée (77).

Plaisante erreur de Beaulieu.

Il trouva, dans la rade, un vaisseau Anglois de six cens tonneaux, près duquel il alla mouiller. Dès le même jour, 30 de Janvier, plusieurs Officiers du Roi vinrent le féliciter de son arrivée & le presserent de descendre, avec des instances qui lui firent juger que ce Prince étoit impatient de le voir. Cependant lorsqu'il se fut mis dans sa Chaloupe, pour entrer dans la riviere, il reconnut que le seul motif de cette ardeur étoit de lui faire payer les droits, qui monterent d'abord à plus de quatre-vingt piastres. Il descendit près du Comptoir des Anglois, dont le Directeur lui offrit un logement. Mais n'osant se fier tout d'un coup à ces apparences de civilité, il prit le parti de retourner le soir à bord. Le Directeur du Comptoir Hollandois lui avoit fait les mêmes offres : cependant, lorsqu'il revint à terre, il rencontra quelques Portugais, à qui le Roi d'Achem avoit fait mettre les fers aux pieds, qui lui conseillerent de se défier également de ces deux Nations. C'est dans les ter-

(77) *Ibid.* p. 45.

mes de l'Auteur que je dois expliquer les motifs d'un avis ſi grave, pour ne me rendre ſuſpect d'aucune altération. BEAULIEU. 1621.

Les Anglois & les Hollandois ſont accuſés de vouloir l'empoiſonner.

» Ils m'adviſerent qu'ils ſçavoient » de certain que les Hollandois & les » Anglois avoient réſolu de m'empoi- » ſonner, & diſoient ſçavoir cela de » celui même à qui ils avoient ordon- » né d'apprêter le morceau, qui étoit » un *Cappade*, ou chatré, demeurant » en la maiſon des Anglois & à leur » ſervice. Je les remerciai de l'avis, & » leur dis que je ne croyois pas qu'en la » maiſon des Anglois on voulût me » jouer ce tour-là; toutefois que je » m'en donnerois de garde. Sur cela ils » me dirent qu'ils ſçavoient bien que » j'irois dîner aujourd'hui, & que je » n'y allaſſe pas: & quelques-uns d'en- » tr'eux m'en prioient avec grande af- » fection diſant qu'il leur reſtoit une » ſeule eſperance de ſortir de captivité, » qui étoit par mon moyen, & ainſi » qu'ils avoient intérêt à ma conſerva- » tion. Je leur dis que je ne pouvois » m'excuſer d'y aller aujourd'hui, puiſ- » que j'avois promis. Environ deux » heures avant ce rencontre, Mr. *Re- » noud*, Prêtre, m'avoit averti qu'un » Matelot de mon équipage, nommé

BEAULIEU. 1621.

» *La-Caraque*, lui avoit dit environ la » même choſe. Je fus voir quelques » maiſons, qui ne m'accommodoient » point, & de-là je fus dîner en la mai- » ſon des Anglois; le Capitaine de la- » quelle, nommé *Maître Robert*, me » fit très bonne reception, & encore » meilleure chere : & je ne m'apperçus » point qu'ils me donnaſſent rien à boi- » re & à manger, qu'ils n'en uſaſſent » de même..... Le lendemain, 2 de » Février, je me ſuis trouvé fort mal. » Depuis dix heures du matin juſqu'à » quatre heures de relevée, j'ai fait » plus de quarante ſelles; & depuis » quatre heures de relevée juſqu'à mi- » nuit, de grands vomiſſemens : telle- » ment que craignant que l'avis des » Portugais ne fût véritable, j'ai pris » du cocos des Maldives, qu'on tient » par-deça pour aſſuré contre-poiſon, » avec du bezoard, & le lendemain » prins encore de cette médecine : & » encore que je fuſſe extrêmement las & » debile, je ne laiſſai d'aller à terre (78).

Précautions que la prudence lui fait prendre.

Beaulieu prit une grande maiſon ſur le bord de la riviere, après être con-

(78) L'accuſation d'empoiſonnement eſt repétée dans quelques autres endroits du Journal. Cependant il ſemble que le témoignage de quelques Matelots n'emporte pas conviction. La maladie même de Beaulieu pouvoit être l'effet de *la bonne chere*.

venu de cinquante piaſtres par mois pour le prix du loyer ; dans la réſolution d'éviter toute ſorte de commerce avec des amis ſi dangereux. Il comprit qu'ayant non ſeulement à défendre ſa vie contre leurs artifices, mais à détruire les préventions qu'ils pouvoient avoir inſpirées au Roi d'Achem & à ſes Officiers, il ne devoit rien épargner pour ſe faire un Protecteur du Roi même, dans ſa premiere audience. Il avoit apporté, de France, pluſieurs lettres de cachet en blanc. Il prit le parti d'en faire adreſſer une au Roi d'Achem, & de lui faire dire que ce qu'il avoit à lui préſenter venoit de la part du Roi de France, quoique la lettre n'en fît aucune mention. Il la fit traduire en Portugais ; & pour adreſſe il fit mettre *à notre très cher Frere le Roi d'Achem.* Le ſceau qui contenoit les Armes de France, en cire rouge, fut appliqué auſſi proprement que ſi la lettre étoit venue de France toute fermée. A l'égard des préſens, il ſe garda bien d'employer des chaînes de verre maillé & d'autres marchandiſes de peu de valeur, dont ſa Compagnie avoit jugé à propos de le charger. C'eût été donner occaſion à ſes Ennemis de publier qu'il ſe couvroit fauſſement du nom de ſon Prince.

BEAULIEU. 1621.

BEAULIEU. 1621. Préſens qu'il deſtine au Roi.

Il choiſit, entre ce qu'il avoit de plus précieux, des armes complettes de Cavalier, entierement gravées & dorées; un coutelas d'Allemagne, dont la garde étoit auſſi dorée, & dans laquelle jouoit un piſtolet, qui prenoit feu en pouſſant un bouton de l'autre côté de la coquille: ſix mouſquets, dont les canons étoient dorés & gravés, & le fût enrichi de nacre de perle: deux fers de pique, émaillés & dorés. Un très grand miroir, qui ſe trouva caſſé, mais qu'il ne préſenta pas moins dans ſa caiſſe, en témoignant ſon regret de cet accident: deux pieces de camelot ondé cramoiſi: deux grands flaccons, pleins d'excellente eau-roſe (79).

Pluſieurs Négocians de diverſes Nations, dont on reçut la viſite, trouverent ces préſens magnifiques; ſur-tout le Capitaine d'un Navire de Surate, qui lui dit hardiment que cette galanterie ſeroit mieux employée à la Cour du Grand-Mogol, qu'à celle d'Achem. Les Officiers du Roi n'en parurent pas moins frappés: mais cette raiſon même leur faiſant ſouhaiter que de ſi belles pieces fuſſent en plus grand nombre, ils preſſerent Beaulieu d'y en joindre d'autres; en lui repréſentant que leur

(79) *Ibid.* page 49.

Roi étoit un des plus puiſſans Princes de l'Inde. Il leur répondit, avec fermeté, qu'il connoiſſoit la grandeur du Roi d'Achem, mais qu'il ne ſçavoit pas moins la valeur de ce qu'il leur repréſentoit. BEAULIEU. 1621.

Le jour de l'audience fut un jour de Fête, dans Achem, par la magnificence de la marche. Ces deſcriptions, qui flattent la vanité d'un Voyageur, ne peuvent être repétées dans chaque Journal, quoiqu'elles en faſſent quelquefois le principal ornement. Ici on peut ſe rappeller ce qu'on a lû de plus éclatant dans ce genre, à la Cour d'Achem, & ſuppoſer à l'honneur de Beaulieu qu'on y ajouta de nouvelles diſtinctions en ſa faveur. On le fit attendre quelques momens à la porte de la chambre du Roi, qui eſt couverte de lames d'argent. Un Eunuque vint dire au Sabandar, qui ſervoit d'introducteur, que le Roi ſe trouvoit indiſpoſé, mais que le Capitaine François étant ſi proche, Sa Majeſté ſe feroit un effort pour le recevoir. Deux Officiers de la Cour prirent auſſi-tôt Beaulieu par les mains & le conduiſirent au pied de l'Eſtrade du Roi, qui étoit élevé d'environ deux pieds. On étendit un tapis de Turquie, ſur lequel on le fit aſſeoir, les jambes Audience.

BEAULIEU. 1621.

croiſées, ſuivant l'uſage du Pays. Il ſalua le Roi, ſuivant le même uſage, en joignant les mains & les portant au front, avec une légere inclination de tête. Mais quoique l'uſage n'oblige point de ſe découvrir, il ôta ſon chapeau, » parce qu'il n'étoit point accou-» tumé, dit-il, à le tenir ſur ſa tête en » parlant à des perſonnes de ce rang (80).

Le Roi d'Achem avoit été ſi ſatisfait de ſes préſens, qu'il lui fit dire par le Sabandar, que dix bahars d'or lui auroient cauſé moins de plaiſir. Il demanda ſi le Roi de France avoit un grand nombre de ces belles armes. Il promit de traiter Beaulieu avec une conſidération ſpéciale, parce qu'il lui avoit offert ce qu'il y avoit de plus conforme à ſon goût. La lettre fut lûe, & les propoſitions de commerce accordées.

Beaulieu reçoit des marques extraordinaires de conſidération.

Quelques jours après, la ſanté du Roi étant retablie, Beaulieu fut rappellé au Palais, & reçut des marques ſi extraordinaires d'eſtime & d'affection, qu'après cette Audience le Sabandar lui jura qu'il n'avoit jamais vû d'Etranger ſi favoriſé à la Cour d'Achem (81). Après lui avoir fait préſenter le betel, dans un grand vaſe

(80) *Ibid.* page 50.
(81) *Ibid.* page 55.

d'or, dont le couvercle étoit couvert d'émeraude, le Roi lui fit diverſes queſtions ſur la grandeur & la puiſſance des Princes Chrétiens. Enſuite trente femmes entrerent dans la ſalle, qui étoit tendue & couverte de tapis de Turquie, chacune portant entre les bras un grand vaſe d'argent couvert qu'elles mirent ſur le tapis. Chaque vaſe étoit revétu d'une toilette de ſoie, mêlée de fil d'or, qui pendoit juſqu'à terre, & dont les bords étoient enrichis de pierreries. Ces femmes étant demeurées debout pendant quelques momens, le Roi donna ordre qu'on ſervît à dîner devant Beaulieu. Alors les vaſes furent découverts. On tira de chacun, ſix plats d'or, remplis de confitures, de viandes, & de patiſſeries. Beaulieu ſe vit environné, dans un inſtant, de vaiſſelle d'or, & de divers autres vaiſſeaux du même métal, dont quelques-uns contenoient de l'eau & d'autres breuvages. Il ne toucha qu'au riz, auquel il trouva le goût de nos maſſepains. Le Roi lui fit ſervir à boire, dans un vaſe d'or, porté par un Eunuque dans un grand baſſin du même metal. Il crut pouvoir vuider le vaſe, en buvant à la ſanté de ce Prince : mais la liqueur étoit ſi forte, que s'imaginant avoir avallé du feu, il

BEAULIEU, 1621.

Feſtin que le Roi lui donne.

BEAULIEU. 1621.

fut pris d'une grande ſueur qui l'obligea de s'arrêter (82).

Le Roi lui dit, en ſouriant, qu'il devoit achever, puiſqu'il avoit bû ſa ſanté; & que pour lui, ſi ſes incommodités lui euſſent permis de boire celle du Roi de France, il auroit vuidé ſa couppe de bonne grace. Beaulieu ſupplia Sa Majeſté de permettre qu'il ſe fît apporter quelque liqueur moins forte. On lui en ſervit d'autres, en le preſſant de boire & de manger. Mais il avoit peu d'appetit; & ſouffrant beaucoup de la poſture où il étoit, aſſis, les jambes croiſées, ſans pouvoir montrer le bout des pieds, il fit demander par le Sabandar, que la bonne chere fût abregée.

Divertiſſemens qui le ſuivent.

Auſſi-tôt qu'on eut levé tous les mets, on mit à leur place, entre le Roi & Beaulieu, un beau tapis à fond d'or. Quinze ou vingt filles étant entrées ſucceſſivement, un petit tambour à la main, & s'étant rangées le long de la muraille, accorderent leurs voix avec leur inſtrument, & chanterent les Conquêtes du Roi. Deux autres filles, qui entrerent bien tôt par une petite porte, frapperent Beaulieu par l'éclat de leur beauté & par la richeſſe de leur

(82) *Ibid.* page 54.

habillement. Il eut peine à comprendre qu'elles puſſent être ſi blanches dans un pays ſi chaud. A l'égard de leurs habits, tout étoit d'or; & les termes lui manquent pour cette deſcription (83). C'étoient deux danſeuſes, qui n'amuſe-

BEAULIEU. 1621.

(83) Elle eſt aſſez ſinguliere pour mériter d'être rapportée dans ſes termes: » Premierement, par-deſſus leurs cheveux, elles » avoient une ſorte de chapeau fait de papillotes » d'or, qui brilloient beaucoup, avec une pennache d'un pied & demi de » haut, fait auſſi de papillotes, & portoient ce » chapeau pendant ſur une » oreille. Elles avoient de » grands pendans d'oreilles, faits auſſi de papillotes d'or, qui leur tomboient juſques ſur les épaules; le col quaſi tout » couvert de carquans d'or, » & par-deſſus les épaules » une ſorte de ruban qui » ſerroit le col, & s'étendoit en pointes courbées, comme on repréſente les rais du ſoleil; » le tour de plarines d'or » fort curieuſement gravées. Par deſſous, une » chemiſe ou *Baju* de toile » d'or, avec ſoie rouge » qui leur couvroit la poitrine, & avec une grande ceinture fort large, » faite de papillotes d'or. » Elles étoient ceintes au » deſſus des hanches, où » étoit attaché un pagne » de toile d'or à la façon » du Pays; & par-deſſous, » un caleçon, auſſi de toile » d'or, qui ne paſſoit pas » le genou, où pendoient » pluſieurs petites ſonnettes d'or. Les bras & les » jambes nuds; mais depuis le poignet juſqu'au » coude, tout couverts de » groſſes mentilles & jazerans d'or, avec pierreries; comme auſſi au» deſſus du coude & depuis » la cheville des pieds juſqu'au gras des jambes. » A la ceinture avoient » chacune un cris ou poignard, la garde & fourreau couverts de pierreries, & en la main un » grand éventail d'or, & » pluſieurs petites ſonnettes à l'entour. Elles vinrent ſur le tard avec » beaucoup de gravité, à » la cadence des tambours » & des voix; où auſſi tôt » elles ſe proſternerent à » genoux devant le Roi: puis ayant fait le Sombay (» qui eſt le ſalut en tenant » les mains jointes ſur la » tête, commencerent à » danſer un genou à terre, » avec divers mouvemens

BEAULIEU. 1621.

rent que le Roi & Beaulieu ; car ceux qui étoient avec eux dans la ſalle tinrent continuellement les yeux fermés. Il eſt défendu, ſous peine de la vie, aux Sujets du Roi d'Achem, de regarder jamais ſes femmes. Beaulieu, qui n'ignoroit pas cette loi, n'en tint pas moins les yeux ouverts, dans l'idée, dit-il, que le Roi n'avoit pas fait venir ſes femmes pour un aveugle, & qu'il vouloit lui faire admirer ſa magnificence & ſa galanterie (84).

Difficultés que Beaulieu trouve pour le Commerce.

Malgré tant d'honneurs & de careſſes, il n'obtint pas toute la liberté qu'on lui avoit fait eſperer pour ſon Commerce. Le Roi vendoit lui-même du poivre aux Etrangers (85). Les Troubles de Bantam étoient une occaſion

» du corps, des bras & des » mains, puis debout, » avec beaucoup de diſpo- » ſition & en cadence. » Elles mettoient quelque- » fois la main cris ; puis » autresfois, comme ſi el- » les euſſent tiré de l'arc ; » après, comme ſi elles » euſſent eu la rondache » & le coutelas en main. » Cela dura environ de- » mi-heure : puis ſe remi- » rent à genoux devant le » Roi, à mon avis, bien » laſſes, car il me ſembloit » qu'elles avoient chacune » plus de quarante livres » d'or ſur elles ; & néan- » moins elles danſerent » avec beaucoup de lege- » reté & de bonne grace ; » & pour avoir vû baller » diverſes fois en France, je » m'imagine que ſi ceux » qui ſe diſent y entendre » avoient vu cette danſe, ils » diroient que cela ne ſen- » tiroit point ſon barbare. *Ibid. pages* 54 & 55.

(84) *Ibid.* page 55.

(85) Malheur au Commerce, obſerve Beaulieu, lorſque les Rois deviennent Marchands.

favorable,

PALATINO

T. IX. N.° X.

favorable, dont il vouloit profiter pour remplir ſes coffres, en augmentant preſqu'au double le prix des marchandiſes. Il refuſoit même la permiſſion d'en acheter dans les autres ports de ſa dépendance; & ſi, pour flatter Beaulieu, qui le preſſoit continuellement, il permit en apparence aux Habitans d'Achem d'entrer en marché avec lui pour une certaine quantité de poivre, ſans le contraindre pour le prix, il étoit ſûr que la connoiſſance qu'ils avoient de ſes intentions ſuffiroit pour les tenir en bride. Sa cruauté l'avoit rendu terrible. Chaque jour de ſon regne avoit été marqué par quelque ordre ſanglant. Il s'étoit défait de tous les Princes de ſon ſang, à l'exception de ſon fils, pour lequel même on commençoit à trembler, depuis qu'il l'avoit chaſſé avec beaucoup de rigueur. Il avoit exterminé preſqu'entierement l'ancienne Nobleſſe, & Beaulieu aſſure que pendant le ſejour qu'il fit dans ſa Capitale, on n'entendit parler que de ſupplices.

BEAULIEU. 1621.

Extrême cruauté du Roi.

Cependant il ne ceſſoit pas d'amuſer les François par des promeſſes. Outre le merite de leurs préſens, pour leſquels il conſervoit toujours la même admiration, il ſe croyoit intéreſſé à les

Pourquoi il retenoit Beaulieu.

BEAULIEU. 1621.

retenir, pour employer quelques-uns de leurs artiſtes, à divers ouvrages dont il faiſoit ſon unique amuſement. Beaulieu raconte qu'un jour, on vint l'avertir que ce Prince demandoit impatiemment à le voir. Il ſe hâta d'aller au Palais. Le Sabandar, qui lui en avoit apporté l'ordre, lui apprit en chemin que le Roi faiſant beaucoup de cas des deux fers de pique qui étoient au nombre des préſens, avoit voulu faire graver & dorer la pointe, qui n'étoit que fourbie juſqu'à la moitié du taillant. Il avoit chargé de ce travail un de ſes ouvriers, qui les avoit mis au feu, pour y coucher l'or. Mais il avoit trouvé, en les retirant, que la premiere peinture en étoit partie. Il étoit allé auſſi-tôt chez les François, dans l'eſperance d'y trouver quelqu'un, qui fût capable de réparer ſa faute. Un Orfevre de Rouen, nommé Houppeville, auquel il s'étoit adreſſé, lui avoit répondu que ſon metier n'étoit pas de travailler en fer.

Le Roi ſe fit apporter les fers de pique. Il les fit voir à Beaulieu, qui lui dit naturellement qu'il croyoit le mal irreparable. Cette réponſe l'irrita ſi vivement contre le miſerable qui les avoit mis au feu, que ſur le champ il lui fit

couper les deux poings (86).

BEAULIEU. 1621. Autres cruautés du Roi.

Quelques jours après, un de ſes

(86) *Ibid.* p. 52. Puis me dit qu'il avoit entendu que j'avois un Orfevre, qu'il me prioit de lui faire émailler un gros anneau d'or qui peſoit plus d'une once, qu'il me délivra. Je dis que je ne ſçavois ſi cet Orfevre ſçavoit émailler ou non, & que je ne l'avois jamais vû travailler. Il me répondit, par le Sabandar, qu'il ſçavoit que l'Orfevre étoit habile homme, & qu'il avoit deja promis à quelques-uns de travailler & d'émailler; qu'il le contenteroit, & me prioit d'avoir l'œil ſur lui, & qu'il enverroit un de ſes Orfevres qu'il me montra, pour apprendre la méthode du mien. Il étoit extrêmement curieux de pierreries & orfevreries, & avoit plus de trois cens Orfevres, qui travailloient journellement pour lui: & ſur cela, il me montra & fit voir un très grand nombre de pierreries en œuvre & hors d'œuvre, qu'il faiſoit la plûpart percer par deux endroits, faiſant faire des colliers & chaînes de grandes émeraudes, & des bajus, ou caſaques, à ſa mode, tout brodées de ces pierreries, comme auſſi diverſes orfevreries; comme de grands vaiſſeaux d'or, couverts de pierreries, grand nombre d'épées, coutelas & poignards à leur mode, qui en étoient entierement couverts, tant ſur les gardes que ſur les fourreaux: nombre d'agraſes, ou crochets, à mettre ſur ſes caſaques ou à la fente d'icelles, en forme de boutons, & me dit qu'en ce qu'il avoit de bajus, ou caſaques, il y avoit plus de trois bahars d'or employés; (Un bahar eſt plus de trois cens cinquante livres, poids de France); & que s'il avoit employé ſix jours conſécutifs à me montrer ſes joyaux & pierreries, ils ne ſuffiroient pour me faire tout voir. Je ne ſçais s'il me dit cela afin que j'admiraſſe ſes richeſſes; mais tant-y-a qu'en deux heures de tems que j'ai été là, j'en ai vû un grand nombre, la plûpart deſquelles ſont plutôt pierres de parade que de valeur; & hors de ſes mains elles ne vaudroient pas à beaucoup près ce qu'il les eſtime. Néanmoins, parmi ces pierres, j'en ai vû quelques-uns de grand prix, principalement trois diamans, qui peuvent être de quinze à vingt carats chacun; deux fort grands rubis, & une

BEAULIEU. 1621.

coqs, qu'il avoit confié à la garde d'un des premiers Seigneurs de la Cour, ayant été vaincu dans un combat par un autre coq de moindre grandeur, il voulut ſçavoir pourquoi le petit avoit plus de force que le grand. L'Orancaie, qui le voyoit en colere, répondit avec beaucoup d'humilité qu'il n'en pouvoit comprendre la raiſon; Et moi je la comprends, lui dit le Roi; c'eſt que vous avez mal nourri mon coq, & que vous lui ôtez ſon riz pour le donner à vos Maîtreſſes, ou que vous le mangez vous-même: là-deſſus il donna ordre qu'on lui coupât une main par le poignet; ce qui fut exécuté ſur le champ. Beaulieu vit ſortir du Palais ce malheureux Seigneur, avec une de ſes mains qu'il emportoit dans l'autre.

Mais rien n'approche d'un autre ſpectacle, dont il fut témoin. Le 24 de Mars, s'étant rendu à l'ordre du Roi qui l'avoit fait appeller, il trouva ce

émeraude vieille roche, qu'il eut dernierement en ſa conquête de Pera, qui eſt une des belles pierres qu'à ce que je crois ſe puiſſe rencontrer. *Ibid.* pages 52 & 53.... Le Mercredi 17, & les jours précedens, j'ai été empêché à faire travailler notre Orfevre pour le Roi, qui le charge toujours de nouvelle beſogne; & voudrois à préſent n'avoir jamais vû l'Orfevre dans le Navire, craignant que le Roi ſe plaiſant à ſon ouvrage, ne retarde mon affaire pour faire émailler ſes joyaux. *Ibid.*

Prince occupé dans ſa chambre, à faire tourmenter cruellement cinq ou ſix femmes. Il perdit, à cette vûe, l'eſperance qu'il avoit eûe d'en obtenir quelque faveur; quoiqu'il l'eût crûe d'autant mieux fondée, qu'il n'étoit venu au Palais que par ſes ordres. Cependant, après l'avoir ſalué, il lui offrit quelques bijoux de l'Europe, qu'il jugea capables de partager ſon attention. Mais le cruel Monarque, tournant à peine les yeux ſur ce qui lui avoit plû dans un autre temps, n'étoit attentif qu'à faire augmenter des ſupplices qui avoient déja duré trois heures. Beaulieu ſaiſi d'horreur, faiſoit des vœux au Ciel, pour obtenir la liberté de ſortir; d'autant plus qu'il voyoit autour de lui pluſieurs Orancaies, qui trembloient auſſi pour eux-mêmes. Enfin le Roi chargea quelques Officiers d'une autre exécution; & faiſant enlever de ſa préſence les femmes qu'il avoit pris plaiſir à tourmenter, il commanda qu'elles euſſent les pieds & les poings coupés, & que les corps fuſſent jettés dans la riviere. Enſuite, ſe tournant vers Beaulieu, il lui demanda ce qu'il penſoit de ſa rigueur. » J'étois ſi attenué, dit » l'honnête Voyageur, d'avoir vû ſi » long-tems ſupplicier proche de moi,

BEAULIEU. 1621.

Frayeur de Beaulieu.

BEAULIEU. 1621.

» que je ne ſçavois que lui répondre. » Toutefois, contre ce que j'en penſois, » je lui dis que les Royaumes ne ſe » pouvoient maintenir ſans la Juſtice. » Alors il répliqua que s'il laiſſoit paſ- » ſer ſans punition ce qui étoit arrivé » cette nuit, ſa vie ne ſeroit gueres en » ſûreté (87).

(87) Ajoutons ici les éclairciſſemens de cette avanture. » Je fus encore » là environ une heure, » que trouvant occaſion » de me retirer avec le Sa- » bandar, nous ſortimes » du Château, & m'en- » querant de lui de l'oc- » caſion des ſupplices, il » me dit, que la nuit paſ- » ſée, cinq ou ſix fem- » mes de ſa garde étant » couchées, pour dormir, » aſſez proche de ſa cham- » bre, une d'entrelles a- » voit pouſſé un cri de » frayeur; ce qu'entendant » le Roi, demanda ce » que c'étoit, & fut ré- » pondu que ce n'étoit » rien. Et voyant que pour » quelques autres deman- » des qu'il fit, on ne lui » repondoit à propos, il » fit veiller le reſte de la » nuit celles qui étoient » dans la chambre, leur » donnant charge de bien » écouter au travers les » portes, & diſſimula juſ- » qu'au point du jour, qu'il » envoya querir prompte- » ment celles qui avoient » crié; leſquelles étant de- » vant lui, s'informa de » l'occaſion de ce bruit. » Aucunes repondirent que » ce n'étoit rien. Mais » voyant qu'il ſe mettoit » en co'ere, une lui dit » que celle qui étoit pro- » che d'elle avoit crié. Le » Roi lui commande de » dire promptement la vé- » rité. Elle repondit que » dormant, il étoit venu » quelqu'un par-deſſous » le lieu où elle étoit, qui » au travers de bambous » ou roſeaux qui leur ſer- » vent de lit, l'avoit pi- » quée par la cuiſſe avec » un cris; que cela l'a- » voit fait crier; & que » les autres s'étoient re- » veillées. Alors le Roi » leur demanda ſi elles » avoient entendu quel- » qu'un. Les unes dirent que » non; autres, que ſi: » davantage, qu'elles a- » voient trouvé le cris, » que le Roi fit apporter, » & qui ne fut reconnu de » perſonne. Alors il en-

Cette férocité ne l'empêcha point d'accorder à Beaulieu la liberté de quelques priſonniers Portugais, qui languiſſoient depuis long-temps dans les fers. Entre pluſieurs Négocians de la même Nation, qui cherchoient à s'enrichir par le Commerce ou par d'autres voies, l'Auteur lia connoiſſance à la Cour d'Achem, avec *Dom Franciſco Car-*

BEAULIEU. 1621. Avanture d'un joueur Portugais.

» voya querir la Merigne, » ou Capitaine du Guet, » qui eſt auſſi une femme » qui a cet office dans le » Château ; lui demanda » s'il étoit entré quelqu'un » la nuit : repondit que » non. Lors s'adreſſant à » celles ſous qui le cris » avoit été trouvé, de- » manda qui l'avoit ap- » porté, qui les avoit pi- » quées avec, qui les avoit » fait crier, pourquoi el- » les ne lui avoient pas » dit véri.é : & voyant » qu'elles ne lui repon- » doient rien, il s'irrita & » tomba en ſoupçon que » l'on attentoit à ſa vie, » & que c'étoit ſa propre » mere, & qu'elle avoit » apoſté ces femmes pour » faire quelque allarme, » afin de le faire ſortir de » ſa chambre pour le tuer » aiſément ; qui fut l'oc- » caſion qu'il fit ainſi tor- » turer les femmes qui » avoient crié & la Meri- » gne même.

» Et encore que ces » femmes n'ayent chargé » perſonne, le Roi n'a » pas laiſſé d'arrêter ſa » mere, à laquelle j'ai » entendu qu'il a fait don- » ner auſſi la queſtion ; & » envoya l'Orancaie *La-* » *xeman*, lorſque j'étois » dans le Château, faire » tuer ſon propre Neveu, » Fils du Roi de Johor, » diſant que c'étoit ce jeu- » ne Prince que ſa mere » vouloit faire Roi ; & à » ce ſoir, j'ai appris qu'il » a encore fait mourir le » Fils du Roi de Bintan, » qu'il tenoit aux fers, & » le Fils du Roi de Pahan, » qui lui étoient parens ; & » dit-on qu'il fera encore » mourir ſa mere, à quoi » il y a bien de l'appa- » rence, car il a deja pris » toutes ſes richeſſes, & » a fait encore mourir cinq » des principaux Seigneurs » de la Cour, qu'il eſti- » moit favoriſer ſa mere. » *Ibid.* p. 63.

BEAULIEU. 1621.

nero, joueur habile, & ſi heureux, qu'il ſembloit avoir enchaîné la fortune. On découvrit néanmoins que la mauvaiſe foi n'avoit pas moins de part que le bonheur & l'habileté, aux avantages qu'il remportoit continuellement. Après avoir gagné de groſſes ſommes au Sabandar, qui ſe dédommageoit de ſes pertes par les vexations qu'il exerçoit ſur les Marchands, il jouoit un jour contre une Dame Indienne, à laquelle il avoit déja gagné une ſomme conſidérable, lorſqu'en frappant du poing ſur la table, pour marquer ſon étonnement d'un coup extraordinairee, il rencontra un de ſes dez qu'il briſa, & dont il ſortit quelques goutes de vif argent. Elles diſparurent auſſi-tôt, parce que la table avoit quelque pente. Les Spectateurs, Indiens, d'autant plus étonnés de cette avanture, que Carnero ſe ſaiſit promptement des pieces du dez; & qu'il refuſa de les montrer, jugerent qu'il y avoit de l'enchantement. On publia qu'il en étoit ſorti un eſprit, que tout le monde avoit vû ſous une forme ſenſible, & qui s'étoit évanoui ſans nuire à perſonne (88). Beaulieu pénétra facilement la vérité. Mais

(88) *Ibid.* p. 65.

il laiſſa les Indiens dans leur erreur ; & loin de rendre aucun mauvais office à Carnero, il l'exhorta fortement à renoncer au jeu, dont il ne pouvoit plus eſperer les mêmes avantages à la Cour d'Achem. Ce fut apparemment la reconnoiſſance qui porta ce Portugais à lui faire une ouverture, qui devint utile au Commerce de France. BEAULIEU. 1621.

Il lui repréſenta » que les François » n'ayant plus rien à ſe promettre du » côté de Bantam, ils devoient penſer » à l'établiſſement d'un Comptoir dans » le Port d'Achem ; mais que ce n'étoit » point aſſez, s'ils n'en avoient un à » Surate : que les piaſtres & les Mar- » chandiſes de France n'étant pas pro- » pres à l'Iſle de Sumatra, il n'y avoit » rien à gagner lorſqu'on y viendroit » directement de France, pour acheter » du poivre ; au lieu que paſſant par » Surate, les piaſtres s'y changeoient » avec un profit honnête, & que ſur » diverſes Marchandiſes qu'on pourroit » apporter de France, il y auroit un » gain de plus de cent pour cent à » les vendre à Surate, où l'on achete- » roit en uite des Marchandiſes de cette » Ville, propres pour Sumatra, ſur » leſquelles il y avoit ordinairement Propoſitions qu'il fait à Beaulieu.

BEAULIEU. 1621.

» un profit de trois cens pour cent (89).

Carnero répondoit à Beaulieu du ſuccès de cette entrepriſe. Il lui demandoit la commiſſion de paſſer à Maſulipatan, dans le Navire de Surate, qui étoit au Port d'Achem, & qui devoit prendre inceſſamment cette route. De-là il promettoit de ſe rendre à la Cour du Grand-Mogol, auprès duquel il croyoit n'avoir beſoin que d'une Lettre de cachet du Roi de France, & d'une autre Lettre de la main de Beaulieu, pour expliquer le ſujet de ſon voyage. Il comptoit d'ailleurs ſur le ſecours d'un Orfevre François de ſa connoiſſance, qui étoit dans une haute faveur auprès du Mogol, & ſur quelques recommandations de Peribei, Capitaine du Vaiſſeau de Surate. Beaulieu trouva tant de vraiſemblance dans ces offres, & ſi peu de riſque à les accepter, qu'il ne fit pas difficulté d'y donner quelque confiance. Carnero fit le voyage heureuſement. On apprend ſon retour dans le Journal de l'Auteur (90), ſans aucune explication ſur le ſuccès de ſon entrepriſe. Mais, par quelque motif que Beaulieu nous ait dérobé d'autres éclairciſſemens, il paroît qu'i

Origine de l'établiſſement des François à Surate.

(89) *Ibidem.*
(90) *Ibid.* Page 90.

en avoit été ſatisfait, puiſque ſes liaiſons ne ceſſerent point avec Carnero; & l'on peut regarder cet évenement comme l'origine du premier établiſſement des François à Surate. BEAULIEU. 1621.

Depuis près de ſix mois que Beaulieu ſollicitoit la permiſſion du Commerce, il voyoit ſes eſpérances retardées de jour en jour par de ſi foibles prétextes, qu'ayant entendu vanter *Queda* & *Lancahui* (91), comme deux lieux où le poivre n'étoit pas moins abondant qu'à Sumatra, il prit enfin la réſolution d'abandonner ſecrettement le Port d'Achem, & de prendre cette route. Son deſſein étoit de paſſer d'abord par Tikou, & d'y traiter, s'il étoit poſſible, indépendamment des lettres du Roi; ou d'arrêter les embarquemens qui ſortiroient de ce Port, d'en prendre le poivre, & de le payer au prix commun. C'étoit non ſeulement une vengeance, mais un juſte dédommagement qu'il croyoit ſe devoir, pour tant de frais inutiles, & pour le temps qu'il avoit perdu. Cependant il avoue que par des reſſorts ſecrets, il avoit chargé dans la Rade d'Achem environ ſept cens bahars de poivre. Beaulieu prend le parti de quitter Achem.

(91) Ou *Pulo-Lada*.

BEAULIEU. 1621. Sa route vers Lancahui.

Il en partit le 24 de Juillet (92), après avoir laiſſé, entre les mains d'un ami, une Lettre pour ſon Vice-Amiral, s'il arrivoit après lui dans ce Port. Le lendemain, il ſe vit dégagé des Iſles de *Gomiſpoda* & de *Puloway*, qui barrent la Rade d'Achem au Nord. Avec les vents de Sud-Oueſt, qui regnent dans cette ſaiſon, il ſe promettoit de doubler la pointe d'Achem en gouvernant à l'Oueſt-Nord-Oueſt, pour ſuivre la route de Tikou. Mais les courans & les marées lui furent ſi contraires, qu'il fut obligé de prendre le large, vers Lancahui. Cette Iſle, où le prix commun du poivre n'étoit que de ſeize piaſtres, & la faveur du Roi de Queda, qui ne lui couta que deux pieces de canon de fer, auroient rempli toutes ſes eſperances dans une meilleure ſaiſon : mais il y avoit alors ſi peu de poivre, qu'il n'en put charger que vingt bahars, & ne pouvant (93) attendre le mois de Janvier, qui étoit le veritable temps de la recolte, il remit à la voile le 12 d'Octobre.

(92) Il place la Rade d'Achem à cinq degrés trente quatre minutes de latitude du Nord. L'aiguille, dit-il, y varie cinq degrés & demi vers le Nord-Oueſt. *Ibid.* p. 77.

(93) Il n'en explique pas la raiſon; mais il fait juger qu'il avoit beaucoup de malades.

BEAULIEU 1621. Description de Lancahui, ou Pulo-Lada.

L'Iſle que ſes Habitans nomment Lancahui, & ceux d'Achem *Pulo-Lada*, ou l'Iſle au poivre (94), contient quinze ou vingt lieues de circuit. Elle eſt montueuſe dans quelques parties, ſur-tout du côté de *Pulo Botton*, qui n'en eſt éloignée que de cinq lieues à l'Occident. On découvre, dans l'intérieur, une haute montagne, ſeparée par une étroite vallée qu'on n'apperçoit que du côté du Sud; de ſorte qu'à l'Oueſt on ne voit qu'un gros pic, qui eſt double au Sud-Oueſt. C'eſt au pied de cette montagne que le poivre croît en abondance. L'Iſle en produiroit beaucoup davantage, s'il y avoit plus d'habitans pour la cultiver. On n'y comptoit alors qu'environ cent Inſulaires, reſte de ſept ou huit cens, qui avoient été enlevés par des maladies contagieuſes. Le terroir eſt d'ailleurs très fertile en fruits, en riz, en beſtiaux. Beaulieu ajoute, *en toutes ſortes de drogues*. On y voit de beaux pâturages, pluſieurs rivieres, & quantité de ſources d'une excellente eau. Les parties qui ne ſont

(94) Beaulieu s'étend avec beaucoup d'intelligence & d'exactitude ſur la culture du poivre: mais cet article appartient à l'Hiſtoire naturelle. Il place l'Iſle de Lancahui, ou Pulo-Lada, à ſix degrés quinze minutes de latitude du Nord. L'aiguille y varie deux degrés & demi Nord-Oueſt.

BEAULIEU. 1621.

pas cultivées offrent de grands bois, fort épais, particulierement ſur les montagnes, où les arbres ſont d'une hauteur admirable, parfaitement droits, & d'une groſſeur proportionnée. Du côté du Midi, l'Iſle eſt fort coupée par de petits bras de mer, qui forment d'autres petites Iſles, couvertes de bois. On en découvre une grande au Nord, à la diſtance d'une lieue; & l'Auteur juge qu'entre deux, le paſſage eſt bon, quoiqu'il n'oſe l'aſſurer pour les grands Navires. Il ne manqueroit rien à l'Iſle de Lancahui, pour en faire un excellent rafraîchiſſement, ſi les pluies qui regnent depuis le commencement de Juillet, juſqu'à la fin d'Octobre, c'eſt-à-dire, pendant toute la durée des vents d'Oueſt, n'y rendoient l'air fort mal ſain (95).

Pulo-Botton.

Beaulieu ſe propoſoit de retourner à la Rade d'Achem, dans l'eſperance d'y recevoir quelque information ſur le ſort de ſon Vice-Amiral. En quittant Lancahui, les marées le jetterent vers Pulo-Botton, qu'il reconnut de fort près. Il diſtingua trois Iſles, environnées d'un grand nombre de petites qui ne ſont point habitées, mais dans leſquelles on trouve de grands

(95) *Ibid. Page 82.*

arbres, dont on feroit de très beaux mâts. Le mouillage eſt ſûr par-tout ; & la plus grande des trois Iſles offre de bonnes eaux (96). BEAULIEU. 1621.

En approchant de la Rade d'Achem, après avoir employé plus de quinze jours à doubler la pointe, il découvrit un grand Navire, qui venoit ſur lui, vent derriere, à toutes voiles, & qu'il reconnut bien-tôt pour un Anglois. Dans le peril dont il ſe crut menacé, il faiſoit deja les préparatifs de défenſe, lorſqu'à la diſtance d'un quart de lieue, il vit la Chaloupe de ce Bâtiment, qui ſe détachoit avec quelques hommes, pour s'avancer vers lui. Elle vint à bord, ſans aucune marque de défiance ; & le premier qui monta, défiguré par la maladie, ſe fit reconnoître pour un Officier du Vice-Amiral, nommé Du-Parc. Beaulieu, dans le premier mouvement de ſa joie, voulut ſçavoir ſur le champ d'où il venoit, & quel étoit le Navire qui l'avoit amené. Il venoit de Bantam. Le Navire étoit Anglois, du port d'environ ſix cens tonneaux, & monté de trente deux pieces de canon. Rencontre de Du-Parc, Officier du Vice-Amiral.

Mais Du-Parc lui apportoit des nou-

(96) Page 84.

BEAULIEU. 1621.

velles plus importantes. Il lui apprit d'abord que Gravé, ſon Vice-Amiral, étoit dans le Vaiſſeau Anglois, preſque mourant de chagrin, de maladie & de fatigue; & qu'il avoit paſſé par Achem, où ne trouvant aucun Vaiſſeau François, il s'étoit déterminé à rentrer dans celui qui l'avoit apporté, pour retourner à Jacatra.

Avantures du Vice-Amiral.

Alors l'impatiente curioſité de Beaulieu s'étant tournée ſur le Vaiſſeau de Gravé, Du-Parc lui raconta que depuis leur ſeparation, ce malheureux Bâtiment n'avoit éprouvé que des diſgraces. Il étoit entré dans le détroit de la Sonde, où le vent l'avoit jetté ſur la côte de Sumatra, vingt lieues au-deſſus du Port de Tikou. Les maladies, qui avoient emporté une partie de ſon Equipage, s'étoient ſi peu relâchées, qu'il ne lui reſtoit que cinq ou ſix hommes ſains, lorſqu'il avoit rencontré ſucceſſivement pluſieurs navires Hollandois, qui l'avoient traité avec la derniere rigueur. Ils avoient pillé la chambre du Vice-Amiral, inſulté ſes malades, & conſumé ſes meilleures proviſions. Cependant un de leurs chefs, ayant feint de conſulter ſa commiſſion, lui avoit confeſſé qu'elle ne portoit pas de prendre les Vaiſſeaux François, &

Il eſt maltraité des Hollandois.

lui avoit laiſſé la liberté de continuer ſa route, après lui avoir fait promettre d'oublier ce qui s'étoit paſſé (97). A cette condition, il l'avoit aſſiſté de quelques hommes, qui lui avoient fait payer cherement leur ſecours, & qui l'avoient conduit à Jacatra. *Coen*, Général des Hollandois ne s'étoit pas oppoſé à ſon départ pour Bantam; mais il lui avoit impoſé des loix fort dures, qui avoient ruiné ſes plus belles eſperances de commerce, & qui l'avoient obligé, en quittant ce Port, de proteſter de tous dommages contre la Nation Hollandoiſe. Quelque temps après, dans une nuit fort obſcure, une Barque, qui s'approcha de l'arriere du Navire, y mit le feu, avec des circonſtances qui firent connoître aſſez clairement d'où venoit cette trahiſon; & les ſoupçons ſe changerent en certitude lorſque les Hollandois, empêchant Gravé de ſauver ſes marchandiſes, ſe ſaiſirent non ſeulement du poivre, qu'ils tranſporterent dans leurs magaſins, mais encore de toute l'artillerie & des débris mêmes du Navire, qu'ils vendirent au ſon du tambour. Gravé, reduit au déſeſpoir, leur de-

BEAULIEU. 1621.

Son vaiſſeau eſt brûlé par les Hollandois.

(97) Beaulieu ajoute *qu'il lui en fit ſigner quelque choſe*, page 87.

BEAULIEU. 1621.

manda du-moins quelque ſecours pour ſe rendre au Port d'Achem avec quinze ou ſeize hommes qui lui reſtoient, dans l'eſpoir d'y trouver encore Beaulieu. *Limoney*, Commis de la Compagnie de Saint-Malo à Bantam, avoit acheté ſa Patache, & ſe voyant fermer auſſi toutes les voies du Commerce, prit la réſolution de partir avec lui; c'eſt à-dire, Gravé & Limoney dans la Patache; & les quinze ou ſeize autres François dans une de ces Barques du Pays, qui ſe nomment *Pares*, ſous la conduite du Capitaine Du-Buc. La Barque, qui étoit arrivée au Port d'Achem dès la fin du mois d'Août, avoit été arrêtée par l'ordre du Roi, avec tout ce qu'elle portoit d'hommes, & la valeur de deux mille cinq cens piaſtres qu'ils avoient ſauvés en muſc, en pierreries, en bezoard & autres Marchandiſes. La Patache n'étoit entrée dans ce Port que depuis quatre ou cinq jours. Gravé, qui étoit dangereuſement malade, n'y trouvant pas Beaulieu, & voyant les reſtes de ſon Equipage & de ſes effets entre les mains du Roi d'Achem, n'avoit pû ſoutenir cette derniere diſgrace. Il avoit profité de l'occaſion du Vaiſſeau Anglois, pour quitter un Pays dans lequel il n'avoit

Comment il ſe rend à Achem.

eſſuyé que des infortunes (98).

BEAULIEU. 1621.

Beaulieu, conſterné de ce recit, ſe hâta de faire apporter le Vice-Amiral à bord. Il reçut de ſa bouche, en préſence de pluſieurs témoins, la confirmation de ce qu'il venoit d'entendre. Quelques jours après, le malheureux Gravé mourut entre ſes bras, de chagrin, autant que de maladie (99).

Il meurt de chagrin.

Un juſte reſſentiment porta Beaulieu à mouiller dans la Rade, au milieu de cinq vaiſſeaux Mores; réſolu, ſi le Roi faiſoit difficulté de lui rendre ſes gens, d'employer la force pour enlever quelques-uns de ces Bâtimens. A peine avoit-il jetté l'ancre, que pluſieurs Officiers d'Achem venant à bord, lui dirent que le Roi ſe rejouiſſoit de ſon retour, & le prioit de ſatisfaire promptement l'impatience qu'il avoit de le voir. Beaulieu répondit avec fierté, qu'il ſe garderoit bien de prendre la même confiance à l'amitié d'un Prince qui avoit arrêté ſes gens comme des voleurs, & qui s'étoit ſaiſi de quelques miſerables reſtes de leur Navire brûlé. Il ajouta que c'étoit fort mal reconnoître les offres de ſervice qu'il avoit reçues de la Nation Françoiſe, & les

Beaulieu demande des ſatisfactions au Roi d'Achem.

(98) *Ibid.* Pages 87, 88, 89.
(99) *Ibid.* p. 90.

BEAULIEU. 1621. préſens d'un grand Roi. Tous les Officiers l'aſſurerent auſſi-tôt que le Roi regrettoit beaucoup d'avoir été trompé par de faux rapports, ſur leſquels il s'étoit perſuadé mal à propos que ſes Priſonniers étoient des Portugais qui avoient ravagé ſes Côtes : que les ayant reconnus pour des François, il leur avoit rendu la liberté : qu'à la verité, il ne leur avoit pas permis de partir avec les Hollandois & les Anglois, parce qu'ayant remarqué dans ces deux Nations une jalouſie dont il s'étoit défié, il n'avoit pas voulu livrer les Sujets du Roi de France, avec lequel il avoit fait amitié, entre les mains de ſes mortels ennemis ; mais qu'il s'étoit propoſé de les remettre au premier Capitaine François qui arriveroit dans ſa Rade (1). Cette apologie étoit imparfaite. Le Roi d'Achem avoit rendu la liberté aux Priſonniers, mais il ne leur avoit pas reſtitué leurs Marchandiſes. D'ailleurs, des François étoient aiſés à diſtinguer des Portugais ; & s'il avoit crû pouvoir s'y méprendre, il auroit dû conſulter les Hollandois & les Anglois, qui les connoiſſoient parfaitement. Les Officiers répondirent à ces

(1) *Ibid.* page 97.

jections, que la reſtitution des Marchandiſes ſe feroit à Beaulieu, & qu'à l'égard des Priſonniers, il pouvoit s'aſſurer qu'ils étoient libres. Cette proſtation même n'étant pas capable de le ſatisfaire, il continua de répondre qu'il ne s'y fieroit point, ſi ce Prince ne commençoit par lui renvoyer tous ſes gens. Alors les Officiers lui offrirent de reſter tous à bord, pour ſervir d'ôtages. Il ne pût lui reſter aucun doute de leur ſincerité; mais prenant excuſe de ſon devoir, qui ne lui permettoit pas de traiter avec le Roi comme avec un ennemi, lorſque ſa commiſſion étoit tout-à-fait oppoſée, il repeta qu'auſſi-tôt que ſes gens ſeroient à bord, il iroit recevoir volontiers les ordres de Sa Majeſté. BEAULIEU. 1621.

Les Officiers retournerent à la Cour avec cette réponſe. Dès le même jour, Limoney & quelques autres François eurent la liberté de ſe rendre ſur le Vaiſſeau. Ils y apporterent de nouvelles aſſurances des bonnes intentions du Roi, & Beaulieu ne balança plus à deſcendre. Tous ſes gens lui furent rendus; mais il trouva tant de difficulté à faire reſtituer leurs Marchandiſes, ſous prétexte qu'étant arrivés après la perte de leur Bâtiment, tous leurs biens de- Tous les François du Vice-Amiral lui ſont rendus.

BEAULIEU. 1621.

voient être confiſqués au profit du Roi, qu'il reprit ſes projets de vengeance. La ſeule difficulté conſiſtoit à ne laiſſer aucun François dans Achem. Il preſſa Limoney, qui avoit commencé quelques affaires pour ſa Compagnie, de vendre ſa Patache, & de ſe délivrer de ſes engagemens. Cependant une faveur ineſperée qu'il reçut du Roi, le fit paſſer à d'autres réſolutions. Ce Prince lui accorda la permiſſion de ſe rendre à Tikou, pour achever ſa charge de poivre. La ſaiſon étoit favorable. Il ne penſa plus qu'à profiter de cette heureuſe revolution (2).

Retour de l'Auteur en Europe.

Le ſuccès de ſon commerce, qui ne le dédommagea pas moins abondamment de ſes frais que de ſes peines, & les circonſtances de ſon retour (3) juſqu'au Havre de Grace, n'offrent rien d'intéreſſant pour la curioſité ni pour l'inſtruction. On a joint, à ſa relation, un Journal de ſa route, c'eſt-à-dire, un état des vents & des variations de l'aiguille, dreſſé par Le-Tellier ſon Pilote. Mais ce qu'on lui doit particulierement, & ce que j'ai crû devoir rejetter à la fin de cet article, pour m'aſſujettir à la methode des Anglois juſqu'au moment où je

(2) *Ibidem.* page 94.
(3) Il arriva le 1 Décembre 1621.

rai libre de m'en former une nouvelle, est une descriptiõ plus étendue de sle de Sumatra, qu'on ne l'a vûe jus-'à présent dans toutes les Relations ii regardent cette Isle.

BEAULIEU. 1621.

DESCRIPTION

DE L'ISLE DE SUMATRA.

SUMATRA (4), Iſle plus grande que l'Angleterre & l'Ecoſſe, s'étend depuis la pointe d'Achem, à cinq degrés & demi de latitude du Nord, juſqu'au détroit de la Sonde, vers cinq degrés & demi du Sud, ce qui fait environ trois cens lieues Françoiſes pour ſa longueur. Elle eſt un peu plus large du côté du Sud que de celui du Nord; & Beaulieu lui donne, l'un portant l'autre, ſoixante-douze lieues dans cette dimenſion. L'intérieur du pays eſt rempli de hautes montagnes; mais proche de la mer, la plus grande partie de l'Iſle eſt baſſe, & ne manque ni de bons paturages ni d'excellentes terres pour le riz & pour tous les fruits des Indes. Elle eſt arroſée de pluſieurs belles rivieres, entre leſquelles on diſtingue par leur grandeur, celles de *Cinquel*, de *Barros*, de *Daya*, d'*Achem*, de *Peair*, d'*Iambi*,

(4) Beaulieu, ſe renfermant dans les bornes d'un Voyageur, laiſſe aux Sçavans le ſoin d'examiner ſi l'Iſle Sumatra eſt l'*Ophir* de Salomon, la Taprobane des Anciens, &c.

rbi, & d'Andrinoura. Les noires

d'*Iambi*, & d'*Andripoura*. Les petites ſont en ſi grand nombre, qu'elles rendent la terre continuellement humide, &, dans quelques endroits, fort marécageuſe; indépendamment des pluies, qui commencent régulierement au mois de Juin, & qui ne finiſſent que dans le cours d'Octobre. L'air eſt dangereux alors pour les étrangers, ſur-tout dans les parties les plus proches de la ligne, telles que le pays de Tikou & de Paſſaman. Les Achemois mêmes n'y demeurent pas ſans crainte, ſur-tout pendant les pluies, qui commencent au mois de Juin & finiſſent dans le mois d'Octobre. Les vents d'Oueſt qui regnent alors ſur cette côte, s'y rompent avec de grands tourbillons, & d'horribles tempêtes. Des calmes ſuccedent preſque tout d'un coup, pendant leſquels l'air n'étant plus agité, & la terre continuant d'être abreuvée de pluies continuelles, le Soleil attire des vapeurs très puantes, qui cauſent des fievres peſtilentielles, dont l'effet le plus commun eſt d'emporter les étrangers dans l'eſpace de deux ou trois jours, ou de leur laiſſer des enflures douloureuſes & très-difficiles à guérir (5).

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

(5) Page 96.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Situation d'Achem.

La Ville d'Achem étant à la pointe du Nord, on y reſpire un air plus pur & plus temperé. Elle eſt ſituée ſur une riviere de la grandeur de la Somme, à la diſtance d'environ une demi-lieue du rivage de la Mer, au milieu d'une grande vallée large de ſix lieues. La terre eſt capable d'y produire toutes ſortes de grains & de fruits; mais on n'y ſeme que du riz, qui eſt la principale nourriture des Habitans. Quoique les cocotiers y ſoient les arbres les plus communs, on y trouve, dans le reſte de l'Iſle, tous les arbres fruitiers des Indes; mais peu de légumes & d'herbes potageres. Les paturages, qui ſont d'une beauté admirable, nourriſſent quantité de bufles, de bœufs & de cabris. Les chevaux y ſont en grand nombre, mais de petite taille. Les moutons n'y profitent point. L'abondance des poules & des canards eſt extraordinaire. On les nourrit avec ſoin, pour en vendre les œufs. Beaulieu parle avec étonnement du nombre des ſangliers, qu'il appelle *infini*. Ils ſe trouvent, dit-il, dans les campagnes, dans les paturages, & juſques dans les haies des maiſons (6); mais ils ne ſont, ni ſi grands, ni ſi furieux qu'en France. Les cerfs & les

Production de ſon terroir.

(6) Page 97.

daims ſurpaſſent les nôtres en grandeur. Les lievres & les chevreuils ſont rares dans toutes les parties de l'Iſle ; mais tout autre gibier de chaſſe y eſt fort commun. On voit beaucoup d'élephans ſauvages dans les montagnes & dans les bois ; des tigres, des rhinoceros, des bufles ſauvages, des porc-épis, des civettes, des ſinges, des couleuvres, & de fort gros lezards. Les rivieres ſont aſſez poiſſonneuſes ; mais la plûpart ſont infeſtées de crocodiles (7).

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Le Roi d'Achem poſſede la meilleure & la plus grande partie de l'Iſle. Le reſte eſt diviſé entre cinq ou ſix Rois, dont toutes les forces réunies n'approchent pas des ſiennes. A douze lieues d'Achem, au Levant, on trouve ſur la côte, *Pedir*, grande Ville & bien peuplée ; enſuite, *Pacem* & *Dali*. A la même diſtance, du côté de l'Oueſt, la côte offre Daya, Ville aſſez conſiderable ; & plus loin, ſucceſſivement, *Labo*, *Cinquel*, *Barros*, *Bataham*, *Paſſaman*, *Tikou*, *Priaman* & *Padang*. Dali & Padang bordent, des deux côtés, le Royaume d'Achem. Au Levant, près de la ligne, eſt le petit Royaume d'*Andigti* ; plus loin, celui de *Iambi*, le plus riche après Achem ; enſuite,

Principales Villes du Royaume d'Achem.

Autres Royaumes de l'Iſle de Sumatra.

(7) *Ibidem.*

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

celui de *Palimbam*. A l'Oueſt, après Padang, ſuit le Royaume de *Manimcabo*, puis celui d'*Andripoura*. Le reſte de la côte, juſqu'au détroit de la Sonde eſt deſert & couvert de bois ; mais la côte du détroit même eſt, en partie, ſous l'obéiſſance du Roi de Bantam (8). Telle eſt l'idée que Beaulieu donne du circuit de Sumatra, en confeſſant que l'intérieur n'eſt pas connu des Etrangers. Il ajoute que cet eſpace eſt peuplé de Malais, au lieu que l'intérieur ne l'eſt que des anciens originaires de l'Iſle.

Iles voiſines.

La côte Occidentale eſt bordée d'un grand nombre d'Iſles ; quelques-unes aſſez grandes, mais à dix huit ou vingt lieues de Sumatra ; d'autres plus petites, qui n'en ſont qu'à trois ou quatre lieues. Elles ne dépendent d'aucun des Royaumes qu'on a nommés. Les Habitans de celles qui ne ſont pas déſertes, paroiſſent de la même race que les anciens originaires de la grande Iſle, dont ils ont été chaſſés apparemment par les Malais. Au Sud, vers le cinquieme degré de latitude, eſt l'Iſle d'Enganno, habitée par une eſpece de Sauvages très cruels, qui ſont nuds, avec une longue chevelure, & qui maſſacrent ſans pitié tous les Etrangers

Iſle d'Enganno.

(8) *Ibidem.*

dont ils peuvent ſe ſaiſir. A trois degrés & demi, on trouve une Iſle deſerte, de quatorze ou quinze lieues de longueur, que les Hollandois ont nommée l'Iſle de Naſſau. Quatre ou cinq lieues au-deſſous, vers la ligne équinoxiale, eſt une autre Iſle inhabitée, & longue de ſept ou huit lieues. Elle eſt ſuivie de celle de *Montabey*, qui n'eſt qu'à un degré & demi de la ligne, & qui n'a pas moins de vingt lieues de long. Les Habitans ſont vétus, & font un commerce regulier avec ceux de Tikou, quoiqu'ils n'ayent pas le même langage. Ce fut dans cette Iſle que Gravé, Vice-Amiral de Beaulieu, prit terre en arrivant dans cette mer; & de-là vinrent, dit-il, tous ſes malheurs (9). Sous la ligne même, on trouve vingt ou vingt cinq Iſles, grandes ou petites, les unes habitées, d'autres deſertes. Beaulieu ſe donna le temps d'en obſerver quelques-unes, entre leſquelles il jetta l'ancre (10). A deux degrés au Nord de la ligne, on rencontre *Pulo-Nyas*, Iſle de quinze à ſeize lieues de longueur, fort peuplée, dont les Habitans reçoivent humainement les Etrangers, & ſont en commerce

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Iſle de Naſſau.

Iſle de Montabey.

Pulo Nyas.

(9) Page 98.
(10) *Ibidem.*

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

avec Barros. On trouve d'autres Iſles deſertes, juſqu'à trois degrés & demi du Nord; quelques-unes entierement couvertes de Palmiers, où les Habitans des Villes maritimes vont charger leurs Navires de cocos, pour en faire de l'huile.

Idée des Royaumes particuliers de Sumatra.

Revenons, avec l'Auteur, à la deſcription particuliere de Sumatra. Le Royaume d'Andigri porte beaucoup de poivre pour ſon étendue; mais le

Andigri.

gain en eſt fort petit. L'or eſt à meilleur marché, dans ce petit Etat, qu'en aucun autre lieu de la dépendance des

Iambi.

Malais. Le poivre du Royaume de Iambi eſt meilleur que celui d'Andigri. Les Anglois & les Hollandois ont des Comptoirs dans cette partie de l'Iſle. On eſt obligé de remonter la riviere d'Iambi, l'eſpace de cinquante ou ſoixante lieues, pour arriver à la Capitale, qui eſt dans une ſituation mal ſaine. Il s'y fait un grand Commerce d'or, avec les Habitans de Manimcabo, & même avec les Montagnards originaires de

Palimban.

l'Iſle. Le Royaume de Palimban eſt fort abondant en riz & en beſtiaux. Tout le pays que le Roi de Bantam poſſede ſur la côte eſt agréable & fertile; mais il s'y trouve peu de poivre.

Andripoura.

Andripoura eſt ſituée ſur une riviere

assez rapide (11). Outre le Commerce du poivre, qui est de la même qualité que celui d'Iambi, on y trouve de l'or. Le Royaume de Manimcabo, qui qui suit celui d'Andripoura, s'étend assez loin dans les terres. Il a quelques Rades le long de la mer, entre lesquelles l'Auteur ne nomme que *Cortatenga*, où l'on voit souvent des Navires Anglois & Hollandois. Ce Royaume a peu de poivre; mais il est riche en or, qui se vend en grenaille. Beaulieu le trouva du même titre que celui de France; quoiqu'il y en ait aussi de plus fin (12).

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Manimcabo.

Rade de Cortatenga.

Le Royaume d'Achem avoit autrefois quantité de poivre. Mais un de ses Rois ayant observé que ce Commerce faisoit négliger l'agriculture aux Habitans, fit détruire la plus grande partie des poivriers. A six lieues de la Capitale, vers Pedir, s'éleve une haute montagne, en forme de Pic, d'où l'on tire quantité de souffre. *Pulo-Ouay*, une des Isles de la Rade d'Achem, en fournit aussi beaucoup; & c'est de ces deux sources que toute l'Inde le reçoit pour faire de la poudre. Le territoire de Pedir est si fertile en riz, qu'on l'a

Achem.

Pedir.

(11) A trois degrés & demi de latitude du Sud.
(12) Page 98.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

nommé le grenier d'Achem. Il n'eſt pas moins favorable aux vers à ſoie, qui fourniſſent de la matiere aux Manufactures d'Achem, pour fabriquer diverſes étoffes, dont le commerce eſt conſiderable dans toutes les parties de l'Iſle. Les Habitans de la Côte de Coromandel achetent le reſte de la ſoie crue. Elle n'eſt pas blanche, comme celle de la Chine; ni ſi fine & ſi bien préparée. Mais, quoique jaune & dure, on en fait d'aſſez beaux taffetas. De *Pacem* juſqu'à Deli, on trouve pluſieurs cantons aſſez riches des bienfaits de la nature, pour aider ceux qui ſont moins heureuſement partagés. Beaulieu vante, à Deli, une ſource d'huile *inextinguible*; c'eſt-à-dire, qui ne ceſſant point de brûler, lorſqu'une fois elle eſt allumée, conſerve ſon ardeur juſqu'au milieu de la mer. Le Roi d'Achem s'en étoit ſervi, dans un combat contre les Portugais, pour mettre le feu à deux Galions, qui furent entierement conſumés (13). Daya eſt fertile en riz & très-riche en beſtiaux. Cinquel produit beaucoup de camphre, que les Marchands de Surate & de la Côte de Coromandel achetent à grand

Huile inextinguible.

Daya. Cinquel.

(13) Page 99.

prix (14). Barros eſt une fort belle Ville, ſituée ſur une riviere, dans une campagne bien cultivée. On y fait beaucoup de benjouin, qui ſert de monnoie aux Habitans, & qui eſt célébre aux Indes ſous le nom même de la Ville. Le plus blanc eſt le plus eſtimé. On recueille beaucoup de camphe à Barros; mais celui de Bataham, qui eſt en plus petite quantité, paſſe pour le meilleur (15). DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Paſſaman, où commencent les poivriers, eſt ſitué au pied d'une très-haute montagne, qu'on découvre de trente lieues en mer, lorſque le Ciel eſt ſerein. Le poivre y croît parfaitement. Tikou, qui eſt ſept lieues plus loin, en offre encore plus. Priaman eſt bien peuplé. La ſituation en eſt plus agréable que celle de Tikou, & l'air plus ſain. Les vivres y ſont en plus grande abondance: mais le poivre y eſt moins fertile. Les Habitans ſont dédommagés par le commerce de l'or avec Manimcabo. Padang a peu de poivre; mais le commerce de l'or y eſt conſidérable; & ſa riviere forme un Port naturel, qui peut recevoir de grands Paſſaman. Tikou. Priaman. Padang.

(14) A quinze ou ſeize piaſtres le Cati de vingt-huit onces.

(15) Page 99.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Vaiſſeaux. Les Hollandois s'étoient établis à Priaman. Beaulieu raconte que peu de temps avant ſon Voyage, le Roi d'Achem les avoit forcés d'abandonner leur Comptoir.

Toutes ces Villes, & les lieux voiſins, ſont fort bien peuplés juſqu'au pied des montagnes. Les terres y ſont regulierement cultivées. Entre les Habitans étrangers ou naturels, il ſe trouve des perſonnes riches, qui jouiſſent heureuſement de leur fortune. Mais ils ne doivent leur tranquillité qu'au bonheur de vivre loin d'Achem. Beaulieu parle de la préſence du Roi comme d'un *frein terrible*, qui fait autant de malheureux qu'il y a d'Habitans dans ſa Capitale. Il ajoute qu'ils méritent leur ſort, parce qu'ils ſont d'une méchanceté odieuſe. C'eſt dans ſes propres termes qu'il faut prendre une juſte idée de leur caractere moral (16). Mais rendant auſſi juſtice à leurs bonnes qualités, il leur attribue de l'eſprit & de l'éloquence; de l'exactitude dans leur langage; une belle main pour l'écri-

Caractere des Habitans d'Achem.

(16) Ils ſont orgueilleux, envieux, ſans foi ni conſcience, ſpécialement à l'égard des Chrétiens. Ils ſont traîtres, larrons, & empoiſonneurs; s'eſtimant bien plus habiles que leurs voiſins; voire même ils eſtiment toutes les autres Nations brutales à l'égard d'eux. Ce ſont les termes de Beaulieu.

ture, dans laquelle ils s'attachent tous à ſe perfectionner ; une profonde connoiſſance de l'arithmétique, ſuivant l'uſage des Arabes ; du goût pour la poeſie, qu'ils mettent preſque toujours en chant ; une propreté dans leurs habits & dans leurs maiſons, qu'ils porteroient volontiers juſqu'à la magnificence, ſi le Roi ne faiſoit tomber ſes principales vexations ſur les perſonnes riches. Les arts ſont en honneur dans la Ville d'Achem. Il s'y trouve d'excellens Forgerons, qui font toutes ſortes d'ouvrages de fer ; des Charpentiers, qui entendent fort bien la conſtruction des Galeres ; des Fondeurs, pour tous les ouvrages de cuivre. On a déja fait remarquer, dans le Journal de Beaulieu, que le Roi entretenoit au Palais trois cens Orfevres, & quantité d'autres Artiſans. Depuis le regne de ce Prince, les Achemois paſſoient pour les meilleurs ſoldats des Indes. Ils ſont extrêmement ſobres. Le riz fait leur ſeule nourriture. Les plus riches y joignent un peu de poiſſon & quelques herbages. Il faut être grand Seigneur, à Sumatra, pour avoir une poule, rôtie ou bouillie, qui ſert pendant tout le jour. Auſſi diſent-ils que deux mille Chrétiens, dans leur Iſle, l'auroient bien-tôt épuiſée de

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Leurs goûts & leurs arts.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

bœufs & de volaille. Ils ſont tous Mahometans, & tous feignent beaucoup de zele pour leur Religion : mais on découvre leur hypocriſie, ſur-tout dans l'affection qu'ils font éclater pour leur Roi, à qui, ſuivant les termes de Beaulieu, *ils deſireroient d'avoir mangé le cœur* (17). Ils le redoutent juſqu'au point, que dans la crainte continuelle que leurs voiſins ou les témoins de leur conduite n'attirent ſur eux ſa colere par quelque rapport malin, ils s'efforcent eux-mêmes de les prevenir par de fauſſes accuſations. De-là vient ſa cruauté ; parce qu'étant obſedé de délateurs, il s'imagine qu'on en veut ſans ceſſe à ſa vie, & que tous ſes Sujets ſont autant de mortels ennemis dont il ne peut trop ſe défier. Le frere accuſe le frere. Un pere eſt accuſé par ſon fils. Lorſqu'on leur reproche cet excès d'inhumanité, & qu'on les rappelle aux droits de la conſcience, ils répondent que Dieu eſt loin, mais que le Roi eſt toujours proche (18).

Leur religion & leur hypocriſie.

Loix & Juſtice.

La pluralité des femmes eſt établie à Sumatra, comme dans tous les pays Mahometans, & les loix du mariage y ſont les mêmes. Les grandes uſures &

(17) *Ibid.* page 100.
(18) *Ibidem.*

les prêts ſur gage y ſont rigoureuſement défendus. Tandis qu'à Bantam on prend par mois juſqu'à cinq pour cent, le plus gros interêt n'eſt ici que de douze par an. On y porte la rigueur fort loin pour les dettes. A l'expiration du terme, le débiteur eſt appellé en Juſtice, où le créancier prouve ſes droits. Le délai qu'on accorde, pour payer, eſt ordinairement très court. Si l'ordre du Juge n'eſt pas exécuté au jour preſcrit, on arrête le débiteur, qui eſt condamné à ſatisfaire ſur le champ; & ſi le pouvoir ou la volonté lui manque, on lui attache les mains derriere le dos avec un *Rattan*. On le laiſſe libre dans cet état; mais il eſt défendu ſous peine de la vie de lui délier les mains; & chaque jour, il doit ſe préſenter au Juge, pendant la ſéance. Enfin, s'il ſe laiſſe déclarer inſolvable, il eſt abandonné au créancier, dont il devient l'eſclave juſqu'à la fin du payement. Ce Tribunal, qui eſt celui de la Juſtice civile, ſe tient chaque jour au matin, à l'exception du Vendredi, proche de la principale Moſquée. Celui de la Juſtice criminelle, qui regarde les meurtres, les larcins, &c. ſe tient dans un autre lieu. Ce ſont les plus riches Orancaies, qui préſident alternativement à l'un & à l'autre.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Beaulieu parle, avec admiration, du reſpect que les Achemois ont pour la Juſtice. Un criminel, arrêté par une femme ou par un enfant, n'oſe prendre la fuite, & demeure immobile. Il ſe laiſſe conduire avec la même docilité devant le Juge, qui le fait punir ſur le champ. Le châtiment ordinaire, pour les fautes communes, eſt la baſtonade. Après l'exécution, chacun s'en retourne tranquillement, ſans qu'on puiſſe diſtinguer le coupable entre les accuſateurs; c'eſt-à-dire, qu'on n'entend d'une part aucune plainte, ni de l'autre aucun reproche. Un jour que les affaires de Beaulieu l'avoient conduit au Tribunal, & qu'il y avoit été reçu fort civilement par le Juge, il fut témoin de pluſieurs cauſes; entr'autres de celle d'un homme qui avoit eu la curioſité de voir la femme de ſon voiſin par deſſus une haye, tandis qu'elle étoit à ſe laver. Cette femme en avoit fait des plaintes à ſon mari, qui s'étant ſaiſi du coupable l'amenoit lui même en Juſtice, où il fut condamné à recevoir ſur les épaules trente coups de Rattan. Auſſi-tôt il fut conduit hors de la ſalle par l'Exécuteur qui commençoit à lever le bras. Mais entrant alors en capitulation pour éviter le ſupplice, il propoſa ſix

Reſpect ſingulier pour la Juſtice.

Exemple dont Beaulieu fut témoin.

Mazes. L'Exécuteur en demanda quarante ; & le voyant incertain, il lui donna un coup ſi rude, que le marché fut bien-tôt conclu à vingt Mazes. La ſentence n'en fut pas moins exécutée, mais avec tant de douceur que le Rattan ne faiſoit que toucher aux habits. Cette capitulation s'étoit faite à la vue du Juge & de ſes Aſſeſſeurs, qui ne s'y étoient pas oppoſés ; & le coupable, demeurant libre après l'exécution, ſe mêla tranquillement parmi les Spectateurs, pour entendre le jugement de quelques autres cauſes. Beaulieu apprit, de ſon Interprete, que c'étoit l'uſage commun ; mais que celui qui avoit payé les vingt Mazes étoit ſans doute un homme riche, & que ceux qui l'étoient moins aimoient mieux ſubir la punition que de s'en exempter à prix d'argent (19). Le Roi ne laiſſant gueres paſſer de jour ſans quelque exécution ſanglante, telles que de faire couper le nez, crever les yeux, châtrer, couper les pieds, les poings, ou les oreilles, les Exécuteurs demandoient au coupable combien il vouloit donner pour être châtré proprement, pour avoir le nez ou le poing coupé d'un ſeul coup ; ou, ſi la ſentence étoit capitale, pour re-

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

(19) Page 101.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

cevoir la mort ſans languir. Le marché ſe concluoit à la vue des Spectateurs, & la ſomme étoit payée ſur le champ. Celui qui manquoit d'argent, ou qui le préferoit à ſa ſureté, s'expoſoit à ſe voir couper le nez ſi haut, que le cerveau demeuroit à découvert, à ſe voir hacher le pied de deux ou trois coups, à perdre une partie de la joue avec l'oreille. Mais Beaulieu admire qu'à l'âge même de cinquante ou ſoixante ans, toutes ces mutilations ſoient rarement mortelles; quoiqu'on n'y apporte point d'autre reméde que de mettre promptement les parties mutilées dans la riviere, d'arrêter le ſang & de bander la plaie (20). Il ne reſte d'ailleurs aucune tache aux coupables, qui ont ſubi cette rigoureuſe juſtice. Ils ſeroient en droit de tuer impunément ceux qui leur feroient le moindre reproche. » Tout » homme, diſent les Achemois, eſt » ſujet à faillir; & le châtiment expie » ſa faute.

Autres Officiers du Royaume d'Achem.

Le Chef de la Religion, qui porte le titre de Cadi dans le Royaume d'Achem, juge de toutes les affaires qui concernent les mœurs & le culte établi. Le Sabandar préſide à celles du commerce. Quatre *Merignes*, ou chefs de

(20) Page 102.

patrouille, veillent nuit & jour à la ſureté publique. Chaque Orancaie participe à l'adminiſtration, dans un canton qu'il gouverne ; & cette diſtribution d'autorité ſert beaucoup à l'entretien de l'ordre. Elle n'expoſe jamais celle du Roi, parce que dans la petite étendue de chaque gouvernement, les Orancaies n'ont point aſſez de forces pour ſe rendre redoutables, & qu'ils ſervent entr'eux comme d'eſpions pour s'obſerver. Quelques-uns des principaux réſident près de la Capitale, & commandent une eſpece de Guet, compoſé de deux cens chevaux, qui roule toutes les nuits dans la campagne & ſur les côtes voiſines.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

La Garde Royale eſt de trois mille hommes, qui ne ſortent preſque jamais des premieres cours du Château, & qui ont entr'eux leur bazar, c'eſt-à-dire, leur marché, dans lequel ils font un commerce continuel de leurs ouvrages, qu'ils échangent avec les Marchands du dehors contre toutes ſortes de proviſions. Les Eunuques, au nombre de cinq cens, forment une Garde plus intérieure, dans l'enceinte où nul homme n'a la liberté de pénetrer. C'eſt proprement le Palais, qui n'eſt habité que par le Roi & par ſes femmes. L'Aſie à peu

Gardes du Palais.

Femmes & concubines.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

de ſerrails auſſi-bien peuplés. Dans une multitude infinie de femmes & de concubines, on comptoit alors vingt filles de Rois, entre leſquelles étoit la Reine de Peta, que le Roi d'Achem avoit enlevée. Cependant il n'avoit qu'un fils, âgé de dix huit ans, & plus cruel encore que lui.

Politique du Roi d'Achem.

Outre ces deux Gardes, il avoit, dans diverſes parties du Château, environ quinze cens Eſclaves, la plûpart étrangers, qui ne ſortoient pas plus que les femmes, & qui n'avoient aucune communication au dehors. Il les faiſoit exercer au maniment des armes, ſur-tout à tirer de l'arquebuſe; & Beaulieu raconte qu'il les employoit à ſes vengeances ſecrettes. Mais rien ne le rendoit ſi terrible, & n'aſſuroit mieux ſon pouvoir, que l'obligation qu'il avoit impoſée à tous les Orancaies qui reſidoient dans Achem & dans les lieux voiſins, de ſe rendre alternativement au Château, tous les trois jours, & d'y paſſer vingt quatre heures, pour lui former une autre eſpece de Garde. Elle meritoit peu ce nom, puiſqu'ils étoient obligés de laiſſer leurs armes à la premiere porte, & de demeurer enfermés dans une cour, où ils n'avoient pas d'autre retraite que de petites caba-

nes, qui les mettoient à couvert pendant la nuit. Mais ſous un faux prétexte d'honneur & de confiance, il avoit continuellement en ſon pouvoir le tiers de ceux qu'il croyoit capables de lui nuire(21). DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Le Château Royal d'Achem a plus d'une demi-lieue de circuit. Sa figure eſt ovale. Quoiqu'il n'ait aucune fortification reguliere, il eſt aſſez bien défendu par un foſſé de vingt cinq ou trente pieds de profondeur, & d'autant de largeur; d'autant plus difficile d'ailleurs à paſſer, que ſes bords ſont tout-à-la-fois couverts de broſſailles & fort eſcarpés. La terre, qu'on a jettée du côté du Château, forme un aſſez haut parapet, qui ſert de mur, & ſur la crête duquel on a planté des bambous, qui forment une barriere impénetrable. Cette eſpece de roſeau Indien a la dureté du bois, & croît auſſi haut que le frêne. Il eſt défendu, ſous peine de la vie, d'en couper les moindres branches; & Beaulieu rapporte qu'un des Seigneurs que le Roi d'Achem avoit employés à l'Ambaſſade de Hollande, ayant oublié cette défenſe à ſon retour, fut égorgé ſur le champ pour en avoir Deſcription du Château.

(21) Page 103.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

arraché un petit rameau (22). Le Château n'a d'ailleurs ni flancs ni baſtions. Quelques grands boulevards, qu'on a commencés au Nord, du côté de la moſquée, ſont demeurés imparfaits. Les portes n'ont pas de pont-levis, ni même de foſſé. C'eſt un terre plain, ſur lequel on a bâti une muraille de pierre, haute de dix ou douze pieds, pour ſoutenir une terraſſe qui regne au-deſſus de la porte, & qui n'a pour défenſe que deux beaux canons de bronze. La porte même n'eſt qu'une barriere de bois aſſez forte, qui ferme avec des verroux & deux grandes barres de fer. Au travers du Château paſſe une petite riviere, qui deſcend des montagnes, & dont l'eau eſt excellente. On a formé, le long des bords, quantité de degrés, par leſquels on peut deſcendre juſqu'au fond pour s'y laver ou s'y rafraîchir. Avant que de parvenir à l'appartement du Roi, il faut paſſer quatre portes, de la derniere deſquelles on a tiré un mur de brique fort épais, qui ſoutient une terraſſe d'environ cinquante pas de largeur. La vûe de pluſieurs petites pieces de fonte, que Beaulieu remarqua ſur cette grande terraſſe, lui fit juger

(22) Pages 104.

que c'étoit l'arſenal. Elle fait partie de l'enceinte d'une très grande cour, qui eſt vis-à-vis l'appartement, & dans laquelle on rangeroit quatre mille hommes en bataille. Beaulieu y vit un jour trois cens elephans (23) : les deux autres côtés ſont fermés par quatre grands pavillons, & par un boulevard qui commande la terraſſe. C'eſt tout ce que le même Voyageur recueillit alors de ſes propres obſervations, parce qu'avec toute la faveur qu'il s'étoit procurée, il n'eut jamais la liberté de pénetrer plus loin. Mais, d'un grand nombre de relations Angloiſes & Hollandoiſes, qui regardent l'Iſle de Sumatra, on n'en pas une où le Château Royal d'Achem ſoit décrit avec tant d'étendue.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

A l'égard de la Ville, Beaulieu n'en donne pas une idée diſtinguée, lorſqu'il la compare aux villages de Normandie (24). Cependant il faut ſuppoſer que cette comparaiſon ne tombe que ſur ſa foibleſſe, parce qu'elle eſt ſans fortifications & ſans murs ; ou ſur la qualité de ſes maiſons, dont la plûpart ont peu d'apparence. Une Ville qu'il repréſente aſſez peuplée pour

(23) *Ibidem.*
(24) Page 103.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

fournir, d'elle-même & *de quelques lieux adjacens*, quarante mille hommes en état de porter les armes (25), ne peut être abſolument mepriſable. *Graaf* en jugeoit plus favorablement, lorſqu'il en a fait la deſcription ſuivante.

Deſcription de la Ville d'Achem.

» Elle eſt ſituée, dit-il, dans la par-
» tie Septentrionale de l'Iſle (26), ſur
» un terrain uni, éloignée d'environ
» trois milles d'une montagne d'où
» coule une riviere, qui fait un coude
» pour entrer dans la Ville, & qui la
» ſepare en deux; après quoi, elle ſe
» decharge dans la mer par trois em-
» bouchures. La plus grande & la plus
» belle partie d'Achem eſt du côté du
» Nord-Oueſt. Preſque toutes les mai-
» ſons y ſont de joncs & de bambous.
» Il y en a peu qui ſoient de pierre;
» mais elles ſont toutes ſur des piliers de
» bambou, élevées de quatre, cinq, ou
» même ſix pieds au-deſſus de terre,
» parce que les grandes marées & la
» riviere inondent la Ville preſque tous
» les ans; de ſorte qu'on ſe ſert de ba-
» teaux pour aller d'une maiſon à l'au-
» tre. Son circuit eſt d'environ deux
» milles. Elle n'a ni baſtions, ni mu-

(25) Page 105.

(26) A cinq degrés trente minutes de latitude du Nord, & cent ſeize degrés de longitude.

» railles. On voit, aux environs, » un reſte de fortifications ruinées, & » quelques pieces de beau canon de » fonte, ſans affuts & couchées ſur le » ſable. Achem a deux grandes places, » qui ſervent de marchés; l'une au mi- » lieu de la Ville, l'autre à l'extremité » ſupérieure. C'eſt là que ſont raſſem- » blés les Marchands, tant Mahome- » tans qu'Idolâtres, fort bien pourvûs » de toutes ſortes de marchandiſes. On » y voit, dans les divers quartiers, » quantité de pagodes pour les Idolâ- » tres, & de moſquées pour les Mores. » Le Palais Royal eſt grand, & bâti » preſqu'entierement de pierre. Il a de » fort beaux appartemens, des jardins » ornés de belles pyramides, divers » tombeaux des Rois, des canaux, & » un grand édifice pour les femmes, » qu'on fait monter au nombre de ſept » ou huit cens, & qui ſont gardées par » des Eunuques (27).

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Mais, ſi la Ville & le Château d'Achem ſont mal fortifiés, les avenues en ſont ſi difficiles, qu'elles leur ſervent naturellement de defenſe. Le pays eſt coupé de rivieres vaſeuſes, de marais fort humides, d'arbres & d'épaiſſes

Ses avenues lui tiennent lieu de fortifications.

(27) Voyage de Nicolas Graaf, p. 22 & 23.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

broſſailles. A l'entrée de la riviere, qui eſt très dangereuſe, s'éleve un Fort de pierre, compoſé d'un gros baſtion rond, dont l'artillerie bat à fleur d'eau; avec deux courtines qui ſont faces des deux côtés, & qui ſont jointes par une terraſſe de gazon où eſt la porte. Il n'a point de foſſé du côté de la terre. Les murs du baſtion & ceux des courtines ont dix huit pieds d'épaiſſeur, & vingt de hauteur. L'ouvrage en eſt excellent. Devant le baſtion, le Roi s'eſt fait bâtir une maiſon de campagne, accompagnée de pluſieurs viviers & de belles allées. Tout cet eſpace eſt ceint d'une tranchée, relevée de gazons à dix ou douze pieds de hauteur, où trois mille hommes peuvent aiſément ſe retirer; & devant cette tranchée, on a conſtruit un autre petit Fort, entouré d'un foſſé, & couvert de broſſailles, dans lequel il y a quelques bonnes pieces d'artillerie. Les marecages voiſins & quantité de tranchées diſperſées, ne ſervent pas moins à le defendre; ſans compter une eſpece d'arbres nommés *Nippiers*, qui bouchent les paſſages, dans un pays ſi fangeux que les ſangliers ont peine à s'en degager.

Fort à l'entrée de la Riviere.

Au Levant, le long du rivage de la mer auſſi loin que la vallée s'étend vers *Pedir*,

Pedir, on rencontre, d'une portée de mouſquet à l'autre, de petits Forts de gazon, environnés de broſſailles, & munis de deux ou trois pieces de canon, ſi couvertes qu'on ne les appercevroit pas ſi l'on n'étoit averti. Il ne s'y fait aucune garde pendant le jour; mais, chaque nuit, le Guet de Cavalerie dont on a parlé fait une ronde aux environs. C'eſt le côté par lequel on redoute le plus les deſcentes; ſoit, parce qu'il eſt vers Malaca, ou parce que les Galeres ſont ordinairement dans cette partie de la riviere. L'autre côté, c'eſt-à-dire celui de l'Occident, eſt moins garni de Forts, quoiqu'il ſoit naturellement plus ouvert; mais l'accès du rivage eſt difficile aux barques, ſi le temps n'eſt tout-à-fait calme; & cent pas plus loin, on rencontre une tranchée remplie d'eau, profonde & d'environ quarante pas de largeur, qui ſortant de la grande riviere, court le long de la mer juſqu'au pied des montagnes. Au de-là, c'eſt une plaine fort unie, & large d'une lieue, dans laquelle on ne trouve plus de foſſés ni de retranchemens juſqu'à la Ville (28).

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Les principales forces du Roi d'A- Forces du Roi d'Achen.

(28) Beaulieu, p. 105 & précedentes.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA. Galeres Achemoiſes.

chem conſiſtent dans ſes Galeres, & dans ſes elephans. Il entretient cent groſſes Galeres, dans les Ports d'Achem, de Daya & de Pedir. Beaulieu, qui apporta beaucoup de ſoin à les obſerver, les trouva incomparablement plus grandes que celles de l'Europe (29). Elles

(29) Il en compte un tiers de cette grandeur. Ses obſervations méritent d'être raſſemblées dans une Note. » J'ai vû, dit il, » la quille d'une, qui n'étoit que moyenne, & » qui avoit ſix vingt pieds » de long, tout d'une pie- » ce. Les Achemois tra- » vaillent fort bien à faire » ces galeres, & ce ſont » de beaux bâtimens; » mais elles ſont peſantes, » trop larges & trop hautes Outre cela, elles » ont les *râteliers* très » petits & foibles en comparaiſon des membres. » Auſſi leurs rames ne » ſont ſi longues, ni ſi » peſantes; n'étant que » des perches au bout deſquelles il y a un morceau de plomb, enté » aſſez à propos & bien » ouvragé. Ils ne mettent » que deux hommes ſur » chaque rame: encore » ſont-ils debout. Leurs » voiles ne ſont pas artimonieres, mais taillées » comme celles des Navires, c'eſt à dire, quarrées. Les bordages, ou » planches ont ſix pouces » d'épais; de ſorte qu'étant ſi lourdes, il paroît qu'une galere chrétienne en battroit dix. *Page 6.*

» Ils conſervent avec » ſoin ces galeres; car il » y va de leur vie, ou bien » en faire promptement » une neuve de la même » façon. Pour éviter cela, » dès quelles ſont tevenues dans la riviere, » on nettoye leur *fouille*, » ou place, en ſorte qu'il » n'y demeure aucune vaſe ni ordure; puis, par » le travers, ils mettent » de groſſes pieces de » bois, éloignées de dix » en dix pieds, & également alignées, afin » que la galere ſoit portée » également deſſus, de » peur qu'elle ne ſe courbe. Ces ſommiers ſont » élevés du fond de la » foſſe plus de dix pieds. » La mer croiſſant, les » élephans halent la galere ſur les ſommiers; » de ſorte qu'on peut aller

ont ordinairement trois bonnes pieces de canon ; & dans quelques-unes, le courſier eſt de quarante livres de balle. Les hanches & les épaules ſont garnies de pluſieurs fauconneaux. On met, ſur les plus groſſes, ſept à huit cens hommes qui entendent parfaitement l'art de ramer.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Les elephans du Roi d'Achem ſont

» deſſous par-tout. Lors, » on la viſite, & recalfate » s'il en eſt beſoin. Puis » ils ferment la ſouille » avec force gazons, pier- » res & planches du côté » de la riviere, & la » rempliſſent d'eau juſ- » qu'au niveau des ſom- » miers ; tellement que la » galere n'eſt qu'à la ſu- » perficie de l'eau, ſans » y tremper, n'en ayant » que la fraîcheur : cela » ſe fait afin que les vers » de mer ne la rongent, » ou que ſi elle en a été » entachée durant le voya- » ge, ils meurent étant » hors de leur élement. » La ſouille étant pleine » & bien fermée, ayant » au préalable ôté les voi- » les, antennes & corda- » ges, & ne reſtant que » les mâts, ils les garniſ- » ſent & couvrent ſoi- » gneuſement de feuilles » de palmier, en ſorte » que la pluie ne les peut » aucunement mouiller, ni » le ſoleil après les pour- » rir. Pour cet effet, ils » font un grand toît, qui » couvre entierement la » galere. Après cela ils » mettent la hauteur de » quatre ou cinq pieds » d'eau dedans, pour la » tenir fraîchement, & » que le bordage, par la » chaleur, ne ſe fende. » Tout cet ouvrage eſt » achevé en cinq ou ſix » jours : & ne ſe peut rien » voir de mieux conſervé, » ni plutôt prêt, parce » que la ſouille étant plei- » ne d'eau, il n'eſt beſoin » d'aucun calfat ; les a- » grets ſont tout proche, » & le toît en moins de » rien eſt élevé ; l'eau qui » eſt dans la galere étant » vuidée augmente celle » de la ſouille, qui fait » flotter les ſommiers, » que l'on retire très ai- » ſément ; & la ſouille » débouchée tout-à coup, » l'eau s'écoulant dans la » riviere, entraîne avec » ſoi la galere. *Ibid.* » page 107.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

toujours au nombre de neuf cens, dont on exerce la plûpart au bruit des mousquetades & à la vûe du feu. Ils ſont ſi bien inſtruits, qu'en entrant dans le Château, ils font la *ſombaie*, ou le ſalut devant l'appartement du Roi, en pliant les genoux, & levant trois fois la trompe. On rend tant d'honneur à ceux qui paſſent pour les plus courageux & les mieux inſtruits, qu'on fait porter devant eux des *Quitaſols* (30), diſtinction reſervée d'ailleurs pour la perſonne du Roi. Le peuple s'arrête, lorſqu'ils paſſent dans une rue, & quelqu'un marche devant eux avec un inſtrument de cuivre, dont le ſon avertit toute la Ville du reſpect qu'on leur doit (31).

(30) Eſpece de Paraſol.

(31) Quoiqu'on ſe ſoit aſſez étendu ſur les propriétés de ces animaux, dans les Relations d'Afrique & dans celles de Siam, Beaulieu rapporte un exemple de leur intelligence, ou de la perfection de leur inſtinct, qui ne doit pas être ſupprimé. Le Roi d'Achem, partant pour le ſiege de Deli, voulut mener cent élephans, qu'il falloit embarquer dans les galeres; mais lorſqu'on les eut conduits ſur le rivage, il fut impoſſible de les y faire entrer. Le Roi, furieux d'apprendre que ſes ordres n'euſſent pas été ſuivis, condamna au ſupplice tous ceux qu'il avoit chargés de l'exécution. Ils s'écrierent qu'ils n'étoient pas coupables, & que les élephans avoient refuſé d'obéir. Toute l'armée en tiroit un mauvais préſage; lorſque le Roi, prenant le parti de ſe rendre lui même à la mer, commença par injurier beaucoup les cent animaux, avec de vifs reproches de leur

Les frais de la guerre ſont peu conſiderables pour le Roi d'Achem. Tous ſes Sujets ſont obligés de marcher au premier ordre, & de porter des vivres pour trois mois. Il ne leur fournit que des armes. Si la campagne dure plus long-temps, il nourrit ſon armée de riz. Au retour, les armes entrent dans ſes magaſins, qui ſont remplis d'arquebuſes, mais courtes & mal montées, & de toutes ſortes d'armes ou d'inſtrumens militaires. Quelques Voyageurs lui donnent cinq mille pieces de canons. Beaulieu en accorde deux mille, pourvu que dans ce nombre on compte les *fauconneaux*, les *eſpoirs*, les *pierriers*, & ce qu'il nomme les autres pie-

nourriture, & de l'honneur qu'il leur faiſoit tous les jours. Enſuite, il fit prendre le plus diſtingué d'entr'eux, qu'il fit fendre par le milieu du ventre, à la vue de tous les autres, en les menaçant du même traitement, s'ils ne s'embarquoient à l'heure même: ce qu'ils firent ſur le champ; & pendant tout le voyage, il n'y en eut pas un qui fît le rétif. *Ibid.* page 106.

L'Auteur ajoute que ce Prince excelloit à gouverner & à dompter les éléphans. Il le vit courir, à toute force, debout ſur un de ces animaux; appuyé ſeulement ſur le crochet avec lequel on les conduit. » Quant à moi, » ajoute Beaulieu, étant » arfourché deſſus, j'avois bien de la peine à » m'y tenir. C'eſt une » mauvaiſe monture, pour » ceux qui n'y ſont pas » accoutumés. L'avant des » épaules eſt le plus doux: » mais, plus arriere, j'aimerois mieux courir dix » poſtes, que de faire » quatre lieues ſur un éléphant ſans chaire, ou » autre invention. *Ibid.*

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

ces à boetes. Mais il n'eſt certain, dit-il, que de douze cens bonnes pieces, dont huit cens peuvent paſſer pour de groſſes pieces (32).

Revenus du Roi d'Achem.

Les revenus de la Couronne d'Achem ſont peu connus des Etrangers. Cependant Beaulieu croit pouvoir conclure de ſes connoiſſances, qu'ils ſont fort au-deſſus de l'opinion commune. Premierement, il n'en coûte preſque rien au Roi pour la guerre; la poudre, le plomb, le fer & le riz, font une dépenſe fort legere. Pendant la paix, il reçoit beaucoup plus de ſes Sujets, en riz, en chair, en poiſſon, en volaille, huile, ſucre, legumes, qu'il ne s'en conſomme dans l'intérieur du Palais; & l'excedent eſt vendu à ſon profit. Il ne donne que du riz à ceux qui le ſervent. Son propre Domaine, qu'il fait cultiver par ſes Sujets, en rapporte une prodigieuſe quantité. Il n'en tire pas moins, des contributions. Tout eſt dépoſé dans des magaſins, & gardé juſqu'à l'arriere-ſaiſon, qui en double ſouvent le prix. Alors il le vend à ſes Sujets; ou, ſi l'année eſt abondante, il l'envoye dans les pays Etrangers, où ſes Emiſſaires l'informent que ce

(32) *Ibid.* p. 105.

grain manque. Beaulieu parle de quarante Vaiſſeaux chargés, qu'il avoit envoyés à *Pera*, & qui lui rapporterent une très grande ſomme. Il a, dans ſes pâturages, un nombre infini de beſtiaux, qu'il fait garder par ſes Eſclaves. Ses elephans ne lui coutent rien à nourrir; au lieu de riz, il leur abandonne les troncs des bananiers, qu'il fait couper indifferemment dans les terres de ſes Sujets, ſous prétexte qu'ils n'ont rien à regretter, parce que de la racine de cette eſpece d'arbre, il ſort une nouvelle tige qui porte du fruit l'année ſuivante. Ses coqs mêmes ne lui coutent rien. Il les donne à nourrir aux Orancaies, qui en prennent plus de ſoin que de leurs propres enfans. Ses habits & ceux de ſes femmes lui viennent de ſes droits ſur les Manufactures, & des preſens qu'il reçoit de tous les Officiers du Royaume. Pour la conſtruction de ſes Palais & autres édifices, il employe ſes Eſclaves; les uns à tirer la pierre des carrieres; d'autres à diriger l'ouvrage; & la difference du prix ne conſiſte que dans une portion de riz, double ou ſimple.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Cette abondance de biens n'a rien de commun avec les revenus qui entrent dans ſes coffres. Il herite de tous

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

ſes Sujets, lorſqu'ils meurent ſans enfans mâles. Ceux qui ont des filles peuvent les marier pendant leur vie; mais ſi le pere meurt avant leur établiſſement, elles appartiennent au Roi, qui ſe ſaiſit des plus belles, & qui les entretient dans l'intérieur du Palais. De-là vient la multitude extraordinaire de ſes femmes (33).

Il tire un profit immenſe de la confiſcation des biens, qui eſt le châtiment ordinaire des plus riches coupables. Il s'attribue la ſucceſſion de tous les Etrangers qui meurent dans ſes Etats. Ce n'étoit pas ſans peine que les Européens s'étoient fait excepter de cette loi. Quelques Marchands de Surate & de Coromandel étant morts à Achem, pendant le ſejour que Beaulieu fit dans cette Ville, non ſeulement tous leurs effets furent ſaiſis au nom du Roi, mais on mit leurs eſclaves à la torture, pour leur faire declarer s'ils n'avoient pas detourné quelques diamans ou d'autres richeſſes (34). Un ancien uſage le met en droit de confiſquer tous les Navires qui font naufrage ſur les terres de ſon obéiſſance; & dans la ſituation de ſes côtes, ce

(33) Page 108.
(34) Page 109.

malheur arrive ſouvent aux Etrangers. Hommes & Marchandiſes, tout eſt enlevé par ſes ordres. Entre pluſieurs naufrages, qui arriverent pendant le ſejour de Beaulieu, un grand bâtiment de Dabul vint ſe briſer à l'entrée de la rade; & ſes Marchandiſes ne furent ſauvées que pour tomber entre les mains du Roi, avec les Officiers, & cent vingt hommes d'équipage. Les principaux ſe racheterent, par l'entremiſe des Marchands Mores, chacun pour la ſomme de deux cens cinquante piaſtres, & les gens de marine pour cinquante. On a vû que les débris du Vice-Amiral François eurent le même ſort.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

Tous les Etrangers qui ſe preſentent au Château d'Achem doivent y porter des preſens. Le ſuccès de leurs affaires depend de cette préparation; & chaque demande qu'ils font au Roi doit être accompagnée de quelques nouvelles liberalités; d'ailleurs, les droits ſur l'entrée des marchandiſes montent preſqu'à dix pour cent (35). Mais ce que Beaulieu regarde comme une ſource abondante de richeſſes, pour la Couronne d'Achem, c'eſt le fond même du commerce, qui eſt preſqu'unique-

(35) Page 110.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

ment entre les mains du Roi. Ce Prince force ſes Sujets de lui donner à bon compte les marchandiſes dont il remplit ſes magaſins ; & ſa volonté devenant la ſeule regle du prix avec les Etrangers, ſon profit ordinaire eſt de cinquante pour cent (36).

Les uſages, les habits & la religion des Habitans de Sumatra, du-moins dans les parties maritimes, qui ſont les ſeules connues, reſſemblent preſqu'entierement (37) à ce qu'on a lû des autres Malais, dans un grand nombre de relations précedentes. Il ne reſte dans le Journal de Beaulieu, qu'un ſeul article qui puiſſe intereſſer la curioſité, & qui ne ſe trouvant lié avec aucun autre évenement, ſera rejetté dans une note (38).

(36) *Ibidem*.

(37) Nicolas Graaf, page 23.

(38) Beaulieu n'ayant pû ſe procurer d'éclairciſſedent ſur les anciens Rois d'Achem, borna ſes recherches à la race regnante, dont il raconte ainſi l'établiſſement avec l'aimable ſimplicité du vieux ſtyle.

» Il faut ſçavoir, dit-il, » qu'avant cette nouvelle » race Royale, les Oran» caies ſe licentioient » grandement, étoient » amis de nouveautés, in» ſolens & ſuperbes ; à » quoi les convioient en» core les grands moyens » que leurs Prédeceſſeurs » leur avoient laiſſés. Les » Rois ne les avoient ja» mais maltraités, ni au» cune Nation pillés. La » ville étoit ſix fois plus » grande qu'elle n'eſt à » préſent, & ſi peuplée » qu'à peine pouvoit-on » paſſer par les rues. Les » richeſſes de l'Iſle, étant

» éparſes en diverſes » mains, cauſoient un ſi » grand abord de Marchands, qu'il n'y avoit » ville dans les Indes où » le trafic fût ſi floriſſant; » & n'y ayant alors d'alfandegue ni d'autres » droits, le négoce ſe faiſoit en quinze jours. » On ne comptoit les Mazes; mais le payement » ſe faiſoit par meſures. » Les Orancaies avoient de » belles & grandes maiſons bien cloſes, & du » canon à leurs portes, » grand nombre d'eſclaves, tant pour leur » garde que pour leur ſervice. Ils marchoient ſuperbement vétus, bien » accompagnés, & reſpectés du peuple. Cette » grande puiſſance apportoit beaucoup de diminution à l'autorité royale; car les principaux » Orancaies avoient bien » tant d'autorité & de forces, qu'étant ennuyés » de la domination d'un » Roi, ils le maſſacroient » pour en inſtaller un autre; & c'étoit grand » haſard ſi un Roi jouiſſoit deux ans de la Couronne. S'il ſubſiſtoit davantage, c'étoit avec » tant de travaux & avec » tant d'obligation vers » quelques Orancaies, » qu'il ne lui reſtoit que » l'ombre du pouvoir & » le titre de la dignité.

» Ce mauvais ménage » dura juſqu'à l'extermination de la ligne des anciens Rois, qui fut il y a » quarante ans paſſés. Tous » les Orancaies s'aſſemblerent, pour reſoudre » à l'élection d'un d'entr'eux. Mais comme » chacun pratiquoit la » royauté pour ſoi, ils ne » purent tomber d'accord; » tellement qu'ils en vinrent aux mains; & la » choſe eût paſſé encore » en pire état, ſans leur » Cadi, ou grand Evêque, qui par ſon autorité & les remontrances » qu'il leur fit, appaiſa » leurs diviſions. Il leur » propoſa un expédient, » pour leur ôter la jalouſie les uns des autres, » qui fut d'élire, pour » Roi, un Orancaie qui » ne s'étoit pas remué durant tous ces troubles, » & n'avoit pourchaſſé » aucunement pour lui, » ni pour les ſiens, & qui » avoit vécu en réputation de très ſage & très » aviſé. Davantage, il » étoit parvenu à l'âge de » ſoixante-dix ans; & étant » des plus nobles familles, » la nature lui concedoit » la prééminence ſur les » autres, qui étoient plus » jeunes. Cet avis fut trouvé de bon de chacun, » conſiderant que pas un » d'eux ne dérogeoient à » ce qu'il prétendoit d'être, vû qu'il ne cedoit » qu'à l'occaſion de l'âge. » Ainſi, tous étant d'accord, ils le furent trou-

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

» ver, lui déclarerent l'é-
» lection qu'ils avoint fai-
» te de ſa perſonne pour
» l'aſſeoir au Trône royal,
» qu'ils l'avoient jugé mé-
» riter plus qu'aucun au-
» tre, tant par ſa pruden-
» ce que par ſon âge. Le
„ vieillard les remercie,
„ s'excuſe ſur ſon âge,
„ qui le diſpenſoit d'en-
„ treprendre une telle
„ charge; qu'il y avoit de-
„ ja quelque temps qu'il
„ s'étoit retiré des affaires
„ du monde, deſirant paſ-
„ ſer ſans inquietude le
„ peu de temps qu'il avoit
„ à vivre. Les Orancaies,
„ ne lui ayant pû perſua-
„ der d'accepter leurs of-
„ fres, retournent en leurs
„ premieres pratiques.
„ mais voyant qu'ils n'a-
„ vançoient rien, au con-
„ traire que tout empi-
„ roit, ils ne trouverent
„ pour l'heure aucun au-
„ rre moyen que le pre-
„ mier; ce qui les fit aller
„ pour la ſeconde fois
„ chez le vieillard, qu'ils
„ ne purent jamais induire
„ d'accepter leur offre par
„ des prieres. Ils les tour-
„ nerent enfin en menaces,
„ avec leſquelles ils n'a-
„ vancerent pas davanta-
„ tage; ce qui les fit ſé-
„ parer. Cependant, s'é-
„ tant raſſemblés, & ne
„ trouvant aucun moyen
„ d'appaiſer leurs diſcor-
„ des que par cette élec-
„ tion, ils reſolurent de
„ lui porter les enſeignes
„ royales; &, s'ils les
„ refuſoit, de le mettre à
„ mort, afin de ne plus
„ ſonger à lui & de cher-
„ cher un autre expédient.
„ Ils furent donc chez
„ lui pour la troiſieme
„ fois, le Cadi portant la
„ Couronne, & les prin-
„ cipaux Orancaies une
„ épée nue. Ils ne le prie-
„ rent plus; mais ils lui
„ dirent que n'ayant trou-
„ vé autre expédient que
„ ſon élection pour paci-
„ fier leurs différens, ils
„ venoient pour la der-
„ niere fois lui faire offre
„ de la Couronne, laquel-
„ le s'il acceptoit, il les
„ obligeroit généralement
„ & en particulier à lui
„ rendre obéiſſance & ſer-
„ vice; que s'il les en re-
„ fuſoit, ils étoient reſo-
„ lus de le faire mourir,
„ à ce que Dieu leur ſuſ-
„ citât quelque autre ex-
„ pédient, par lequel ils
„ puſſent éviter les pro-
„ chaines déſolations. Le
„ vieil Orancaie voyant
„ qu'il n'y avoit plus
„ moyen de reculer, leur
„ dit que véritablement il
„ eût bien deſiré d'ache-
„ ver le reſte de ſes jours
„ en ſa maiſon, parmi ſa
„ famille, ſans ſe mêler
„ d'aucunes affaires qui
„ lui puſſent inquieter le
„ repos qu'il eſperoit en
„ ſa vieilleſſe: mais, puiſ-
„ qu'ils ne trouvoient au-
„ tre remede pour éviter
„ une fâcheuſe guerre que
„ de l'élire pour leur Roi,
„ qu'il acceptoit leur of-

„ fre, à condition qu'ils „ le tinſſent en qualité de „ pere, & lui les traite- „ roit comme ſes enfans; „ que ſi d'avanture aucun „ d'eux lui donnoit au- „ cune occaſion de mécon- „ tentement, il les châ- „ tiroit comme ſes pro- „ pres enfans; auſſi qu'ils „ reçuſſent le châtiment, „ comme venant de leur „ pere. Ils le remercierent „ tous d'une voix, l'aſ- „ ſurant que non ſeule- „ ment ils l'honoroient „ comme leur pere, mais „ le reſpecteroient com- „ me leur Souverain Sei- „ gneur, & lui en prê- „ terent le ſerment. Puis, „ le portant à la grande „ Moſquée, ile le cou- „ ronnerent, au grand „ contentement du peu- „ ple, qui, non ſans cau- „ ſe, redoutoit les divi- „ viſions prochaines. De- „ là, il fut conduit au „ Château, duquel il prit „ poſſeſſion. Après s'y „ être inſtallé avec ſes „ amis & domeſtiques, il „ il convia tous les Oran- „ caies à un feſtin royal „ qu'il voulut donner un „ certain jour, & fit faire „ de ſi grands préparatifs, „ que chacun en entroit „ en admiration; telle- „ ment qu'au jour prefix, „ les Orancaies ne man- „ querent de s'y rendre, „ en la meilleure conche „ qu'il leur fut poſſible. „ Dans le Château, on „ n'entendoit que ſons „ d'inſtrumens, rejouiſ- „ ſances, chants d'alle- „ greſſe. Tout y rioit. „ On voyoit paſſer de ſi „ grands ſervices de vian- „ des, confitures, breu- „ vages, & choſes ſem- „ blables, que le Roi, „ jugeoit-on, employoit „ tout ce qu'il pouvoit „ pour recevoir les Oran- „ caies magnifiquement, „ & les remercier de l'a- „ voir poſé en ſi grande „ dignité. Eux étant en „ leurs places ordinaires, „ qui eſt dans une cour „ proche du logement „ royal, aſſis ſous le grand „ Bali, les chappes com- „ mencent à marcher, la „ muſique renforce, on „ fair de ſi grands cris „ d'allegreſſe dedans, qu'il „ tardoit à ceux qui é- „ toient encore dehors „ que les chappes ne che- „ minoient plus vîte; leſ- „ quelles emmenant cha- „ cune leur Oroncaie, „ ſous prétexte de faveur, „ comme ils étoient dans „ les ſalles, ils ſe trou- „ voient incontinent ſai- „ ſis & pouſſés dans une „ autre cour, qui eſt der- „ riere les Bâtimens, où „ le Roi avoit fait creu- „ ſer une profonde foſſe, „ ſur le bord de laquelle „ on les précipitoit de- „ dans L'affaire fut me- „ née ſi chaudement, qu'il „ y en eut onze cens d'é- „ gorgés, avant qu'au- „ cun de dehors s'apper- „ çût qu'entre les chants

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

,, on en entendoit par ci
,, par là quelques-uns de
,, bien triſtes. Le peu qui
,, reſtoit à tuer s'écoula
,, doucement hors du Châ-
,, teau, ſans pouvoir dire
,, aſſuré nent l'occaſion de
,, leur défiance, juſqu'au
,, lendemain qu'ils recon
,, nurent, par le retarde-
,, m nt des principaux,
,, qu'il y avoit quelque
,, menée qu'ils avoient
,, évitée heureuſement.

» Le Roi, ayant exter-
» miné ſi facilement tous
» ceux qu'il redoutoit, &
» qui lui pouvoient ſuſci-
» ter quelque nouveauté,
» ne ſe ſoucia pas beau-
» coup du reſte. Il ſe forti-
» fia, & amaſſa dans le
» Château un bon nombre
» de perſonnes, auſquels
» il fit délivrer des armes;
» & fit publier par la ville
» une déclaration de ce
» qui s'étoit paſſé, avec
» les raiſons de ſa con-
» duite; qu'au ſurplus, ſon
» intention étoit de main-
» tenir chacun en paix,
» exercer rigoureuſe juſti-
» ce ſur les méchans, &
» regner équitablement.
» Après cette déclaration,
» voyant que perſonne ne
» remuoit, & auſſi que
» perſonne n'entroit dans
» le Château, pour lui
» rendre les devoirs ac-
» coutumés, il envoya dé-
» molir les Maiſons &
» Forts des Orancaies exé-
» cutés, fit apporter le ca-
» non, armes & princi-
» paux meubles dans le
» Château; porta défenſe
» à qui que ce fût de bâtir
» de pierre, avoir canon
» en ſa maiſon, ni faire
» aucun retranchement de-
» dans ou à l'entour. Il
» donna le modele comme
» il vouloit que l'on bâ-
» tît, qui n'eſt qu'à un
» ſeul plancher, & les
» murs de nattes, comme
» ils ſont aujourd'hui. Il
» fit ceux qui l'avoient aſ-
» ſiſté en ſon deſſein & ſes
» amis, nouveaux Oran-
» caies, auſquels il diſtri-
» bua partie des héritages
» des défunts; l'autre par-
» tie, il ſe la reſerva; &
» ſe voyant bien obéi, il
» fit mourir ceux des an-
» ciens Orancaies qu'il re-
» doutoit le plus, confiſ-
» qua leurs biens, fit exé-
» cuter ceux du peuple qui
» les affectionnoient, com-
» me auſſi tous ceux qui
» avoient montré quelque
» reſſentiment de la mort
» des premiers: & dit-on
» que la premiere année
» de ſon regne, il fit bien
» mourir vingt mille per-
» ſonnes, & la ſeconde
» encore pluſieurs milliers,
» & les deſarma entiere-
,, ment. Telle eſt l'origine
,, de l'ordre à préſent éta-
,, bli dans le Royaume
,, d'Achem. Ce Roi regna
,, long-temps; car lorſque
,, ceux de Saint-Malo fu-
,, rent en ſon pays, l'an
,, 1601, il étoit encore
,, vivant. Son regne fut
,, tout de ſang; tellement
,, qu'il requiſit la ville

„ peu près en l'état qu'elle „ eſt aujourd'hui, qui n'eſt „ rien en comparaiſon le „ ce que pluſieurs per„ ſonnes encore vivantes „ m'ont aſſuré l'avoir vue.

„ Il éleva le Roi, qui „ regne à préſent, lequel „ étoit fils d'une jeune fil„ le qu'il affectionnoit „ fort. Avant ſa mort, „ qui arriva en 1683, à „ l'âge de quatre-vingt „ quinze ans, il le recom„ manda aux deux Prin„ ces, ſes propres enfans, „ entre leſquels il parta„ geoit par ſon teſtament „ les terres de ſon obéiſ„ ſance; laiſſant, à l'aî„ né, le Royaume d'A„ chem & tout ce qu'il „ avoit le long de la Côte „ de Sumatra, au cou„ chant; & qualifiant l'au„ tre, Roi de Pedir, avec „ toutes les terres qui „ bordent ladite Côte, au „ levant. Ces deux freres „ étoient d'un bon natu„ rel, & trop humains „ pour celui de leurs Su„ jets. Cependant, un an „ après la mort de leur „ pere, ils ſe firent la „ guerre pour le Prince „ leur Neveu, que le Roi „ d'Achem avoit gardé „ près de lui, l'entrete„ nant honorablement, „ mais qui ayant été châ„ tié pour quelques jeu„ neſſes, ſe ſauva chez „ ſon Oncle le Roi de Pe„ dir, dont il fut bien re„ çu. Le Roi d'Achem de„ ſira qu'il lui fût ren„ voyé; & celui de Pedir „ s'en étant excuſé ſur ce „ qu'il ne vouloit le for„ cer, en conſideration „ des dernieres volontés „ de leur pere, l'affaire „ vint à tel point que le „ Roi d'Achem dénonça „ la guerre à ſon frere, „ & ſe la firent bien apre„ ment. Leur Neveu com„ mandoit les armées de „ Pedir; & dans pluſieurs „ batailles, moururent „ plus de ſoixante mille „ hommes en un an de „ part & d'autre; tant „ qu'à la fin ceux de Pedir „ s'ennuierent & ne vou„ lurent plus aller à la „ guerre; de ſorte que „ leur Roi fut contraint de „ remettre entre les mains „ du Roi d'Achem leur „ Neveu, qui eut incon„ tinent les fers aux pieds „ avec bonne garde.

„ Quelque temps après, „ ſurvint l'armée des Por„ tugais, partis de Goa „ pour s'emparer d'A„ chem; ce qu'ils euſſent „ fait ſans doute, s'ils „ euſſent bien entendu „ leur fait. Mais ſe laiſ„ ſant paître de paroles, „ ils en perdirent l'occa„ ſion, avec pluſieurs des „ leurs: joint le ſiege des „ Hollandois devant Ma„ laca. Ayant fait deſcen„ te à l'entrée de la ri„ viere, ils emporterent „ le premier Fort de ga„ zons; mais celui de „ pierre les arrêta. Le „ jeune Prince, alors aux

DESCRIPT. DE L'ISLE DE SUMATRA.

„ fers, demanda permiſ-
„ ſion au Roi d'Achem
„ ſon Oncle, qui étoit
„ bien effrayé de la deſ-
„ cente des Chrétiens, de
„ combattre contre les *Ca-*
„ *ſires*, (ainſi les Indiens
„ nous appellent-ils). Il
„ l'obtint, & ſe porta
„ vaillamment contre les
„ Portugais; tellement qu'il
„ acquit une grande ré-
„ putation en deux ou
„ trois rencontres. Sa me-
„ re, femme entreprénan-
„ te & ambitieuſe, voyant
„ en quelle eſtime on avoit
„ ſon fils, entreprend de
„ le faire Roi d'Achem,
„ lui communique ſon
„ deſſein & lui fournit de
„ groſſes ſommes. Il ſeme
„ de l'argent parmi les
„ Orancaes, il ſe montre
„ familier avec le Peuple,
„ & très benin à l'égard
„ de tout le monde. Sur
„ ces entrefaites, le Roi
„ d'Achem étant mort ſu-
„ bitement, il eut l'adreſ-
„ ſe & le crédit de ſe faire
„ proclamer ſucceſſeur, le
„ jour même du décès.

„ Comme il n'y a que
„ douze lieues d'Achem à
„ Pedir, & toute compa
„ gne, le Roi fut bien-
„ tôt averti de la mort de
„ ſon frere; tellement que
„ le lendemain il fut à
„ Achem pour s'inſtaller
„ dans ſon patrimoine.
„ Mais il ne trouva per-
„ ſonne qui vînt au-de-
„ vant de lui; & s'appro-
„ chant du Château ſans
„ être bien accompagné,
„ il fut facile au nouveau
„ Roi d'Achem de le faire
„ entrer dedans, où il le
„ garda l'eſpace d'un mois.
„ Puis feignant de lui
„ vouloir permettre un
„ lieu hors de la ville,
„ de plus agréable ſéjour,
„ il le fit égorger en che-
„ min.

„ Ceux qui l'avoient fait
„ Roi ne s'en trouverent
„ gueres mieux, car dès la
„ premiere année on le
„ trouva bien changé.
„ D'humain, il devient
„ très cruel; de libéral,
„ très avare; d'un natu-
„ rel familier & benin,
„ très farouche & très ine-
„ xorable; & depuis il a
„ toujours augmenté; de
„ ſorte qu'il a encore ſans
„ comparaiſon plus épan-
„ du de ſang que ſon grand-
„ Pere, & fait plus d'ex-
„ actions, en une année,
„ que l'autre en tout ſon
„ regne. *Ibid.* pages 114
& précédentes. Voyez *les cruautés de ce Prince, dans le Journal de Beaulieu.*

Fin du XXXIVe Volume.

Bibliotheca Nazionale Centrale Palatino Firenze
58159